This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

a39015 01808129 2b

1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SUBCUMBIT

DC
213.2
.A23
1823
V.6

MÉMOIRES

DE NAPOLÉON.

Se trouve aussi à Paris,

A LA GALERIE DE BOSSANGE PÈRE,

Libraire de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans,

RUE DE RICHELIEU, N^o 60.

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,

RUE JACOB N° 24.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE FRANCE,

SOUS NAPOLÉON,

ÉCRITS A SAINTE-HÉLÈNE,

Par les généraux qui ont partagé sa captivité,

ET PUBLIÉS SUR LES MANUSCRITS ENTIÈREMENT CORRIGÉS DE LA MAIN DE NAPOLÉON.

TOME SIXIÈME,

ÉCRIT PAR LE GÉNÉRAL COMTE DE MONTHOLON.

PARIS,

FIRMIN DIDOT PÈRE ET FILS, LIBRAIRES;

BOSSANGE FRÈRES, LIBRAIRES.

G. REIMER, A BERLIN.

1825.

Reg-28ths
Grant
7-14-41
42017

MÉMOIRES DE NAPOLÉON.

CHAPITRE PREMIER.

SITUATION POLITIQUE DE L'EUROPE EN 1798.

De l'Autriche. — De la Russie. — De l'Angleterre. — De l'Italie. — De l'Espagne et du Portugal. — De la Prusse, de la Suède et du Danemarck.

§ 1er.

La politique de la maison d'Autriche a été de tout temps envahissante et temporisante; c'est ainsi que cette puissance a empiété sur la Pologne et sur la Turquie, et qu'elle s'intitulait suzeraine des États d'Allemagne et d'Italie. Le traité de Campo-Formio, en donnant à la France le Rhin pour limite, avait enlevé à l'Empereur une grande partie de sa prépondérance sur le Corps germanique; il

lui avait surtout aliéné les princes ecclésiastiques. D'un autre côté, l'acquisition de Venise ne pouvait compenser l'échec porté à la domination autrichienne en Italie par la création des Républiques cisalpine, ligurienne, romaine, et bientôt même de la parthénopéenne. L'Empereur avait également perdu tout crédit en Piémont, que la Cisalpine séparait de ses états; ce faible royaume semblait n'attendre qu'un ordre du Directoire pour devenir province française.

Napoléon, dans ses importantes relations diplomatiques à Léoben, à Campo-Formio, à Rastadt, avait toujours observé vis-à-vis de l'Autriche les égards dus à une aussi grande puissance. En traitant d'égal à égal, il avait relevé son caractère personnel et celui de sa nation, et il avait pris un soin particulier d'inspirer pour lui une confiance politique entière; mais le cabinet de Vienne n'était pas, avec raison, aussi confiant dans le Directoire, dont la marche révolutionnaire, en France et au-dehors, réveillait perpétuellement ses craintes. Il ne pouvait se dissimuler que c'était Napoléon qui avait fait la paix de Campo-Formio. Les reproches que le Directoire avait adressés à son négociateur, sur la cession de Venise le lui eussent assez prouvé, si la révolution helvétique, faite par la violence au lieu d'être l'effet d'une négociation, n'était venue mettre le comble à ses

alarmes, en ce qu'elle donnait à la République d'inexpugnables positions et les débouchés du Tyrol, de l'Allemagne, et des provinces vénitiennes.

Le Directoire en était encore à détester les rois; cependant son gouvernement n'était point populaire en France. Il était en horreur aux souverains de l'Europe; cette passion révolutionnaire de la Convention, cette haine des trônes les tenaient tous en échec et en haleine. L'Autriche ne désarma point, malgré la paix de Campo-Formio, conquise par soixante-dix-sept victoires. Les lenteurs de la diète de Ratisbonne et du congrès de Rastadt servirent utilement ses intentions secrètes. Déja elle se reprochait d'avoir signé la paix. L'Angleterre mit à profit tant de causes de mécontentement, pour former une nouvelle coalition; elle porta ses regards vers l'empereur Paul I^er^, le roi de Naples, le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane, pour replacer toute la péninsule sous le joug de la maison d'Autriche, dont la possession de Venise compléterait la domination.

§ II.

Avant le traité de Pilnitz, l'impératrice Catherine avait paru témoigner de la répugnance pour la révolution française. Ce traité avait été fait à

son insu. C'était par la Prusse que les *Princes* arrivaient à l'Angleterre. La Russie était donc peu intervenue dans les affaires de l'Europe; mais, à raison des Polonais et des Turcs, elle était liée d'intérêts avec l'Autriche, et elle entretenait avec ce cabinet des relations journalières d'amitié. Catherine avait donné à la première coalition l'espérance d'une coopération imposante; Gustave III en avait pris l'engagement en son nom. Cependant elle n'avait disposé de sa politique qu'avec parcimonie; elle s'était contentée d'ouvrir ses états, et parfois ses trésors, à l'émigration française. Elle avait, il est vrai, offert solennellement, en 1793, une épée au comte d'Artois, et mis à sa disposition une frégate pour le conduire en Angleterre; elle avait même joint quelques-uns de ses vaisseaux à la flotte anglaise; mais pas un soldat russe ne s'était montré sur les bords du Rhin. L'Autriche seule, depuis la retraite des armées prussiennes, avait lutté contre la révolution française. Catherine pensait en grand Roi à son traité de commerce et aux avantages qui pourraient en résulter pour ses peuples, quand la fièvre révolutionnaire aurait fait place en France aux grands intérêts de l'état. Un autre motif l'empêchait d'envoyer ses troupes au secours de *Coblentz;* l'éclat et la puissance que les victoires de Frédéric venaient de donner à la Prusse lui fai-

saient regarder avec inquiétude de ce côté; elle ne voulait point dégarnir ses frontières, surtout depuis que la Prusse avait saisi la première occasion de reconnaître la République. Les cabinets de Saint-Pétersbourg et de Vienne considéraient alors avec raison cette puissance comme amie nécessaire de la France et leur ennemie naturelle.

Cependant Catherine ordonna un armement considérable, et ses flottes allaient montrer son pavillon dans les mers de France, quand la mort la frappa : ce fut un dangereux ennemi de moins pour la République. La politique de la Russie et de l'Autriche leur commande impérieusement de ne jamais se perdre de vue; elles avaient adopté un système d'alliance apparente contre la révolution; mais elles surveillaient réciproquement leur prépondérance, et ne pensaient à se rallier franchement que quand il y aurait péril pour chacune d'elles. La cession du Rhin à la République, l'ascendant du Directoire dans les négociations de l'Empire, sa conduite en Hollande, en Suisse, en Italie, décidèrent Paul, héritier de la politique de sa mère, à prendre une part active dans la nouvelle lutte que l'Angleterre suscitait. Il s'engagea à envoyer sur les champs de bataille une nombreuse armée dont il confia le commandement à Suwarow, déja célèbre par ses victoires et ses cruautés contre

les Turcs et les Polonais. Paul avait un certain besoin de gloire, et surtout de gloire personnelle; il souriait à l'idée de montrer ses drapeaux aux peuples civilisés de l'Europe, et il ne voyait pas d'ennemi plus noble à combattre que celui qui venait d'enlever l'Italie tout entière à son allié d'Autriche. Quand Napoléon partit pour l'Égypte, l'armée russe commençait à se rassembler en Gallicie.

§. III.

L'Angleterre n'avait point pardonné à Louis XVI la perte de ses colonies, de ce vaste empire de l'Amérique du nord, qui, avec celui de l'Inde, l'aurait fait régner paisiblement sur le commerce des deux hémisphères. Ce prince malheureux avait, par cette entreprise d'une haute politique, élevé la marine française au premier rang; il avait donné à la haine nationale la plus belle satisfaction. La France se serait trouvée dotée, aux dépens de l'Angleterre, de tous les avantages du commerce avec le nouvel État indépendant. Louis XVI se rendait ainsi le bienfaiteur de deux grandes nations. Rien jusqu'à présent n'a pu altérer l'amitié que cimenta dès lors la reconnaissance des Américains. Sous la Convention, sous le Directoire, ce même lien a subsisté; sous le Consulat et sous l'Empire, il a donné

naissance à une alliance puissante et respectable.

La révolution française marcha dans ses débuts sous les auspices de Louis XVI. Les grandes fautes des trois ordres, celles de la cour, les mauvais conseils des étrangers, les conseils si perfides de l'Angleterre, qui savait mieux que personne ce que la France gagnerait à une véritable liberté, gâtèrent ces beaux commencements. Les journées des 5 et 6 octobre ne furent point entièrement de fabrique française. Le Roi fut assiégé dans son palais, outragé par la canaille de Paris avec laquelle il fut réduit à capituler, pour sauver ses jours et ceux de la famille royale. Ramené à Paris, la nuit, au milieu d'un tumulte de cannibales, il fut dès ce moment le prisonnier de la révolution; on lui fit subir l'agonie de Jésus-Christ, en même temps qu'on le salua Roi des Français. Il accepta la Constitution qu'il aurait dû donner. Sa fuite à Varennes fut une véritable faute, quand bien même elle aurait réussi; le parti la qualifia de trahison; et, dès ce jour, la mort de cet infortuné monarque fut résolue par une minorité qui projetait dans l'ombre la chute du trône. Le rassemblement de Coblentz, le congrès de Pilnitz, la guerre si ridicule de la Prusse, la retraite plus ridicule encore de l'armée prussienne devant nos légions

non organisées, excitèrent au plus haut degré la rage révolutionnaire, et la France passa subitement du règne de la Législative à celui de la Convention, de la révolution à la terreur. L'Angleterre vit avec joie ces symptômes de destruction pour la France; mais elle jugea mal son ennemie : elle n'entrevit pas la profondeur de l'abîme où son esprit de vengeance allait entraîner l'Europe et elle-même; elle ne sauva point Louis XVI. La France eut, comme l'Angleterre, son grand crime.

Après cet attentat, le cabinet de Saint-James fut étonné de voir la République debout et terrible. Il compta avec effroi les quatorze armées de la Convention qui avait tué son Roi, et il salaria l'Europe pour tâcher de tuer la France. Les commissaires anglais avaient vu dresser l'échafaud. Leurs rapports avec Danton, Robespierre et les comités directeurs, sont avérés.

Pitt voyait avec douleur l'Angleterre augmenter sa dette par les immenses subsides qu'elle payait à l'Europe, pour balancer l'effet des victoires de la République. La Prusse lui échappait; la Russie était loin : elle observait l'Europe; elle ne donnerait que des vaisseaux. L'Autriche seule avait des armées nombreuses et disponibles; elle avait des injures personnelles à venger. Quant à l'Espagne, elle menaçait de sacrifier de bonne

heure ses liens de famille à ce qu'elle croyait être son intérêt. Aussi ce fut vers l'Autriche et le Corps germanique, qu'on appelait l'Empire, que Pitt dirigea les efforts de sa politique; seuls ils soutenaient encore sur le Continent la lutte contre la révolution. La République était assiégée sur le Rhin et sur les Alpes, dans le temps que Toulon tombait au pouvoir des coalisés. De tous côtés la France était bloquée, et l'Angleterre se flattait d'un triomphe prochain, quand Napoléon contribua à la reprise de Toulon.

Deux ans après, Pitt conçut la fatale expédition de Quiberon, qui coûta à la France plusieurs centaines d'officiers de marine, reste des compagnons de Suffren. La flotte anglaise fut spectatrice de la destruction de l'élite de l'émigration, jetée par elle sur les côtes de Bretagne. Douze cents émigrés furent fusillés par les ordres des commissaires de la Convention. Le général Hoche parvint à en sauver un grand nombre. Quand on osa dire dans le Parlement que ces malheureux avaient été sacrifiés par la politique du cabinet, le ministère répondit : *Du moins, le sang anglais n'a pas coulé.* — *Non, sans doute*, s'écria Shéridan; *mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores.* Toutes les tentatives de l'Angleterre sur le territoire français n'ont pas eu un sort plus heureux pour ses armes; mais celle-

ci ne fut réellement fatale qu'à la France. Pitt ne voulut dire autre chose, sinon qu'il n'en avait coûté que de l'argent à sa nation : comme ministre, il ne pouvait pas faire un plus grand aveu.

L'éloignement dans lequel l'Angleterre tint constamment les Princes français des armées de la Vendée, où ils étaient sans cesse annoncés et vainement attendus, prouve suffisamment le but de sa politique, qui était non le rétablissement du trône des Bourbons, mais la destruction des Français par les Français. Pitt fut en réalité le banquier de la guerre civile; il avait à ses gages tous les fléaux comme toutes les défaites. L'entreprise sur Dunkerque, en 1793, le couvrit de honte. En 1794, il rendit ridicule son Roi, en plaçant momentanément sur sa tête la couronne que lui offrit l'insurrection corse. La scène changea en 1796. Napoléon parut à la tête de l'armée d'Italie; ses victoires attirèrent tous les regards de l'Angleterre; elle en prévit les résultats, et elle prêta l'oreille aux propositions du Directoire. Les conférences furent ouvertes à Lille; elles étaient utiles à la conservation de son crédit, et facilitaient ses derniers emprunts. Napoléon, en signant les préliminaires de Léoben, le 14 avril 1797, avait imposé la paix autant au Directoire qu'à la maison d'Autriche, veuve de cinq belles armées. La paix pouvait devenir gé-

nérale, et le grand œuvre de la révolution être sanctionné à Lille; mais le Directoire ne se sentit pas assez fort, vis-à-vis de la nation, pour soutenir cette grande situation. Il avait besoin de détourner les regards de son administration intérieure; et, pour se créer une nouvelle ressource contre l'attention publique, il rompit brusquement, le 18 septembre, les conférences de Lille. La négociation, quelque difficile qu'elle fût par elle-même et à cause du Directoire, en raison de son esprit révolutionnaire et de son instabilité constitutionnelle, avait été habilement conduite par Pleville-le-Pelet, Letourneur de la Manche, et Maret qui avait la direction principale des négociations, bons citoyens qui cherchèrent en conscience à assurer le salut de la révolution française par un traité avec son plus dangereux ennemi. Un mois après cette rupture, le 18 octobre, Napoléon signa la paix de Campo-Formio. Sans l'esprit de vertige qui aveuglait le Directoire, la France avait à-la-fois la paix de l'Angleterre et celle de l'Autriche. On ne peut calculer ce que seraient devenues ses destinées à cette époque, où elle avait encore tant d'enthousiasme de patrie : la seule attitude de la nation aurait suffi pour subjuguer l'Europe, et changer son système de gouvernement, puisque telle était la religion d'État en France.

L'Angleterre rentra naturellement, par l'effet de la démence du Directoire, dans sa carrière de haine et d'agression contre la République, avec un motif qui devait rendre le Directoire plus odieux à la France et à l'Europe. Le Directoire prit avantage de cette rupture qu'il mit sur le compte de l'Angleterre, pour continuer contre elle l'accusation nationale; mais, dans la capitale, l'opinion publique se prononça contre la guerre. Les négociateurs, revenus de Lille, ne furent point étrangers au blâme qui s'éleva contre les meneurs du Gouvernement; et le parti qui désirait sa chute vit avec satisfaction une accusation d'État aussi grave se joindre aux autres causes de mécontentement.

Napoléon traitait alors à son quartier-général de Neuwald, près de Léoben, de la paix avec l'Autriche. Il se prononça hautement pour la paix avec l'Angleterre, à quelque prix que ce fût : il la considérait comme indispensable à la consolidation de la république. Il l'a prouvé depuis, à son avènement au consulat et à l'empire; plus tard, à Tilsitt et à Erfurt : mais le cabinet de Saint-James, qui avait été au moment de signer la paix avec le Directoire, gouvernement faible et débonnaire, se refusa constamment à toutes les ouvertures de Napoléon, parce que son gouvernement était fort et héréditaire. Il ne pouvait

pas manifester sa haine pour la France d'une manière plus évidente : car, sous Napoléon, il ne s'agissait plus de propagande; l'esprit révolutionnaire avait été comprimé. Le 18 brumaire et l'Empire avaient vengé avec éclat le système monarchique. Que voulait donc l'Angleterre en refusant la paix au vainqueur de Marengo, au premier consul, que la France et l'Europe saluaient du beau nom de libérateur, à l'empereur des Français dont tous les rois recherchaient l'alliance? Elle comprit que rien ne pouvait plus arrêter la prospérité de la France, si elle jouissait du bienfait de la paix générale. Elle s'effraya de l'idée que la marine française, reprenant son ancien éclat, ne lui disputât un jour l'empire des mers. Napoléon ne s'égara point dans une passion aveugle; il savait le bien dont manquait la France; la paix avec l'Angleterre était le but qu'il voulait atteindre; mais elle prodiguait ses trésors pour soudoyer contre lui les armées de l'Europe, et ce n'était que par des victoires qu'il pouvait espérer de dominer la haine anglaise en soumettant ses alliés. C'est ainsi qu'il fut entraîné malgré lui à la conquête de l'Europe et au blocus continental.

La conduite du Directoire, à l'occasion des négociations de Lille, frappa tellement Napoléon qu'il résolut alors de s'affranchir, tout puissant

qu'il était à la tête de son armée, de la basse politique du Directoire, et de faire présent à la République de l'abaissement de l'orgueilleuse maison d'Autriche et du bienfait d'une paix glorieuse. C'était en même temps faire la guerre à l'Angleterre. Il fallait toute l'ineptie du Directoire pour perdre aussi rapidement et si honteusement les avantages de cette grande situation, tous les triomphes de l'armée d'Italie.

Par une prévoyance remarquable, au moment de s'embarquer pour l'Égypte, Napoléon proposa avec instance au Gouvernement de ne point emmener Desaix et Kléber, si capables tous deux de garder la victoire sous nos drapeaux. Il semblait prévoir qu'on chercherait à l'accuser un jour de tous nos désastres d'alors, en lui reprochant d'avoir enlevé à la France l'élite de ses généraux et de ses soldats. Mais l'histoire dira que la République comptait trois cent mille baïonnettes sous ses drapeaux, que trente-deux mille baïonnettes seulement s'embarquèrent avec lui. Moreau, Masséna, Joubert, Brune, Soult, Macdonald et tant d'autres sauveurs de la République sur les Alpes, dans les champs de Zurich ou de la Nord-Hollande, n'étaient pas de l'expédition d'Égypte. Une destinée singulière établissait déja Napoléon réparateur nécessaire des fautes du Directoire, et ce fut encore lui qui, rappelé des bords

du Nil par les maux de sa patrie, dut aller reconquérir sur les Autrichiens la belle Italie, et renouveler à Marengo le traité de Léoben.

Après la rupture des négociations de Lille, le cabinet de Saint-James n'eut qu'à choisir pour trouver des ennemis à la République. De grands préparatifs se faisaient sur les côtes de la Manche. Tous les journaux retentirent du projet d'une descente en Angleterre. Le Directoire ébaucha le système du blocus continental; il ordonna la saisie de toutes les marchandises anglaises qui pouvaient se trouver à Mayence, et dans les autres pays cédés à la France. L'ambassadeur anglais en Suisse, M. Wickam, y occupait un poste d'observation très-important et était depuis long-temps signalé pour être le protecteur de l'émigration française, et le directeur de toutes les intrigues qu'elle entretenait dans l'intérieur de la République à laquelle il faisait une guerre de pirate : le Directoire se crut le droit d'exiger de la Suisse le renvoi du ministre anglais. Bien que par leurs positions respectives l'Angleterre et la Suisse fussent inoffensives l'une vis-à-vis de l'autre, il y avait cependant une pudeur d'état, un honneur de nation qui ne permettait pas à la Suisse de se garantir d'une menace par une infamie; mais M. Wickam fut habile : il sut ce que le Directoire exigeait de la

Suisse, et il se retira. Il espéra le désarmer par cette conduite, et éloigner l'orage que les mouvements insurrectionnels du pays de Vaud et les intrigues de Bâle annonçaient à l'Helvétie. Il calcula mal. La demande de son renvoi était par elle-même si monstrueuse, qu'il était prouvé que le Directoire avait pris son parti par rapport à l'inviolabilité du gouvernement des treize cantons. La révolution qui suivit de près le départ de l'ambassadeur anglais étendit, à tous les marchés et débouchés de la Suisse, les mesures prises contre les marchandises anglaises. Les produits des manufactures nationales étaient loin d'être arrivés au degré de perfection où ils parvinrent depuis, quand Napoléon rendit aux Suisses leur liberté politique, et s'en déclara le protecteur.

Le Directoire, non content d'avoir révolutionné la Suisse, avait aussi révolutionné Rome; mais l'Angleterre se souciait peu de ces aventures du continent; c'étaient de faibles détails pour sa politique. Elle faisait en grand le procès au Directoire. Elle avait sans cesse devant les yeux quatre grands objets: la journée du 18 fructidor qui avait retrempé la révolution, et fait rompre les conférences de Lille; le traité de Campo-Formio, qui lui avait enlevé l'Autriche; la conquête diplomatique de cette belle limite du Rhin

que Napoléon venait de consommer à Rastadt; enfin, les préparatifs faits dans les ports de France pour une grande expédition, dont le but était dérobé à ses regards inquiets. Cinq républiques avaient été successivement créées par la conquête. Il lui fallait faire reprendre les armes au continent.

Elle profita habilement de la mort de Catherine pour enrôler son fils Paul I^er^ dans sa haine. Ce prince, d'un caractère chevaleresque et naturellement porté aux entreprises audacieuses, lui parut un mobile puissant pour réveiller les passions endormies par les victoires de la République, et ranimer la politique de la maison d'Autriche; et ce fut un singulier spectacle que de voir un cabinet protestant se servir d'un Tartare pour rasseoir le Pape sur la chaire de Saint-Pierre. Une escadre anglaise était stationnée dans les mers de Naples, et protégeait les intrigues de l'ambassadeur anglais près de Ferdinand, en même temps qu'elle épiait les mouvements de l'escadre de Toulon. Une fermentation sourde, dont l'explosion pouvait être prochaine, couvait dans tous les grands états; elle était l'ouvrage de l'Angleterre.

§ IV.

L'Italie était plus que conquise : elle était ré-

volutionnée. Pendant tout le temps du commandement de Napoléon, il avait protégé autant qu'il avait pu la liberté et la fortune des Italiens, en chassant de l'armée cette nuée de pirates civils dont le Directoire infectait tous les services, et en imposant la modération aux commissaires du gouvernement. Après son départ, le pillage recommença; et le nom français, purifié en Italie par la victoire et la justice, redevint odieux. Cependant le sentiment de la liberté politique avait gagné tous les petits états dont l'Italie est couverte; et comme dans cette péninsule il n'y a point de si petite ville qui n'ait le souvenir d'une ancienne indépendance, la doctrine de l'époque faisait fortune. Les princes étaient en fuite, ou en capitulation avec leurs peuples. Le respect pour les souverains disparaissait insensiblement à mesure que s'élevaient les intérêts de la multitude; la guerre était déclarée entre l'aristocratie et la démocratie. Partout la noblesse avait été vaincue; même les patriciens de l'église et quatorze cardinaux chantèrent le *Te Deum* dans la basilique de Saint-Pierre, pour rendre grâce à Dieu de la chute du Pape et du rétablissement de la république romaine.

Le grand-duc de Toscane avait dû sa tranquillité et la conservation de ses états à la sagesse de sa conduite politique pendant la guerre d'Ita-

lie, peut-être aussi à l'estime particulière qu'il avait su inspirer à Napoléon. Il se laissa entraîner dans le mouvement que la cour de Naples voulut, à l'instigation anglaise, imprimer à toute l'Italie.

Le roi de Sardaigne ne régnait plus que de nom; la fermentation révolutionnaire avait atteint son plus haut degré dans tous ses états; il était de fait le prisonnier de ses soldats, qui n'attendaient qu'une occasion pour se ranger sous les drapeaux de la République; un ordre du général Joubert suffit pour détrôner ce souverain.

Telle était la situation politique de l'Italie dans les premiers mois de 1798. Il serait inutile de répéter ici sur les républiques cisalpine et ligurienne ce qui en a été dit dans le volume précédent. Ces deux états étaient entièrement soumis à l'influence française.

§. V.

L'Espagne avait suivi l'exemple de la Toscane qui, dès février 1795, avait signé la paix avec la République; du roi de Prusse, qui la signa le 5 avril; des Provinces-Unies, qui, par le traité du 16 mai, avaient obtenu un traité d'alliance, au prix d'une partie du territoire batave. Le 22 juillet 1795, elle reconnut la République par le traité de Bâle, en cédant même ses possessions

de Saint-Domingue. L'honneur du sang voulait sans doute qu'un Bourbon fût le dernier à poser les armes, ou même ne les quittât jamais; mais la politique prévalut à Madrid, et elle fut bonne en ce qu'elle sauva l'Espagne; la Catalogne et la Biscaye étaient déja conquises par les républicains. Charles IV sacrifia ainsi ses justes ressentiments à la raison d'État. Le besoin que l'Espagne avait de la France, les habitudes d'un commerce dont elle ne pouvait se passer, le partage de la haine nationale contre l'Angleterre, enfin l'affranchissement de deux de ses plus belles provinces, décidèrent la maison de Bourbon à oublier à Madrid les malheurs de sa famille en France. Le ministère espagnol avait fait, en 1793, tous ses efforts pour sauver Louis XVI de la hache révolutionnaire; l'on conçoit difficilement quel motif a pu s'opposer à ce que la cour d'Espagne offrît un asyle à des parents malheureux dont elle cherchait à venger, les armes à la main, les droits et les ressentiments, soit à Toulon, soit sur les Pyrénées. L'Espagne épousa, depuis la paix de Bâle, tous les intérêts politiques du Directoire. En mars 1798, elle proclama une cédule de bannissement contre les émigrés français.

Le Portugal, plus encouragé que jamais dans sa haine des Espagnols, était retombé sous l'em-

pire du cabinet de Saint-James, et la paix signée avec la reine fut bientôt rompue; c'était une conséquence naturelle de la fausse politique qui avait présidé aux conférences de Lille; et, par une mesure contre laquelle le droit des gens s'élève hautement, l'ambassadeur de Portugal fut arrêté à Paris, et retenu au Temple pendant quatre mois. Le Directoire, par une suite de son imprévoyance, réunit une armée sur les Pyrénées, pour s'opposer aux tentatives imaginaires du Portugal, diminuant ainsi les forces dont il avait besoin pour repousser sur le Rhin et sur les Alpes les efforts de la coalition.

§ VI.

La révolution française devait venger la Prusse de la guerre de Sept ans, soutenue par Frédéric contre la monstrueuse alliance de la France et de l'Autriche. Le cabinet de Berlin avait compris que la véritable politique s'opposait à ce qu'il fût lié long-temps par le traité de Pilnitz, où il avait été entraîné à la guerre pour des intérêts qui lui étaient non-seulement étrangers, mais contraires. En effet, dans la position d'infériorité territoriale, militaire et de richesses où se trouvait la Prusse par rapport à la maison d'Autriche, elle ne pouvait que perdre, si la coalition était vain-

cue; et elle n'avait rien à gagner, ou bien peu de chose, si elle était victorieuse; car, dans ce cas, la Prusse n'aurait jamais cessé d'être dans une position difficile, étant pressée au nord et à l'ouest entre deux grandes masses, la Russie et l'Autriche, et au midi, toujours menacée par la France redevenue royale et plus que jamais soumise à l'alliance de l'Empereur, qui aurait relevé le trône de la maison de Bourbon. Il lui était donc avantageux que la France changeât le gouvernement qui, depuis quarante ans, la tenait sous une espèce d'interdit politique : position à laquelle le génie même du Grand-Frédéric n'avait pu entièrement la soustraire. On pouvait craindre que la Prusse ne devînt pour la politique des cabinets de Saint-Pétersbourg, de Vienne et de Paris, une autre Pologne; et il y avait plus que sûreté pour elle dans le changement du gouvernement français. On peut dire avec raison qu'il y avait péril et mauvaise foi à faire la guerre, qu'il y eut nécessité et sagesse à signer la paix.

Depuis le traité du 5 avril, la France, victorieuse, maîtresse de la rive gauche du Rhin, suzeraine de la Hollande, de la Suisse et de l'Italie, se présenta naturellement à la Prusse comme une protectrice puissante, enrichie des dépouilles de l'Autriche, la plus cruelle ennemie

de cette monarchie. Le cabinet de Berlin voyait avec plaisir les grands préparatifs de la République contre l'Angleterre ; il avait tout à gagner aux embarras qui seraient donnés à cette puissance dont il ne pouvait pas être ouvertement l'ennemi, en raison de la grande étendue de côtes que ses acquisitions en Pologne lui avaient données, mais dont il convoitait les dépouilles, soit par la cession du Hanovre, limitrophe de ses frontières orientales, soit par l'affranchissement du joug britannique, comme puissance maritime. Il était de l'intérêt de la France de protéger sur mer le pavillon prussien, et d'en faire, comme de celui de la Hollande et de l'Espagne, un auxiliaire pour la marine française. Il y avait avantages naturels, et surtout intérêt de premier ordre, pour la Prusse, à maintenir l'amitié qui existait entre elle et la République. Aussi Frédéric-Guillaume repoussa-t-il toutes les intrigues, toutes les instances de l'Angleterre : rien ne put le faire dévier du système de neutralité qu'il avait adopté.

Il en fut à peu près de même à l'égard de la Suède et du Danemark dont l'antique inimitié céda aux intérêts présents. Ces deux souverains, en leur qualité de membres du Corps germanique, sentirent qu'ils devaient profiter de l'appui de la puissance française pour s'affranchir,

s'il était possible, du joug impérial. De son côté, la France avait intérêt à se créer un protectorat depuis la Baltique jusqu'au Rhin; et ces deux états, dont la marine respectée de tout temps était importante pour le commerce, complétaient, avec la puissance maritime de la Hollande, cette grande situation que le Directoire ne sut ni apprécier ni conserver, mais dont le traité de Campo-Formio avait posé les premières bases.

MÉMOIRES DE NAPOLÉON.

CHAPITRE II.

POLITIQUE DU DIRECTOIRE.

Négociations de Rastadt. — Révolution romaine. — Révolution helvétique. — Révolution de Hollande.

§ Ier.

Les préliminaires de Léoben avaient été signés le 14 avril 1797; le traité de Campo-Formio est du 17 octobre suivant : l'Autriche fut six mois à se décider à la paix. Ce long délai était une tactique de son cabinet. Les lenteurs de la diète de Ratisbonne le servirent utilement. L'Autriche voulait, quand les négociations s'ouvrirent à Rastadt, gagner du temps; système qu'elle a suivi à

toutes les époques. Les formes de sa chancellerie, l'esprit naturellement processif des Allemands, se joignirent aux intérêts divers qui partageaient la diète. L'Empereur était d'ailleurs triplement représenté à Rastadt. Cette position, favorable à la première partie des négociations, trancha les difficultés relatives aux électorats ecclésiastiques, et Mayence, qui était le grand point de la contestation, fut livré aux troupes françaises. Cependant, quand les ministres de l'Empereur cherchaient à prouver aux princes allemands que la cession de la rive gauche du Rhin à la France était la compensation nécessaire des États vénitiens qu'avait acquis la maison d'Autriche en Italie, ils répondaient que l'Empereur n'avait pas eu le droit, comme chef de l'Empire, de disposer d'une partie du territoire allemand; mais leurs vaines remontrances ne servaient qu'à témoigner de leur mécontentement; ce qu'avait voulu Napoléon était obtenu : Mayence, Cassel, Coblentz et Kehl étaient à la France.

Treilhard, Bonnier, Jean Debry et Roberjot succédèrent à Napoléon dans la direction de la négociation à Rastadt. Leurs instructions furent dictées par l'esprit qui avait fait rompre les négociations de Lille. Le Directoire voyait avec peine les effets de la paix de Campo-Formio. Il allait jusqu'à dire à ses affidés : Napoléon aurait dû

marcher sur Vienne, renverser le trône impérial; nous aurions révolutionné l'Allemagne, et c'est alors seulement que la République serait sortie triomphante de sa lutte. Cette ineptie politique et militaire n'a pas besoin d'être réfutée. Napoléon signa la paix, parce qu'il était pénétré des véritables intérêts de sa patrie et de son armée. Dans les grandes circonstances de la guerre, il n'y a qu'un moment pour faire la paix : ce moment, il le saisit.

Le Directoire, l'Autriche et les princes de l'Empire, semblaient s'entendre à Rastadt pour traîner les négociations en longueur. Le 8 janvier 1798, trois mois après les ratifications, la députation de l'Empire reçut des pouvoirs illimités, et le 1^er^ mars elle reconnut la rive gauche du Rhin pour limites de la République. La dissidence de religion est, en Allemagne, une partie nécessaire de la politique. La Suède était à la tête de la ligue protestante contre les catholiques; le roi de Prusse dirigeait les intérêts de l'Empire contre l'Autriche; le roi d'Angleterre intervenait dans la négociation comme électeur, et il influait sur les déterminations de l'Autriche. On conçoit que, si les négociations qui précédèrent la paix de Campo-Formio durèrent six mois, celles de Rastadt devaient être hérissées de toute espèce de difficultés.

Les plénipotentiaires français proposè rentde prime abord, comme base de la négociation, la cession à la République, du territoire allemand situé sur la rive gauche du Rhin. De longues contestations eurent lieu au nom de la constitution germanique, qui, évidemment, se trouverait ébranlée par la suppression des trois électorats ecclésiastiques, devenant provinces françaises; mais l'esprit de sécularisation s'était insensiblement introduit dans les conseils allemands, et il fut question, de la part de plusieurs princes, d'étendre ce système. L'Autriche pensa à sécula riser les évêchés de Saltzbourg, de Passaw et de Trente; la Bavière, ses évêchés de Franconie; la Prusse, ceux de Munster, Paderborn, etc. Des princes laïcs, possessionnés sur la rive gauche du Rhin, avaient des droits à être indemnisés, et l'on posa les bases d'un grand système d'indemnité.

La misère des provinces occidentales de l'Allemagne et le besoin de la paix se faisaient sentir chaque jour davantage. Les princes de l'Empire cédèrent enfin, et reconnurent définitivement la cession de la rive gauche du Rhin à la France; mais ce n'était pas là le but que le Directoire voulait atteindre. Il ordonna à ses plénipotentiaires de faire des demandes tyranniques et incompatibles avec les bases de la négociation

commencée comme avec les pouvoirs des négociateurs allemands. Indépendamment de la cession de toutes les îles du Rhin, il demanda de rendre libres pour les deux nations la navigation des rivières qui tombent dans le Rhin, et celle des grands fleuves d'Allemagne, notamment du Danube. La République, au moyen de cette stipulation, ne conserverait sur la rive droite que le fort de Kehl et sa banlieue, le fort de Cassel et ses approches, comme faisant partie des fortifications de Mayence. La citadelle d'Ehrenbreisten devant Coblentz serait démolie; il serait en outre accordé à la République cinquante arpents en avant d'Huningue, et le pont commercial entre les deux Brisach serait rétabli. L'évacuation de la rive droite, par les armées de la République, n'aurait lieu qu'après l'exécution du traité. Le Directoire, non content d'imposer de telles conditions, demanda en outre que toutes les dettes des états de la rive gauche fussent portées sur les indemnités de la rive droite, ce que repoussait la justice. Enfin ses plénipotentiaires allèrent jusqu'à inscrire au protocole qu'*ils attendaient une prompte réponse, le temps des temporisations étant passé :* ce qui équivalait, en cas d'hésitation, à une déclaration de guerre.

La note des plénipotentiaires français fut vivement combattue par les ministres impériaux.

Ils se refusèrent à la cession des îles du Rhin; ils repoussèrent avec force les demandes relatives aux forts de Kehl, de Cassel, d'Ehrenbreisten, ainsi qu'aux ponts de Brisach et d'Huningue, comme menaçantes pour l'indépendance de l'Allemagne, et contraires au principe posé à Campo-Formio de la limite du Rhin. Quant aux péages, ils ne pourraient être abolis sur ce fleuve, que s'ils l'étaient également par la Hollande. L'égalité des douanes était inadmissible sur les deux rives, en raison de la diversité des états situés sur la rive droite. La libre navigation sur tous les fleuves de l'Allemagne était hors du domaine de la négociation et des pouvoirs de la députation de l'Empire. La charge des dettes de la rive gauche était contraire au droit commun. La députation finissait par déclarer qu'elle était prête à renoncer à tous ses droits sur la rive gauche, pourvu que la France abandonnât toute prétention sur la rive droite.

Pendant cette guerre diplomatique, qui mit à nu la mauvaise foi du Directoire, l'Autriche, excitée et soldée par l'Angleterre, réparait ses pertes, réorganisait ses armées, remplissait ses magasins, et se mettait en état de paraître avec éclat dans une seconde coalition.

L'Angleterre avait pris acte des nouvelles demandes du Directoire à Rastadt, pour souffler

le feu de la guerre à Vienne et à Saint-Pétersbourg. Elle ne perdait pas de vue la ruine qui menaçait ses intérêts commerciaux, si la paix se signait entre la République et l'Empire. Elle prévoyait le système de prohibition générale des produits de ses colonies et de ses manufactures, et il n'y avait que le monopole de ce commerce qui pût l'indemniser des sacrifices qu'elle faisait. Elle était d'ailleurs aigrie par la rupture des conférences de Lille. Pitt ne négligea aucun moyen pour réarmer l'Europe contre la France, son ennemie personnelle : il créa l'*income-tax*, qui mit à sa disposition d'immenses ressources. On lui attribue, peut-être à tort, d'avoir tramé les troubles du pays de Vaud et de Rome, dans le but d'attirer sur ces deux états les armées françaises, et de blesser l'Autriche par une sorte d'atteinte à la paix de Campo-Formio. On a dit aussi que ce ministre, pour compléter le vaste plan de coalition qu'il méditait, avait entraîné sourdement le Directoire à l'expédition d'Égypte, afin de forcer la Porte Ottomane à se déclarer; mais cette assertion est fausse. Sans doute la guerre de la Turquie avec la France avait pour l'Angleterre le grand avantage de rendre disponibles toutes les forces de la Russie, en ce qu'elle débarrassait cette puissance de son observation sur la Turquie; mais si Saint-Jean-d'Acre était tombé

devant Napoléon, l'empire ottoman en eût été ébranlé : la politique de la Russie aurait changé subitement; l'Angleterre aurait tremblé pour l'Inde; la politique de Pitt aussi aurait changé.

La conspiration que l'Angleterre ourdissait dans les deux tiers de l'Europe était périlleuse pour le Directoire. Il était loin d'avoir des ressources à lui opposer : ses finances étaient dans le plus grand désordre, il n'avait aucun crédit; et si les divers services de l'administration se faisaient avec exactitude, il le devait aux bienfaits des victoires d'Italie, qui se faisaient encore sentir, mais qui nécessairement devaient avoir un terme prochain. Le Directoire croyait avoir besoin de la guerre pour consolider en France son existence politique, comme l'Angleterre pour conserver sa prépondérance en Europe.

Pendant que l'on continuait à négocier à Rastadt, de grands événements avaient lieu : la révolution de Rome, celle de Suisse, le départ de l'expédition d'Égypte, la déclaration de guerre de la Porte à la République, la guerre de Naples, la création de la République Parthénopéenne, le détrônement du roi de Sardaigne, qui se réfugia dans ses possessions d'outre-mer, comme le roi de Naples en Sicile, enfin la reprise des hostilités en Allemagne.

Malgré les nouvelles demandes du Directoire

au congrès de Rastadt, et l'opposition qu'elles éprouvaient de la part du Corps germanique, le système de neutralité, à la tête duquel s'était mis le roi de Prusse, semblait prévaloir dans la députation de l'Empire. L'Autriche n'avait pas prévu à Campo-Formio que ses stipulations secrètes dussent donner lieu à de pareilles prétentions de la part de la République, elle en fut déconcertée; mais, si d'un côté elle désirait rompre le traité, ce à quoi la poussaient l'Angleterre et la Russie, de l'autre elle était arrêtée par l'inquiétude que lui inspirait le protectorat naissant de la Prusse sur l'Empire. En effet, le roi de Prusse ne dissimulait point l'avantage qu'il voulait tirer des embarras du moment, pour se venger de l'Empereur, en acceptant la prépondérance que les circonstances lui offraient. Il résista à toutes les séductions du cabinet de Saint-James, et par sa conduite porta sérieusement ombrage à l'Autriche. Cette puissance se trouva tout à coup entraînée par des événements que l'Angleterre avait préparés, et qui résultaient des traités secrets qui liaient depuis plusieurs mois les cours de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Londres. Le roi de Naples avait fait marcher son armée sur Rome; le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane avaient suivi ce mouvement. D'un autre côté, l'armée russe avait déja

dépassé la frontière autrichienne. En Suisse, les Grisons avaient tumultueusement secoué le joug de la nouvelle constitution helvétique, et avaient appelé à leur secours l'armée autrichienne du Tyrol; le général Hotze était entré dans cette partie de la Suisse avec 30,000 hommes; enfin, l'ouverture de la campagne en Allemagne fut décidée par la prise de la forteresse d'Ehrenbreisten, qui, bloquée étroitement par les Français depuis l'ouverture du congrès, fut obligée de se rendre. La possession de cette place importante sur la rive droite du Rhin ne pouvait que rendre le Directoire plus inflexible dans ses demandes, en lui donnant une position militaire respectable. L'archiduc Charles campait, avec une forte armée, entre l'Inn et le Lech; le général Jourdan commandait sur la rive gauche du Rhin l'*armée du Danube*.

Les forces de la coalition étaient ainsi évaluées: l'archiduc Charles, 120,000 hommes en Allemagne; le général Hotze, 30,000 hommes dans les Grisons; le général Bellegarde, 24,000 hommes dans le Tyrol; le général Mélas, 60,000 hommes en Italie : 100,000 Russes étaient en marche. Les princes d'Italie avaient mis en mouvement 60,000 hommes.

Joubert et Championnet commandaient les armées françaises d'Italie; le Directoire récom-

pensa leurs premiers succès par une destitution. Ils auraient fait merveille en Italie. Il ne pardonna pas à Joubert d'avoir voulu protéger l'indépendance de la République cisalpine; et ce fut à Turin, où ce général était allé signifier au roi de Sardaigne l'ordre de descendre du trône, qu'il apprit sa destitution. Championnet, qui en moins d'un mois s'était emparé du royaume de Naples et avait forcé le roi de se réfugier en Sicile, fut rappelé pour n'avoir pas voulu obéir aux commissaires du Directoire.

Malgré la guerre qui éclatait de toute part, le congrès de Rastadt était toujours rassemblé. Le 20 février 1799, le Directoire publia un manifeste pour accuser les Autrichiens d'avoir franchi la ligne de neutralité autour de Rastadt. De son côté l'archiduc proclama que, par leur mouvement sur la Souabe, les Français avaient rompu l'armistice stipulé pour l'Allemagne à Léoben, et signifia à la légation française qu'elle eût à quitter Ratisbonne. La légation refusa; l'archiduc la fit conduire militairement aux avant-postes français. Le 2 mars, l'armée française passa le Rhin; Saint-Cyr commandant la gauche à Kehl, Jourdan au fort Vauban; Férino, avec la droite, à Huningue et à Bâle; Bernadotte, avec l'armée d'observation, déboucha par Mayence et bloqua Philipsbourg; Masséna marcha sur les Grisons.

D'après la rigueur dont l'archiduc avait usé vis-à-vis de la légation française de Ratisbonne, les ministres impériaux, assemblés à Rastadt, craignant une représaille, partirent presque tous. Le congrès se dissolvait ainsi de lui-même, par la force des choses. Cependant les plénipotentiaires français, séparant la rupture avec l'Autriche de la négociation avec l'Empire, restèrent à Rastadt. Jourdan, battu et forcé de repasser le Rhin le 7 avril, la rive droite se trouva, ainsi que Rastadt et son territoire, envahie par l'armée de l'archiduc. Le 23 avril, la députation de l'Empire déclara la dissolution du congrès; il y avait eu des voies de fait de la part des troupes autrichiennes contre des courriers français; les plénipotentiaires demandèrent, et on leur refusa, ce qui était une monstruosité politique, une escorte autrichienne pour protéger leur voyage. Le 28 avril, un officier autrichien arriva à Rastadt avec cinquante hussards de Seckler, et communiqua aux ministres français l'ordre d'en partir dans les vingt-quatre heures. Il était sept heures du soir, quand cette signification leur fut remise par écrit; elle était signée *Barbatzy, colonel.* Ils firent à la hâte leurs préparatifs, et se mirent en route entre 9 et 10 heures du soir. On les retint plus d'une heure aux postes de la ville; par une contradiction sans exemple, on les chas-

sait et on ne voulait pas les laisser aller. Ils renouvelèrent vainement la demande d'une escorte au commandant; il leur répondit qu'ils n'avaient rien à craindre. Enfin ils partirent malgré la nuit et leurs inquiétudes.

A cent toises de la ville leurs voitures furent attaquées et arrêtées. La nuit était très obscure, leurs domestiques portaient des flambeaux. Jean Debry, qui était dans la première voiture, en fut arraché; on le fouilla, on prit ses papiers, il reçut de légers coups de sabre, tomba dans un fossé, on le crut mort. Bonnier et Roberjot éprouvèrent d'abord le même traitement, ils furent ensuite massacrés; Roberjot reçut le coup mortel dans les bras de sa femme, qui le défendit vainement en le couvrant de son corps. Les assassins parlaient français; c'étaient évidemment des Français déguisés en hussards autrichiens. Ils n'attaquèrent et ne sabrèrent que les ministres, et ne firent aucun mal aux secrétaires ni aux personnes de la suite.

Jean Debry passa la nuit dans le bois, et le lendemain retourna à Rastadt, chez le comte de Goertz, ministre prussien. Boccardi, ministre ligurien, était dans la dernière voiture; il entendit le tumulte, les cris des mourants; se sauva à pied avec son fils, et vint donner à Rastadt la première nouvelle de cet attentat inouï.

Le comte de Goertz somma le commandant de la porte d'Etlingen, au nom de l'honneur allemand, de déclarer quelle précaution il avait prise contre un pareil crime; cet officier lui répondit, ainsi qu'aux autres envoyés réunis à ce plénipotentiaire, qu'il y avait eu un malentendu de la part des patrouilles. On lui objecta la demande et le refus de l'escorte : il renvoya à son chef, qui allégua ne l'avoir pas accordée au comte de Bernstorff, alors conseiller de la légation prussienne. Tout ce qui restait à Rastadt de ministres étrangers se rassembla, et le 1^er^ mai fit publier une déclaration sur les circonstances révoltantes de cette violation du droit des nations. Ce manifeste, qui fait honneur à la loyauté germanique, était signé : *comte de Goertz, baron de Jacobi, de Dohen, de Rosenkrantz, de Rechberg, de Rehden, baron de Gatzera, comte de Solms-Tanbach, Otto de Gemmingen, de Krenew, comte de Taubé.*

Cet attentat donna lieu à bien des conjectures. La mort imprévue et récente du général Hoche, l'insurrection de Rome, dirigée contre le palais de l'ambassadeur de la République, l'invasion de la Suisse, reparurent comme autant d'accusations contre le Directoire, à qui un crime de plus pouvait être imputé. On disait qu'il avait voulu, par ces horribles moyens, rendre la guerre

nationale, et réveiller dans l'armée l'énergie, qui commençait à s'affaiblir. En effet, le message du Directoire du 12 mai, par lequel il annonçait la déclaration de guerre à l'empereur et au grand-duc de Toscane, n'avait pas été favorablement accueilli, et jamais guerre n'avait paru moins nationale. L'archiduc Charles crut devoir aller au-devant des imprécations du Directoire; il écrivit, le 2 mai, au général en chef Masséna; l'Europe et la France rendirent justice à l'honneur de l'archiduc, mais les conseils retentirent d'une indignation unanime, et dénoncèrent l'assassinat des plénipotentiaires français à toutes les nations, comme étant le crime de la maison d'Autriche. Ils adoptèrent d'enthousiasme trois résolutions : la première, de célébrer dans les chefs-lieux des cantons de la République, et aux armées, une cérémonie funéraire en l'honneur de Bonnier et Roberjot; la seconde, de placer dans tous les tribunaux, écoles ou administrations, une inscription portant : *Le neuf floréal an 7, à 9 heures du soir, le gouvernement autrichien a fait assassiner par ses troupes les ministres français envoyés au congrès pour y négocier la paix;* la troisième, de donner à chacune des armées de terre et de mer, une oriflamme aux trois couleurs, sur laquelle serait inscrit : *Vengeance aux mânes des citoyens Bonnier et*

Roberjot, plénipotentiaires de la République à Rastadt.

On réfléchit après s'être indigné, et l'on ne comprit pas de quelle utilité pouvait être aux gouvernements ennemis le meurtre des ministres plénipotentiaires français; ils ne pouvaient avoir avec eux que les papiers relatifs à la négociation, et les détails en étaient connus. Il était évident pour toutes les puissances que la Russie, l'Autriche et l'Angleterre voulaient la guerre; elle était légitime pour l'Angleterre et l'Autriche, depuis que le Directoire avait révolutionné l'Helvétie, Rome et la Hollande. L'Autriche cherchait et devait chercher à entraîner dans sa cause le Corps germanique; la Prusse devait s'y opposer et s'y opposa en effet de tous ses moyens.

Que contenait et que pouvait contenir de plus important le portefeuille des plénipotentiaires du Directoire? On essaya à Paris de jeter l'odieux de cet assassinat sur le cabinet de Saint-James; mais l'opinion publique l'en justifia : la moindre réflexion lui prouvait qu'il était inutile aux intérêts de l'Angleterre. Quelques hommes, qui voulaient aller au fond de cette affaire, prétendaient que Bonnier et Roberjot, indignés de la duplicité et de l'exigence du Directoire dans les nouvelles instructions qu'ils avaient reçues, se proposaient, à leur retour, de le dénoncer

aux conseils. Jean Debry, disaient-ils, à qui ces intentions étaient bien connues, était loin de les partager, et rendait compte au Directoire des dispositions de ses collègues. Ceux-ci avaient été laissés morts sur le terrain, tués par des hommes qui parlaient français; et lui, il en avait été quitte pour quelques meurtrissures, quoiqu'il eût été attaqué le premier. A Rastadt, cette opinion sembla prévaloir; car on eut l'air de reprocher à Jean Debry de n'avoir été que légèrement blessé, et d'avoir passé la nuit sur un arbre. Mais alors l'opinion était en guerre avec le Directoire.

§ II.

Toute l'Italie était dans la fièvre révolutionnaire; c'était à qui se ferait république. Naples était également en fermentation; les prisons n'avaient pu suffire pour contenir les suspects ou les coupables, et le gouvernement y avait suppléé par les couvents. Rome ne pouvait, à une pareille époque, se soustraire à ses grands souvenirs. Tout ce qui savait lire, dans cette patrie des Cicéron et des Brutus, repoussait le joug pontifical, et rappelait l'antique gloire consulaire. Une grande partie du clergé, chose étrange, partageait ces opinions, peu en rapport

avec son institution ultramontaine. De la part des ministres protestants, c'eût été tout simple : l'Évangile est pris par eux à la lettre, ou à peu de chose près, et alors sa doctrine est presque toute populaire. Ce ne fut pas un médiocre symptôme de l'entraînement de l'esprit humain que l'homélie de Pie VII; il était déja cardinal : cette homélie, qu'il publia dans son évêché d'Imola, est un sermon de jacobin.

Depuis le traité de Tolentino, la République était en paix avec le Souverain Pontife Pie VI; il avait un nonce auprès du Directoire; et l'on fit dans le temps une chose agréable à la cour de Rome, en y envoyant comme ambassadeur Joseph Bonaparte, frère du général qui avait fait la paix; c'était une garantie de plus donnée au Saint-Siége. Cette protection était tout-à-fait inoffensive par le caractère personnel de l'ambassadeur, et il en offrit une preuve positive au gouvernement de Rome, en méprisant ses intrigues avec la cour de Naples, et le laissant donner au général autrichien Provera le commandement de l'armée pontificale. Joseph apprit qu'il se tramait dans l'État romain une conspiration dont le but était le rétablissement de la république romaine; le 26 décembre 1797, il en avertit consciencieusement le cardinal Doria, secrétaire d'état; malgré cet avis, un attroupe-

ment séditieux eut lieu le 28 près du palais de France; comme celui de tout ambassadeur à Rome, ce palais jouissait de la prérogative d'une juridiction autour de son enceinte. Elle fut violée par une foule d'hommes qui se mirent à crier : Vive la république romaine! Vive la république française!

L'ambassadeur apprit ce désordre comme il rentrait chez lui. Déja les troupes du Pape chargeaient la multitude; elle se réfugia sous le portique du palais de France, et y fut poursuivie à coups de fusil. L'ambassadeur eut le courage de se porter avec ses gens, les élèves de l'école française et quelques officiers, entre les combattants. Après avoir réclamé vainement son inviolabilité, il ordonna de repousser la force par la force. Dans cet horrible tumulte, qui dura plusieurs heures, le jeune général Duphot, promis à une sœur de Napoléon, fut tué de deux coups de fusil; il rentrait blessé, quand le second coup le tua roide sur la place. Le sang des blessés ruisselait dans le palais de France; l'injure était manifeste. L'ambassadeur parvint avec la plus grande peine à repousser les forcenés, et à faire fermer les portes sur eux. Sa dignité venait d'être cruellement outragée par le peuple et par l'armée de Rome. Le Sacré Collége lui fit donner des explications sur lesquelles il ne crut

pas pouvoir prononcer; il partit. Le Directoire cria vengeance; mais il était tellement suspect, que, comme à Lausanne et à Rastadt, on mit volontiers encore sur son compte l'injure qu'il voulait punir.

Le Pape envoya à Paris, offrit des réparations, proposa de faire une enquête. Le Directoire se refusa à toutes excuses; il fit arrêter le nonce, et donna ordre au général Berthier de marcher sur Rome. Il avait non-seulement sa vanité, mais encore son intérêt à satisfaire; l'avenir le prouva. Le 10 février, Berthier vint se loger au fort Saint-Ange, s'abstenant, par une modération qui lui était propre, d'entrer dans la ville, et d'inquiéter Pie VI dans son propre palais. Dans sa perplexité, ce prince s'était adressé au roi de Naples; il lui avait offert de lui livrer Rome. Nelson était alors dans la rade de Naples avec sa flotte. Les deux favoris du roi et de la reine, Hamilton et Acton, étaient Anglais. Cependant le roi de Naples répondit au Saint-Père qu'il l'engageait à négocier avec le général de l'armée française, et à traîner l'affaire en longueur. Le 15 février, du pied du Quirinal, le cri de la liberté romaine se fit entendre. Comme aux beaux jours de son histoire, le peuple se rassembla dans le *Forum*, ressuscita la république, rédigea l'acte solennel de son af-

franchissement, et proclama le gouvernement consulaire, un sénat et des tribuns. Les Romains ne pouvaient, comme les autres Italiens, adopter un gouvernement directorial.

Ils envoyèrent une députation au général français, pour lui annoncer la chute du trône pontifical. Le général se rendit au vœu du peuple; il marcha au Capitole avec les grenadiers, son état-major et des détachements de cavalerie, et déclara que la République française reconnaissait la République romaine. L'assentiment de Berthier au mouvement populaire qui venait de renverser le gouvernement, ne laissa plus au Pape d'autre ressource que d'abdiquer et de fuir. Ce qu'il y eut de cruel, personnellement pour Pie VI, dans cette révolution, c'est qu'elle fut opérée le jour anniversaire de la vingt-cinquième année de son pontificat, le 15 février; et que, trois jours après, en action de graces de l'abolition de sa souveraineté et du rétablissement de la république romaine, un *Te Deum* solennel fut chanté dans l'église de Saint-Pierre, par quatorze cardinaux. Le 20 février, le Pape sortit de Rome pour n'y plus rentrer. Le général Berthier lui donna une escorte. Il se rendit à la Chartreuse de Pise, où il resta jusqu'au 30 avril 1799, qu'il fut transféré en France. Conduit d'abord à Briançon, ensuite à

Valence, il y mourut le 19 août de la même année.

L'esprit de rapine et de concussion du Directoire s'établit bientôt à Rome, comme en Helvétie; les lois des émigrés et de la confiscation mirent leurs cachets sur la nouvelle révolution; on déclara émigrés les cardinaux, les prélats, les princes romains qu'on obligeait de s'expatrier; et on livra leurs palais au pillage, après avoir prononcé la confiscation de leurs biens. Au milieu de ce brigandage, qui enrichissait les agents civils du Directoire, la solde de l'armée restait arriérée. Les habitants furent indignés de tant de déprédations, qui enlevaient à leur pays une foule de monuments des arts, tableaux et statues, sans compter les contributions excessives qu'ils durent payer. Il leur fut aisé de persuader aux Français mécontents de faire cause commune avec eux contre ceux qui les dépouillaient, et qui ne payaient pas la solde. Des soldats, le mécontentement gagna jusqu'aux officiers, qui signèrent un mémoire de griefs et de menaces, et l'envoyèrent au Directoire. Il y eut à Rome, ce qu'on n'avait jamais vu dans l'armée française, même aux époques les plus cruelles de la révolution, sédition, révolte militaire. Ce scandale inouï est dû aux agents provocateurs et dilapidateurs du Directoire; car il fallait tou-

jours que les nouvelles républiques, protégées ou créées par lui, payassent chèrement leur liberté.

Cependant l'honneur de l'armée de Rome était flétri par cette rébellion, ouvrage des partisans nombreux du Gouvernement pontifical. Le général qui remplaça Berthier au commandement échoua ainsi que lui, et ne put faire rentrer dans l'ordre ses soldats; il quitta l'armée, après lui avoir adressé un ordre du jour remarquable par les sentiments honorables qu'il chercha à réveiller chez des braves qu'il avait si souvent conduits à la victoire. Il laissa le commandement au général Dallemagne; une circonstance imprévue rallia tout-à-coup les soldats à leurs drapeaux. Les habitants du faubourg de Trastevère, qui ont la prétention de descendre exclusivement des anciens Romains, avaient également été exaspérés par les meneurs de l'anarchie; ils ne furent que trop fidèles aux instructions perfides qu'ils en avaient reçues. Ils sortirent de leur faubourg, portant devant eux l'image de la Vierge, et égorgeant tous les Français qu'ils rencontraient. Les troupes coururent aux armes; elles rentrèrent dans le devoir au moment du danger. Aidé de la nouvelle garde nationale, le général Dallemagne parvint facilement à soumettre les fanatiques de Trastevère.

Dans quelques cantons de l'État romain, il y eut aussi des insurrections. Le général Murat fut chargé de les dissiper, ce qu'il fit avec vigueur. Les consuls de la nouvelle république romaine déjouèrent les intrigues étrangères de Naples et celles des partisans du gouvernement pontifical.

§ III.

Le pays de Vaud, de tout temps français par ses habitudes, ses mœurs, son caractère, son commerce, ses besoins, son langage, conspirait, à la faveur du voisinage de la révolution, pour s'affranchir de l'oligarchie bernoise. Les Vaudois étaient restés conquis par les républicains de Berne. Ils étaient leurs serfs politiques, malgré la supériorité de leur civilisation, la fertilité de leur sol, l'antiquité nobiliaire et la richesse de plusieurs familles. Il y avait donc presque nécessité de leur part, indépendamment du droit naturel, à chercher, dans le contact journalier de leur pays avec la France, les moyens de rompre le joug de cette injuste servitude.

De leur côté, les meneurs de Paris continuaient le prosélytisme des révolutions avec ardeur; et ils couraient au-devant des conversions. Celle du pays de Vaud fut prise de loin. On déterra à Lausanne un vieux traité avec Charles IX, qui

rendait à perpétuité le trône de France garant de la liberté du peuple Vaudois. Le Directoire, par respect pour Charles IX, notifia aux cantons son intervention en faveur de cet antique allié et ami du peuple français, son protecteur. Il avait encore deux motifs pour se charger de la querelle du pays de Vaud; mais il n'en avouait qu'un, c'était le mauvais exemple que la tyrannie de Berne et son oligarchie féodale donnaient aux cantons gouvernés par un régime démocratique et aux républiques nouvellement établies. L'autre motif était au moins aussi influent sur ses décisions : c'étaient les millions de Berne qu'il convoitait.

Ainsi il y avait de tout dans cette affaire : intérêt général de la liberté, immoralité, politique, intérêt privé. Il n'y avait point d'ambition; jamais gouvernement ne fut moins ambitieux, et le personnel du Directoire était rassurant à cet égard. C'étaient les trois vainqueurs de fructidor, le stoïcien Rewbell, l'illuminé la Réveillère Lépaux, le noble Barras; le poète François de Neufchâteau, et l'avocat Merlin. Celui-ci menait une vie de cabinet; les autres ne cherchaient qu'à vivre de leurs revenus dans le Capitole du Luxembourg.

La révolution d'Helvétie excita contre le Di-

rectoire toutes les opinions de l'Europe, en ce qu'elle renversa un vieux gouvernement républicain, respecté même des monarchies; mais bien plus encore parce que, pour soumettre ce pays, il fallut faire la guerre aux chaumières. Il trouva ainsi le moyen de blesser les intérêts populaires, dans une cause entreprise pour briser les fers d'une des plus belles parties de la Suisse. Il aurait eu pour lui la Suisse et l'Europe, s'il avait su respecter son propre drapeau en respectant la démocratie des petits cantons. Un manifeste énergique exprima leur indignation; ils étaient libres comme l'air de leurs montagnes; la démagogie de leur administration était plus convenable à leurs mœurs pastorales, que le civisme métaphysique que les baïonnettes françaises voulaient leur imposer. Le Directoire fut sourd aux voix populaires et sauvages de ces vrais descendants de Guillaume Tell; il ordonna la guerre contre *des insensés* qui osaient vouloir continuer d'être plus libres que *des Jacobins*.

Le Directoire avait renié toute saine politique; il renia toute pudeur d'état; il ne rougit point de faire proclamer, dans ses journaux, par ses idéologues et ses agents, l'intention de détruire en Suisse ce beau droit d'asile qui appartient à

toute nation indépendante. Il voulait, disait-il, punir les cantons de la protection qu'ils avaient accordée aux émigrés, aux fructidorisés, aux constituants.

Peut-être Napoléon aurait-il fait la révolution de Suisse, mais c'eût été en négociant avec l'avoyer de Berne, de Steiger, vieillard de l'ancienne roche. Il lui eût prouvé la nécessité de former du pays de Vaud un canton indépendant, et il eût probablement obtenu, par le seul effet des négociations, ce que la France avait le droit de demander. Enfin il aurait au besoin montré quelques bataillons sur la frontière; et Berne se fût trouvée heureuse de sauver à ce prix la forme de son gouvernement et son trésor, fruit de sa parcimonieuse administration depuis Charles-le-Téméraire. Cette conduite eût été conforme aux principes que le peuple français professait alors.

Le sénat de Berne fit ce qu'il put pour éviter la guerre; il se soumit à toutes les satisfactions que le Directoire avait demandées : de ce nombre et en première ligne était le renvoi des émigrés. Ces malheureux furent traqués dans toute la Suisse avec une sévérité barbare. Des troupes de femmes et d'enfants, de vieillards, de prêtres, furent arrachées violemment des foyers qu'ils embrassaient depuis huit années; et allè-

rent mendier, sur les chemins d'Allemagne, la haine contre le Directoire, qu'on leur accorda, et la pitié, qu'on leur refusa. L'ambassadeur Wickam trancha noblement la question qui le regardait; il déclara aux cantons qu'il se retirait; c'était, à défaut de toute protection possible, leur témoigner l'amitié de l'Angleterre. Le Directoire n'avait point prévu cette conduite du ministre anglais; il espérait trouver, dans sa résistance à quitter son poste, un nouveau sujet de plainte : il résolut l'envahissement. Le général Saint-Cyr reçut ordre d'aller prendre position sur la frontière bernoise, avec sa division qui faisait partie de l'armée d'Allemagne. L'aristocratie helvétique se trouva ainsi subitement menacée d'une invasion de la part de la France; les troupes républicaines réunies dans le Jura pouvaient en un jour descendre dans le pays de Vaud. Le canton de Zurich, qui avait un grand poids dans les affaires de la confédération, proposa et fit adopter la convocation d'une diète extraordinaire à Arau. Berne appela à son secours son ancien allié le canton de Schwitz, qui avait donné son nom à la terre helvétique, en même temps qu'elle négociait avec l'ambassadeur français Meingaud. Le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, qui donnait à Paris, aux ministres suisses, l'assurance que le Directoire était calomnié quand on l'accusait de

l'intention d'envahir la Suisse, négociait secrètement avec le colonel La Harpe, agent du pays de Vaud, et Och, grand tribun de Bâle, l'indépendance de ces deux pays. Le Directoire fit enfin déclarer aux conseils de Berne et de Fribourg qu'ils lui répondraient individuellement des propriétés des Vaudois et des Bâlois, que la République prenait sous sa protection. C'était l'équivalent d'une déclaration de guerre.

Les magistrats de Berne eurent une grande pensée; ils rassemblèrent militairement leurs sujets du pays de Vaud, et leur firent renouveler sous les drapeaux le serment de fidélité. Chose étrange! cette population révoltée obéit alors à son souverain. Tous accoururent sous les étendards de Berne, et les quatre cinquièmes des Vaudois renouvelèrent le serment d'obéissance. Mais, comme il arrive presque toujours dans les agitations populaires, la minorité factieuse entraîna la masse inerte, et la révolte de la minorité devint la révolte de tous. Les bourgeois de trois petites villes, ayant à leur tête leurs officiers municipaux, arborèrent les couleurs de l'indépendance. Les Parisiens avaient commencé la révolution en se saisissant de la Bastille : les Vaudois voulurent aussi avoir conquis une Bastille. Le château de Chillon, situé sur le lac de Genève, était destiné à contenir le pays. Les pa-

triotes de Vevay surprirent les douze invalides qui y tenaient garnison, en imposant à leur crédulité par un ordre de leur bailly. Tous les bourgeois conquérants se ressemblent; les vainqueurs de Chillon promenèrent en triomphe leurs prisonniers, et firent de grandes réjouissances. Le sénat de Berne eut tort de s'en laisser imposer par cette pasquinade militaire, et d'envoyer des troupes contre les Vaudois; sa sagesse l'abandonna ou sa fierté l'égara; il ne devait pas oublier l'exemple de Venise, de Gènes, des Valtelins. Il savait que le général Ménard était en mouvement avec des forces imposantes, pour protéger la liberté vaudoise, et que sa seule ressource était de la proclamer lui-même. Il fit marcher l'armée Bernoise contre Lausanne, sous les ordres d'un homme d'esprit, qui ne voulait pas la guerre, le colonel Weiss. Du côté des Vaudois, il n'y eut de militant que les clubs; c'était la guerre des écritures; chacun plaidait : le général bernois pour ne pas attaquer, les Vaudois pour ne pas se soumettre. Dans ce temps, la république Lémanique fut proclamée à Genève, qui, entraîné par le mouvement révolutionnaire, renversa son ancien gouvernement.

Pendant que le pays de Vaud se séparait ainsi de Berne, un meunier faisait à Bâle le nouveau

Guillaume Tell, et s'emparait de cette grande ville, à la tête de quelques paysans. Le 20 janvier, il proclama les droits de l'homme, et fit planter l'arbre de la liberté. Les magistrats, les membres du conseil, saisis d'une terreur panique, avaient été au-devant de leurs vainqueurs; ils avaient été étourdis de leur audace, et ils feignirent de les avoir attendus. Le canton de Berne se trouva ainsi pressé au nord et au midi par deux révolutions, œuvres du Directoire, en même temps qu'il était menacé par l'armée Française.

Berne, au milieu de ces périls, se montra grande comme une vieille république; elle les accepta tous. Elle avait dû les prévoir, elle avait pu les éviter; ne l'ayant point fait, elle ne consulta que son désespoir. Il s'agissait de sauver l'existence politique de la Suisse, mais la discorde était dans les cantons; les uns étaient démocratiques, les autres aristocratiques. Les premiers, qui ne croyaient pas que le danger les menaçât, voyaient avec plaisir le moment arriver de l'abaissement des oligarques; ils résolurent donc de rester dans leurs précipices, à l'abri de leur antique démagogie; tous se trompèrent également : les uns, dans leur agitation, les autres, dans leur indifférence. La diète d'Arau servit merveilleusement le Directoire. Elle déclara au

sénat de Berne que les cantons ne voulaient pas se mêler de ses querelles pour le pays de Vaud, ni se battre contre la France. Le Directoire, dont le but était de renverser la confédération et d'envahir la Suisse, fut mécontent de cette déclaration; il ordonna à son ambassadeur de répandre le bruit d'une invasion des Grisons de la part des Autrichiens, et de menacer hautement la diète de l'entrée immédiate de l'armée Française en Suisse, si cette agression se confirmait. A cette nouvelle, la diète reprit spontanément le sentiment de confédération qu'elle venait d'abjurer; elle renouvela l'alliance primitive; le serment de vivre ou de mourir pour la défense de la liberté commune fut solennellement juré, le 25 janvier. Bâle seul s'y refusa, et rappela ses députés. Bâle était, comme le Léman, tout directorial. Le cabinet du Luxembourg triomphait.

Les patriotes de Lausanne, aux approches de la petite armée bernoise, avaient envoyé prier le général Menard d'intervenir pour les préserver de cette invasion. Ce général, qui avait ses instructions dans ce sens, envoya, au nom de la paix publique, sommer le commandant bernois de respecter l'indépendance du pays de Vaud. L'aide-de-camp porteur de cette sommation était suivi de deux ordonnances; en appro-

chant des avant-postes bernois, deux coups de fusil partirent et tuèrent les deux soldats; il était dix heures du soir. L'officier prit cela pour un assassinat, et retourna auprès de son général sans accomplir sa mission. Celui-ci entra le lendemain avec ses troupes dans le pays de Vaud. Il ne voulut entendre aucune explication. Elle était bien simple cependant : c'étaient les soldats et son officier qui n'avaient pas répondu au *qui vive* bernois. Le Directoire avait envoyé de Paris une constitution pour les Vaudois; elle fut solennellement proclamée; et cette révolution, commencée le 10 janvier, se trouva ainsi consommée le 27, en présence de l'armée bernoise.

La diète apprit à peu de jours de distance que la République la menaçait d'une armée, et que cette armée était sur son territoire; elle ouvrit enfin les yeux sur les intrigues de l'ambassadeur Meingaud. L'indignation qu'elle éprouva fut à son comble; mais il n'était plus temps : il falloit subir le joug de la France, ou se décider à une guerre d'extermination. C'est à ce dernier parti que se rangea l'unanimité des représentants de la Suisse. Cependant tout servait le Directoire; Berne était divisée par deux factions, celle du vieux avoyer de Steiger, et celle du trésorier de Frusching. A Arau, où venait d'être juré le grand serment civique de l'Hel-

vétie, le peuple proclama son indépendance et planta l'arbre de la liberté. Le sénat punit cette rébellion; mais la contre-révolution que tramait le Directoire flattait trop de passions pour ne pas l'emporter sur l'aristocratie. Berne se livra enfin elle-même, quand elle croyait tout sauver; elle déclara que, dans un an, sa commission de gouvernement présenterait un nouveau projet de constitution. Elle ne vit pas que, du moment où elle mettait en question l'inviolabilité de sa charte, dont la défense avait été solennellement jurée, il n'y avait plus de question à soutenir. Quand l'ambassadeur français reçut cette déclaration, il parla en vainqueur; et comme ses instructions lui prescrivaient de saisir toute occasion de pousser à bout la patience des Bernois, il demanda que le sénat cessât immédiatement ses fonctions et fût remplacé par un gouvernement provisoire élu par le peuple, en attendant la proclamation de la nouvelle constitution. Dans ce temps, le général Brune était venu prendre le commandement de l'armée d'Helvétie. Le sénat conçut l'espoir de trouver moins de rigueur dans le général que dans le négociateur; il s'adressa à lui. Brune profita de cette circonstance pour donner à ses troupes le temps d'arriver en ligne; il consentit à ne point avancer avant quinze jours. Le sénat reçut cette espèce d'armistice

comme une faveur; elle n'était de fait qu'un moyen d'assurer l'invasion. A Berne, les partis profitèrent de ce délai, non pour se créer des moyens de défense, mais pour chercher à se renverser l'un l'autre. Aux camps de Morat et de Guminen, les soldats bernois, qui depuis un mois étaient inactifs, s'imaginèrent qu'on les trahissait et qu'on voulait les livrer sans défense aux Français. Rien n'avait été négligé pour abuser de leur crédulité et de leur inquiétude. Ces hommes étaient généreux, et, comme ceux qui ont quitté leurs foyers pour les défendre, ils voulaient se battre ou y retourner. Les Suisses sont connus pour leur amour de famille, surtout les montagnards. La division de Morat était commandée par le baron d'Erlach, d'une illustre famille. Ce général partageait l'opinion de ses soldats, blâmait comme eux cette trève impolitique; et, déterminé enfin par leur séditieuse impatience, il se rendit, avec un grand nombre de ses officiers, au Conseil souverain. Il parla en homme d'état et en homme de cœur. Il prouva que les forces nationales étaient supérieures en nombre à celles déployées par la France; il traita de pusillanimité la conduite du Gouvernement; il exposa la violence des vœux dont son camp retentissait chaque jour, et le danger, dans de telles circonstances, de mécontenter tant de citoyens qui

avaient les armes à la main. Enfin il parvint à réveiller et à réunir les deux partis, et il obtint l'ordre d'agir pour sauver la patrie. Il partit de Berne avec les acclamations du peuple, il les retrouva dans son camp. L'enthousiasme national était à son comble.

Bientôt ses dispositions sont prises, ses ordres donnés pour attaquer, le 1^er^ mars, les positions de Soleure, de Bienne et d'Yverdun, occupées par les Français.

Mais à peine le général d'Erlach était-il sorti du sénat, qu'un officier du général Brune s'y présentait, annonçant de Paris des pleins-pouvoirs pour traiter. Il demandait, en conséquence, et il obtint sans difficulté, de ce même sénat qui venait de voter la guerre par acclamation, d'ouvrir des conférences à Payerne. L'ordre d'attaque fut suspendu; le Grand Conseil envoya une députation au quartier-général français. Pendant ce temps, la minorité, composée de gens vendus au Directoire, devint la majorité; elle décréta la formation d'une régence provisoire, reconnut les droits de l'homme, et envoya de nouveaux députés au général Brune. La députation que le Grand Conseil avait nommée sur la mission de l'officier, revint indignée de l'*ultimatum* du général. Enfin le dénouement approchait. Le général d'Erlach était encore à

Berne; mais, plus irrité que jamais, il en repartit désespéré. Pendant ce temps, Brune fut joint par les renforts qu'il attendait, et que lui amena le général Schawembourg. Il demanda impérieusement à la nouvelle députation, improvisée par l'intrigue, l'avilissement de l'Helvétie, et lui accorda pour tout délai une prolongation d'armistice de trente heures; mais douze heures après il fit attaquer Soleure et Fribourg. Les Suisses furent surpris; ces deux villes se rendirent, moitié par trahison, moitié par capitulation : les milices, qui voulaient défendre Fribourg, se vengèrent sur les magistrats, forcèrent l'arsenal, pillèrent les armes, et sortirent emmenant l'artillerie. Le peuple, comme il arrive toujours dans les guerres de patrie, valait mieux que ses chefs; l'instinct de sa conservation ne le trompait point; il fut grand et malheureux.

Le camp de Morat fit des prodiges de valeur à Guminen et à la Singine. Au moment de se mettre en marche pour aller délivrer Fribourg, il apprit que le général Schawembourg était parti de Soleure, et qu'après avoir soutenu un combat meurtrier à Fraubrunnen, il était entré dans Berne. A cette nouvelle, les troupes crièrent à la trahison et massacrèrent quelques-uns de leurs officiers. A l'affaire de Fraubrunnen, six mille Suisses combattirent avec acharnement : cinq fois

chassés de leurs positions, ils les reprirent cinq fois; mais ils ternirent leur gloire. Le respectable avoyer Steiger et le général en chef d'Erlach étaient à ce dernier poste de la patrie; ils furent assassinés dans la retraite par leurs soldats, qui se vengèrent de la manière la plus barbare, sur leur brave général, de ce qu'ils appelaient sa trahison; il périt misérablement d'une mort cruelle, et ils répondirent au tribunal qui les jugea qu'on leur avait dit que d'Erlach ne s'était mis à leur tête que pour les livrer. L'octogénaire Steiger fut méconnu d'abord par cette troupe encore sanglante du meurtre de son général; reconnu ensuite, il découvrit sa poitrine, et l'étoile de l'aigle noir de Prusse le déroba au fer des assassins; il leur parla comme Coligny, dans la Henriade; il fut plus heureux. Les huguenots de Berne, quoique trahis, vaincus, désespérés, eurent une meilleure conscience que les fanatiques de la Saint-Barthélemy. Ce vieillard put gagner les montagnes, et emporta avec lui, auprès de Constance, les pénates de la patrie bernoise. Le corps bernois avait eu affaire à des forces triples, composées de vieux soldats de la République. Mais, ce qu'il y eut de déplorable, quand on parcourut les champs de bataille, ce fut d'y compter des centaines de femmes et des milliers de faux dont ces braves paysans s'é-

taient armés. Les Suisses traitèrent les Français comme leurs ancêtres avaient traité les Autrichiens; mais que pouvaient-ils faire contre la cavalerie et l'artillerie française? Ils se jetèrent en fanatiques sur les canons; ils ne cédèrent qu'au nombre et à la tactique. Plusieurs de leurs vieillards ne voulurent pas survivre à ce grand désastre, et se donnèrent la mort.

La chute de Berne fut le signal de la décadence helvétique. Lucerne, Zurich, Schafhausen, suivirent le sort de Soleure, de Fribourg et de Berne, et imitèrent plus ou moins l'exemple de Bâle et de Lausanne. Il résulta de tous ces changements spontanés, que les cantons faisaient dans leurs propres gouvernements, pour en faire hommage au Directoire, plusieurs variations notables dans l'état du pays. On fit d'abord trois républiques fédérées; après, on en fit treize ou quatorze, et enfin Brune en fit deux : ce général fut alors injustement accusé d'avoir abusé de ses pouvoirs. L'histoire lui rendra justice. Quand il fut parti, Lecarlier, commissaire du Directoire, chargé d'organiser la république helvétique, octroya à la Suisse une constitution qu'il avait reçue de Paris, et fit convoquer, selon l'usage, une diète solennelle à Arau, pour reconnaître librement cette dernière condition de la paix. Les agents du Directoire s'étaient em-

parés de toutes les caisses : dans celle de Berne, où était le trésor, ils pillèrent une vingtaine de millions; ils envoyèrent des affidés jusque sur les glaciers, pour y déterrer les sommes que l'avoyer de Berne y avait fait cacher. L'occupation coûta à la Suisse quatre-vingts millions, dont une partie fut à la charge des familles patriciennes. Les Français prirent des otages qu'ils envoyèrent dans la citadelle de Strasbourg. Les arbres de la liberté et les clubs couvrirent la Suisse. Les abbés souverains s'empressaient, comme le Valais et autres petits États, d'envoyer leurs abdications au Directoire, qui rendait compte dans le *Moniteur* de ce patriotisme de commande. On vit des prêtres et des moines présider les clubs, et haranguer les assemblées populaires. Mais pendant que les bourgeois des grands cantons raisonnaient dans les cafés, les paysans des petits cantons se groupaient en armes sur leurs montagnes. Ceux-ci étaient les vrais descendants de Guillaume Tell. Ils se confédérèrent contre la grande nation, sur le bord du lac d'Uri, au commencement de février. Ce fut Schwitz qui donna le signal, en appelant à lui ses anciens confédérés. Ce canton fit un grand acte de magnanimité; il accorda la liberté à de petits peuples ses sujets. Comme le but de cette indépendance particulière était toujours celui de la défense générale,

Schwitz fut éminemment patriotique et sage. Le danger était pressant; il le fut bien plus quand on apprit dans les petits cantons qui croyaient Berne imprenable, qu'une république une et indivisible venait d'être proclamée. Il fallait alors ou l'accepter ou la combattre. Ce fut à ce dernier parti que se rangèrent unanimement les pâtres des petits cantons. Ils descendirent tous des Alpes avec leurs femmes et leurs enfants pour prêter ce beau serment, à Schwitz, le 1^er^ avril. Ils ne se bornèrent point à cette résolution; ils envoyèrent une députation à Lecarlier, à Berne, avec ordre d'aller de là à Paris exprimer au Directoire le vœu de rester soumis à leurs institutions. Lecarlier traita la députation des montagnards comme Meingaud avait traité les sénateurs de Berne. Il refusa des passe-ports aux députés, leur notifia la volonté du Directoire, et les renvoya désespérés. A leur retour à Schwitz, le cri de vengeance et de guerre retentit dans la ville et sur la montagne : chacun courut aux armes. Réding, ancien colonel au service d'Espagne, d'une famille dont le nom et les services se rattachent à la gloire antique de ce canton libérateur de la Suisse, fut tiré de sa retraite par la vénération de ses concitoyens. De tous côtés les montagnards accoururent prêter sous ses drapeaux le serment du désespoir. Toutes les armes

du pays servirent à armer cette population fanatique de son indépendance; toutes, jusqu'aux vieilles lances enfouies dans l'arsenal depuis près de cinq siècles. L'homme de quinze ans à soixante, qui ne prendrait pas les armes, était déclaré infâme. Les bataillons s'organisèrent; les femmes formèrent des compagnies d'ouvriers, et travaillèrent avec ardeur à élever des retranchements dans les défilés de leurs montagnes : c'était Sparte ressuscitée. Réding commença ses opérations militaires par surprendre Lucerne, et s'emparer de son artillerie, moyen de défense qui lui manquait.

Bientôt après, les troupes françaises se portèrent contre le canton de Schwitz. Trois combats sanglants furent livrés sans succès : de simples montagnards, animés par le sentiment de l'indépendance nationale, résistaient aux efforts des vainqueurs de l'Autriche. Les généraux français se décidèrent à tourner des positions si vaillamment défendues, et proposèrent de négocier. Le peuple rejeta avec fureur cette proposition; il fit retentir l'air des cris de vaincre ou mourir. Cependant, chaque jour, il voyait diminuer ses rangs; la lutte était trop inégale; la destruction entière de cette courageuse population était évidente. Un prêtre vénérable harangua les paysans, et les détermina à accepter les proposi-

tions des Français; mais ils ne consentirent à leur réunion avec la république helvétique qu'à la condition de conserver leur religion, leurs armes et leurs droits. Le général Schawembourg fit aussitôt retirer ses troupes. Ainsi finit l'épisode belliqueux du canton de Schwitz, qui, le premier, avait poussé le cri de l'indépendance des Autrichiens, et qui n'avait point dégénéré.

Cependant la nouvelle république n'était point encore organisée; elle devait se composer de vingt-deux cantons, et dix seulement avaient envoyé leurs députés à l'assemblée d'Arau; son gouvernement était calqué sur celui de France : cinq directeurs, un sénat et un grand conseil. Quelques cantons demandaient qu'on accédât aux conditions acceptées par Schwitz, et l'accession paraissait devoir être générale, lorsqu'une insurrection éclata dans le Valais, qui d'abord avait été favorable à la révolution. Il était difficile de penser qu'une révolte semblable pût devenir dangereuse, surtout après la soumission des cantons belliqueux. Cependant ses premiers pas furent alarmants. Six mille insurgés, soulevés au nom de Jésus-Christ par les ministres de la sainte religion, se précipitèrent des montagnes sur la ville de Sion où résidait un agent français nommé Mangourit. Il eut à peine le temps de se sauver, ainsi que les autorités;

elles se réfugièrent au camp du général Lorge, qui était à peu de distance. Ce général marcha immédiatement contre les insurgés; d'abord vainqueurs, ils furent promptement contraints à la soumission et désarmés. On a regretté la sévérité avec laquelle les Français ont traité la ville de Sion dans cette occasion.

Mulhausen et Genève furent réunis à la France. L'organisation générale de la république helvétique se fit désormais sans obstacle; mais les dilapidations du commissaire Rapinat et des autres agents de Paris portaient l'exaspération du peuple au plus haut degré, et il n'attendait que l'occasion de soulever le joug que les baïonnettes du Directoire lui imposaient sous le masque de la liberté. A la rupture du congrès de Rastadt, les succès de l'archiduc en Allemagne furent le signal de la révolte. Le tocsin retentit de nouveau dans les Alpes. La guerre d'Helvétie fut glorieuse pour Masséna; elle ajouta à ses lauriers l'honheur si digne d'envie d'avoir sauvé sa patrie de l'invasion étrangère; mais elle coûta bien des braves à la France.

§ IV.

La Hollande était composée de sept provinces, unies par la politique, mais indépendantes pour le gouvernement, et d'une forte annexe dite

la *généralité*, et qui comprenait le Brabant hollandais, la Flandre hollandaise, les pays au-delà de la Meuse, Maestricht, Namur, Bréda, Bois-le-Duc. Cette belle province était pour la Hollande ce que le pays de Vaud était pour le canton de Berne; elle n'envoyait point de députés aux États-généraux. Ceux-ci, composés des députés des sept provinces, gouvernaient despotiquement la *généralité* comme leur conquête. Ce fut long-temps le sort des colonies romaines. Chacune des sept provinces unies exerçait, par son député, une portion de la souveraineté générale, et avait sa souveraineté particulière sur elle-même. Cette souveraineté se manifestait dans l'exercice des chambres, appelées États provinciaux, formés des députés de quelques villes privilégiées; toutes n'avaient pas le droit d'en envoyer. Chaque province était maîtresse absolue de son régime intérieur, votait sa part d'impôt pour les dépenses générales de l'État, mais réglait le mode de sa levée. Les villes s'administraient elles-mêmes par des formes municipales. Elles ne rendaient aucun compte de leur administration aux États provinciaux, pas plus que ceux-ci n'en rendaient aux États-généraux. Il était difficile de suivre avec plus d'exactitude l'échelle du système fédératif. Toutes ces petites indépendances bourgeoises, réunies en faisceau

pour l'intérêt commun, formaient un état indépendant, qui fut long-temps florissant et heureux. Ses commencements avaient été basés sur une belle idée politique : offrir une patrie aux victimes de la politique et de l'intolérance. C'était ainsi que les Grecs s'étaient constitués, et qu'ils étaient parvenus à lutter contre l'Asie et contre les Romains. La Hollande succomba, comme la Grèce, parce qu'elle était vieille, qu'elle était troublée par des discordes intestines, et que son faisceau était à demi brisé. Elle avait de plus un vice capital dans son organisation d'état; son souverain n'en était pas un, et il avait en main tous les moyens de le devenir. Tant que les princes de Nassau ne furent pas ambitieux pour leur propre compte, ils vécurent honorés et glorieux, et eurent un beau rang dans l'Europe. Ils avaient courageusement résisté à Louis XIV, leur pavillon était respecté; ils avaient de la prépondérance parmi les souverains du second ordre, et ceux du premier ordre recherchaient leur alliance. Ils étaient dans la véritable condition d'un bon gouvernement : égalité dans la souveraineté entre le prince et les États-généraux. Une fois cette égalité rompue par un empiètement de l'un ou de l'autre, il devait y avoir péril pour tous les deux; c'est ce qui arriva.

Une veine aristocratique circulait dans ce corps

républicain; l'ordre équestre : il était représenté aux États-généraux par une députation particulière de la noblesse de chaque province. La complication de ce gouvernement le rendait vulnérable par sa propre organisation; il n'était ni assez démocratique, ni assez aristocratique; il s'y trouvait des éléments de guerres civiles, si on cessait de s'entendre, et pas assez de moyens pour les faire tourner au profit du parti victorieux, sans écraser l'autre parti par une révolution qui mît en péril l'indépendance nationale. Pour prévenir ce danger, que les Hollandais avaient compris, ils créèrent le Stathoudérat, et choisirent un prince de la maison de Nassau. Ils eurent en cela une vraie sagesse de chercher leur grand magistrat dans une illustre maison, mais dont la situation ne pourrait leur porter aucun ombrage. Ce prince avait été comblé de prérogatives au début de son élection. Capitaine-général de l'armée, grand-amiral, il avait en outre à sa nomination tous les emplois civils et militaires, et disposait d'un trésor considérable. Le système graduel d'élections, sans cesse renouvelées, présentait au Stathouder des chances favorables, par le crédit qu'il pouvait s'y créer; et de temps en temps il dut être maître absolu, quand ses créatures étaient portées aux États-généraux. Par sa nature, le Stathoudérat était

immobile; il avait donc toujours la ressource et l'avantage d'attendre, au sein du pouvoir, que ce pouvoir s'accrût.

Cette situation d'intérêt avait mis plusieurs fois le Stathouder et les États-généraux en opposition, et l'État en crise. Des révolutions avaient eu lieu; elles avaient été sanglantes; de grands citoyens, tels que Jean de Witt et Barneweldt, y avaient perdu la vie. Le Stathoudérat avait fini par être aboli; mais les dangers courus par la République, lorsque Louis XIV conquit plusieurs de ses provinces, la força de rétablir ce grand pouvoir en faveur de Guillaume III. Ce prince la vengea et affranchit son territoire; en habile politique, il profita de la reconnaissance nationale pour se saisir d'une autorité presque absolue. Il fit traiter les trois provinces où les armes de Louis XIV avaient pénétré, comme le sénat de Carthage traitait ses généraux quand ils avaient été battus. Il voulut leur infliger un châtiment national; il les fit déclarer incapables de nommer à l'avenir leurs magistrats, et s'en appropria la nomination. Ainsi, comme l'État consistait en sept provinces, il se rendit maître en 1674 des trois septièmes de la souveraineté par cet acte de justice extraordinaire, qu'on appela le *Réglement*.

Guillaume ne se contenta pas de s'être fait reconnaître le conquérant des provinces enva-

hies par Louis XIV; il trouva, dans les embarras résultant de la guerre de la succession d'Espagne, un prétexte de se faire donner le complément de la dictature militaire. En sa qualité de capitaine-général, il commandait l'armée; mais il ne pouvait donner d'ordre de mouvement dans les garnisons, sans l'autorisation des États. Il profita de cette guerre pour leur démontrer les inconvénients de cette dépendance. Les services qu'il venait de rendre à la République lui donnaient le droit de parler haut; il obtint, *pour une campagne seulement*, le pouvoir discrétionnaire qu'il convoitait; de ce jour, il ne s'en dessaisit plus; et ce pouvoir, réversif pour tout gouvernement républicain, devint un droit héréditaire du Stathoudérat. Cependant la ville d'Amsterdam se refusa toujours à ouvrir ses portes aux gens de guerre : elle persista à regarder ce pouvoir discrétionnaire comme une usurpation sur la liberté nationale; la province de Hollande partagea jusqu'au dernier moment la courageuse résistance de sa capitale.

Après Guillaume III, les États résolurent de se passer du Stathoudérat; mais dans la guerre de 1741, où la Hollande, oubliant ses principes politiques, prit parti contre la France, et fit sortir les Provinces-Unies de l'état de neutralité auquel elles devaient leurs richesses, le besoin d'un chef

qui eût en main le pouvoir et le mouvement se fit sentir avec force; la révolution du rétablissement du Stathoudérat se fit en quinze jours. Guillaume IV fut proclamé avec un enthousiasme difficile à décrire; le peuple réunit avec prodigalité sur sa tête toutes les faveurs dont il pouvait disposer. Il ajouta au réglement de 1674, et aux droits de *patente*, l'hérédité du Stathoudérat dans la maison de Nassau-Orange, avec successibilité pour les femmes, en cas d'extinction des mâles: il était difficile à des républicains d'aller plus loin. Par cette dernière révolution, le Stathouder passa subitement de l'état de serviteur des États-généraux à la condition de leur protecteur et de leur maître. Il fut souverain. Les rois de l'Europe le traitèrent comme tel; et le grand Frédéric donna sa nièce à Guillaume V.

Cette princesse, d'un caractère altier et vindicatif, joue un grand rôle dans les événements qui vinrent changer encore une fois le gouvernement de la Hollande. Elle se crut tout permis parce qu'elle comptait sur l'appui du Roi son oncle, dont la prépondérance était le résultat de sa gloire et de son génie. De son côté le Stathouder, tout confiant dans l'appui du roi d'Angleterre, crut pouvoir impunément opprimer la nation. La ville d'Amsterdam et la province de

Hollande se vouèrent généreusement à la défense de la liberté hollandaise.

La minorité de Guillaume V avait été confiée au duc Louis de Brunswick, qui prolongea la tutelle au-delà de la majorité. Il avait reçu des États le titre et les fonctions de lieutenant-général de la république, et, en cette qualité, il était chargé de tout ce qui concernait la guerre et son administration. Le jeune prince s'était accoutumé au gouvernement du duc Louis, qui lui épargnait toutes les charges de la souveraineté, et en exerçait la puissance. Les patriotes furent alarmés de cette autorité prolongée qui dégénérait insensiblement en usurpation; ils étaient mécontents d'ailleurs du caractère de Guillaume V, de son manque de foi, de sa fausseté, de son incapacité, de sa faiblesse; et, dans la résolution qu'ils prirent de sauver à tout prix la chose publique, ils arrêtèrent de se débarrasser du duc Louis. Bientôt ils en trouvèrent l'occasion et le motif dans un écrit signé du Stathouder depuis sa majorité, acte par lequel le prince s'engageait à ne rien entreprendre sans la sanction du duc de Brunswick. Les partisans du Stathoudérat se trouvèrent, par la communication de cette pièce importante, aussi intéressés que les patriotes à se débarrasser d'une autorité qui asservissait le Stathouder lui-même; et le duc fut

obligé de partir. Cette petite révolution se passa dans l'intérieur, et n'eut pas de publicité. Les patriotes s'étaient, en hommes habiles, réservé d'en tirer un plus grand parti pour le dessein qu'ils avaient conçu.

Cet acte dont ils étaient possesseurs était l'ouvrage du grand-pensionnaire Blesswick, et il était écrit de sa main. Le grand-pensionnaire, premier ministre, s'était, par cela seul, constitué en état de trahison; et si cet acte était dénoncé aux États-généraux, ils le livreraient à une condamnation capitale. Blesswick, homme d'un grand talent, jouissait d'un crédit populaire. Les patriotes, au lieu de s'en défaire comme ils avaient fait du duc Louis qui ne pouvait que leur nuire, se décidèrent à en tirer parti, et ils firent sagement. Le caractère de ce peuple réfléchi et prudent se retrouve dans toutes ses révolutions. Ils montrèrent à Blesswick l'acte qu'il avait imprudemment rédigé, et lui proposèrent l'alternative d'être accusé par eux, ou de les servir. Comme ils s'y attendaient bien, Blesswick ne balança point, d'autant que ce titre restait entre les mains des patriotes. Il se dévoua à leur projet, et se montra si fidèle aux engagements, quoique forcés, qu'il avait contractés avec eux, que, lorsqu'il eut terminé les cinq années que durait l'exercice de Grand-

Pensionnaire, il eut le crédit de se faire réélire.

Les circonstances devinrent de la plus haute gravité par la guerre que l'Angleterre, au mépris des traités, déclara aux Provinces-Unies, alors alliées avec la France, qui armait contre la Grande-Bretagne. Ce malheureux pays était tiraillé entre ces deux grandes puissances, dont l'une, l'Angleterre, ne voulait pas qu'elle eût une marine, et l'autre, la France, demandait qu'elle n'eût point d'armée de terre, mais une marine. Il y avait encore une autre perplexité. L'Angleterre désirait que le Stathouder devînt monarque absolu, et soutenait son parti; la France était pour les intérêts républicains. Son alliance venait d'attirer sur les sept provinces unies l'orage britannique. Cependant la Hollande avait tout fait pour le conjurer, en protestant de sa neutralité. Elle arguait aussi d'une des dispositions du dernier traité, qui autorisait les parties contractantes à continuer leurs relations de commerce avec les puissances en guerre avec l'une d'elles, pourvu qu'elles s'abstinssent d'importer des armes et des munitions de guerre. Elle citait l'Angleterre elle-même, qui, dans une position analogue, avait profité de ces avantages. La Russie offrit un secours à la Hollande, en l'invitant à souscrire au traité de neutralité armée qu'elle venait de signer avec la Suède et le Danemarck. Ce traité renfermait exacte-

ment les stipulations et les exceptions consenties, dans le réglement de 1778, relativement à la navigation des neutres, et dont la Hollande, par rapport à ses relations de commerce avec la France, réclamait vainement l'application auprès du gouvernement britannique : tout fut inutile. L'Angleterre, étroitement unie au Stathouder, sur lequel elle comptait, et avec raison, abusa des avantages que lui donnait la trahison, et déclara la guerre le jour même où les ambassadeurs des États adhéraient à Pétersbourg au traité de neutralité.

La conduite du Stathouder devint plus que suspecte aux patriotes, qui eurent les yeux ouverts sur toutes ses opérations en qualité de grand-amiral. La trahison du prince fut bientôt manifeste; la France demanda une flotte à la Hollande, pour coopérer avec la sienne dans cette guerre: elles devaient se réunir à Brest, en marches combinées. Cette flotte partirait du Texel. Le chef de l'amirauté de la Meuse, le fameux Paulus, déploya une telle activité pour son armement, que quarante vaisseaux furent prêts à mettre à la voile dans la rade du Texel. Mais le Stathouder, en sa qualité de grand-amiral, apporta tant de difficultés aux ordres des États-généraux, que la saison de mettre en mer se passa. Il fit plus : les États, instruits qu'une

escadre anglaise, aux ordres de l'amiral Parker, croisait dans le Sund, dans l'espoir de s'emparer des navires hollandais chargés pour le commerce de la Baltique, ordonnèrent au grand-amiral de les faire convoyer par une force respectable. Le Stathouder, contraint d'obéir, choisit pour commander la flotte, qui eut ordre d'appareiller, un vieillard nommé Zoutman, qu'il tira de son obscurité. Il comptait sur la faiblesse de ce vieux marin, depuis long-temps oublié, pour faire tomber ses vaisseaux entre les mains des Anglais; et son dessein était si positif à cet égard, qu'il n'avait pas même donné à Zoutman assez de bâtiments pour défendre son convoi.

L'amiral se plaignit de l'insuffisance de ses forces. Il lui fut répondu qu'il se rallierait en route avec l'amiral Kinsberg, un des plus grands hommes de mer de l'Europe. Zoutman partit et rencontra Kinsberg, qu'il pria de marcher avec lui; mais quel fut l'étonnement de Zoutman quand Kinsberg lui montra l'ordre qui le rappelait sous vingt-quatre heures. Cependant, quoique cet amiral fût du parti du Stathouder, il ne put se résoudre à laisser le vieux Zoutman courir à la perte inévitable des bâtiments de guerre et de commerce qui étaient sous ses ordres, et il prit sur lui de l'accompagner pendant quelques jours.

L'amiral anglais avait été instruit de la mar-

che de Zoutman, il avait quitté sa station et était venu à sa rencontre, dans la certitude de s'emparer, presque sans coup férir, de tout le convoi. Mais quand il vit la réunion des deux amiraux hollandais, il dut se décider à livrer bataille; il la perdit et se déroba par la fuite. Cette affaire s'appelle la bataille de Doggers-banck, d'un banc de sable sur la côte du Jutland. Le vieux Zoutman se battit comme un héros; Kinsberg fit des prodiges. La Hollande triomphante honora ses deux amiraux. Mais le Stathouder les reçut avec une indifférence marquée, et prouva clairement, par cette conduite, la perfidie de ses engagements avec l'Angleterre. Zoutman rentra dans l'oubli. Cette victoire fut alors regardée bien justement par les patriotes comme une victoire sur le Stathouder lui-même qui n'avait pu dissimuler son dépit. La disgrace du vainqueur dut aigrir violemment les esprits déja irrités par les obstacles que le Stathouder avait mis à la sortie de la flotte du Texel, et à sa jonction avec celle de Brest. La nation était ouvertement trahie par son chef. Le traité de 1783 termina cette guerre. L'Angleterre y gagna l'établissement de Negapatnam, que les Hollandais lui cédèrent sur la côte de Coromandel.

Après cette paix, la politique des États-généraux se tourna tout entière du côté de la France, et força la main au Stathouder, qui fut obligé

de suivre la négociation. Le traité signé à Versailles, le 8 novembre 1783, fut ratifié par les États, le 12 décembre. Les patriotes manifestèrent hautement leur joie; Amsterdam et Rotterdam frappèrent des médailles à l'occasion de l'alliance de la France. Jamais nation n'exprima avec plus de caractère la part qu'elle prenait à la politique de son gouvernement. Cependant le stathouder affectait de reprocher à la France la perte du comptoir de Negapatnam; de leur côté, les patriotes reprochaient avec bien plus de raison au prince d'avoir empêché la jonction de la flotte du Texel à la flotte française, ce qui eût porté un coup terrible à l'Angleterre, surtout depuis la neutralité armée des cours maritimes du Nord. C'était ce que le stathouder, d'accord avec le cabinet de Saint-James, s'était attaché avec soin à prévenir, en dépit des efforts de l'amiral Paulus, des ordres des États, et de la convention faite avec la France.

La mort du grand Frédéric fut un évènement important pour les affaires de la Hollande. La princesse d'Orange comptait, avec raison, plus encore sur l'appui de son frère qui se trouvait appelé au trône de Prusse, qu'elle n'avait compté sur la protection du vieux roi, qui avait toujours dédaigné de se mêler des querelles de cette république, autrement que par un système modéré de conseil à l'un et l'autre parti. Sa politique l'aurait

d'ailleurs porté, s'il eût vécu davantage, à s'entendre avec la France contre le parti anglais, dont son nom était toujours l'instrument, et à ne pas souffrir qu'aucune atteinte fût portée à la république son alliée. Dès la mort de ce grand Roi, le prince et la princesse d'Orange jugèrent devoir profiter de leur crédit sur le nouveau roi pour le faire intervenir comme protecteur de leurs prétentions à usurper entièrement le pouvoir suprême.

Hertzberg, sous le feu roi, n'était qu'un ministre ordinaire; Frédéric gouvernait par lui-même; mais il devint ministre dirigeant sous son successeur, prince faible, inoccupé, étranger aux affaires par sa nature, et dont toute l'ambition se bornait à jouir de l'héritage glorieux que son oncle avait fondé en Europe. Hertzberg n'avait pu faire accorder aux sollicitations de la cour de La Haye le crédit qu'il aurait désiré; il se dédommagea de son impuissance auprès du nouveau roi; il le fit consentir à donner à la princesse sa sœur une protection déclarée. Les affaires de Hollande n'étaient connues à Berlin que par les plaintes des Orangistes. Le comte de Goertz fut envoyé à La Haye en qualité d'ambassadeur, avec instruction de diriger le stathouder dans sa conduite vis-à-vis des États, et de lui montrer un appui public. La révolution commença, au

mois de septembre 1785, par une émeute; elle devait avoir ses succès, ses revers et ses triomphes. Cette sédition, l'ouvrage des Orangistes, était dirigée contre les pensionnaires d'Amsterdam, de Dordrecht et de Harlem, les trois grands magistrats du pays et les chefs du parti républicain. Le dimanche, jour où toutes les affaires étaient suspendues, même l'action des États-généraux et provinciaux, fut choisi de préférence, parce qu'aucune autorité locale n'aurait ce jour de forces répressives; on arrangea les choses de manière que le stathouder même, sans l'ordre duquel aucune force militaire ne pouvait se mouvoir, serait à la campagne et qu'il ne serait plus temps lorsque ses ordres arriveraient. Les trois pensionnaires eussent été infailliblement massacrés sans une circonstance imprévue qui fit survenir une force suffisante pour dissiper les factieux. La constitution avait pourvu à l'absence du pouvoir souverain dont les États-généraux devaient être investis, par l'établissement d'un *conseil-comité* tiré des États eux-mêmes. Dans le cas d'urgence, il ordonnait souverainement en l'absence du Stathouder. Ce conseil usa de son autorité au premier bruit de l'émeute; il fit marcher la garnison de La Haye contre les assassins des trois pensionnaires.

Le lendemain, les États assemblés déclarèrent

vouloir faire cesser le danger résultant, pour la tranquillité publique, de la nécessité de recourir au Stathouder pour les ordres de mouvement des troupes, et ajoutèrent encore au droit du *conseil-comité*. Guillaume V, à cette nouvelle qui lui enlevait sa plus belle attribution, se rendit aux États, défendit ses droits, et demanda que le commandement général lui fût laissé, en promettant d'en faire usage pour assurer la tranquillité publique. Ces instances furent inutiles; son humiliation fut complète; les États persistèrent dans leurs délibérations.

Il fut violemment irrité du non succès de sa démarche; il quitta l'uniforme, partit pour la Gueldre, et écrivit à Berlin pour solliciter une intervention plus active encore qui lui fît rendre son commandement. Il déclara qu'il ne reparaîtrait plus dans la résidence, si cette prérogative ne lui était rendue; il la regardait comme un droit inhérent à sa dignité. Cela donna lieu à plusieurs mémoires et notes diplomatiques. Les États délibérèrent de nouveau; et quoique le pensionnaire d'Amsterdam eût éprouvé quelques défections dans ses partisans, cependant les patriotes l'emportèrent encore.

Ils ne s'endormirent point sur leur victoire; ils en profitèrent pour aborder des questions d'un intérêt moins élevé sans doute, mais d'un

effet plus populaire. Les drapeaux des gardes hollandaises, chargées spécialement du service des États, avaient été insensiblement transformés en drapeaux stathoudériens par la grande dimension de l'écusson du prince et la petitesse de celui des Provinces; c'était un signe public d'envahissement de la puissance militaire. Les patriotes jugèrent que le moment était venu de désaccoutumer les yeux du peuple de cette usurpation, à laquelle ils s'étaient habitués, comme à celle du droit législatif et de la souveraineté que, depuis l'origine, les Stathouders n'avaient pas perdue de vue un seul instant. Un usage, également le fruit de l'usurpation, blessait journellement les républicains et surtout les membres des États. Le palais dans lequel logeait le Stathouder contenait la salle des États; une cour carrée, commune aux deux ailes de ce bâtiment, avait deux issues sur la ville, une au nord, l'autre au midi; le Stathouder s'était emparé de la porte du nord, et nul autre que lui ne pouvait y passer.

Le 27 février, les patriotes obtinrent que les drapeaux aux armes du Stathouder seraient remplacés immédiatement par des drapeaux aux armes nationales; que les honneurs militaires, qui jusque-là n'étaient rendus qu'au Stathouder, seraient communs aux membres des États; et que la porte réservée serait publique. Ces victoires

puériles satisfirent la vanité du peuple; elles lui rappelèrent que la souveraineté résidait dans les États-généraux. Une circonstance pensa donner lieu à un mouvement populaire sérieux; un membre des États, nommé Gislaër, voulut profiter du droit que les patriotes venaient de lui acquérir et franchir la porte stathoudérienne; quelques hommes de la populace, apostés à dessein par les Orangistes, assaillirent sa voiture. Ils l'eussent indubitablement massacré sans le secours des gardes accourus pour le sauver. Une instance judiciaire s'entama sur cette affaire; l'homme qui avait paru diriger le mouvement fut condamné à mort. Au moment de l'exécution de ce misérable, Gislaër lui apporta sa grace qu'il avait généreusement sollicitée des États. Si Gislaër avait été assassiné dans sa tentative ambitieuse, le peuple l'eût traité d'insensé: il avait réussi, il devint son idole. Cet évènement donna de l'assurance aux patriotes, en même temps qu'il diminua le nombre des partisans de la cour. Un décret prononça la dissolution des compagnies de volontaires formées par le parti stathoudérien et organisa des compagnies de volontaires patriotes. C'est toujours dans des temps de trouble, et surtout après une victoire du peuple, que prennent naissance les éléments d'une force nationale qui devient l'armée appelée à défendre et à sauver la patrie. Chaque

peuple a eu, comme les Hollandais, sa porte stathoudérienne à reconquérir; les Parisiens ont pris la Bastille; les Vaudois, le château de Chillon.

A Utrecht, il y eut un autre mouvement patriotique. Depuis Guillaume III, les provinces d'Utrecht, de Gueldre et d'Over-Yssel, n'étaient plus représentées par état et par des députés de leur choix; le Stathouder en avait la nomination. Cette incroyable prérogative, malgré l'offense directe qu'elle faisait à l'honneur national et à la constitution, s'était maintenue depuis cent onze ans. Mais le moment d'abolir enfin le réglement de 1674 ayant paru favorable aux trois provinces interdites, la bourgeoisie d'Utrecht nomma des commissaires pour rédiger un nouveau réglement qu'elle approuva; vers la fin de décembre, les bourgeois, au nombre de cinq mille, et sans armes, se réunirent froidement et sans tumulte sur la vaste place de l'hôtel-de-ville, et demandèrent à leurs magistrats le remplacement de l'ancien réglement par le nouveau qu'ils leur avaient soumis. Ce ne fut qu'à la fin de la journée que cette population, dont le calme ne fut pas un moment interrompu, apprit que ses demandes étaient agréées des magistrats: mais ceux-ci n'ayant pas pouvoir pour la sanctionner, il fallut attendre la convocation des États de la

province, qui n'avait lieu que trois mois après. Cette scène singulière où quelques officiers municipaux délibérèrent froidement, pendant douze heures, sur une demande portée par cinq mille hommes, se passa le 20 décembre 1785. Le parti du Stathouder profita des trois mois de répit qu'il avait pour gagner la majorité. L'attitude de la bourgeoisie en imposa; le réglement de 1674 fut aboli, et la nouvelle régence d'Utrecht fut installée. Cette révolution, car c'en était une réelle, fut opérée sans violence et sans que la tranquillité publique fût troublée. Le caractère hollandais fait que ce peuple évite tout excès, calcule tous ses mouvements, et ne se meut que quand il y est forcé par le sentiment de son véritable intérêt. La conduite des habitants d'Utrecht fit naître les mêmes sentiments dans la Gueldre et l'Over-Yssel, qui partageaient l'interdit de 1674.

Tout fut ainsi terminé à Utrecht pour cette province, malgré les efforts et les négociations du Stathouder. Les nobles et le clergé comptaient à peine vingt membres; mais ces deux ordres avaient chacun un représentant aux États provinciaux, tandis que les cinq villes votantes étaient représentées par un député. Ces deux ordres se constituèrent, sous le nom d'*États provinciaux d'Utrecht,* dans la petite ville d'Amersfort, où le Stathouder résidait. D'accord avec eux, il les fit

protéger par une garnison. On voit à chaque instant combien la constitution des Provinces-Unies était vicieuse, et par conséquent tombée dans un état de discrédit, qui devait amener nécessairement ou une réforme populaire, ou un envahissement stathoudérien.

La province de Gueldre entreprit de suivre l'exemple de celle d'Utrecht; sa révolution fut loin d'être aussi paisible, parce que le prince, furieux de sa défaite à Utrecht, employa la violence au lieu des négociations, et préféra la guerre civile à la perte de ses prérogatives. En Gueldre, la noblesse, pauvre et nombreuse, était toute dévouée au prince. Mais malgré la tyrannie, qui avait enlevé à cette province jusqu'à l'ombre de sa liberté, un patriotisme d'autant plus ardent qu'il était comprimé était entretenu dans la classe bourgeoise. A cette époque, après un silence de plus d'un siècle, il éclata avec furie; et, comme une étincelle électrique, il embrasa subitement les diverses classes de la bourgeoisie de toutes les villes. De nombreuses adresses, dans les termes les plus énergiques, furent adressées aux États provinciaux pour exprimer le vœu général. Ceux-ci, tout dévoués au Stathouder, sans y avoir égard, y répondirent par deux décrets, dont l'un restreignait la liberté de la presse, et l'autre défendait au corps de la

bourgeoisie d'adresser des requêtes à son souverain.

Cette violation manifeste de la constitution irrita les esprits au plus haut degré ; et deux petites villes, Elsbourg et Hattem, refusèrent hautement de publier les résolutions des États. Le Stathouder avait joint l'insulte à la violence envers cette dernière ville, en lui envoyant un soldat pour être son bourguemestre : elle refusa courageusement de recevoir ce magistrat d'une espèce nouvelle. C'était sans doute ce que voulait le prince, qui ordonna un mouvement de troupes contre les deux villes, aussitôt qu'il eut appris leur résistance. En vertu des formes constitutionnelles, il s'était fait ordonner par les États de Gueldre, composés de ses créatures, d'employer la force contre ces séditieux bourgeois. L'exécution suivit de près ; des régiments se portèrent sur Elsbourg, mais ils trouvèrent cette ville sans habitants. Toute la population, plutôt que de consentir à subir le joug d'un maître, et trop faible pour résister les armes à la main, avait pris la courageuse résolution d'abandonner ses foyers. A la nouvelle de la marche des troupes, elle s'était embarquée tout entière avec ce qu'elle avait pu emporter, et avait été chercher un asyle à Campen, de l'autre côté de l'Yssel. A Hattem il y eut résistance. L'artillerie stathoudérienne fit

sauter les portes, et quelques habitants furent tués en combattant.

Aussitôt qu'on eut appris à La Haye la nouvelle de la résolution des États de Gueldre, de faire marcher des troupes contre Elsbourg et Hattem, les États s'assemblèrent extraordinairement. Conformément à la résolution prise par le grand-pensionnaire de Witt, en 1663, il fut décidé que chaque membre pouvait émettre son opinion, quelle qu'elle fût, sans qu'il pût jamais être inquiété. Cette délibération annonçait et l'état de crise dont la république était menacée, et l'intervention prononcée que les États de Hollande voulaient signaler à l'attention publique. Le pensionnaire de Dort, Gislaër, récapitula éloquemment tous les griefs de la république contre les usurpations du stathoudérat, et notamment contre le prince régnant. Il n'eut pas de peine à démontrer que la Gueldre, dont les membres des États et les magistrats étaient des créatures du Stathouder, n'était ni représentée ni administrée par elle-même, et que les troubles de cette province étaient l'ouvrage de cette pernicieuse influence. En conséquence, il proposa 1° d'engager les États de Gueldre à s'abstenir de toute violence envers les villes d'Elsbourg et de Hattem, afin que la province de Hollande ne se vît pas obligée d'intervenir; 2° d'inviter les quatre

autres provinces à s'opposer à ce que leurs troupes fussent mises en mouvement contre les citoyens : enfin il fut d'avis d'écrire au Stathouder, pour le sommer de faire cesser les agitations de la patrie ; faute de quoi, il serait reconnu l'auteur de la guerre civile, et serait suspendu par les États de Hollande de ses pouvoirs et de sa dignité. Ces propositions furent agréées à l'unanimité par les dix-huit villes votantes. Mais la résolution, arrêtée le 4 septembre, fut prévenue dans son exécution par les événements d'Elsbourg et de Hattem, dont on eut la nouvelle, le 6, à La Haye. Ainsi, il fallut renoncer aux deux premières mesures ; la troisième fut exécutée à la rigueur ; et les États généraux donnèrent vingt-quatre heures au Stathouder pour répondre et mettre un terme aux violences qu'il venait d'exercer. Guillaume V se hâta de répondre qu'il était dans le droit constitutionnel, et n'avait agi que par l'ordre des États de Gueldre. Il était facile de prévoir cette réponse, à laquelle il n'y avait aucune objection légale. Cette situation, également fausse pour les deux partis, ne fit qu'entretenir la haine qu'ils se portaient ; et les patriotes ne furent que plus irrités de cette duplicité du prince, qui osait alléguer les ordres des États de Gueldre, dont il était lui seul le régulateur. Les États de Hollande résolurent alors

de trancher souverainement la difficulté. Ils arrêtèrent, quand ils surent l'exécution qui venait d'avoir lieu sur les deux villes de la Gueldre, d'ordonner au prince de faire rentrer les troupes dans leurs garnisons. Trois provinces, celles de l'Over-Yssel, de Groningue et de Zélande, avaient suivi cet exemple. Les États usaient de leur droit constitutionnel; et le Stathouder ne pouvait éluder leurs demandes.

Une résolution plus importante, plus hostile encore, fut proposée le 20 septembre, et passa à la majorité de seize voix sur dix-huit; ce fut celle par laquelle le prince fut suspendu de ses fonctions de capitaine-général. Il devint évident alors que le message précédemment décrété pour le rappel des troupes n'était qu'une mesure préparatoire. La ville d'Amsterdam, dont le patriotisme avait été le moins prononcé dans les derniers temps, émit le vote le plus violent; elle voulait que la résolution des États fût motivée *sur les attentats sans exemple commis par le prince, et sur l'emploi criminel qu'il faisait des troupes;* c'était une véritable déclaration de guerre. La Hollande se hâta de prendre militairement toutes ses sûretés en garnissant sa frontière du côté des provinces de Gueldre et d'Utrecht où le prince dominait. On se prépara des deux côtés à la guerre civile.

Ce fut dans ces circonstances que le comte de Hertzberg fit intervenir, à la demande du prince et de la princesse d'Orange, le nouveau roi de Prusse dans les affaires de la République. Saisissant avec empressement cette occasion de se consoler de la dépendance dans laquelle le Grand Frédéric l'avait tenu constamment, et de joue enfin un rôle dans une grande affaire. A cette époque, on appelait rebelles les peuples qui repoussaient l'oppression. Hertzberg ne comprenait point, ou plutôt ne voulut pas comprendre que, dans le gouvernement des sept provinces, c'était le prince qui était le sujet, et les États le souverain. Il s'était voué déja sous le dernier règne, mais sans succès, aux intérêts de la princesse, et n'eut pas de peine à inspirer au roi son frère, dont elle était tendrement aimée, et sur lequel, à son avènement, il avait pris un grand empire, la résolution d'intervenir en arbitre dans les nouveaux différends. Il choisit en conséquence le comte de Goërtz pour être l'instrument de ses desseins, et le fit nommer ambassadeur extraordinaire à La Haye. L'arrivée de ce négociateur surprit étrangement les Hollandais. Quand ses pouvoirs furent connus, le mécontentement fut général; c'était comme *médiateur* que se portait le roi de Prusse; le Stathouder était présenté comme opprimé par la violence. Une inconvenance aussi

grave était un outrage direct à la dignité des États; ils se voyaient, par une décision du cabinet prussien, réduits à la nécessité de traiter d'égal à égal avec le Stathouder, et de se justifier, vis-à-vis d'un gouvernement étranger à leurs débats, de ces mêmes griefs qu'ils se croyaient en droit de reprocher au prince d'Orange.

Les patriotes jugèrent bientôt que la mission du comte de Goërtz, bien qu'il s'annonçât comme conciliateur, était uniquement hostile contre eux. Ils s'en convainquirent par l'étroite liaison qui se forma tout-à-coup entre cet envoyé et le chevalier Harris, ministre d'Angleterre (lord Malmesbury). Les États s'alarmèrent justement de la confiance qui s'établit entre les deux plénipotentiaires. Le ministre anglais était connu par sa haine envers les républicains hollandais, que protégeait la France; et cette union devait placer la cause de la République dans des périls d'une nature nouvelle. La protection ouverte, ou plutôt la préférence donnée à la cause du Stathouder, se rattachait à la rivalité de l'Angleterre et de la France. Le chevalier Harris, d'après les confidences du comte de Goërtz, ne garda plus aucune mesure dans l'aversion qu'il portait personnellement à la France, ni dans ses opinions sur les débats actuels. Il traita d'insulte faite au Roi de Prusse le droit que les

États venaient d'exercer en suspendant le Stathouder de ses fonctions de capitaine-général. Les États-généraux et les patriotes se virent exposés à la commune vengeance de l'Angleterre, de la Prusse et du Stathouder. Si Guillaume V avait été réduit à ses propres forces, c'est-à-dire aux quatre à cinq mille hommes qu'il tenait des contingents de la Gueldre, de la Frise et de la Zélande, il n'aurait pas pu résister aux troupes bien plus nombreuses qu'entretenaient les provinces de Hollande, de Groningue et d'Over-Yssel. Cette division de forces de trois provinces contre trois était militairement à l'avantage des républicains; mais, envisagée sous le rapport des votes aux États-généraux, elle présentait une égalité que la représentation d'Utrecht pouvait seule faire disparaître. On a vu que cette province était partagée et par la résistance de sa capitale et par l'opposition stathoudérienne d'Amersfort. La députation d'Utrecht n'existait plus, par la désertion des deux ordres réfugiés à Amersfort, ce qui frappait d'illégalité les États-généraux devenus incomplets. Ainsi l'État, proprement dit, l'État constitutionnel n'existait plus; rien n'était légitime désormais, et la porte était ouverte aux plus grands maux.

La France, attachée par le système d'une saine politique au maintien des libertés hollandaises,

ne pouvait rester spectatrice de tels événements; elle ne pouvait voir qu'avec une grande inquiétude la Prusse s'allier avec l'Angleterre, pour établir le pouvoir absolu du Stathouder sur ses alliés. En conséquence, elle prit le parti de charger son ministre à Berlin, le comte d'Esterno, d'une négociation sur cet objet; et, non contente de la part qu'elle déclarait vouloir prendre à cette affaire, elle envoya un ministre extraordinaire à La Haye, où déja elle avait un ambassadeur. Les communications du comte d'Esterno éclairèrent le Roi de Prusse sur le véritable état des choses, et les instructions de son cabinet au comte de Goërtz prescrivirent à cet agent une conduite plus modérée, dans laquelle il dut se renfermer. L'influence de la France fut manifeste: non-seulement Frédéric adhéra au système de conciliation que le cabinet français avait adopté, mais encore il admit l'examen des prétentions des républicains.

Elles se ressentaient de la modération nationale, qui n'avait et ne déclarait d'autres intentions que de renfermer le stathoudérat dans les limites et priviléges qui étaient déterminés par la constitution. Les républicains alléguaient avec raison que les autres droits, tels que celui de *patentes*, relatif à la disposition des troupes, le *réglement de* 1674, qui assignait au Stathouder

la nomination des magistrats des trois provinces reprises sur Louis XIV, et enfin le commandement de La Haye, n'avaient été concédés au prince que pour en jouir *sous le bon plaisir des États*, ce qui constituait les États maîtres de révoquer ces priviléges. Ils ajoutaient que telle avait été la condition à l'époque de l'établissement de l'hérédité du stathoudérat dans la maison de Nassau-Orange, et qu'à l'avénement du prince actuel cette stipulation avait été renouvelée; qu'ainsi c'était à tort que Guillaume V se prétendait responsable à sa postérité de la conservation de ces priviléges. Cependant l'amour de la paix était si universel, que les patriotes consentirent d'eux-mêmes à des modifications qui n'enlevaient à ces trois prérogatives que ce qu'elles renfermaient de dangereux pour les libertés publiques.

La conduite de ces républicains fut admirable, et ne démentit pas, un seul moment, la juste réputation de raison et de patriotisme, dont ils jouissaient en Europe. D'après les ordres de sa cour, provoqués par l'influence française, le comte de Goërtz reçut avec bienveillance la proposition du parti patriote, en approuva la sagesse et la modération; et ne doutant point de l'honneur qui devait résulter pour lui d'une réconciliation qu'il regardait alors comme infaillible entre les États et le prince, il se rendit à

Nimègue auprès du Stathouder. Mais il le trouva plus inflexible que jamais. Au lieu de s'empresser d'adopter les modifications faites aux premières demandes, Guillaume V répondit que c'était aux États de Hollande à reconnaître leur tort envers lui; il l'exigea même, et demanda impérieusement à être réintégré dans sa charge de capitaine-général, ainsi que dans le commandement de La Haye, ajoutant qu'il verrait après ce qu'il aurait à faire pour rétablir la tranquillité. Cette violente réponse ne fut pas l'objet d'une note diplomatique remise au comte de Goërtz, mais seulement d'une lettre que lui écrivit la princesse. Ce ministre adressa au roi la lettre de sa sœur; l'envoyé extraordinaire de France, voyant que toute négociation devenait impossible, se décida à retourner à Versailles. Les espérances du parti républicain pour la paix, à laquelle ils venaient de faire des concessions si généreuses, furent totalement renversées. Le Stathouder resta convaincu que les républicains ne se soumettraient point à sa volonté, et ceux-ci s'attendirent aux mesures les plus violentes de la part du prince; ils se mirent en état de défense. La guerre civile était devenue une mesure de salut public. Une révolution était nécessaire pour sortir de l'état d'anxiété, où le défaut d'action d'un gouvernement légal avait

plongé la population. Les stathoudériens seuls triomphaient, parce qu'ils comptaient encore sur leur influence dans les États-généraux, et que le résultat de leur victoire serait infailliblement l'établissement de la souveraineté de la maison de Nassau.

En effet, les régents des plus fortes villes, telles que Rotterdam et Amsterdam, étaient presque tous de fougueux stathoudériens, et dans les plus importantes circonstances on avait vu les vœux de la bourgeoisie habilement éludés par les manœuvres aristocratiques. La situation actuelle exigeait pour le salut des patriotes une majorité qui ne fût pas précaire, comme celle de dix sur les dix-huit villes votantes. Il fallait la presque unanimité pour que la résolution adoptée eût un caractère de stabilité. Les patriotes et les Orangistes se mirent en campagne pour s'assurer des votes aux États, et remporter dans les délibérations une victoire signalée. Ainsi, les uns travaillèrent à détruire la majorité stathoudérienne, et les autres à la fortifier.

Une circonstance imprévue vint tout-à-coup mettre en mouvement l'activité des deux partis. La ville de Harlem avait soumis aux États une proposition très-démocratique, par laquelle elle demandait qu'il fût donné au peuple une sorte

d'influence dans les affaires; mais comme une faible majorité avait accueilli cette proposition, on nomma une commission pour en faire le rapport, afin de devancer le parti orangiste que cette démarche avait vivement alarmé; la bourgeoisie d'Amsterdam pressa sa régence de s'assembler et de délibérer. Celle-ci trompa les bourgeois; elle les pria de la laisser conduire cette affaire, ce qui fut accepté avec confiance; et elle nomma quatre partisans du Prince, l'un à la commission, et les trois autres aux États-généraux, pour fortifier sa députation. Dans une séance des états, les villes de Dort et d'Harlem avaient proposé que la commission ne fût composée que de sept à neuf membres. Les nobles à leur tour avaient demandé que chaque ville élût un commissaire, ainsi que l'ordre équestre, ce qui fut accordé. L'aristocratie, qui disposait de neuf villes, l'emporta d'une voix sur les deux points par l'accession de la ville d'Amsterdam. De cette manière fut éconduite la proposition de Harlem. Les patriotes se virent avec douleur en minorité dans les États; il s'agissait pour eux de conserver ou de perdre la patrie. La conduite des régents d'Amsterdam fut livrée à toute la sévérité de l'opinion; et la bourgeoisie jura de tirer vengeance de ceux qui venaient de la trahir avec tant de perfidie. Rot-

terdam était, vis-à-vis de sa régence, dans les mêmes dispositions qu'Amsterdam; ces deux grandes villes s'entendirent pour opérer une révolution dans le conseil; il fut convenu entre elles qu'Amsterdam donnerait l'exemple : ses richesses, sa population lui acquéraient un poids considérable dans les affaires générales. La bourgeoisie s'assembla; elle nomma des commissaires pour faire connaître à la régence ses prétentions et défendre ses droits. A l'exemple d'Utrecht, elle en imposa par son attitude. Elle demandait, 1° la révocation immédiate des trois députés qui venaient de trahir aux États le vœu général de leurs commettants; 2° que les deux députés restants désavouassent, au nom d'Amsterdam, la conduite de leurs collègues; 3° que les trois députés, réputés traîtres, fussent exclus à jamais de la députation et mis en jugement. La régence se vit contrainte d'accéder à ses demandes; et la majorité fut de nouveau dévolue aux patriotes.

Fiers de cette victoire, les républicains s'occupèrent avec activité de la réforme du conseil de la régence; sans cela la majorité reconquise n'aurait point de stabilité; et il fallait profiter de l'enthousiasme du premier moment pour assurer sa conservation. Le 21 avril 1787, six compagnies de la bourgeoisie se saisirent du poste de l'Hôtel-de-ville; les autres compagnies restè-

rent sous les armes dans leur quartier. Une députation de la bourgeoisie présenta à la régence une requête, pour demander le renvoi de deux de ses membres. Le conseil, après une longue délibération, répondit qu'il n'avait pas le droit de prononcer des destitutions; cependant le mécontentement de la bourgeoisie se déclara avec tant d'effervescence qu'il en fut délibéré de nouveau, et qu'on accéda par un *mezzo-termine* au vœu général. La joie du peuple fut à son comble; elle se manifesta hautement; et des courriers furent expédiés dans toutes les provinces pour annoncer cette victoire du peuple. Le 23, Rotterdam suivit l'exemple d'Amsterdam.

Aussitôt après son installation, et pour accomplir le mandat qui l'avait régénéré, le conseil nomma une nouvelle députation aux États, et révoqua celle qui existait. Mais s'arrogeant le droit de frapper d'illégalité tout ce qui venait de se passer à Rotterdam, les anciens députés de cette ville, loin d'accepter leur révocation, s'étant rendus aux États avant l'ouverture de l'assemblée, il s'y trouva une double représentation. La députation révoquée se leva et présenta une adresse, dans laquelle elle denonçait aux États-généraux la conduite illégale de la bourgeoisie de Rotterdam, et demandait le rétablissement de ce qui venait d'être annulé.

Cette adresse fut soutenue par l'ordre équestre; et la discussion la plus vive s'établit pour décider si les États recevraient la nouvelle députation. Après une séance des plus orageuses, la majorité resta aux patriotes; mais seulement dans la proportion de neuf contre huit, une des dix-huit villes votantes s'étant abstenue de voter. La noblesse, furieuse de cet échec, déclara qu'elle mettait *ad referendum* la résolution adoptée, et menaça de prendre désormais de la même manière et indistinctement tout ce qui serait proposé aux États. Elle voulut même quitter l'assemblée, ce qui eût dissous les États; on se sépara ainsi. Le lendemain, la députation rejetée osa se présenter à la séance; il lui fut interdit de siéger à côté de la nouvelle; et elle dut rester debout, hors de l'enceinte des députés, mais assistant néanmoins à la délibération. La discussion reprit bientôt toute sa violence, quoiqu'elle eût été décidée, la veille, par la majorité, et que la minorité seulement eût déclaré le *referendum* sur lequel revint encore la noblesse. Cette nouvelle discussion était totalement illégale; aussi dépassa-t-elle toutes les bornes de la décence. Le Grand-Pensionnaire lui-même, qui présidait, et qui était vénéré de tous les partis, fut apostrophé et outragé par un jeune homme de l'ordre équestre : c'était insulter les États. Ce

magistrat se leva alors avec dignité, reprocha sévèrement à l'orateur de l'ordre équestre l'inconvenance de sa conduite, déclara que son devoir était de conclure à la majorité des voix, et, laissant tomber le marteau sur la table, ferma la séance. Ainsi se termina l'affaire de la double députation de Rotterdam.

Cette séance eut lieu le 25 avril, et il fut heureux pour les patriotes que la majorité leur eût été acquise; car le parti stathoudérien, qui avait l'espérance de triompher sur le point de la double députation de Rotterdam, devait, à la faveur de ce succès, faire rappeler Guillaume V à la Haye, lui rendre le commandement et destituer le Grand-Pensionnaire, ce Blesswick dont le patriotisme lui était si redoutable. L'ambassadeur d'Angleterre, Harris, était de la conspiration, et il se croyait tellement sûr de la victoire, qu'il avait d'avance préparé une grande fête dans son hôtel, pour la célébrer.

Cependant les affaires de la province d'Utrecht, divisée en deux conseils, dont l'un, patriote, résidait à Utrecht, et l'autre, orangiste, à Amersfort, étaient loin d'être pacifiées. Les républicains de Hollande proposèrent la voie de la négociation, dans l'espoir d'éviter des troubles; les stathoudériens d'Amersfort acceptèrent ce moyen, dans la persuasion où

ils étaient de faire tourner la négociation à leur avantage : ce qui arriva. La simplicité et la bonne foi républicaine devaient échouer contre l'armée des courtisans aguerris de Guillaume, qui dirigeait toutes les manœuvres de son parti. Ainsi, par de fausses promesses, par ces moyens dilatoires que sait inventer le génie de la domination et de la ruse, un temps précieux fut perdu pour les patriotes, et employé par les stathoudériens; effectivement, la ville d'Utrecht apprit bientôt que les troupes de sa province et de celle de Gueldre étaient mises en mouvement, et avaient ordre de marcher contre elle. Tandis que le conseil d'Amersfort, composé des nobles et du clergé, négociait avec les patriotes de Hollande, il tramait, avec le prince, le plan de l'attaque d'Utrecht à force ouverte. Le 9 mai, Utrecht apprit son investissement. Les troupes ennemies avaient été disposées de manière à couper toute communication entre cette ville et celles d'Amsterdam, de Leyde et de La Haye, et à être maîtresses du vieux Rhin, ainsi que de la grande écluse, une des premières ressources défensives d'Utrecht. Dans l'après-midi, on sut qu'un bataillon était en marche pour s'emparer du district de Vresswyck, seigneurie qui appartenait à la ville. Le conseil municipal s'assembla aussitôt, et ordonna qu'un détache-

ment de trois cents bourgeois partirait sous le commandement de d'Averhoult, l'un des nouveaux régents, et s'établirait à Vresswyck. Le détachement rencontra le bataillon à l'entrée de la nuit; l'action s'engagea. Elle fut d'abord soutenue de part et d'autre avec un avantage égal; mais d'Averhoult ayant démasqué trois petites pièces de campagne, les troupes de ligne furent bientôt mises dans une déroute complète : elle fut si entière, qu'elles perdirent leur drapeau, jetèrent leurs fusils, et abandonnèrent leurs bagages; les bourgeois perdirent peu d'hommes. Ils eurent la gloire d'avoir défait huit compagnies de ligne, et d'entrer le lendemain à Vresswyck; M. d'Averhoult et ses compagnons rappelèrent aux habitants du pays le dévouement de Léonidas et ses trois cents Spartiates. C'est ainsi que commencent les renommées militaires dans les révolutions, et que se fonde la gloire nationale. Ce commandant et ses bourgeois voyaient le feu pour la première fois, et ils avaient vaillamment battu des troupes réglées et aguerries. L'impression fut profonde à La Haye, où les États-généraux témoignèrent leur juste indignation, au récit de violences qui surpassaient celles qui avaient été exercées sur les villes d'Elsbourg et Hattem; ils se déterminèrent à adopter les mesures les plus énergiques pour secourir Utrecht, et à

déployer toute la force que leur donnait la constitution et que nécessitaient les circonstances. On a vu que chaque province avait ses États, c'est-à-dire, son souverain territorial; la constitution ne permettait pas qu'une province fît entrer ses troupes sur le territoire d'une autre province, sans l'assentiment du gouvernement local. Les États de Hollande, qui figuraient au premier rang dans les affaires, ne pouvaient pas méconnaître ce principe fondamental de l'union; mais ils eurent bien le droit de déclarer que les hostilités contre le territoire d'Utrecht venaient de rompre l'union. En conséquence, ils ordonnèrent à leur général de suspendre de ses fonctions tout officier qui, malgré les ordres de la province, refuserait de servir pour la défense d'Utrecht. Il était certain qu'il n'y avait plus d'États, c'est-à-dire de souverain territorial dans la province d'Utrecht, parce que cette ville n'avait qu'une fraction des États, dont l'autre partie, composée des nobles et du clergé, s'était retirée à Amersfort. Deux ordres, composés de peu d'individus, ne pouvaient point, par la même raison, se constituer en États de la province. C'était une illégalité bien grave que commettait le stathouder, en les reconnaissant comme tels; et il violait doublement la constitution, en faisant marcher, au nom de ces États illégi-

times, un corps de troupes étrangères à la province contre sa propre capitale. Ces deux griefs furent justement imputés au prince par les États de Hollande, et décidèrent la déclaration qu'ils firent aux États-généraux. Ils appuyèrent, sans perdre de temps, cette déclaration par l'envoi à Utrecht d'un régiment à leur solde; c'était la légion de Salm. Ce corps, dont les dispositions politiques étaient connues, alla se renfermer dans Utrecht. Le général de Hollande reçut l'ordre de tenir ses troupes prêtes à partir au premier signal. Ainsi, la guerre était déclarée entre le prince et le pays; mais un grand écueil attendait l'emploi des forces républicaines, et même de ces régiments étrangers, quoiqu'ils fussent à la solde directe des provinces, comme la légion de Salm, qui était payée par celle de Hollande. Car il y avait deux serments qui obligeaient ces régiments : l'un envers la province qui les payait; l'autre envers les États-généraux, sans l'ordre desquels il leur était défendu d'entrer sur le territoire d'une autre province. Cette complication de serments donnait au Stathouder, dans la circonstance actuelle, un avantage constitutionnel qu'il ne devait pas laisser échapper : et, bien que cette double obligation fût également considérée par les États de Hollande comme une difficulté presque invincible, il leur

était presque impossible de l'éviter. Ainsi le péril naissait, pour le parti patriote, des moyens mêmes qu'il avait de le combattre. Il était obligé d'avoir constamment la majorité dans les États-généraux, afin que les régiments ne fussent pas exposés à choisir entre deux serments. Dans une pareille perplexité, la province de Hollande devait trancher la difficulté par un grand acte de pouvoir : ce fut la destitution et le remplacement de tous les officiers qui refusèrent de marcher, en alléguant la religion du serment aux États-généraux. La province fit plus, elle imposa à ses régiments un nouveau serment qui les faisait dépendre exclusivement de ses États. Les nouveaux officiers furent encouragés par des récompenses extraordinaires; et ceux qui, ayant été éliminés, voulurent reprendre du service, furent irrévocablement refusés. Il était sage aux États de Hollande de se montrer armés d'une grande sévérité envers ceux qui avaient pu balancer à les servir. De cette manière, ils ne devaient plus avoir sous leurs drapeaux que des hommes fidèles et dévoués.

Le parti stathoudérien avait perdu la majorité dans les États-généraux, et avait manqué sa grande affaire, celle de devenir maître de la province de Hollande. Il devait cet échec aux deux révolutions que Rotterdam et Amsterdam ve-

naient d'opérer dans leurs magistratures. Ce déploiement de volontés des provinces de Hollande et de Zélande avait enlevé au Stathouder les moyens d'insurrection partielle, sur lesquels il avait compté; il n'avait pas été plus heureux dans ses opérations militaires à Utrecht. Depuis la déroute du bataillon envoyé pour s'emparer de la seigneurie de Vresswyck, il avait formé un camp à Zeist, près d'Utrecht, et le régiment de Salm avait vigoureusement repoussé toutes les attaques. Les États de Hollande n'avaient pas perdu de vue l'usage que le Stathouder pouvait faire, contre leur cause et celle d'Utrecht, des régiments qu'ils avaient dans la province de Gueldre, et ils avaient requis ce prince de les envoyer dans le pays de la *généralité*, faute de quoi ils cesseraient de les solder. Les Gueldrois, qui tenaient pour le Stathouder, s'opposèrent au départ de ces troupes; mais comme ils étaient hors d'état de les payer, ils imaginèrent de prier les États-généraux d'ouvrir, au nom de la province de Hollande, un emprunt destiné à la solde de ces régiments. Ce qui, en d'autres termes, était faire payer à la Hollande la guerre qu'on lui déclarait. Il est difficile d'imaginer une conception plus étrange de la part d'un corps délibérant; mais, dans les temps de troubles, toute raison, même la raison politique, celle dont on peut le

moins se passer, semble s'obscurcir avec la destinée du pays.

Une nouvelle confusion de volontés et de principes vint encore accroître le discrédit de la chose publique, que l'un et l'autre parti remettait chaque jour en procès à sa volonté, devant les États-généraux, également frappés eux-mêmes d'une mobilité peu honorable. Il n'y avait plus de stable que l'illégalité, en raison de la rapidité et de la complication des circonstances; ainsi les États soi-disant d'Amersfort, dont le Stathouder dirigeait les volontés, osaient écrire aux États-généraux pour demander que les ordres donnés par la province de Hollande fussent révoqués, et que le général fût mis en jugement pour les avoir reçus et exécutés. Les officiers destitués par les États de Hollande, ameutés également par le parti stathoudérien, demandaient protection aux États. La discussion s'établit; la Hollande, ne pouvant être juge dans sa propre cause, n'avait point de voix dans la délibération qui avait lieu entre les six autres provinces. Le débat fut vif; le premier jour, il y eut deux voix pour la proposition, trois pour le *referendum*, et la sixième province votante eut partage dans ses deux voix. Malgré cette circonstance, qui rendait la question au moins indécise, le président avait conclu pour la proposition. Le lendemain une

troisième voix vint se joindre à l'une des deux qui avait fait partage, et vota pour le *referendum;* ce qui donnait quatre voix sur six à cette opinion. Malgré cela, le président des États osa donner le scandale, jusqu'alors sans exemple, de conclure en faveur de l'avis, comme il l'avait fait la veille. Ainsi la minorité de deux contre quatre l'emporta aux États-généraux; toute pudeur était bannie de cette assemblée qui avait soutenu avec tant d'éclat la fortune de la république, et avait attaché son nom à tant d'événements glorieux; sa sagesse était perdue, son honneur flétri, et ce grand symptôme de décadence ne devait servir qu'à l'avantage du parti qui voulait détruire la souveraineté, et qui, en attendant le moment de se mettre à sa place, jouissait et profitait de la considération dont il avait su le frapper lui-même, en le corrompant et en brisant son lien politique avec la nation.

Le parti stathoudérien osa davantage. Le prince fit paraître un manifeste, où, après avoir traité de rébellion toutes les oppositions qui s'étaient prononcées dans les villes de Rotterdam, d'Amsterdam, d'Utrecht, et avoir déclaré qu'il allait concourir de tous ses moyens à la destruction des ennemis de l'ordre public, il demandait qu'on lui rendît le commandement de La Haye, les fonctions de capitaine-général; alors il pren-

drait toutes les mesures convenables pour rétablir la tranquillité. Une pareille déclaration ne pouvait qu'annoncer les plus graves événements. Elle portait ou plutôt elle affectait un ton de supériorité qui devait nécessairement être soutenu de moyens prêts à être mis en œuvre. Effectivement, le 30 mai, jour où elle fut présentée aux États, éclata tout-à-coup à Amsterdam un tumulte violent de la part de la populace orangiste. Elle avait été disposée à un soulèvement, par les meneurs du parti; mais le soulèvement ne devait avoir lieu que le 1er juin, d'après le plan qui avait été concerté à Nimègue où était la cour, entre le Stathouder et le chevalier Harris, ambassadeur d'Angleterre. Cette populace vendue au prince, entraînée au désordre par sa propre nature, se livra, le 30 mai, à des violences publiques contre la bourgeoisie; cette précipitation nuisit au plan de Nimègue. La bourgeoisie avait aussi à ses ordres, à Amsterdam, une populace patriote qui en vint aux mains avec la stathoudérienne, et la refoula dans le quartier des matelots. Le parti du prince leva les ponts pour se défendre dans ce quartier; mais le parti des bourgeois vint à bout de forcer un passage, et s'étant jeté dans des barques, attaqua ses ennemis d'un autre côté, et les mit en déroute. Les vainqueurs

usaient de leurs droits, et ils poursuivaient avec acharnement; ils mirent au pillage les maisons des deux anciens régents stathoudériens. La bourgeoisie parvint cependant à arrêter cette vengeance populaire, où toutefois le désordre ne profitait à aucun de ceux qui le causaient; car la haine de ce bas peuple était toute politique, et personne ne chercha à se rien approprier des richesses de toute nature que renfermaient les maisons dévastées; on nuisait à son ennemi pour lui nuire, et non pour s'enrichir à ses dépens. Cette conduite de la part de la dernière classe de la société d'une grande cité, alors qu'elle était victorieuse dans une émeute suscitée contre ses intérêts, prouve à quel point la morale avait été profondément inculquée au peuple batave par ses institutions républicaines.

La populace avait eu son triomphe. La bourgeoisie procéda avec sa prudence ordinaire. Une recherche soigneuse, faite par ses ordres dans les maisons, avait produit la découverte de papiers importants dont la connaissance, jointe aux révélations des prisonniers qui avaient été faits, dévoila tout le plan de la conspiration du pouvoir, à laquelle l'ambassadeur d'Angleterre avait pris une part directe. On s'empara également de quelques envois de munitions de guerre, saisis après l'événement, et dont la précipitation de

la populace avait empêché qu'on fît usage : il fut alors bien prouvé que le prince n'avait rien négligé pour opérer le massacre des citoyens, si, comme il l'avait si bien prévu, il y avait résistance. C'était sur cette organisation criminelle et ténébreuse que s'appuyait le manifeste extraordinaire qu'il avait osé envoyer aux États-généraux. Mais par la faute même de ses agents, le moment de l'attaque ayant été avancé, le plan de la cour de Nimègue fut déjoué; et la province de Hollande, qui eût infailliblement suivi le sort de la capitale, fut soustraite au péril qui la menaçait. Il restait ce qui survit toujours aux succès et aux défaites civils, un sentiment de haine et de vengeance plus profond encore qu'à l'époque de l'entreprise du Stathouder contre les villes d'Elsbourg et de Hattem. La province de Hollande avait établi à Woorden, sous les ordres de son général Van-Ryssel, une commission militaire, qui correspondait avec la commission de défense, formée à La Haye. Les circonstances devenant plus dangereuses, en raison des derniers événements, la province, afin de pourvoir de suite en dernier ressort à tout péril, se décida à nommer une commission dictatoriale de cinq membres, à qui le salut de la patrie serait confié. Leurs pouvoirs seraient illimités; ils disposeraient, à leur gré, et

sans en référer à aucune autorité, des moyens d'attaque et de défense, des corps armés, des citoyens, des deniers publics : ils ne seraient tenus de rendre de compte qu'après l'événement. C'était le seul moyen de lutter contre les attaques imprévues, les insurrections, les complots, dont la dernière tentative avait pensé causer la perte de l'état.

Cette proposition fut bientôt changée en résolution; on procéda de suite à la nomination des cinq membres de la dictature provisoire. Les villes de Harlem, de Leyde, d'Amsterdam, de Gouda et d'Alkmaer, nommèrent chacune leur commission. Le choix tomba sur les hommes les plus considérés par leurs talents et leurs vertus républicaines. Aussitôt qu'ils furent nommés, ils entrèrent en exercice; mais, malgré la vigueur salutaire de cette institution, il y avait, même pour elle, un péril contre lequel toute sa puissance ne pouvait rien : c'était la suprématie des États-généraux, du souverain. Or, il existait plus que de la rivalité entre les États-généraux et les États de Hollande; et, en preuve de cette animosité, tous les officiers, que les États de Hollande avaient privés de leurs grades pour avoir refusé de marcher au secours d'Utrecht, venaient d'être réintégrés par les États-généraux, et ceux qui s'étaient montrés fidèles avaient été suspendus du service. Il est vrai que le même

jour les États de Hollande, qui payaient les régiments, renouvelèrent la résolution relative à ces officiers. Il résultait de ce conflit, de ce combat acharné du souverain contre la province de Hollande, le plus grand de tous les malheurs pour un état, celui de remettre au jugement des troupes la question de leur obéissance. Les patriotes avaient commis une faute capitale dont la conduite des États-généraux offrait la démonstration depuis le retour des troubles, c'était celle de ne pas s'assurer avant tout d'une majorité absolue dans les États-généraux. Ils comptèrent trop sur la prépondérance de la Hollande; ils lui attachèrent une importance tellement puissante sur l'État en général, qu'ils se persuadèrent que les États-généraux n'auraient aucune consistance sans cette province. Ces hommes, aveuglés par leur bonne foi, manquèrent de politique : c'était la guerre des républicains qui jouaient à jeu découvert, contre les ambitieux et les courtisans; ils devaient, malgré leur vertu, leur courage, leur persévérance, succomber devant l'intrigue, l'intérêt et la mauvaise foi combinés. Le parti stathoudérien ne s'endormait pas. Les États d'Amersford proposèrent aux États-généraux de prononcer la suspension du général Van-Ryssel, qui commandait les troupes de la province de Hollande; et, le 10 juin, les États, non contents

de prononcer cette suspension, interdirent à ce général toute autorité sur les troupes, et défendirent aux officiers de lui obéir. La même résolution attaqua aussi directement l'obéissance des troupes aux ordres de leur province. Un régiment, celui de Stuart, entraîné par un officier, viola son serment et quitta ses quartiers. Les autres officiers, tous les sous-officiers, restèrent fidèles; une partie même des soldats réfractaires rentra dans le devoir. Les vides de cette désertion furent remplis par les corps francs que la province entretenait aussi; mais l'exemple de la désorganisation était donné à l'armée, par l'ordre du souverain lui-même; le lien du soldat était brisé, et à la première occasion on pouvait s'attendre aux scènes les plus déplorables.

Les patriotes reconnurent alors que tous leurs efforts, tous leurs sacrifices seraient inutiles, s'ils n'avaient pas la majorité dans les États-généraux; ils s'attachèrent sans relâche à la conquérir. En conséquence, ils imaginèrent de ne faire qu'une seule députation de celle d'Amersford, qui leur était contraire, et de celle d'Utrecht, qui leur serait dévouée. Amersford envoyait deux députés; il fut décidé qu'Utrecht en aurait trois : de cette manière le vote de la province d'Utrecht, dont Amersford faisait partie, leur assurait une majorité de trois contre deux. Le 14 juin, les

trois députés d'Utrecht parurent à l'assemblée des États. Il y eut discussion pour leur admission; le lendemain, les débats recommencèrent, et, malgré l'opposition stathoudérienne, les trois députés d'Utrecht furent admis, à la majorité de quatre voix contre deux. Cette majorité ne perdit pas un moment pour annuler toutes les résolutions prises le 10; et le même jour, sans désemparer, elle ordonna au conseil-d'état d'informer le général Van-Ryssel et les chefs des régiments du changement qui venait de s'opérer. Malgré cet avantage, le parti patriote était loin d'être assuré d'une victoire durable.

Le combat changea de forme. Les États-généraux étaient devenus le véritable champ de bataille : on se battit à coups de députations. Amersford envoya trois nouveaux députés au secours des deux qu'elle avait, afin de primer la députation d'Utrecht. Cette dernière ville avait prévu cette représaille, et en envoya quatre qui, joints aux trois qu'elle avait envoyés, lui assuraient toujours la majorité de sept contre cinq. Mais la province de Frise, qui avait son gouvernement à part tout aristocratique, avait blâmé la conduite de ses députés, leur avait donné des instructions contraires; de sorte que la voix de cette province passa du côté des stathoudériens, et que, lorsque les députations, fortifiées des deux

villes rivales, se présentèrent, celle d'Utrecht fut rejetée, et celle d'Amersford fut admise. Ainsi les États-généraux donnaient perpétuellement à la nation le scandale d'une mobilité aventurière, et devaient cesser d'être pour elle cette arche sainte, l'honneur des sept-provinces et l'exemple de l'Europe.

Le même désordre avait eu lieu dans le conseil-d'état. Il avait refusé de participer aux résolutions arrêtées, le 10 juin, contre le général Van-Ryssel, et cependant avait donné des ordres en conséquence; et quand ces mêmes résolutions eurent été abrogées, quatre jours après, il avait refusé d'expédier des ordres contraires aux premiers; de sorte que la nouvelle décision, qui réintégrait le général et ses officiers sous l'obéissance de la province de la Hollande, était restée sans exécution : c'était une véritable anarchie froidement calculée. Alors la désertion se mit dans les troupes de la Hollande, et cinq régiments, qui formaient le cordon aux ordres du général Van-Ryssel, désertèrent presque en entier, tandis qu'ils fussent restés au drapeau de la province qui les soldait, si le conseil-d'état eût fait son devoir.

Le pays était dans une situation critique, dont le dénouement pouvait précipiter la ruine de la liberté. La province de Hollande ne fut cepen-

dant point découragée par cette désertion : les villes de Rotterdam et Amsterdam levèrent à grands frais des corps francs, armèrent leur bourgeoisie, et remplacèrent les soldats étrangers par des citoyens. Utrecht se joignit habilement à ces nouveaux efforts. Ses états publièrent une proclamation qui rappelait sous les drapeaux de la province, et par conséquent du souverain local, les troupes à sa répartition. Cette proclamation eut son effet dans les troupes stathoudériennes, qui désertèrent et revinrent augmenter les forces d'Utrecht. A Amersford on fut peu inquiet de cette mesure, parce que les régiments déserteurs du cordon, gagnés par l'argent de l'Angleterre, n'inspiraient plus de défiance. La Gueldre n'était pas plus tranquille, elle craignait les régiments hollandais qu'elle avait conservés malgré l'ordre de la province de Hollande. Utrecht avait dans ses murs une armée de sept mille hommes. L'Over-Yssel en avait plus de quatre mille à Deventer. Les forces stathoudériennes étaient loin d'être dans la même proportion; d'un autre côté, la commission dictatoriale de la province de Hollande continuait vigoureusement ses fonctions. Elle avait organisé tous les moyens de défense et d'attaque; elle avait disposé des fonds pour assurer aux officiers et aux soldats une solde extraordinaire. Cependant le

pays était divisé par quatre partis bien distincts : le parti stathoudérien, qui voulait le stathoudérat avec toutes ses usurpations; la Gueldre, Amersford, la noblesse de Hollande aux États-généraux le composaient. Le second était le parti aristocratique; il voulait conserver l'autorité, et même conquérir celle du stathouder; c'était la cause des familles patriciennes et de l'hérédité des charges. Le troisième était constitutionnellement républicain; il voulait conserver le stathoudérat sans les abus qui l'avaient rendu usurpateur, et le rappeler à sa première origine; il était ouvertement opposé à l'aristocratie des grandes familles. Le quatrième enfin était le parti démocratique, qui ne voulait ni du stathoudérat ni d'aucune aristocratie; c'était le parti des niveleurs; il était soutenu par une foule de sociétés populaires. Ces sociétés envoyèrent des députations aux chefs des gouvernements. Telle était la complication d'intérêts sous laquelle gémissait la fortune publique.

Dans de semblables circonstances, il était de première nécessité de recourir à un médiateur, afin de ne pas s'exposer au bouleversement général, que le choc de tant d'éléments divers devait produire. Les patriotes éclairés de la province de Hollande, attirés par l'ambassadeur de France, s'assemblèrent pour aviser aux moyens de faire

demander par les États-généraux la médiation de cette puissance. En raison des partis qui pouvaient exister dans la régence, on voulut d'abord s'assurer du vœu de la bourgeoisie : il fut unanime, et porté à la régence, qui accueillit la résolution, et la transmit aux députés de la province pour en faire la proposition aux États-généraux. Cette proposition y fut agréée à la majorité de 12 voix contre 7. Le lendemain, 7, la résolution de la veille fut prise *ad referendum;* c'était un terme moyen qu'adoptaient et la sagesse des uns et la perfidie des autres. Ce moyen prenait du temps; c'était surtout ce que voulait le parti orangiste.

De toutes parts il avait donné le signal de la destruction du parti constitutionnel, surtout là où il s'était trouvé en force; il avait commis les désordres les plus affreux à Zutphen. La garnison s'était inopinément et sans provocation jetée sur la bourgeoisie, sous le prétexte de la désarmer; les maisons des patriotes furent pillées, saccagées; les soldats et officiers avaient repris la cocarde orange, et signalaient ainsi par des excès la cause pour laquelle ils s'y livraient. Les mêmes scènes se renouvelèrent dans les malheureuses villes d'Elsbourg et de Hattem, et dans celles d'Arnheim, de Hochem, de Doësbourg. La plus basse populace faisait cause com-

mune avec les soldats. Il en fut de même à Middelbourg, où le massacre des patriotes suivit le pillage de leurs maisons. Les régents de la ville furent obligés de porter processionnellement l'étendard orange, et de le placer au haut d'une tour. Flessingue, Terwœre, Helvoetsluys, la Brille, furent en proie à des émeutes plus ou moins violentes. Le parti du prince, las de tant de délais, et inquiet des forces que le parti contraire pouvait lui opposer, avait fomenté secrètement ces troubles partiels; et La Haye allait en devenir aussi le théâtre, quand un événement sauva cette ville.

Le 28 juillet, plusieurs voitures marchant ensemble furent arrêtées à un poste gardé par le détachement d'un corps au service de la province de la Hollande. Ces voitures appartenaient à la princesse d'Orange, qui venait de Nimègue et se dirigeait vers La Haye. La princesse fut obligée d'attendre, pour continuer sa route, l'autorisation du général, qui était à Woorden, où résidait la commission souveraine récemment instituée par la province. Trois membres de cette commission se rendirent auprès de la princesse, et lui représentèrent que, dans les circonstances actuelles, où la tranquillité était généralement troublée au nom du prince, où le massacre et le pillage venaient de désoler plusieurs villes, la

présence de la princesse à La Haye ne pouvait manquer de servir de prétexte aux malveillants pour y commettre les mêmes désordres; et qu'en conséquence la commission, ne pouvant prendre sur elle une telle responsabilité, se croyait obligée d'en référer aux États, et qu'en attendant elle priait la princesse ou de retourner à Nimègue, ou d'attendre dans une ville voisine la réponse des États. La princesse dissimula son mécontentement, et se retira dans la petite ville de Schoonhaven, d'où elle écrivit au grand-pensionnaire pour demander l'autorisation de continuer son voyage. Les États prirent *ad referendum* la lettre de Son Altesse Royale, et approuvèrent la conduite de la commission. Il fut rendu compte à la princesse de la décision des États. Celle-ci écrivit alors à cette assemblée une lettre par laquelle elle lui reprochait avec hauteur l'approbation qui venait d'être donnée à la conduite de la commission. Les États reçurent en même temps du Stathouder une plainte encore plus violente sur cet affront fait à sa famille; ce mémoire du prince fut pris également *ad referendum* par les États de Hollande.

Cette plainte était un manifeste violent contre les États, et sa publicité ne pouvait que porter à son comble l'animosité dont le prince était l'objet, et donner lieu peut-être à de justes re-

présailles. Les esprits sages, les hommes amis de l'ordre public, s'attachèrent à un moyen qui conciliait à la fois et la dignité que les États se devaient eux-mêmes et les intérêts du pays. Il était également impossible de répondre, soit au mémoire du Stathouder, soit à la lettre de la princesse, sans descendre à une réfutation violente, et sans appeler hautement sur eux la vengeance publique. Quant au prince, les États n'avaient plus rien à ménager; et il devait leur convenir de lui interdire tout accès dans la province. Ils l'avaient déja dépouillé de toutes ses dignités, ils ne pouvaient point ne pas le déclarer hautement l'ennemi de la patrie hollandaise; mais ils envisagèrent sous d'autres rapports la conduite qu'ils devaient tenir envers la princesse. Ils voulurent ne voir en elle que la sœur du Roi de Prusse, et faire de leur indulgence une mesure de politique. En conséquence, ils décidèrent de faire insinuer à la princesse de séparer sa cause de celle de son mari; d'assurer, par cette démarche, la condition de ses enfants, et de pouvoir ainsi continuer d'habiter le palais de La Haye, où elle jouirait de tous les honneurs attachés à son rang, et assurerait à la dignité stathoudérienne et à la souveraineté des États ce que les lois leur avaient donné. L'exclusion du prince ne devenait plus qu'une exception personnelle, motivée par des violations

de toute espèce, et absolument étrangères à la condition du stathoudérat, à laquelle on était loin de vouloir porter la moindre atteinte. Les États de Hollande donnaient à la fois un grand exemple de justice et de modération; car leurs villes, les habitants de ces villes, les propriétés de ces habitants avaient été inopinément, et sans provocation, les victimes des plus coupables agressions de la part du prince. Il était juste de l'en punir, et il était de la majesté souveraine de la nation de ne punir que lui. Le plan qu'ils venaient d'arrêter était d'une haute sagesse. Une circonstance des plus graves survint tout à coup, qui empêcha son exécution.

La princesse s'était plainte de la manière la plus violente au Roi son frère d'avoir été arrêtée, dans son voyage à La Haye, par un poste hollandais. Cependant, dans la lettre qu'elle avait écrite aux États à ce sujet, loin d'articuler le moindre reproche contre les membres de la commission de Woorden et l'officier qui s'étaient opposés à son voyage, elle avait rendu justice aux égards dont elle avait été l'objet. Le Roi, trompé par la lettre de la princesse, chargea son ministre de remettre aux États un mémoire en réparation d'injures, d'outrages, de violences qui auraient été commis envers sa sœur; la suspension de son voyage y était qualifiée d'attentat.

Les États répondirent à la note royale par l'exposé le plus détaillé des faits, et, donnant des preuves incontestables de la fausseté des informations qui avaient été transmises, ils ne doutèrent pas un moment d'avoir satisfait le Roi; ils crurent même pouvoir compter sur son influence pour faire accepter par la princesse sa sœur les propositions qu'ils avaient arrêtées.

Dans l'intervalle de la note du cabinet de Berlin au contre-mémoire des États, l'ambassadeur de France, parfaitement instruit des circonstances de l'arrestation des voitures de la cour, des actes de la commission de Woorden, et de tous les désordres que le parti orangiste avait excités dans la province, s'offrit pour contribuer à éclairer M. de Thulemeyer, ministre de Prusse, sur le véritable état des choses. Sa proposition fut agréée des États et du ministre prussien; des conférences furent ouvertes à cet effet à l'hôtel de l'ambassadeur de France. Il résulta, des éclaircissements donnés par les membres des États, notamment par le député Ghislaër, une conviction positive pour M. de Thulemeyer; ce ministre se chargea de faire connaître à la princesse le désir des États qu'elle changeât de politique et séparât sa cause de celle du Stathouder; s'engageant également à rendre compte à sa cour et de ce projet et de toutes les infor-

mations qu'il venait de recevoir, tant sur la conduite du prince, que sur ce qui était personnel à Son Altesse Royale relativement à son voyage.

Mais ce ministre se flattait à tort de la faire adhérer aux vues des patriotes : elle comptait avec trop de raison sur une intervention diplomatique. En effet, on reçut bientôt à La Haye, de l'agent de la République à Berlin, la nouvelle du rassemblement de vingt mille Prussiens à Wesel, et M. de Thulemeyer eut ordre de sa cour de déclarer que ces troupes étaient destinées à appuyer la juste satisfaction que le Roi demandait pour les outrages faits à sa sœur, Sa Majesté n'ayant été nullement satisfaite des éclaircissements fournis sur cette affaire par la commission des États. Ce ministre notifia de plus que le camp de Wesel avait été jugé d'ailleurs nécessaire par son maître, en raison du camp de 15,000 hommes que la France annonçait vouloir former à Givet; malheureusement pour les patriotes hollandais, cette autre démonstration de forces n'eut pas lieu.

L'intervention que la France avait proposée, lors des derniers événements, avait été acceptée par les États-généraux *ad referendum;* et depuis, les députés des provinces s'étaient expliqués de telle manière, chacun selon ses intérêts respectifs, que la Prusse aussi avait été, comme

l'Angleterre, mise au nombre des puissances dont on acceptait la médiation. La Prusse, profitant d'un vœu presque isolé pour se mettre en avant comme médiatrice, avait hautement persisté à demander une satisfaction telle, que les États de Hollande ne pouvaient s'y soumettre sans s'avilir. Cependant le duc de Brunswick, commandant les corps réunis à Wesel, s'était déja rendu à Nimègue, où il avait conféré avec le Stathouder. Enfin, et pour rendre presque insurmontable la difficulté du moment, la France elle-même, plus disposée à conseiller qu'à armer, engagea les États à admettre les médiations britanniques et prussiennes; le cabinet de Versailles, en trompant ainsi la confiance du parti républicain, manqua à sa politique. S'il avait fait camper 15,000 hommes à Givet, la Prusse eût rappelé ses 20,000 hommes de Wesel; cette puissance n'eût pas osé risquer la réciprocité d'une démonstration hostile avec la France. Elle eût préféré sacrifier le Stathouder, et se fût empressée d'accepter, pour la princesse, les propositions des États; mais toute prudence, comme toute justice, fut abandonnée de part et d'autre. La médiation britannique était un outrage fait aux États: il était impossible de faire à la province de Hollande, dont l'or de l'Angleterre avait soldé les troubles et la défection de ses régi-

ments, une proposition plus révoltante. Il y avait, d'un autre côté, grand péril à refuser hautement cette médiation; quant à celle de la Prusse, outre qu'elle embrassait les différends respectifs des provinces entre elles, elle devait aussi juger spécialement le procès des États-généraux avec le Stathouder, quoique la Hollande fût le souverain, et le prince son délégué. Dans l'état où la France avait laissé se placer la question, il n'était plus possible de songer à décliner la médiation anglaise, sans rejeter également celle de Versailles et celle de Berlin.

Dans une situation aussi compliquée, les États s'avisèrent d'un moyen que leur suggéra leur prudence. Ce fut, au lieu de recourir à la médiation publique des trois puissances, de traiter à l'ombre d'une médiation particulière, à laquelle on donnerait la force et le caractère d'un arbitre. Ce médiateur était la France. Un citoyen distingué serait envoyé confidentiellement à Versailles, s'aboucherait, à Paris, avec le comte de Goltz, ministre de Prusse; et ils plaideraient leur cause devant le comte de Montmorin, ministre des affaires étrangères. Le plénipotentiaire hollandais garderait le plus strict incognito pour ne pas éveiller les soupçons de l'Angleterre; il ne devait être extérieurement à Paris qu'en simple voyageur. Ses instructions étaient d'abord de

proposer un armistice entre les deux parties; ensuite, ce point une fois obtenu, de concéder l'autorité stathoudérienne à la princesse. De cette manière on éludait habilement l'intervention britannique. Paulus, dont il a été déja question, réunit tous les suffrages pour remplir cette mission délicate. Il était impossible de confier de plus chers intérêts à un meilleur citoyen, à un homme plus habile. Le ministère français, consulté sur ce plan, l'avait approuvé.

Mais comme cette négociation devait prendre du temps, et qu'il était important que le Stathouder n'en pût pas profiter pour recommencer avec succès de nouvelles attaques contre Utrecht, on s'adressa à Versailles pour mettre cette ville en état de défense : elle manquait d'ingénieurs et d'artilleurs; la France en envoya. La place fut mise sur un pied respectable, et les troupes stathoudériennes ne tardèrent pas, dès la première attaque, à s'apercevoir que la garnison avait reçu un puissant renfort. En même temps que la cour de Versailles accordait des canonniers et des ingénieurs aux patriotes d'Utrecht, elle demanda que les États de Hollande donnassent, par une lettre convenable adressée à la princesse, un motif à la Prusse de suspendre ses opérations militaires. L'idée de cette démarche fut loin d'être accueillie par les patriotes; ils virent

une humiliation positive, et un salut douteux. La Prusse s'en contenterait-elle? et, dans le cas contraire, la France armerait-elle pour soutenir ses conseils? Cette proposition fut prise *ad referendum* par les États de Hollande. A Amsterdam elle fut violemment rejetée; remise enfin en délibération dans l'assemblée générale, elle fut admise à la majorité de dix contre quatre. Quatre villes et l'ordre équestre refusèrent de voter. La lettre fut donc écrite à la princesse dans le sens qui avait été indiqué par le ministère de France. Mais tout était devenu fatal aux patriotes : le 8 septembre 1787, cette résolution avait été prise, la lettre écrite, envoyée à la princesse, copie remise à M. Thulemeyer pour être expédiée à sa cour; et, le lendemain 9, ce ministre reçut de Berlin, et transmit au conseil de Hollande une note par laquelle le roi son maître signifiait ses dernières intentions, qui anéantissaient toute espérance d'une conciliation quelconque. Le Roi fixait aux États un terme de quatre jours pour faire des excuses à sa sœur, pour désavouer tout ce qui avait été fait par la commission de Woorden, touchant le voyage de la princesse, et pour punir ceux dont elle déclarerait avoir à se plaindre, faute de quoi les troupes de Wesel entreraient sur le territoire de la République. Cette note menaçante,

par laquelle le Roi de Prusse affectait une domination absolue sur la République, mit au grand jour le motif du voyage de sa sœur, l'intelligence concertée qui n'avait cessé d'avoir lieu entre la cour de Nimègue et celle de Berlin, et donna en même temps la preuve que M. Thulemeyer, au lieu de recevoir des ordres de son maître, ne les recevait que de Nimègue, et à point nommé pour détruire le lendemain tout ce qui aurait été préparé la veille. Les patriotes virent également que les négociations de la France avec la Prusse s'étaient ressenties de la mollesse qui caractérisait alors le cabinet de Versailles, endormi dans l'insouciance des plaisirs sur le bord de l'abîme qui devait bientôt l'engloutir. Qui sait ce qui serait arrivé, si la France, fidèle à son honneur et à sa politique, eût soutenu hautement, par une grande démonstration militaire, l'amitié qu'elle devait aux Provinces-Unies? Elle donnait peut-être le signal d'une guerre, où elle eût entraîné une partie de l'Europe; elle aurait sauvé la liberté de son alliée, et probablement échappé elle-même à sa révolution.

En cela elle eût été conséquente avec la conduite qu'elle avait tenue à l'égard de l'Amérique du nord, où, sans provocation de la part de l'Angleterre, elle avait été grossir les armées des insurgents. L'intérêt qu'elle eût pris à défendre la

Hollande était plus direct, plus juste, plus politique; tandis qu'en l'abandonnant au moment du danger, elle la condamnait de son plein gré à être humiliée par la Prusse et par l'Angleterre. Aussi, quand la révolution française éclata, les Hollandais n'oublièrent-ils pas ce grief contre Louis XVI.

Le 12, les États, en réponse au mémoire prussien, déclarèrent qu'ils ne pouvaient pas délibérer sur la dernière note de M. de Thulemeyer; que deux membres des États seraient envoyés à Berlin, à l'effet de donner au Roi de nouvelles explications sur l'interruption du voyage de la princesse; qu'il serait auparavant écrit une lettre à cette princesse pour prendre son avis sur cette mission; et que les ministres de France et de Prusse seraient invités à transmettre à leurs cours copie de cette résolution. Cependant on ne négligeait rien pour obtenir des secours de la France. La place de Givet, où il y avait une bonne garnison, est si près de la Hollande que, pour peu que la France eût voulu mettre quelque activité à satisfaire à cette demande, les secours fussent arrivés encore à temps pour opérer une jonction utile avec les régiments hollandais. Le comte d'Esterhazi, qui commandait à Givet, était à La Haye; on fit, auprès de lui, une démarche inutile. Les Hollandais n'eurent plus

d'autre ressource que d'opposer un désastre à un autre, en ouvrant leurs écluses. Ce moyen funeste était encore loin de suffire : il fallait être assuré de la fidélité des garnisons, et elles étaient en grande partie composées d'étrangers ; et lors même que, sous ce rapport, on eût été délivré de toute inquiétude, on n'obtenait que le temps d'attendre de faibles secours, qui seraient loin de pouvoir résister aux troupes prussiennes.

Le 16, les États apprirent la marche des Prussiens, qui s'avançaient en trois colonnes sur la province de Hollande, et que, l'inondation n'ayant pas réussi, en raison de la sécheresse, la place forte de Gorcum ne pourrait tenir ; que, sous trois jours, l'ennemi serait infailliblement à La Haye. On sut en même temps que la France se déciderait enfin à intervenir avec des forces imposantes, si le roi en recevait la demande formelle des États de Hollande. A ces nouvelles, deux résolutions furent prises : l'une d'évacuer La Haye, et de transporter le gouvernement à Amsterdam, où on pourrait se défendre ; l'autre, d'envoyer en toute hâte à Versailles, pour solliciter le secours des armes françaises : il n'était plus temps. Utrecht, sur laquelle on avait le droit de compter, fut évacuée, de l'avis de son gouverneur, le prince de Salm, et tomba au pouvoir de l'ennemi ; il en fut de même de

Gorcum, qui se rendit le 17. On attendait les Prussiens le 18, à La Haye; la ville fut bientôt livrée aux plus affreux désordres. La populace, mise en fermentation par le parti stathoudérien, arbora ses couleurs, poursuivit ceux qui ne les portaient pas, s'ameuta contre les patriotes, les maltraita, les précipita dans les canaux, pilla, dévasta leurs maisons; elle eût également ravagé l'hôtel de l'ambassadeur de France, sans une garde qui lui fut envoyée. Cet affreux tumulte, qui se répétait dans les différentes villes de la province, dans celles surtout qui se trouvaient sur le passage du Stathouder, dura quinze jours à La Haye, et n'y fut suspendu que le 20 septembre, jour où le prince y fit son entrée; en changeant les régences sur la route, il donnait ainsi le signal des réactions. Les nouvelles régences se hâtaient de nommer des députés aux États. Amsterdam et deux petites villes maintinrent seules leur députation. Le prince eut, à son arrivée à La Haye, par l'effet de ces élections, une majorité de seize voix contre trois; aussi la révolution, ou plutôt la contre-révolution, fut-elle complète. Le premier acte des États-généraux fut d'abroger ce qui avait été décrété contre les prérogatives du Stathouder, et de le réintégrer dans toutes ses dignités. La commission de Woorden fut dissoute; et pour mieux

caractériser l'esprit dans lequel s'opéraient ces grands changements et l'influence qui les dictait, les États prirent une résolution pour inviter la princesse à revenir à La Haye. Ils se croyaient obligés à cette réparation, afin de désavouer, autant qu'il était en eux, la conduite de leurs prédécesseurs, relativement au voyage de Son Altesse Royale. Leur triomphe ne s'arrêta pas à ce qui regardait la réforme du gouvernement. Il fallait aussi humilier le cabinet de Versailles, qui le méritait par son impardonnable indifférence; et, à cette séance, il fut résolu que le roi de France serait invité à ne pas envoyer de troupes en Hollande, afin de ne pas troubler le calme qui était rétabli. Ainsi, la France eut une part publique à la proscription qui frappa la liberté hollandaise, et le déshonneur d'être remercié des secours qu'elle n'avait pas envoyés. Le Stathouder et la princesse se livrèrent au délire d'une victoire criminelle, qu'ils devaient aux baïonnettes étrangères. L'autorité stathoudérienne, depuis ce jour, ne fut qu'une usurpation; et cette usurpation parut d'autant plus pénible aux citoyens, que le prince ingrat était, de plus, un sujet révolté.

Les Prussiens cependant continuaient leur marche de conquérants. Les portes des villes s'ouvraient devant eux; ils étaient entrés à Utrecht,

par la trahison du prince de Salm son gouverneur, malgré les efforts des officiers français du génie et de l'artillerie, qui l'avaient mise à l'abri de toute attaque. Les places du cordon, de simples villages aux environs d'Amsterdam, se défendirent avec intrépidité, et ils perdirent beaucoup de monde avant de s'en emparer. Les petites garnisons de ces places se reployèrent sur Amsterdam, où commandait un Français, le chevalier de Ternant, brave et intelligent officier; mais son commandement était soumis nécessairement dans toutes ses parties, et notamment pour les mouvements militaires, à la volonté de la régence, laquelle en référait encore à la bourgeoisie. De là naissaient des obstacles journaliers à l'exécution des ordres que la rapidité des circonstances et la variété des besoins de défense lui prescrivaient de donner. Cet officier se voyant inutile au commandement d'une ville dont les habitants armés délibéraient sur les ordres qu'il leur donnait pour leur salut, se décida à s'en démettre, et quitta furtivement la ville sans être reconnu des Prussiens, qui en avaient complété l'investissement.

Il ne resta bientôt à cette grande cité, dont la volonté publique avait été si courageuse depuis les usurpations du prince et le commencement de la guerre civile, que la ressource de

capituler. La France, qui arrivait toujours avec des conseils, et jamais avec des secours, fut la première à l'y engager. La capitulation fut signée le 10 octobre. Comme il y avait eu révolution suivie d'une victoire complète, il devait y avoir réaction contre le parti vaincu; il y eut aussi émigration. La ville de Saint-Omer devint l'asile des émigrés. La France se distingua par une généreuse munificence envers les fugitifs, ses alliés. Son armée ne les ayant pas secourus, ce devoir restait à son administration. Elle le remplit avec une noble bienveillance. Ce souvenir ne devait pas être perdu pour la France elle-même, ni pour la Hollande; mais c'était à la France, devenue libre à son tour, à réparer vis-à-vis de la Hollande, l'abandon de la France monarchique. Elle fut éconduite bientôt, même sous le rapport de l'alliance, par l'influence britannique qui s'empara des traités à conclure avec la domination nouvelle. La Prusse figurait et avec raison dans ces traités, et formait, avec l'Angleterre et le Stathouder, un triple lien qui tint la Hollande captive sous le joug du plus absolu despotisme. C'était une dérision cruelle de la part de ces trois puissances, de saluer encore la Hollande du nom de la République. Les deux traités furent signés dans le mois d'avril 1788.

Il n'y a qu'à attendre pour les peuples, quand

ils tombent sous le joug d'une grande servitude. Leur instinct les avertit des circonstances qui peuvent les en délivrer. La révolution française, qui se déclara l'année suivante, dut éveiller puissamment les patriotes hollandais; ils durent voir dans les Français, leurs anciens amis, de nouveaux alliés qui pouvaient enfin devenir leurs sauveurs. Mais la république de Hollande, opprimée par le Stathouder, par l'Angleterre et par la Prusse, était condamnée à faire partie d'une coalition contre la France libre, avant de l'être à son tour. Sa sagesse, qui avait survécu à son indépendance, protesta vainement au nom de la patrie en danger, du besoin d'une complète neutralité; le Stathouder, qui l'avait asservie, devait la sauver en l'exposant à de nouveaux périls; et lui-même devait périr par les armes qu'il avait employées contre elle, par une révolution. Enfin, il fallait que la Hollande fût conquise par la république française, pour devenir elle-même une véritable république; ce qu'elle n'avait été réellement qu'avant le stathoudérat; et depuis, avant l'hérédité dans la maison de Nassau-Orange.

L'anéantissement de la liberté hollandaise s'était opéré en moins de vingt jours, sous les yeux de la France. L'Europe eut une grande inquiétude et ne douta point que le cabinet de

Versailles ne se préparât contre le cabinet de Berlin à une vengeance éclatante, qui pouvait rendre la guerre universelle en Europe. C'était le parti qu'aurait dû prendre Louis XVI, dont le royaume était déja agité : il eût peut-être détourné les esprits des intérêts naissants; il eût forcé, en faisant marcher une armée sur la frontière du nord, l'Angleterre et la Prusse à traiter avec lui de l'indépendance de la république de Hollande. Par cette conduite, à-la-fois juste et politique, il aurait inspiré du respect à ses propres sujets, à ses alliés, à ses ennemis; alors il eût reconquis en Europe cette voix prépondérante que lui assuraient les forces de son royaume, et les glorieuses campagnes de sa marine contre la Grande-Bretagne. Après avoir facilement terminé les affaires de la Hollande par sa puissante intervention, il eût également terminé celles de la France elle-même. Son alliance avec l'Espagne et l'Autriche pouvait s'accroître encore de celle de la Russie : il se serait trouvé le chef, le modérateur de la quadruple alliance. L'effet de cette grande dictature eût été de faire la paix entre la Russie et la Turquie, de protéger la Pologne contre cette première puissance, comme il aurait défendu la Hollande contre la Prusse; et alors l'Angleterre et la Prusse, frappées d'un grand isolément dans la politique générale, n'eussent pas usurpé le

rôle de dominatrices qu'elles exercèrent à cette époque. La Prusse, pressée entre ces trois grands empires, eût été contrainte à se trouver heureuse de continuer d'exister. L'Angleterre serait restée seule contre l'Europe ; et la France pouvait réaliser déja contre elle ce que l'empereur Napoléon dut entreprendre depuis dans des circonstances moins favorables. Cette quadruple alliance fut essayée; elle était conclue, et, malgré la faiblesse du minisère français, elle aurait changé l'état de l'Europe ; mais le cardinal de Loménié éluda cette gloire avec persévérance. Le secret du traité fut trahi, le ministère de France fut changé. La Prusse prit, en Europe, la place de la France, ce qui était monstrueux. La Hollande ne fut qu'une province anglaise. L'Autriche se battit contre les Turcs, avec la Russie qui se battait contre les Suédois et les Polonais. Ceux-ci se jetèrent dans les bras du Roi de Prusse, devenu le protecteur de l'empire germanique. Joseph II trembla sur son trône impérial; le Brabant se révolta et se déclara libre. La Prusse, qui venait de détruire la liberté légale de la Hollande, soutint l'insurrection des Belges; la révolution couvrit la France et menaça l'Europe.

L'esprit d'indépendance n'avait point été éteint en Hollande. La haine, qu'inspirait plus fortement, de jour en jour le parti du Stathouder

victorieux, était de plus alimentée par la fermentation qui régnait dans le Brabant. De violents républicains, Van-der-Noot et Van-der-Mesch, avaient paru dans les troubles de ce pays; ils étaient parvenus à soulever la population contre les Autrichiens, à les chasser, et à faire proclamer l'indépendance nationale. La conquête ou plutôt l'asservissement de la Hollande n'avait coûté que vingt jours au Stathouder; la soumission du Brabant ne fut pas, pour l'armée que l'Autriche y envoya, une opération plus difficile. Mais, malgré ces succès de la force, les bons habitants des deux nations voisines, et naturellement ennemies, attendaient le moment de reconquérir les avantages qu'ils venaient de perdre. L'envahissement du Brabant par l'armée de la République française vengea bientôt les Belges de la réaction autrichienne. Les Français y furent reçus en libérateurs. La Hollande aurait échappé à la conquête; et elle eût d'elle-même, plus tard et par la force, accompli sa révolution antistathoudérienne, si le cabinet de Londres, qui venait de s'élever tout-à-coup en ennemi de la liberté des nations, malgré l'exemple sanglant que la Grande-Bretagne elle-même avait donné, n'eût entraîné la Hollande sa vassale dans les périls de la coalition. La Convention était loin de vouloir cette guerre avec l'Angleterre : elle avait à

Londres un bon négociateur. L'ambassadeur Chauvelin n'était plus reconnu; mais Maret, alors directeur des affaires étrangères, était chargé de traiter. Il fit des ouvertures de conciliation très-raisonnables; elles furent rejetées. Revenu avec de nouveaux pouvoirs, il fit d'importantes concessions, très-avantageuses à l'Angleterre et à la Hollande. Mais Pitt redouta le degré de puissance où la France pouvait s'élever, si on lui laissait tranquillement établir sa révolution; et il ne songea pas qu'il mettait en péril la destinée de l'Europe entière, s'il parvenait à l'armer contre la liberté française.

La Convention avait tué Louis XVI. Le grand crime était commis. L'Angleterre était la seule puissance de l'Europe qui n'eût pas le droit de l'en punir. Ce fut elle cependant qui entreprit cette vengeance si naturelle aux maisons d'Espagne et d'Autriche. Il était évident qu'après avoir osé commettre un tel attentat, la Convention n'aurait ni la volonté ni la possibilité de reculer devant aucune menace, ni de rétrograder dans sa carrière. L'enthousiasme guerrier, et surtout l'enthousiasme révolutionnaire que la France avait déployé depuis la bataille de Jemmapes, dut faire prévoir qu'au moment d'un danger plus sérieux dont l'armée de Clairfayt et celle des émigrés faisaient la menace, une grande

démonstration nationale de défense, une insurrection unanime pour l'attaque se déploiraient dans toute la France. Mais l'Angleterre, qui se mettait en première ligne pour former une coalition, savait bien qu'elle ne serait tout au plus qu'en seconde ligne pour les guerres, et même qu'elle n'y paraîtrait que comme subsidiaire. Il lui importait beaucoup que l'Europe continentale fût exposée à de grands dangers : la suprématie qu'elle voulait usurper n'en serait que plus assurée, elle régnerait sur l'Europe, par les malheurs qu'elle lui aurait causés; elle retarderait la marche de l'industrie française, en tenant la France sur les champs de bataille. Elle se réservait de nourrir au-dedans de la République les factions qui devaient la déchirer; elle refusait de négocier avec la Convention, et elle se promettait d'alimenter la terreur; elle voulait hériter de la mort de Louis XVI, et en disputer les résultats à la République. Chauvelin fut congédié le 24 janvier 1793. Maret resta jusqu'en février; mais on le fit aussi partir, lorsque la guerre fut imminente. Il remporta la conviction que Pitt était l'ennemi irréconciliable de la prospérité de la France. L'Angleterre entraîna toute l'Europe dans sa haine, excepté le Danemarck toujours si fidèle à la France, et la Toscane où régnait le sage Léopold. C'était un arrêt de mort pour la Hol-

lande qui était placée pour recevoir le premier feu de la République; mais Guillaume V, qui avait détruit ce bel état, où ses ancêtres avaient été appelés à une si glorieuse hospitalité, devait subir, par l'empressement qu'il mit à accéder aux volontés de l'Angleterre, toutes les conséquences de son usurpation et de sa servitude. La Convention déclara la guerre à l'Angleterre, et à la Hollande, dont celle-ci avait fait son satellite.

Ce serait un beau champ à exploiter pour la spéculation que d'estimer ce que fût devenue la destinée de la France et de l'Europe, si l'Angleterre, tout en désavouant le meurtre de Louis XVI, ce qui était d'une morale publique, eût écouté les conseils d'une politique philantropique, en acceptant, comme alliée, la révolution française. Les échafauds n'eussent pas couvert la France. Les Rois n'eussent pas été ébranlés sur leurs trônes, ils auraient tous été plus ou moins au-devant des révolutions; l'Europe entière fût devenue, sans secousses, constitutionnelle et libre sans jalousie, sans ambition; le projet de l'abbé de Saint-Pierre pouvait se trouver réalisé. La République française se serait assise sur elle-même et sur la sécurité environnante, elle n'aurait eu ni la pensée ni le besoin d'envahir. Elle n'aurait pas eu la nécessité de la victoire, et la

législation implacable, qui appuyait au-dedans cette nécessité, n'eût pas répandu les flots de sang dont le sol français a été abreuvé. Aucune supériorité que celle de la loi ne se fût élevée dans son sein; il n'y aurait eu de place pour aucune ambition privée. Toute la gloire eût été dans les tribunes, et sur les bancs des magistrats; tout l'intérêt eût été pour l'industrie. Le commerce, l'agriculture seraient devenus, avec les beaux-arts, le patrimoine de la liberté; une seule campagne aurait eu lieu peut-être dans le commencement; celle-là eût donné à la France les belles limites du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. C'eût été sa seule conquête. La France eût été le plus grand miracle de la civilisation; elle eût ressuscité la Rome des Scipions, et la Grèce de Miltiade et de Léonidas; mais l'Angleterre n'eût été qu'un comptoir, parce que la France eût été la métropole du monde; et la mort de la France fut résolue par l'Angleterre.

La conquête du Brabant était la véritable raison de la guerre pour la Grande-Bretagne, qui espérait faire reprendre cette province par les armées de la coalition, et se délivrer aussi de toute inquiétude, par rapport à la Hollande. Il eût été cependant plus naturel de croire que, du Brabant conquis et heureux de sa conquête, la France s'élancerait tout d'abord et avec avantage

à la déclaration de guerre, sur la Hollande où la vengeance et l'oppression avaient conservé tant de partisans aux principes révolutionnaires. Aussi Dumouriez, vainqueur à Jemmapes, ne perdit pas un moment pour entrer en Hollande. Il avait pris Breda et Gertruydenberg, il assiégeait Willemstadt et Berg-op-Zoom; mais le peu d'accord qui régna, entre lui et ses généraux, et ses généraux entre eux, remit bientôt la Belgique sous le pouvoir des Autrichiens par la perte de la bataille de Nerwinde; et la Hollande fut également évacuée par l'armée qui assiégeait Maestricht. La coalition chanta victoire, elle devait payer cher ce premier succès dû à la mésintelligence des chefs, et peut-être à une intelligence avec le prince Cobourg, ce dont Dumouriez fut accusé. La Convention envoya des commissaires pour l'arrêter dans son camp de Maulde; il les fit prisonniers et les livra aux Autrichiens. C'est une méchante action, plus basse encore que la trahison : il pouvait quitter la France, sans livrer ses concitoyens; il n'eût été qu'un déserteur qui craignait un jugement. Il avait voulu délivrer Louis XVI, et il ne l'avait pas fait. Depuis la mort de ce monarque, il avait eu la vanité bien étrange d'aller, avec son armée, détruire la Convention qui avait condamné son Roi; et il fut bien heureux lui-même de se dérober à la vengeance

de cette armée, dont il parlait avec tant d'arrogance, comme si elle lui eût appartenu. Dumouriez ne fut ni un bon général ni un bon Français; il devait garder la Hollande ou au moins la Belgique. Il ne devait, sous aucun rapport, menacer son pays de la guerre civile pour en punir le Gouvernement, c'est-à-dire pour se venger. Il avait trahi, il déserta; il traîna dans l'exil une vie sans considération, il vécut de sa plume à Hambourg aux gages des libraires. L'Angleterre, qui a refusé un asile à Napoléon, en a donné un à Dumouriez! Dumouriez y continua son exil, car aucune France ne voulut de lui. Il n'y eut pas un Français qui le rappelât; il avait trahi; il est le premier qui ait trahi, à la tête d'une armée française; il mourut sans patrie, chez l'étranger et à sa solde.

A la fin de 1794, la République se trouva en mesure de se venger des affronts que Dumouriez avait reçus en Hollande. Ses armées du Nord et de Sambre-et-Meuse étaient cantonnées sur la rive gauche du Rhin et de la Meuse. La Hollande, inquiète de ce voisinage, envoya pour traiter de la paix. Mais il était de la religion politique de la France d'alors, de faire la guerre au nom des principes; et elle résolut de punir le stathouder de ses usurpations sur les libertés bataves : il y avait encore une raison, celle de

chasser les Anglais, qui n'avaient d'autres positions militaires sur le continent que la Hollande, et d'anéantir par leur expulsion le parti orangiste, dont ils étaient les soutiens politiques. En conséquence, on renvoya les plénipotentiaires hollandais; et il fut résolu d'aller donner la main aux patriotes de 1787, dont les vœux, comprimés depuis long-temps, n'en étaient pas moins ardents pour le rétablissement de leur liberté et la destruction du stathoudérat. La République comprit politiquement sa position à leur égard; sa générosité fit à elle seule toute sa politique; car elle déclara qu'elle n'attaquait la Hollande que pour lui rendre son indépendance, et elle tint parole. Le péril devenant plus pressant chaque jour pour le gouvernement stathoudérien, les États espérant encore conjurer l'orage, malgré le renvoi de leurs plénipotentiaires, demandèrent un armistice. La République fut conséquente à ses desseins, elle le refusa. Les frimas couvraient la Hollande; et Pichegru, qui alors était un bon citoyen et un bon général, attendit que les glaces rendissent les fleuves solides pour commencer ses opérations. Le 27 décembre, la Meuse fut glacée; son attaque commença sur l'île de Bommel, et se combinait en même temps sur toute la frontière. Les brigades Osten et Daendels passèrent le fleuve à pied sec, et mar-

chèrent sur cette île, et, quoique sans canons, elles s'emparèrent des batteries. Ce fut le fait d'armes de Daendels. Osten traversa de même les inondations, enleva trois forts, franchit le Waall de la même manière; et Heusden, ville très-forte, se voyant bloquée, dut capituler. De tous côtés les troupes hollandaises se mirent en retraite sur Willemstadt, abandonnèrent les îles qui défendent l'embouchure de l'Escaut, du Rhin et de la Meuse; toutes les positions, tous les passages, toutes les forteresses; et perdirent dans cette première journée un corps entier dont la retraite fut coupée, près de deux mille prisonniers et beaucoup d'artillerie. Ces opérations furent faites simultanément et de concert par la gauche et le centre de l'armée française.

La droite trouva d'abord de la résistance. Un de ses corps établi à Thiel fut obligé de repasser le Waall devant sept mille Autrichiens. L'Angleterre en avait vingt-cinq mille à sa solde, en Hollande, sous les ordres d'Alvinzi. Cette attaque, qui n'eut aucun résultat, avait été résolue par un conseil extraordinaire qui fut convoqué à Nimègue, par les deux fils du Stathouder et les généraux de la coalition. Le stathouder tenait encore Gorcum, avec la grande armée et celle des États-généraux; et il était soutenu par les Anglais entre Cuilenbourg et le canal de San-

deren. L'armée d'Alvinzi défendait le Rhin depuis Wesel jusqu'à Arnheim. Toutes les attaques des Français étaient combinées sur ce fleuve; ils assiégeaient Mayence et Manheim avec succès. Les Prussiens et les Autrichiens avaient inutilement réuni leurs forces pour délivrer ces deux villes. L'armée prussienne reprenait déja de ce côté le système d'inaction qu'elle avait adopté pour la Hollande. La cause du stathouder devenait de jour en jour plus compromise par ses alliés eux-mêmes, et surtout par ceux dont il avait voulu faire des sujets. La forte ville de Grave après deux mois de siége s'était rendue, et livrait aux Français le cours de la Meuse. La prise de Thiel leur donna également le passage du Waall que Macdonald effectua sous Nimègue. Moreau commandait l'aile droite de l'armée du Nord; il fut couvert par Vandamme. Deux colonnes passèrent le Waall, celle de Reynier et celle de Jardon; alors Macdonald déboucha sous Nimègue, s'empara d'un fort important, et battit les Anglais réunis aux Autrichiens. La ligne d'opération française embrassait une partie de la rive gauche du Rhin, et était protégée par l'occupation des places de la Meuse, telles que Ruremonde, Vanloo, Grave; ce qui assurait les communications sur les derrières. Au centre elle occupait le pays entre la Meuse et le Waall; Bom-

mel, Naardem, Gertruydemberg, Breda, étaient bloquées par la gauche de l'armée, qui s'étendait aussi aux rives du Mordyck et à Willemstadt. Par cette position de l'armée française, tout ce que la Hollande devait appeler ses barrières naturelles était devenu à peu près inutile à sa défense; l'invasion totale de son territoire ne pouvait plus être douteuse, et la province d'Utrecht était celle qui devait au premier moment subir le joug du vainqueur. Une crise de la nature vint un moment au secours du gouvernement assiégé. Le dégel survint, qui plaça tout à coup l'armée française dans une position difficile par la rupture des glaces du Waall, ce qui la sépara. Une partie occupait le territoire nommé l'*île Batave*, située entre le Waall et le Rhin. On se hâta de venir à son secours par des approvisionnements de tout genre; mais on avait l'inquiétude de voir perdre le fruit de cette heureuse invasion due à la solidité du fleuve, et de rentrer dans les lenteurs d'une campagne ordinaire après un hivernage dangereux. Heureusement le froid reprit toute sa rigueur, et les troupes de l'île Batave furent délivrées.

L'armée rentra en opérations le 11 janvier. L'ennemi fut forcé sur la Linge. Après une affaire sanglante, Buren et Culenbourg tombèrent. Les alliés se retirèrent sur la rive droite du

Rhin. Gertruydemberg perdit quelques forts. Pichegru avait un avantage immense; c'était la conspiration morale du pays en faveur de la République. Les villes qu'il prenait se disaient délivrées; elles l'étaient en effet. Les bourgeois, opprimés par les nobles depuis sept ans, allaient au-devant du vainqueur. Le général français gagnait à chaque succès militaire des auxiliaires, et de plus il détruisait les alliés et les troupes stathoudériennes. Il menait deux affaires qui s'aidaient mutuellement : une révolution pour la nation envahie, et une guerre contre les oppresseurs de cette nation; ceci ne se passait pas secrètement, la Convention le faisait publier par ses agents.

Le général hollandais Daendels, qui, lors dès premiers troubles, s'était réfugié dans le service de France pour se soustraire à la vengeance stathoudérienne, écrivit aux villes : « Les repré-« sentants du peuple français exigent de la na-« tion hollandaise qu'elle s'affranchisse elle-même. « Ils ne veulent point la soumettre en vainqueurs; « ils ne veulent point la forcer à accepter les « assignats, mais *s'allier avec elle comme avec* « *un peuple libre.* Que Dordrecht, Harlem, Leyde, « Amsterdam, fassent donc la révolution, et en « informent, par des députés, les représentants « à Bois-le-Duc. » Il était impossible d'avoir une

meilleure politique. Un pareil langage, soutenu et confirmé par les mouvements et les succès d'une belle armée, ne pouvait manquer son effet. Il devait convaincre et exalter les populations. Cette guerre aurait bien pu s'appeler, et justement, la guerre du bien public; car elle profitait aux deux nations, dans leurs intérêts les moins suspects. Il y avait service bien entendu, reconnaissance naturelle, alliance prochaine et indissoluble.

Aussi la lettre de Daendels circula rapidement dans toutes les villes; à Leyde, elle eut une puissance électrique : la bourgeoisie déclara paisiblement aux magistrats que leurs fonctions avaient cessé, elle en nomma d'autres. La révolution se fit en famille. Dans la journée même où la lettre fut reçue à Amsterdam, il n'y eut d'autre différence avec la conduite de Leyde, sinon que les magistrats demandèrent vingt-quatre heures pour délibérer; mais, comme ils délibéraient, arriva un aide-de-camp de Daendels, qui les rendit responsables de la tranquillité publique. Alors, les bourguemestres donnèrent leur démission, et un commandant français remplaça le commandant stathoudérien. Les couleurs nationales furent arborées : comme à Leyde, chacun prit le régime de la république, et le lendemain, Daendels entra dans Amster-

dam avec quelques troupes. Utrecht avait également ouvert ses portes à Pichegru. La Convention avait complètement réussi dans son plan. C'était la Hollande elle-même qui avait fait sa révolution, sous la protection française. Les changements s'opérèrent du 15 au 31 janvier. Dès le 17, avant la révolution de Leyde et d'Amsterdam, le Stathouder s'était rendu aux États-généraux, où il avait donné la démission de toutes ses charges, pour lui et ses deux fils. De là, il partit et s'embarqua avec sa famille à Scheveningen pour l'Angleterre.

Le roi de Prusse, qui, sept années auparavant, bravant la France monarchique, avait osé envoyer une armée pour soumettre la Hollande à son beau-frère; qui, par le traité d'Anvers avec l'Angleterre et l'Autriche, s'était engagé à faire marcher 60,000 hommes dans les intérêts de la coalition, resta témoin impassible de la ruine du stathouder, et du triomphe de la République française sur ses alliés. Cette inconséquence remarquable aux principes qu'il avait soutenus en 1787, et à ceux qu'il avait reconnus par ses traités récents, fut également signalée par l'inaction dans laquelle se tint le général Mollendorf, dont la coopération eût été si utile au patriotisme allemand, pour faire lever les siéges de Mayence et de Manheim. Une pareille conduite

annonçait une métamorphose complète. Frédéric-Guillaume venait de détruire, avec ses alliés, le royaume de Pologne, et de partager les dépouilles de cette conquête où ses armes avaient été peu brillantes. Ce prince n'aimait apparemment que les succès infaillibles et utiles. Dans le fond de l'ame, il aurait bien voulu détruire aussi la république française comme le royaume de Pologne, et entrer dans le partage qui avait été prémédité, convenu et stipulé à Pilnitz, d'une bonne partie du territoire français entre les coalisés. Mais la France était un autre ennemi que la Pologne, quoique alors elle n'eût pas un aussi grand citoyen que Kosciusko.

Le roi de Prusse avait calculé sans doute que, quand même il défendrait la Hollande, il n'en serait pas moins obligé plus tard de se défendre chez lui. Il eut le courage de donner aux monarchies un exemple qui annonçait sans doute plus de politique que de générosité, que de fidélité à ses engagements. Pendant que ses alliés se battaient depuis les côtes de la Hollande jusqu'à Manheim, il faisait négocier sa paix à Bâle avec le Comité de salut public, que tous les rois avaient mis hors de la loi commune. Ce gouvernement a conservé pendant vingt ans le privilége d'être disposé à la paix avec ses ennemis, à la guerre avec ses amis; à faire et à défaire ses

traités, à marcher entre deux négociations, afin d'être toujours pour le fort. A cette époque, c'était la république française qui battait l'Europe. La cour de Berlin rechercha son amitié, parce que cette amitié était une protection.

Cependant, malgré le départ de la famille du Stathouder, la guerre continuait en Hollande de la part des Anglo-Autrichiens, mais dans la position d'une retraite contre une invasion; c'était l'inondation française sur les glacis de l'inondation batave. Vandamme était à Utrecht depuis le 17 janvier. Les Anglais évacuaient devant nos troupes; c'était une poursuite à vue. L'armée de Sambre-et-Meuse se combinait avec l'armée du Nord; et, quand celle-ci se mettait en marche sur l'Yssel, elle prenait sa place dans le pays de Clèves. Le 18 janvier, la ville d'Amersford, où avait été pendant la révolution de 1787 le siége de la domination stathoudérienne sur la province d'Utrecht, tomba au pouvoir de la division Macdonald, et avec elle, tout le pays qu'elle commande jusqu'au Leck, au nord d'Amsterdam. Ce corps était l'avant-garde du centre qui était sous les ordres de Moreau. Ce général remplaça sur le Rhin les divisions qui s'étaient portées en avant. Le 18, jour où ces mouvements avaient eu lieu, Pichegru était entré à Amsterdam; Gertruydemberg capitulait; et, quatre jours après, la gauche

de l'armée marchant sur les glaces d'un bras de mer, s'était emparé de Dordrecht et successivement de Rotterdam, de La Haye, etc. La Convention retentit des triomphes miraculeux des armées républicaines.

Deux grands citoyens, Paulus et Schimelpenynck, firent honneur à leur pays, et ne seront jamais oubliés de la France. Le premier, en sa qualité de président des États-généraux, convoqua une assemblée à La Haie; elle se constitua sous le nom de *Représentation provisoire du peuple de Hollande.* Elle prit pour type le gouvernement et les usages de la France libératrice. La souveraineté du peuple, les droits de l'homme et du citoyen furent proclamés par acclamation. On établit des comités de salut public; on prononça l'abolition du stathoudérat; on annula le serment à la constitution de 1787. Le général français avait des instructions : il fit une proclamation qui défendait de désarmer les troupes hollandaises : rien ne prouvait mieux la force et les intentions de son gouvernement.

Cette conduite fut très-habile; car ce qui coûte le plus aux vaincus, c'est le désarmement. La France n'avait pas voulu vaincre les Hollandais; elle disait seulement les avoir conquis à la liberté et à leur indépendance. Enfin les nouveaux États décrétèrent que leurs troupes prê-

teraient le serment de ne pas porter les armes contre les Français, et, le 24 janvier, ils envoyèrent ordre à toutes les places d'ouvrir leurs portes.

Ce fut à cette époque qu'eut lieu un fait d'armes tout nouveau dans l'histoire des nations. La flotte hollandaise, retenue dans le Zuyderzée par les glaces, fut prise par notre artillerie et notre cavalerie légères : c'est une singularité plutôt qu'un prodige, surtout après les marches que l'armée n'avait cessé d'opérer au travers des fleuves et des canaux dont la Hollande est couverte. De sorte que ces moyens de résistance, les plus insurmontables, étaient devenus des moyens d'attaque naturels qui permettaient d'aborder les places par les côtés où les points de défense étaient confiés aux écluses. La prise de la flotte hollandaise par la cavalerie française présenta une sorte de merveilleux inconnu dans les annales militaires, et fit plus d'impression sur l'Europe, que ne l'aurait fait le gain d'une bataille rangée. Middelbourg et Flessingue, la Zélande enfin, quoique défendus par mer, se rendirent aux troupes françaises, qui s'y établirent comme dans une forte position militaire. La terreur s'empara tout-à-fait des Anglais, et leur retraite précipitée devant les moindres mouvements de nos troupes décida l'armée à marcher sur l'Yssel,

dont l'attaque paraissait avoir été remise au printemps. Du 3 au 11 février, toute la province d'Over-Yssel fut occupée, et les Anglais se retirèrent dans les deux provinces les plus éloignées, celles de Frise et de Grœnningue. Les divisions de Moreau et Macdonald les y suivirent. Grœnningue se rendit, mais il y eut à combattre dans ses environs où les alliés s'étaient fortifiés. Quelques affaires très-vives honorèrent encore leur retraite définitive. Enfin ils évacuèrent le pays. Les Anglais, repoussés par les habitants et poursuivis par les Français, coururent s'embarquer à Brême. La conquête de la Hollande compléta le grand système des frontières de la France. Le Rhin tout entier lui appartint : il n'y avait plus d'électorats ni d'évêchés souverains sur ses bords. L'Autriche et les princes allemands avaient perdu tous leurs États sur ce fleuve. Le fort du Rhin devant Manheim était au pouvoir des Français. Cette ville et Mayence étaient rigoureusement investies ; elles allaient sous peu tomber sous les coups des assiégeants. La prise de la Savoie, du comté de Nice, l'occupation d'une partie de la Biscaye et de la Catalogne avaient mis les Alpes et les Pyrénées dans l'enceinte des limites républicaines. La gloire militaire de la République française était attestée suffisamment par de si beaux résultats, des campagnes de 1794

et de 1795. La prise de cent cinquante villes, cent combats, vingt-neuf grandes batailles portèrent le nom Français au-dessus de celui des autres peuples et au-dessus même de l'honneur de ses plus grands souvenirs. Telle était la gloire française, et la guerre d'Italie n'avait pas eu lieu.

Un traité de paix assura les relations de la France et de la Hollande; il fut l'ouvrage de Sieyes, qui établit une heureuse harmonie entre les intérêts des deux peuples. La convention fut conséquente dans sa négociation, aux principes qui l'avaient animée pendant la guerre. Le premier article du traité reconnaissait *la souveraineté et l'indépendance des Provinces-Unies;* mais le gouvernement français avait besoin de prendre ses sûretés; son armée garda possession des villes fortes et des places dont l'Angleterre pourrait s'emparer par surprise.

Dans une séance solennelle de la Convention, Sieyes ayant présenté les négociateurs hollandais, le traité fut ratifié. Dans cette séance, l'influence conventionnelle avait insensiblement exalté le caractère réfléchi des Hollandais, et ils s'étaient à leur tour laissé échauffer par des clubs et des sociétés populaires, dont l'autorité s'était élevée, comme en France, au-dessus de celle des magistrats. Ces violences étaient de fai-

bles représailles contre les partisans de la maison d'Orange, qui avait, en 1787, fait saccager bien des villes et noyer une foule de patriotes par ses affidés; ces troubles s'apaisèrent bientôt. La modération nationale reprit le dessus; la justice cicatrisa toutes les plaies. Le 28 janvier 1796, une grande solennité célébra, à La Haye, l'heureux anniversaire de la révolution batave. Le 1^er^ mars, eut lieu l'ouverture de l'assemblée nationale, dont le célèbre Peter Paulus fut nommé président; mais ce grand citoyen ne jouit pas long-temps de l'éclatante récompense décernée à son patriotisme; le 17 du même mois, le peuple qu'il avait si énergiquement défendu contre le Stathouder suivait ses funérailles.

Après la Convention, la République batave eut affaire au Directoire, qui lui envoya une constitution. Toute chartre, quelque bonne qu'elle fût, par cela seul qu'elle venait de l'étranger, devait trouver une forte opposition en Hollande, malgré la prépondérance effrayante de la République française. Une circonstance heureuse vint tout-à-coup au secours des Bataves, auxquels leur résistance à l'influence de la France pouvait devenir fatale. Le gouvernement de La Haye apprit qu'une escadre de six vaisseaux français, arrivée à Batavia, y avait été reçue et protégeait cette grande colonie contre les entreprises

de l'Angleterre. En reconnaissance de ce service signalé, auquel il était difficile de s'attendre, la constitution du Directoire fut acceptée; et les forces de terre et de mer de la République batave furent mises à la disposition de la France. Dans les conférences qui avaient eu lieu à Lille, il fut digne de remarque que l'Angleterre ne demandait, pour le Stathouder dépossédé, qu'une légère indemnité, et que le roi de Prusse garda un profond silence sur le sort de son beau-frère, à qui, sept ans plus tôt, il avait donné une armée. Ce fut, de la part de ce prince, pousser à la rigueur le système de sa neutralité. La maison de Nassau avait disparu sans réclamation; et la liberté hollandaise s'était mise à sa place paisiblement, par la seule volonté de la France. Ainsi cette puissance reconstituée, libérée, protégée par la grande République, partageait avec elle la haine française contre l'Angleterre; et, avec elle aussi, elle ne cessa d'être jusqu'au dernier moment un objet de vengeance et de jalousie pour la Grande-Bretagne.

Malgré la défection des cours de Prusse et d'Espagne, qui avaient traité avec le Comité de salut public, la coalition était encore renfermée dans une triple alliance bien redoutable, celle de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre. En Italie, en Suisse, on voyait des armées austro-russes;

une d'Anglo-Russes parut inopinément sur les côtes de Hollande, que l'Angleterre voulait à tout prix enlever à son indépendance et à la République française. Quarante mille hommes des deux nations débarquèrent, sous les ordres d'un fils d'Angleterre, le duc d'York. Une flotte considérable soutenait cette grande entreprise, qui, si elle eût réussi, et dans la situation où le Directoire avait laissé se précipiter les affaires d'Italie et d'Allemagne, anéantissait tous les triomphes de la France sur le Rhin; c'était remettre la République en question. Les Autrichiens étaient aussi en force. Le sol français pouvait être assiégé par ses vieilles frontières. Le général Abercrombie commandait l'avant-garde de l'armée anglo-russe. Daendels lui opposa ce qu'il put ramasser de troupes bataves, et ne put l'empêcher de débarquer. Le passage du Helder avait été forcé; et une horrible trahison de la marine hollandaise, à l'apparition de l'ennemi dans le Zuyderzée, avait livré et réuni la flotte batave au pavillon britannique. Brune réunit vingt-cinq mille hommes et accourut au Nord-Hollande, pour repousser l'invasion du duc d'York. Plusieurs combats sans résultats signalèrent la valeur de ses troupes. Les Anglo-Russes firent des progrès; ils s'établirent solidement : c'en était fait de la république batave si les quarante mille hommes avaient débar-

qué le même jour. Les Anglais comptaient sur un parti stathoudérien pour les aider à chasser les Français, et remettre la Hollande sous le joug de la maison d'Orange. Ce temps n'était pas encore arrivé; la lâcheté de la flotte qui venait de se joindre à eux sans combat leur était une forte raison d'espérer le succès; cependant la ville d'Amsterdam était encore appelée à jouer un grand rôle dans les destinées de la patrie hollandaise. A la nouvelle de la prise du Texel par la flotte anglaise, que rien n'empêchait plus d'arriver sous ses murailles, elle arma toutes ses batteries; elle ouvrit ses coffres, fit des levées nationales; établit des défenses à l'aide des canaux; quarante chaloupes canonnières s'armèrent par enchantement; les renforts de France accoururent, cette belle capitale fut sauvée. Malgré l'exemple donné par la marine nationale, et les immenses avantages que le commerce pouvait se flatter de retirer d'un rapprochement avec l'Angleterre, l'amour du pays et la haine du Stathouder prévalurent : c'était cependant une nation de marchands, mais elle eut avant tout la vertu d'une nation libre et digne de l'être. Elle se leva contre les étrangers. Le général Brune profita de l'élan national pour organiser des forces imposantes. Non-seulement il arrêta les progrès de l'ennemi, mais il le battit dans deux batailles

rangées, à Castricum et à Alkmaer. Les troupes bataves se distinguèrent; elles se montrèrent dignes de combattre dans les rangs français, et leurs généraux méritèrent des éloges. Brune fut, à juste titre, proclamé le sauveur de la République Batave : les Romains lui eussent décerné les honneurs du triomphe. En sauvant la Hollande, il sauva la France de l'invasion. La journée d'Alkmaer avait été décisive pour l'expédition anglo-russe. Le duc d'York, refoulé dans les Dunes, coupé de sa flottille, encombré de blessés, manquant de tout, et réduit à la moitié de ses forces, se résolut à entrer en négociation. Le général français ne se dissimulait pas les pertes importantes qu'il avait essuyées, et combien la victoire lui avait coûté de braves; il accepta avec empressement les propositions de son ennemi. Les conférences s'établirent; les négociateurs furent bientôt d'accord et la capitulation signée. Par le traité, le duc d'York dut évacuer toutes les positions qu'il occupait sur le Zuyderzée, se rembarquer, et renvoyer d'Angleterre huit cents prisonniers français, en échange de pareil nombre d'Anglo-Russes qui lui furent remis. On a reproché au général Brune de n'avoir pas exigé la restitution de la flotte du Texel.

L'issue de cette formidable expédition releva le courage patriotique des Bataves, qui avaient si

généreusement couru aux armes pour repousser l'invasion étrangère. Dès ce moment, les destinées politiques et militaires des deux républiques furent inséparables; l'Angleterre dut être convaincue alors que son influence était totalement ruinée en Hollande, et qu'elle devait renoncer à toute entreprise contre les provinces des embouchures du Rhin et de l'Escaut. Cependant, quelques années après, quand Napoléon était à Vienne, elle arma une expédition bien autrement formidable contre Anvers; et quoiqu'elle n'eût à combattre alors que les gardes nationales de la Flandre, de la Belgique et de la Hollande, elle éprouva une perte encore plus considérable. L'histoire remarquera qu'aucune expédition maritime de l'Angleterre, quelque puissante qu'elle eût été formée, et quelque protection qui l'attendît, ne réussit contre le sol de la France, soit républicaine, soit impériale. La côte française lui était fatale. Sa politique triompha à Quiberon, d'odieuse mémoire. Ce fut son seul trophée maritime sur notre territoire. Le Comité de salut public triomphait aussi, quand il apprenait les mitraillades, les noyades de ses proconsuls.

MÉMOIRES DE NAPOLÉON.

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION INTÉRIEURE DU DIRECTOIRE.

Système général. — Violation de la constitution à l'égard des élections.

§ Ier.

Le Directoire était maîtrisé par sa propre faiblesse; il avait besoin pour exister de l'état de guerre, comme un autre gouvernement a besoin de l'état de paix. Ses exigences l'avaient fait rompre, à Lille, avec l'Angleterre; elles ne sortaient pas de la négociation. Comme ses conditions demandées à Rome et Léoben et obtenues à Campo-Formio, elles imposaient la loi gratuitement à un ennemi libre que l'on ne pouvait

attaquer. A Radstadt, ce fut la même chose; et l'intention ne fut douteuse pour personne, quand on y vit arriver les deux négociateurs qui avaient rompu à Lille. Les révolutions de Rome et de l'Helvétie, par la force des armes, au milieu de la négociation presque européenne de Radstadt, proclamèrent hautement le penchant du Directoire pour la guerre.

Il craignait le retour des armées; il profitait, et il était jaloux de la gloire des généraux; il cherchait à les désunir entre eux; il ne les laissait point vieillir dans les commandements; il les destituait sous le moindre prétexte, et surtout après de grands succès. Ainsi il avait rappelé Championnet, après la conquête de Naples. Joubert, excellent général, avait trouvé sa destitution à Turin, où il venait de rendre aux républicains le service de détrôner un Roi; et c'est à cette circonstance, plus peut-être qu'à ses talents, que ce général dut qu'un parti, pendant l'expédition d'Égypte, jeta les yeux sur lui, pour qu'il parvînt à se faire un grand nom en Italie, et qu'il pût, à son retour, dicter la loi au Luxembourg.

L'expédition d'Égypte fut bien plus le résultat de la crainte que le Directoire avait de Napoléon, que celui d'une politique grande, glorieuse et digne de la nation. Tout ce qui venait d'honorer la République était dû au général de l'ar-

mée d'Italie. Le Directoire n'avait point d'amis; et Napoléon eut tout de suite des courtisans; il avait aussi des enthousiastes. Les citoyens et les soldats le regardaient déja, les uns comme un libérateur futur, les autres comme leur chef naturel. Les jacobins s'y trompèrent, ils le prirent pour un Mahomet de la liberté. Enfin tout le monde avait les yeux sur lui, en France et en Europe. Aussi le Directoire ne le perdit pas de vue, et à force de le regarder, il le faisait regarder à tous. Napoléon s'amusait de ces inquiétudes, en portant son habit de savant et vivant avec ses collègues de l'Institut.

Par le même système de jalousie que ce gouvernement entretenait entre les généraux, et qu'il portait à chacun d'eux, il avait profité de la lettre où Moreau avait dénoncé son ami Pichegru, pour le déconsidérer dans l'armée, afin qu'il n'y eût, dans la République, aucune supériorité rivale de la sienne. Il n'avait pris des Grecs que l'ostracisme, et au moindre péril il promenait les destitutions sur l'administration intérieure, comme sur les armées.

Au 18 fructidor, aux élections de l'an 6, et aux éliminations sur lui-même à ces deux époques, aux élections de l'an 6 notamment, le Directoire ne fit preuve que d'une inquiète et aveugle partialité. Il était de bon goût alors et

de bonne justice d'être du parti des victimes; car les royalistes ne furent alors frappés qu'en minorité. Quand le Directoire avait eu peur des royalistes, il avait fait ouvrir, à Paris, un grand club de jacobins; il le fit fermer après le 18 fructidor. Mais, afin d'entretenir en France une sorte d'émotion populaire, il laissait former dans les départements des assemblées de même genre: de sorte qu'après avoir alarmé sur les royalistes, il alarmait sur les anarchistes; et pourtant il comblait ceux-ci de biens et d'emplois, et eux seuls profitèrent sous ce gouvernement du Luxembourg, qui était leur ennemi irréconciliable; cette tactique était misérable. Il en était de même pour les armées : à Paris, on caressait, on fêtait les soldats; à l'armée, ils n'avaient ni solde réglée, ni équipement; et ils étaient toujours sur le qui-vive. Le mécontentement général était l'élément du Directoire. Ce machiavélisme eût été bon pour un gouvernement qui eût voulu n'être que révolutionnaire. Mais le Directoire avait la prétention d'être légal; et il se croyait légitime à tout jamais, parce qu'il avait traité avec plusieurs couronnés.

Dans son intérêt de république, il faisait bien de multiplier autour de lui les gouvernements républicains, et de donner sa constitution à ses voisins. Napoléon lui avait donné un bel exem-

ple, par la fondation de la République Cisalpine. Il en avait fait un bon état, utile ami de la France, par la réunion des républiques Cispadane et Transpadane, par les agrégations de la Valtetine et des provinces de terre ferme de Venise. Mais le Directoire gâtait tout ce qu'il touchait; et la disgrace de Joubert vint de ce que ce général, fidèle aux traités et aux intérêts communs, protégea l'indépendance de la Cisalpine, qui devint soudain une ennemie, d'amie, d'alliée, de fille dévouée de la République française. La tyrannie directoriale avait encore un vice plus dangereux que celui de s'immiscer dans la marche intérieure des républiques adoptives de la France : c'était le soin qu'elle prenait de les appauvrir, de les ruiner par le pillage de ses agents. C'était gouverner à la façon des pirates, excepté que le Directoire pour lui-même n'en profitait pas : car ils furent tous successivement si haïs, qu'ils furent calomniés, pendant et après leur règne, comme s'étant enrichis par les concussions et les déprédations; ce qui est de toute fausseté. Rewbell, qui était le plus détesté peut-être, fut presque flétri comme millionnaire; et il n'était qu'un homme dur et probe; à sa mort il n'a pas laissé cent mille écus.

Le système général du Directoire, fut de dominer, aux dépens de la justice, de la constitu-

tion et de la raison; de diviser pour régner, de proscrire, d'enrichir ses créatures et d'inquiéter l'Europe.

§ II.

La journée du 18 fructidor avait renversé les espérances et les complots des royalistes; celle du 19 avait relevé les prétentions et le crédit des jacobins. Le Directoire, malgré l'appui qu'il aurait trouvé dans la majorité des conseils, dans les armées et dans la nation, n'avait pas su tenir position entre ces deux partis et légitimer la révolution. Il n'avait donc gagné qu'une victoire d'un jour; et il lui avait été impossible d'en conserver le fruit, ou même d'en connaître toute l'importance, parce que ses auxiliaires en avaient tout de suite profité pour conquérir l'impunité du passé, l'occupation du présent, et une prime sur l'avenir. Il était donc condamné à se servir de ses propres ennemis, ennemis de révolution, qui regrettaient hautement le 9 thermidor, et lui reprochaient jusqu'au 18 fructidor. Les jacobins avaient gagné à cette journée un faible avantage pour eux, celui d'avoir été débarrassés des royalistes qu'ils ne craignaient guère; mais ils se targuaient de l'infraction faite à la constitution par le Directoire, pour accuser le Directoire, resté seul ennemi. Leur haine ne connut plus

de frein, ils remettaient librement en question le procès et la mort de Gracchus Babœuf, et en honneur le régime de 1793. Le Directoire s'aperçut dès-lors qu'il n'avait travaillé et triomphé que pour ses ennemis; et il se prépara aux élections, qui allaient remplacer les députés fructidorisés. La législation improvisée, le 19 fructidor, lui parut devoir être appliquée contre ceux même qui l'avaient établie et approuvée. Le moment était critique, et pouvait coûter cher à son imprévoyante politique, s'il ne parvenait pas à repousser des élections les jacobins des départements, qu'attendaient ceux de Paris.

Il s'agissait donc de recruter pour les deux conseils des auxiliaires du pouvoir despotique que le Directoire s'était arrogé. Une pareille opération ne pouvait se faire sans violer la constitution; ce n'était pas ce qui arrêtait le Directoire: mais il fallait en trouver le moyen; il prit le plus mauvais. Comme il n'avait pas d'influence morale sur les esprits, il eut recours à celle du pouvoir. Il chargea ses commissaires d'opérer des scissions dans les assemblées d'électeurs, ce qui eut lieu; et ces scissions ne représentèrent que des minorités qui élurent des candidats indiqués. Ceux-ci seuls furent admis par le Directoire; il osa annuler tous les choix proclamés par les majorités, ou par les assemblées qui s'étaient refu-

sées à la scission. Sa prudence trompa encore son audace dans cette mesure violente et ultra-légale. Il avait eu affaire à des ennemis plus adroits que lui. En effet, les jacobins, que la lutte annoncée regardait exclusivement, profitèrent habilement de cette circonstance pour reconquérir de la popularité et susciter de nouveaux ennemis au Directoire. Ils s'étaient, en conséquence, attachés à faire tomber le vote des assemblées électorales sur des hommes que leur considération personnelle et leurs services recommandaient à l'estime nationale. Ces choix furent repoussés par le Directoire. L'indignation publique fut portée à son comble; et elle ne garda plus de mystère, quand on vit les deux conseils, ainsi renouvelés, se décréter à eux-mêmes la moitié en sus du traitement que la loi leur accordait. Il y eut toutefois de nobles oppositions dans le conseil des Cinq-Cents; quelques protestations honorèrent cette législature.

Le Directoire avait commencé par accuser les anarchistes d'influencer les élections. Ce reproche lui fut rendu. Sa duplicité fut mise à nu. On vit paraître le décret qui, annulant les élections des assemblées vraiment légales, proclamait le choix de celles où, sans égard à la minorité ou à la majorité, les agents du gouvernement avaient élu les députés.

Les deux conseils ainsi complétés, après avoir réglé leurs intérêts pécuniaires individuels par l'augmentation de leur traitement, eurent l'idée de s'associer au despotisme du Directoire par une autre violation de la constitution, encore plus criante que celle à laquelle ils devaient leur complément. Ils pensèrent à se constituer pendant sept années, et, par compensation, d'accorder dix années au Directoire. Le parti qui avait eu cette idée se rassemblait au pavillon de Flore. Il y eut des communications à cet égard avec le Directoire, qui refusa. Merlin accusa hautement, après sa sortie du Directoire, le Corps législatif d'avoir voulu se proroger pendant sept ans. C'était une résolution trop forte pour un gouvernement électif et sans consistance. La souveraineté du peuple régnait encore dans les opinions : c'eût été donner gain de cause aux jacobins, qui ne l'eussent pas invoquée en vain avec une accusation aussi grave. Toutes ces intrigues annonçaient une crise, qui, à la première occasion, devait tout changer. Mais il fut heureux alors que le Directoire ait pu l'emporter. Car il était plus facile à renverser, un jour ou l'autre, que le parti qu'il nommait *le parti des anarchistes.* Celui-ci eût infailliblement été entraîné au rétablissement de la terreur. Il en serait résulté le

plus grand des fléaux, une guerre civile. Les chefs de l'armée, à qui la République devait la paix de Léoben, n'auraient certainement pas souffert le retour de 1793.

MÉMOIRES DE NAPOLÉON.

CHAPITRE IV.

VENDÉE.

Exposé général. — Première époque. — Deuxième époque. — Troisième époque.

§ Ier.

La première Vendée était-elle anglaise? non. Elle a été dans le principe toute populaire; elle était le mouvement spontané d'une population nombreuse, composée d'hommes simples et ignorants, qui, séparés de toute civilisation et du reste de la France, par le défaut de grandes communications et surtout par les circonstances des localités impénétrables de leur pays, ne connaissaient d'autre loi que le respect à la religion,

à la royauté, à la noblesse. Les avantages de la liberté, la suppression de la féodalité, ceux résultant des décrets de l'Assemblée nationale, ne flattèrent point leurs passions; ils ne virent dans les lois nouvelles que des attaques à la religion de leurs pères et à l'ancienne monarchie, à laquelle ils devaient leur affranchissement. Du moment où ils comprirent le danger de l'autel et du trône, ils se levèrent en masse. Cette insurrection fut spontanée, comme le mouvement qui porte à défendre son patrimoine.

La conspiration de la Rouarie est l'ouvrage des nobles du Poitou et de la Bretagne; elle avait pour but le rétablissement de l'autel, du trône et de la noblesse. La religion et les paysans seraient ses auxiliaires et ses instruments; son champ de bataille, les cinq provinces de l'Ouest: la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou et le Poitou. Dès 1791, les prêtres non assermentés préparèrent les éléments de la Vendée. En 1792, les mandements des évêques émigrés réfugiés à Londres, ceux de leurs grands vicaires résidant dans les diocèses; les prédications des curés et des missionnaires se refusant au serment de fidélité à la constitution civile du clergé; mais bien plus encore, la haine générale contre les prêtres *intrus* avaient exalté les imaginations populaires, particulièrement dans la Vendée et dans les Deux-

volte, quelle
tions, ne peut
nement, quand
avec et entre les
erre de la Vendée,
uraient jamais été
ts de l'Ouest avaient
nme le sont les pro-
e. Les Vendéens, éclai-
de la Bourgogne, seraient
la commotion qui anéan-
a servitude féodale, et assu-
e et les droits politiques des
nme administration eût prévenu
rs. La guerre civile, le plus grand
ples, n'aurait pas souillé pendant
e sol du Poitou, de l'Anjou, de la
et fait couler sous des armes fran-
flots de sang français. Sans la Vendée,
masses soulevées et armées au nom de
du Roi pour combattre la liberté, la Con-
n n'aurait pas eu de prétexte pour ordonner
nctionner tant de crimes; et l'on pourrait
tenir, avec force, que les moteurs de l'insur-
ction vendéenne sont coupables d'attentat con-
e les prêtres et les nobles des autres provinces
ançaises, en attirant chaque jour sur ces deux
[redacted] la rage, mais la vengeance révolu-

ignorantes avec la civilisation nouvelle. Le Consulat pacifia la Vendée, parce qu'il était un premier pas vers une réorganisation monarchique, et que le Premier Consul, protecteur des prêtres réfractaires lorsqu'il n'était encore que le vainqueur d'Italie, donnait à cette population fanatique l'espérance de lui devoir le rétablissement du culte. Le Concordat réalisa cet espoir. L'Empire éteignit les derniers restes de la Vendée; et l'on vit, en 1814, six mille paysans de ces contrées, entourés à la Fère-Champenoise par des forces décuples, se battre en héros pour la cause de Napoléon, et préférer la mort à rendre leurs armes aux alliés de ces mêmes princes pour lesquels ils avaient pendant six ans résisté à tous les efforts de la République. L'héroïsme de ces braves prouve que la grande réconciliation des Français avait été opérée par Napoléon, et que la France de 1814 n'était plus la France de 1793.

Si l'ouverture des routes dans les campagnes est un grand bienfait de toute administration, indispensable au développement de l'agriculture et du commerce, elle n'est pas d'une moindre importance pour les progrès de la civilisation, de ces connaissances salutaires, de cette communauté d'intérêts qui donnent à une nation l'aspect et l'esprit de famille. Elle est également nécessaire à l'or-

dre et à la sûreté publics. Aucune révolte, quelle qu'en soit la cause ou les ramifications, ne peut résister à la répression du gouvernement, quand les communications sont faciles avec et entre les points de l'insurrection. La guerre de la Vendée, celle de la chouanerie, n'auraient jamais été sérieuses, si les départements de l'Ouest avaient été percés de routes, comme le sont les provinces de l'est de la France. Les Vendéens, éclairés comme les peuples de la Bourgogne, seraient accourus au-devant de la commotion qui anéantissait les débris de la servitude féodale, et assurait l'indépendance et les droits politiques des Français. Une bonne administration eût prévenu tant de malheurs. La guerre civile, le plus grand fléau des peuples, n'aurait pas souillé pendant six années le sol du Poitou, de l'Anjou, de la Bretagne, et fait couler sous des armes françaises des flots de sang français. Sans la Vendée, sans ces masses soulevées et armées au nom de Dieu et du Roi pour combattre la liberté, la Convention n'aurait pas eu de prétexte pour ordonner ou sanctionner tant de crimes; et l'on pourrait soutenir, avec force, que les moteurs de l'insurrection vendéenne sont coupables d'attentat contre les prêtres et les nobles des autres provinces françaises, en attirant chaque jour sur ces deux classes, non la rage, mais la vengeance révolu-

tionnaire. La Vendée n'a point combattu sous l'étendard royal; son armée s'est proclamée *Armée Catholique;* elle s'est levée sous l'étendard de la Foi.

La guerre de la Vendée se divise en trois époques; elle a été soutenue par deux armées distinctes : l'une, l'armée catholique, l'autre, l'armée des chouans.

Le grand-vicaire de Luçon ordonna à ses curés de s'opposer à l'admission des *intrus*, de conserver ou de tenir des registres doubles des actes de l'état civil, de frapper d'excommunication comme concubines les femmes mariées par les *intrus*, de repousser, comme bâtards, les enfants nés de ces mariages, et de refuser à ces impies les derniers sacrements.

Le fanatisme du paysan de la Vendée, ignorant et superstitieux, était mûr pour une guerre civile. Six semaines après la mort de Louis XVI, et quinze jours seulement après le décret de la Convention, qui ordonnait une levée de trois cent mille hommes, l'insurrection éclata à Cholet; le tocsin sonna dans toute la Vendée.

Au milieu de leurs succès, les Vendéens organisèrent un gouvernement. L'évêque d'Agra, se disant vicaire apostolique, les vicaires-généraux de Luçon et d'Angers, quelques chefs des premières levées composèrent ce qu'on appela

le conseil suprême. Les premiers actes de ce gouvernement annoncèrent ce qu'il était et ce qu'il devait être par la suite : son but, le rétablissement de l'autel et du trône : « Nous n'avons « pris les armes que pour soutenir la religion « de nos pères, que pour rendre à notre auguste « souverain, Louis XVII, l'éclat et la solidité de « son trône et de sa couronne.... — Le ciel se « déclare pour la plus sainte et la plus juste des « causes; le signe sacré de la croix de Jesus- « Christ et l'étendard royal l'emportent de toutes « parts sur les drapeaux sanglants de l'anar- « chie..... — La France, succombant sous une « affreuse anarchie, reconnaît enfin la vérité du « principe : UNE FOI, UN ROI, UNE LOI. Nos biens, « notre liberté, notre sûreté, reposent à l'abri « de *l'unité sacrée de l'autel et du trône.* Toute « division de pouvoirs est un principe de déso- « lation : Saint-Paul l'a ainsi prononcé....— *L'u-* « *nité monarchique* est représentée par un géné- « ralissime qui est un, par un conseil supérieur, « principe de l'unité tutélaire de la monarchie. »

Son action, elle devait être toute militaire : la dictature tombe dans la main des prêtres, ce sont eux qui appellent au combat, qui dirigent les colonnes; le premier chef, le premier généralissime de ces intrépides paysans est le plus pieux d'entr'eux, Cathelineau; après lui, c'est le

comte de Lescure, le comte de Bonchamp, non moins pieux, non moins braves, mais gentilshommes, qui sont appelés au commandement. Cependant le sacerdoce conserve son influence; ce n'est que dans les revers que les généraux commencent à devenir indépendants. C'est à l'envie de se soustraire à la dictature ecclésiastique que l'on doit attribuer le passage de la Loire à Varades, la plus funeste des opérations militaires. C'est de cette époque que datent les dissensions entre les généraux vendéens.

Toutes les ordonnances du conseil supérieur de la Vendée ont pour premier objet les intérêts du clergé; l'évêque d'Agra intime aux prêtres l'ordre de revenir dans leurs paroisses, et de se mettre en relation directe avec lui. Les ventes des biens du clergé sont annulées dans tous les pays que la victoire soumet momentanément au pouvoir de l'armée catholique. La possession de ces biens est enlevée violemment aux acquéreurs. Les fermages doivent être payés aux fabriques des paroisses. Cependant le conseil supérieur n'ose pas prononcer le rétablissement de la dîme; il en réfère au régent; il se borne à ordonner aux curés d'en constater la valeur, et à inviter les fidèles à la payer en nature. La circulation des assignats occupe la sollicitude du conseil; ceux à l'effigie royale auront

seuls cours sans visa ni signature de ses préposés. Les paroisses nourriront les veuves et les enfants des Vendéens tués pour la cause sainte. Les justices seigneuriales reprendront leurs fonctions; les tribunaux républicains cesseront immédiatement les leurs. Les réglements de police imposent un serment de *fidélité au conseil supérieur*, ils condamnent à une double contribution tout individu qui ne prêterait pas serment dans un délai fixé après lequel ils le bannissent et confisquent ses biens. Enfin, les propriétés, dans l'étendue de sa domination, de tout ce qui remplit en France une fonction publique, depuis le député, l'administrateur, le juge et le général, jusqu'au dernier soldat, lui répondent des actes hostiles à la cause de la Vendée et à ses défenseurs. Le *conseil supérieur* organise ainsi par ses décrets le pillage et la dévastation des propriétés de tous les Français qui ne servent pas dans les rangs de ses armées. Il ne s'en tient pas là : il méprise les lois de la guerre et proclame à l'envi, de concert avec les cannibales de la terreur, cet affreux système de représailles qui a rendu cette guerre célèbre par ses cruautés.

Dans les six premiers mois de la Vendée, du 10 mars au 17 octobre, on n'y voit qu'une domination, celle du sacerdoce : la Vendée n'était point encore anglaise.

Cependant la Vendée a été soumise, dès les premiers moments, à une influence indirecte de l'étranger. Hérault de Sechelles, Basire, Chabot, l'ont favorisée par les mesures qu'ils ont fait décréter; ils étaient vendus aux intrigues des puissances alliées; ils ont payé de leur tête leur trahison à la cause de la liberté.

Depuis le passage de la Loire à Varades, et la bataille de Savenay, la Vendée a-t-elle été anglaise? Oui, directement et indirectement.

Directement, le fait est prouvé. Elle a reçu de l'Angleterre de l'argent, des munitions, des secours de toute espèce, excepté en hommes. Elle a été en communication active avec Londres; d'Elbée lui-même, qui s'y était long-temps refusé, reconnut enfin la direction de l'Angleterre et lui obéit.

Le Comité de salut public, de la fin de 1793, a sans doute contribué par la mission de Carrier et les ordres incendiaires dont il était porteur, à donner une nouvelle activité à l'insurrection; mais cette mission et ces ordres étaient-ils le résultat du système de terreur qui dominait la France, ou l'effet des intrigues étrangères, dont le but premier était la destruction des Français par les Français et l'affaiblissement de la nation? L'Europe a si souvent sacrifié la cause des Bourbons dans les traités qu'elle a signés avec la Ré-

publique ou l'Empire, qu'elle a donné à la postérité le droit de douter de la sincérité de son manifeste, quand elle prit les armes pour soutenir le trône de Saint-Louis. Un fait incontestable, c'est que Courtois, rapporteur du procès de Robespierre, a soustrait la plus grande partie des pièces relatives à la Vendée; c'est que Carrier, rappelé de Nantes après le 9 thermidor, fut dénoncé pour être traduit au tribunal révolutionnaire, qu'il livra aux meneurs sa correspondance, ses instructions secrètes, et qu'il échappa ainsi au danger qui le menaçait; plus tard il fut condamné, mais par l'effet de la réaction.

La seconde Vendée, ou la reprise d'armes de Charette, Stofflet, et autres généraux Vendéens ou Chouans, en violation des traités de la Jaunais et de la Mabilaye, fut concertée entre Pitt et ses agents et les comités royalistes de l'intérieur.

Charrette a reçu des armes, des munitions de guerre et de l'argent de l'Angleterre; il a été en communication avec le régent plus intimement qu'avec le comte d'Artois. Après le 9 thermidor, trois partis royalistes bien distincts se formèrent à Paris; ils eurent des ramifications étendues et se traversèrent mutuellement dans les départements de l'Ouest.

1° L'agence espagnole : Izquierdo, Tallien et quelques membres de la Convention. Le rétablissement de la Royauté en France avait été présenté au cabinet de Madrid comme le motif de sa pacification avec la France. On avait été plus loin : « la régence ne pouvait être déférée qu'à « un Bourbon d'Espagne, l'Infant Don Antonio, « frère du Roi. »

2° L'agence des comités royalistes de Paris : Lemaître, des Pommelles, l'abbé Brottier, Lavilleurnois, Duvernes de Presles. Elle correspondait avec le Régent par l'entremise du comte d'Antraigues en Italie. Elle intriguait à Paris; elle déjouait, dans les provinces de l'Ouest, les mesures de Puisaye et de l'agence anglaise; elle opposait Charette à Stofflet, Cormatin à Puisaye. Si les Vendéens et les Chouans du Maine et de Fougères ne firent pas à temps leur mouvement, si l'expédition de Quiberon échoua par le défaut de coopération de tous les chefs vendéens, c'est à cette agence qu'il faut l'imputer. Le comte d'Antraigues voyait avec douleur l'éloignement où l'Angleterre tenait le Régent de la Vendée, et les refus continuels du cabinet de Saint-James de lui permettre de se mettre à la tête de ses fidèles sujets. Il pensait que cette politique, vainement déguisée sous le masque de la prudence, avait pour but d'écarter le Ré-

gent des affaires. Il essaya d'établir des communications plus intimes entre le Régent et Charrette. Les comités royalistes de Paris ont rarement agi sans les ordres précis de d'Entraigues, ou ceux qui leur étaient transmis par le comte d'Avaray. — Lemaître a payé de sa tête, après le 13 vendémiaire, son opposition à la faction espagnole. Des documents curieux à cet égard ont figuré à son jugement et ont été soustraits depuis.

3° Enfin, l'agence anglaise : Puisaye, et ses correspondants à Paris et en Normandie. L'Angleterre fit des efforts à Quiberon; tout ce que pouvait créer la puissance de l'argent fut employé par elle. Pitt était financier, administrateur, homme d'état, mais il n'était pas général. L'expédition de l'Ile-Dieu, entreprise à la fin de la saison, devait échouer.

La guerre de la Vendée se divise en trois époques. Elle a été soutenue par deux armées, agissant sous des directions différentes, l'une, l'armée Catholique, l'autre, la chouanerie; toutes deux ont fait en réalité la guerre pour les intérêts de l'Angleterre.

§ II.

Enfermés dans leurs bois et dans leurs marais, les paysans de la Vendée n'avaient, comme on

l'a déja dit, d'autre religion que le Roi, leurs nobles et leurs curés.

L'ignorance des gentilshommes et des prêtres, presque égale à celle de leurs vassaux, formait de chaque paroisse une seule famille, dont les nobles étaient les chefs et les prêtres les conseils. Aussitôt qu'ils apprirent le jugement du Roi, les massacres de la noblesse et du clergé, se voyant ainsi attaqués dans tous les objets de leur culte, ils s'indignèrent. Le décret du 25 février 1793, par lequel la Convention ordonna une levée de 300,000 hommes, décida de leur révolte. Ils jurèrent tous de mourir plutôt que de servir la République.

Ces mouvements n'éclatèrent d'abord que dans les campagnes, à Bressuire et à Châtillon; les villes partagèrent l'impulsion du reste de la France. Des missionnaires républicains envoyés dans les campagnes furent écoutés du peuple, aussi longtemps qu'ils n'eurent d'autre but que de lui prouver les avantages qu'il retirerait de la Révolution, qui abolissait les dîmes, les corvées, les droits féodaux, etc.; mais du moment où ils dirent que le Roi était un tyran, les nobles les ennemis de la pátrie, les prêtres des imposteurs, la religion un mensonge, l'exaltation du peuple ne connut plus de bornes; et les prédicateurs de l'anarchie purent à peine se dérober à la fureur popu-

laire. Le scandale fut plus grand encore lorsque le gouvernement voulut remplacer les curés par des prêtres assermentés, et que les prêtres insermentés, poursuivis, traqués pour ainsi dire dans toute la domination républicaine, se réfugièrent dans la Vendée. Ils y furent reçus comme des martyrs. La face de ces provinces devint encore plus théocratique, et la haine des paysans prit le caractère d'une haine sacrée, qui n'était que trop légitimée par les plus cruels excès. L'institution des gardes nationales servit la Vendée; elle donnait au peuple le droit de s'armer, de s'organiser militairement, et de nommer ses officiers. Les Vendéens les choisirent tous parmi leurs anciens seigneurs, auxquels ils étaient accoutumés d'obéir. Malgré les décades et l'abolition des fêtes, ils faisaient célébrer la messe les fêtes et dimanches, et se rendaient en armes à l'église pour défendre, disaient-ils, la maison du Seigneur et leur bon curé.

Jusqu'alors les nobles n'ont fait que suivre et avec peu d'ardeur le mouvement populaire. Ils ne furent pas les premiers à prendre les armes. Un riche artisan nommé Delouche, maire de Bressuire, donna le signal de l'insurrection armée. Il avait eu l'imprudence de publier la loi martiale contre de chauds patriotes qui le voulaient contraindre à prendre des mesures de ri-

gueur; obligé de fuir, il courut les campagnes, ameuta les paysans, et se trouva bientôt à la tête de quinze cents insurgés. La guerre civile commença. Au lieu de se porter de suite sur Bressuire, il marcha sur Châtillon, qui avait été évacué par les autorités. Le 24 août, il se présenta devant Bressuire, où étaient accourues les gardes nationales des villes environnantes. Le combat ne fut point un instant indécis, les insurgés abandonnés de leurs chefs se mirent en déroute. Le commandant des patriotes voulut haranguer les prisonniers; il leur dit : « Ce n'est pas à vous « qu'en veut la République, c'est à vos officiers; « ils vous ont trompés : criez, *Vive la Nation!* « et vous serez libres. Non, monsieur, s'écrièrent-ils, on ne nous a pas trompés, et c'est « *Vive le Roi!* que nous voulons crier. » Ils périrent courageusement. Une longue guerre devait suivre de l'héroïsme de ces braves paysans.

Dans ce temps, la levée de 300,000 hommes fut proclamée. Les réquisitionnaires s'enfuirent dans les bois. Un perruquier nommé Gaston se mit à la tête de quelques-uns d'entre eux, tua de sa propre main un officier républicain, se décora de ses épaulettes, souleva plusieurs paroisses, et se porta sur l'île de Bouin pour se mettre en communication avec la flotte anglaise. Mais dans sa marche il fut arrêté par deux bataillons répu-

blicains; il les attaqua avec impétuosité, ne consultant que son courage, et il tomba criblé de balles; ses paysans prirent la fuite et se débandèrent. Cet événement, de peu d'importance sous le rapport militaire, est remarquable en ce qu'il prouve la part que, dès cette époque, les Anglais avaient dans les affaires de la Vendée. Gaston agissait certainement en vertu d'instructions et d'un plan au moins projeté. Son secret est mort avec lui: c'est une lumière importante qui échappe sur les commencements et surtout sur la cause de cette guerre. Cet homme était digne d'un meilleur sort : soit auteur du projet d'occuper l'île Bouin, soit instrument de la politique anglaise, il était homme de cœur. Ainsi jusqu'à présent ce sont deux artisans, Delouche faiseur de poêles à Bressuire, et Gaston perruquier, qui ont formé et commandé les premiers rassemblements. Delouche avait plusieurs gentilshommes sous ses ordres; c'était de la république royale.

La haute Vendée se souleva également contre la levée de 300,000 hommes. Le 10 mars (1793), le mécontentement se manifesta dans le Maine, la Normandie, l'Anjou, la Bretagne. Dix mille hommes se présentèrent en armes devant Nantes; mais, grace à l'imbécillité du chef royaliste et à la vigueur des généraux républicains, cette menace fut sans effet, l'insurrection fut dissipée,

et la levée eut lieu. Il n'en fut pas de même à Saint-Florent-le-Vieux, petite ville sur le bord de la Loire, à huit lieues d'Angers. Les jeunes gens appelés au tirage assaillirent les administrateurs; la garde courut aux armes et fit feu sur eux; plusieurs furent tués, mais la masse s'élança sur une pièce de canon et s'en empara; elle assomma les gendarmes à coups de bâton, brûla les papiers du district, et célébra par des orgies cette victoire. Après cet exploit les vainqueurs disparurent. C'était assez pour exalter la jeunesse; aussi va-t-on voir commencer une véritable campagne, celle de 1793 : et c'est encore un paysan qui lève l'armée royale et la rallie sous le drapeau.

La commune du Plessis en Mauge avait eu ses représentants parmi les vainqueurs de Saint-Florent. Quatre jours après, un voiturier de ce village, nommé Jacques Cathelineau, comprit le parti qu'on pouvait tirer de cette victoire; il courut les campagnes, harangua les paysans et les appela aux armes; bon nombre le suivirent. Il sentait le besoin d'un succès, et se porta dans leur première ivresse sur le château de Jallais, dont il se saisit, et marcha sur Chemillé, chef-lieu de canton, où cinq cents républicains avaient pris position avec de l'artillerie. Il les força, les mit en déroute, et forma dès-lors le noyau de

l'armée vendéenne avec les paysans dont il venait de couronner les premiers efforts, et les quatre pièces de canon qu'il avait enlevées à Jallais et à Chemillé.

Les homogènes s'attirent en révolution comme en physique. A la nouvelle de la victoire remportée par Cathelineau, Stofflet, garde-chasse, lui amena deux mille paysans de Maulévrier. Stofflet était un ancien soldat d'un régiment suisse. Un nommé Forêt, ancien domestique d'un émigré, qui s'était fait dans son village une réputation pour avoir tué un gendarme, lui amena également sept cents hommes. Tels furent les cadres de trois corps d'armée commandés, l'un par un garde-chasse de M. de Colbert Maulévrier, l'autre par un domestique, et le tout par un voiturier, qui devint généralissime. Celui-ci avait reçu de la nature la première qualité d'un homme de guerre, l'inspiration de ne jamais laisser se reposer ni les vainqueurs ni les vaincus. L'affaire de Saint-Florent est du 4 mars; le 14, il quitta son village, réunit deux cents hommes, et prit Jallais et Chemillé; le 15, il marche sur Chollet avec une armée.

Chollet est une ville de trois mille habitants, à douze lieues de Nantes et d'Angers. Elle est destinée par sa position à jouer dans cette guerre un rôle malheureux; elle est la première ville

du Bocage, où tant de combats vont avoir lieu. Elle était défendue par sept à huit cents hommes et une forte artillerie. L'attaque fut intrépide de la part des Vendéens; ce fut un vrai *houra*. Leur succès fut complet. Ils trouvèrent dans Chollet quatre pièces de campagne, six cents fusils et des munitions. Il est à remarquer qu'il n'y eut dans ce combat qu'un gentilhomme de tué, le marquis de Beauveau, qui était dans le rang des patriotes. Le principal trophée de la prise de Chollet fut une superbe pièce de canon que Louis XIII avait donnée au cardinal de Richelieu. Les Vendéens la nommèrent *Marie-Jeanne*, et attachèrent depuis à sa possession une espérance et une confiance superstitieuses. Chaque peuple a sa *Marie-Jeanne*. Le Palladium des anciens, les boucliers de Numa, les reliques des modernes, les épées de la chevalerie, la Durandal, étaient autant de *Marie-Jeanne;* c'est le cachet du véritable fanatisme. La possession ou la défense de ces objets, devenus sacrés, rendaient les soldats invincibles. Les hommes simples, à qui il n'est point donné de concevoir la grandeur et la puissance de la Divinité, trouvent d'eux-mêmes des intermédiaires qui leur servent de repos entre le ciel et eux. L'idolâtrie n'eut pas d'autre origine, ainsi que les apothéoses et les béatifications. Les Vendéens traitèrent le canon

de Louis XIII comme un de leurs patrons; ils le couronnèrent de fleurs et le couvrirent de rubans.

Le 16 mars, Vihiers, petite ville à huit lieues d'Angers, fut évacuée par les républicains et occupée par les royalistes. Là dut s'arrêter l'ardeur de Cathelineau, parce que la semaine de Pâques approchait. Toute l'armée se dispersa pour aller remplir les devoirs de cette grande solennité; et la réunion au drapeau fut arrêtée pour le lundi de la *Quasimodo*. Les républicains profitèrent de la dévotion de la Vendée pour traverser tout le pays insurgé, où personne ne se présenta pour les arrêter. Ils arrivèrent ainsi à Angers, où ils proclamèrent que tout était terminé. Cette présomption leur coûta cher; ils ne connaissaient pas encore leurs ennemis. Cette suspension d'armes générale pendant la quinzaine de Pâques, de la part d'ennemis aussi acharnés, offre pour l'avenir quelque chose de cruel et d'implacable.

Cependant la haute Vendée, qu'on avait crue pacifiée par la mort du perruquier Gaston, s'était rapidement recrutée, et plusieurs corps d'insurgés obéissaient à des gentilshommes. Le 10 avril, ces corps divers, sans avoir combiné leurs mouvements, se mirent en campagne. Il ne leur manquait qu'un général en chef, un prince sur-

tout, pour en faire une armée conquérante. A cette époque, les forces républicaines disséminées dans la Vendée n'allaient pas au-delà de quinze mille hommes. Si les chefs royalistes n'avaient pas eu chacun la fièvre du commandement, et qu'ils eussent réuni leurs forces, il n'est pas douteux que tout l'ouest de la France se détachait de la République. Il aurait fallu alors que la Convention retirât ses armées des pays conquis ou occupés, pour reconquérir plusieurs départements; et il est difficile de prévoir ce qu'une pareille complication d'efforts eût pu amener de funeste pour la cause de la révolution. L'étranger aurait repris ses plans d'agression; il eût été secondé par les Vendéens. L'Angleterre, qui seule alors dominait les conseils de l'Europe, eût été de droit, par sa marine, mise en communication avec les côtes de France depuis Nantes jusqu'à Rochefort, et à la tête de cette grande lutte; et beaucoup de destinées françaises ne seraient pas sorties de l'urne où elles étaient encore enfermées.

Mais il en arriva autrement. Les généraux de la Vendée firent la guerre de partisans; ils n'eurent pas même l'idée de se faire un terrain pour y établir un gouvernement royal. Cependant, en se rendant maîtres du pays par la réunion et la combinaison de leurs forces, et en y donnant le

droit d'asile à tous les mécontents, à tous les malheureux, ils auraient acquis bientôt une position respectable qui eût fait trembler le Comité de salut public.

La Roche Saint-André, à la tête de son corps d'armée, s'était présenté, le 10 mars, devant Machecoul, à six lieues de Nantes, et l'avait pris d'assaut. Ici commença l'affreuse guerre des représailles. Un homme de sang nommé Joucher y fut nommé président du comité royal; il était digne d'être un des proconsuls de la Convention. Machecoul nagea dans le sang de ses habitants de tout sexe, de tout âge; on égorgea aussi les prisonniers : cette journée est connue sous le nom de massacre de Machecoul. Joucher disait que c'était pour venger ceux qui avaient été condamnés par les comités révolutionnaires. Ce caractère de férocité se présenta double dans cette guerre malheureuse; les patriotes et les royalistes y figuraient sous la même accusation.

Après la victoire de Machecoul, l'armée de La Roche Saint-André se porta sur Pornic, petite ville maritime, et s'en empara. Les Vendéens, confiants après de tels succès, s'abandonnèrent sans réserve à leur goût dominant. Ils s'enivrèrent au lieu de se garder; aussi furent-ils surpris par une colonne républicaine que commandait un curé assermenté. Ils laissèrent sur la place une

bonne partie des leurs; et leur général, rencontrant dans sa fuite un détachement de gendarmerie, pensa être pris; il ne dut son salut qu'à son courage; il tua deux gendarmes, se fit jour au travers des autres, et parvint à Machecoul, où l'attendait un plus grand péril. Le voyant revenir sans troupes, les habitants l'accusèrent de lâcheté, et voulaient le fusiller; il dut à la protection de quelques amis les moyens de se dérober à l'honneur d'un commandement aussi dangereux, et se sauva dans l'île Bouin : ainsi, des deux côtés, le fanatisme révolutionnaire produisait les mêmes effets, et on voulait tuer les généraux qui s'étaient laissé battre. Rien ne prouve mieux l'insurmontable aversion que se portaient les patriotes et les royalistes. Leurs chefs étaient obligés de vaincre pour ne pas passer pour des traîtres et des lâches. Cette doctrine menait naturellement à l'assassinat des prisonniers, à la destruction des populations contraires.

Les sanguinaires exécutions de Joucher continuaient à Machecoul, et la rage vendéenne s'accrut encore par la défaite de Pornic. Mais la fuite de La Roche Saint-André laissait l'armée de Machecoul sans général; et ce fut alors que les insurgés offrirent le commandement à un lieutenant de vaisseau, nommé Charette, qui habitait à deux lieues de Machecoul. Il refusa d'abord;

ses refus irritèrent ces hommes violents, qui le menacèrent de le tuer, s'il n'acceptait pas. « J'ac-« cepte, leur dit-il; mais je ferai fusiller ceux qui « ne m'obéiront pas. »

Il aurait dû commencer par le féroce Joucher, qui exerçait à Machecoul la dictature de la mort, et qui avait malheureusement beaucoup de partisans parmi les chefs de cette armée. Quoique Charette, qui était homme de cœur, désavouât les exécutions ordonnées par Joucher, tant sur les patriotes que sur les prisonniers, il n'osa jamais en faire justice; et c'est une tache dans sa vie. On a dû croire alors, et écrire ce qu'on a cru et dit tant de fois, que Charette était loin d'être étranger aux quatre massacres dont Machecoul a été le théâtre, puisqu'il commandait en chef tout le pays et l'armée. Il s'en est faiblement justifié, en alléguant que Joucher profitait de l'absence de son général pour se livrer à ses opérations sanguinaires; ainsi on dit, et avec raison, que le premier massacre, qui eut lieu sous le commandement de La Roche Saint-André, ne peut être reproché à Charette. Mais on n'est pas aussi bien fondé à beaucoup près, quand on avance qu'on ne peut lui reprocher le second massacre, qui eut lieu pendant qu'il attaquait Pornic; le troisième, pendant le temps qu'il alla passer dans sa terre à deux lieues de Machecoul;

et le quatrième, enfin, pendant qu'il marchait sur Challans. Il est au moins permis de croire qu'il profitait de cette barbarie, s'il ne l'ordonnait pas. Que penser d'un général qui se laisse dire par les insurgés qui avaient pris Machecoul la première fois : « C'est nous qui avons pris la ville, « elle est à nous; nous y sommes les maîtres : « pour vous, allez commander votre armée, et ne « vous mêlez pas de ce qui nous regarde?» Il fallait que Charette fût bien peu sûr de ses troupes, pour supporter un pareil affront : il le souffrit, et c'est pour cela aussi qu'on est resté peu d'accord sur ses sentiments relativement à ces massacres. Et cependant il cherchait à s'y opposer, mais d'une manière singulière pour un chef qu'on était venu chercher chez lui, et qui, par cela seul, avait bien le droit de faire la loi, comme il l'avait dit lui-même. Ce qui est certain, c'est qu'il voulut empêcher qu'on égorgeât les prisonniers, que Joucher faisait exécuter la nuit, malgré la défense du général, et qu'il veilla lui-même deux nuits à la porte des prisons. En dépit de ses ordres, on tuait impunément ceux dont il avait spécialement garanti la vie; et il souffrait qu'un de ses aides-de-camp, nommé Legé, présidât à ces exécutions barbares. Un courrier de l'armée osa, un matin, entrer chez Charette qui était au lit, et, lui mettant le pistolet sur la gorge, lui de-

manda la liste des prisonniers qu'il fallait massacrer. Charette se contenta de lui dire que ce n'était pas lui qui commandait à Machecoul : et il était général en chef dans son quartier-général! On fusillait derrière lui, à la queue de sa colonne, les malheureux à qui il avait fait grace. Il avait, comme Dumouriez, fait un capitaine d'un de ses gens. Celui-ci eut l'audace de venir enlever de force dans le château de son ancien maître, devenu son général, et sous ses yeux, un citoyen respectable qu'il tenait caché chez lui. Il ne se commettait rien de pire à l'armée révolutionnaire. C'est que tous les partis se ressemblent : quand une fois les torches civiles sont allumées, les chefs militaires ne sont que des moyens de victoire; mais c'est la foule qui gouverne. Le peuple vint enfin au secours de l'incertitude du général en chef, en retirant l'autorité au sanguinaire Joucher, et en la donnant absolue à Charette; mais au moment où ce général allait faire le procès à Joucher, le général républicain Beysser prit Machecoul, et un sapeur coupa la tête à ce misérable. Peu après, forcé à son tour dans cette position, Beysser dut l'évacuer.

Le général La Bourdonnaie commandait en chef les forces de la République dans ces provinces; son quartier-général était à Angers. On lui avait fastueusement annoncé une armée de

cinquante mille hommes, dont dix mille de cavalerie, avec une belle artillerie; c'était bien plus qu'il ne fallait : au lieu de cela, il ne put réunir qu'environ dix mille hommes, avec lesquels il devait garder Nantes, mettre des garnisons dans les positions, et battre la campagne. Beysser ne put tenir à Machecoul, parce qu'il avait à peine quatre mille hommes. Les petits corps détachés furent détruits successivement au pont Charron et à Jallais, où les généraux Marcé et Gauvillier furent battus par des forces supérieures. Il n'y avait, pour garder toute la Vendée, que dix mille gardes nationaux, et seulement quelques milliers d'hommes de la ligne.

Charette, nommé généralissime des armées de la Vendée inférieure, vit tous ses égaux devenir ses lieutenants, et leurs troupes, dont ils étaient les premiers organisateurs, obéir à ses ordres. Il y avait des fortunes populaires, et les mêmes éléments de succès et de désastres dans les deux partis, mais avec cette différence, au détriment du parti royaliste, c'est que dans les armées vendéennes la jalousie du commandement était entre les chefs, tandis que dans les armées républicaines c'était la rivalité de la gloire. Le 24 mars, un corps de Vendéens, sous le commandement de Jolly, attaqua la ville des Sables avec trois mille hommes; il fut repoussé. Il s'y

représenta, le 27, avec du canon; mais comme ce chef avait voulu se donner la gloire d'un emploi particulier, il fut réduit à ses seules forces. Le commandant républicain Boulard fit une sortie et le contraignit à la retraite. Les Vendéens ne surent pas tirer parti des avantages qu'ils pouvaient rendre décisifs à cette époque. L'inaction des corps de la Vendée inférieure, si préjudiciable au parti royaliste, fut l'œuvre de cette basse jalousie des chefs mêmes, qui avaient reconnu et proclamé Charette généralissime. Si les opérations de la basse Vendée eussent été, comme cela devait être, combinées avec celles de la haute Vendée où commandait Cathelineau, la République était infailliblement vaincue; mais il manqua toujours un prince à la tête de la cause vendéenne. Les royalistes le demandèrent sans cesse à l'Angleterre, qui le leur montra une seule fois et ne le leur donna pas; ce qui fut un raffinement nouveau en fait de cruauté politique.

Ainsi il existait une indépendance d'opérations de la part des chefs de la même armée; et il n'y avait aucune intelligence entre les armées de la haute et de la basse Vendée: Cathelineau agissait de son côté, et Charette du sien.

Le 9 avril, l'armée d'Anjou se porta à Chollet, et dans sa route elle recruta d'Elbée et Bonchamp, qui étaient dans leurs châteaux. C'étaient d'an-

ciens officiers. Le dernier avait fait la guerre dans l'Inde sous le fameux Bailli de Suffren. Ces deux gentilshommes, entraînés par le vœu populaire, se joignirent à l'armée avec quelques amis. Toutes les troupes sous Cathelineau ne s'élevaient alors qu'à six mille hommes. Le 10, cette armée marcha sur Chemillé, où elle écrasa une colonne républicaine; mais le défaut de munitions l'arrêta.

Le général Berruyer avait remplacé Labourdonnaye; il avait vingt-cinq mille hommes dans la haute Vendée; ses troupes étaient divisées en quatre corps, et ce fut une grande faute. Quétineau commandait 3,000 hommes à Bressuire; Ligonnier, 4,000 à Vihiers; Gauvilliers, 1,500 au pont de Cé; Dayat, environ 6,000 hommes à Niort. Berruyer, avec le reste des troupes, occupait Saint-Lambert et Angers, où était son quartier-général.

Cathelineau, après l'affaire de Chemillé, avait dû se replier d'abord sur Beaupréau, à quatre lieues au nord de Chollet, de là sur Tissange, petite ville du Poitou. Il se voyait à regret forcé à un système de défensive peu d'accord avec son caractère. Il en prévoyait les effets, et ne se dissimulait pas que le découragement se mettrait nécessairement dans ses troupes; ce qui rendrait impossible l'entreprise qu'il avait conçue. Cepen-

dant l'insurrection générale, qui éclata tout à coup dans le Bocage, donna à la cause royale des secours inattendus. Cette contrée, depuis le mouvement de 1792, était restée tranquille, par les conseils de sa noblesse et de son clergé; mais ses habitants n'en étaient pas moins entiers dans leur haine pour les principes républicains. Le Comité de salut public, qui avait d'abord cru devoir sacrifier à la tranquillité de ce pays l'exécution d'une partie de ses décrets, se fit bientôt illusion sur le calme qui y régnait; il ordonna d'y mettre en vigueur la législation qui régissait le reste de la République. Ses agents commencèrent par l'arrestation de quelques nobles; ils firent des perquisitions, des réquisitions d'armes et de chevaux dans les châteaux. De ce nombre fut le château de Clisson, appartenant à M. de Lescure, qui l'habitait avec sa famille et une vingtaine de gentilshommes, parmi lesquels se trouvaient MM. Henri de Laroche-Jacquelein et de Marigny. Clisson est à une lieue de Bressuire, chef-lieu du district. Les paroisses reçurent l'ordre d'y venir tirer à la milice pour compléter la levée des 300,000 hommes. Cette mesure atteignit Henri de Laroche-Jacquelein. Les paroisses, endormies depuis un an, s'éveillèrent à cet ordre inattendu; elles se soulevèrent et proposèrent à leur seigneur de se mettre à leur tête. Le len-

demain, MM. de Lescure et de Marigny furent arrêtés et conduits à Bressuire. Laroche-Jacquelein n'avait ni accepté ni refusé la proposition des paroisses; il s'était rendu dans son château de la Dorbelière; mais, à peine arrivé, cinq cents paysans vinrent le presser de se mettre à leur tête : un de ses amis le décida. Il fit sonner le tocsin; bientôt dix mille hommes, armés de fourches, de bâtons, d'une centaine de fusils de chasse, accoururent à sa voix. Ligonnier fit marcher contre lui le corps de Quétineau, qui se dirigea sur les Aubiers. Laroche-Jacquelein, au moment de se mettre en mouvement, dit à ses soldats : « Si je recule, tuez-moi; si j'avance, « suivez-moi; si je meurs, vengez-moi. » C'était parler en héros. Il se porta sur les Aubiers, où les patriotes ne se gardaient pas et furent surpris. Quétineau les rallia par un mouvement rétrograde. *Les voyez-vous qui fuient?* s'écria Laroche-Jacquelein, et aussitôt il se précipita avec ses paysans sur les troupes de Quétineau, qui ne put empêcher la déroute, perdit une centaine d'hommes, et se sauva avec le reste sur Thouars, abandonnant deux pièces de canon et deux barils de poudre, dont la Vendée était totalement dépourvue. Cathelineau était dans ce temps à Montrevault; Laroche-Jacquelein manœuvra pour se réunir à lui après la victoire des Au-

biers. Les principaux chefs de l'armée d'Anjou aux ordres de Cathelineau étaient d'Elbée, Bonchamp, Stofflet. Ce généralissime partit, le 19 avril, avec toutes ses forces réunies, pour aller livrer bataille à l'armée républicaine, qui s'avançait dans le cœur de la Vendée, en partant de Challans, des Herbiers et de Vihiers, pendant que le général Gauvilliers déboucherait d'Angers pour balayer la rive gauche de la Loire. Berruyer et Ligonnier furent défaits à Chemillé, et le 16 à Coron. L'ardeur des royalistes fut sans égale; leurs généraux leur donnaient l'exemple. Ils chargèrent à la tête de leurs troupes les corps républicains, qui, débordés de tous côtés et pris entre deux feux, furent enfin rompus. Huit cents prisonniers, un millier de fusils et trois pièces avec leurs caissons, furent les trophées de d'Elbée.

Le 23 avril, un nouveau combat eut lieu, mais à forces égales, devant Beaupréau; cette affaire fut décisive : l'armée républicaine perdit son champ de bataille, fut mise dans une déroute complète, avec perte de trois mille hommes, de son artillerie, de la moitié de ses fusils, que les soldats jetaient dans la fuite, et de tous ses caissons; elle se retira sur la Loire. Pendant trois mois la haute Vendée fut livrée à toute l'indépendance de la victoire. Les républicains n'avaient plus assez de forces pour y reprendre l'offensive.

Le 26 avril, Cathelineau ordonna une revue générale à Chollet : son armée était de 22,000 hommes d'infanterie, dont 13,000 armés de fusils de munitions, et 750 hommes de cavalerie ; l'artillerie était composée de six pièces attelées, parmi lesquelles la fameuse *Marie-Jeanne.* Le lendemain Laroche-Jacquelein fit sa jonction avec cinq mille hommes. Le 1^er^ mai, les Vendéens investirent Argenton-le-Château. Cette ville fut promptement enlevée, elle n'était défendue que par huit cents hommes de la garde nationale, qui, au lieu de parlementer, prirent la courageuse résolution de s'ouvrir un passage : ces braves y restèrent presque tous ; ceux qui échappèrent se rendirent à Thouars qu'occupait Quétineau avec 5,000 hommes. Le découragement s'était mis parmi ses soldats. Un bataillon marseillais, qui avait été envoyé à cette armée pour y soutenir les fureurs révolutionnaires, fut le premier à déserter au moment du combat, et ne reparut point : il fit comme les lâches, il cria à la trahison au lieu de se battre. Quétineau ainsi abandonné des siens fut contraint d'évacuer Bressuire dans le plus grand désordre. La terreur fut telle que de Lescure et Marigny furent oubliés dans leurs prisons. Le lendemain ils se joignirent à leurs amis, et ils prirent une place distinguée dans l'armée.

Le 3 mai, Bressuire fut occupée par la grande armée royale; quatre mille hommes sans armes y joignirent le corps de Lescure; c'était un vrai chevalier pour la Vendée, sa dévotion l'avait rendu vénérable aux paysans; quand il mourut, on le trouva revêtu d'un cilice. Marigny était chevalier de Saint-Louis et officier de marine. L'armée de Cathelineau se recruta de tous les nobles distingués et de tous les braves de la contrée, et marcha sur Thouars, ville très-forte, justement nommée la clef du Poitou; le général Quétineau s'y était renfermé avec six mille hommes.

L'attaque commença le 5 mai; elle fut dirigée sur plusieurs points par les généraux vendéens. La ville fortifiée par la nature n'était attaquable que sur deux points, dont l'un était le pont du Thoué : Lescure et Laroche-Jacquelein s'y portèrent avec dix mille hommes. La canonnade s'engagea à six heures du matin; à dix heures les Vendéens forcèrent ce défilé à la baïonnette, et enlevèrent le faubourg.

L'autre attaque n'obtenait aucun succès, quand le chef Bonchamp, qui commandait de ce côté, apprit qu'il existait un gué; il y fit aussitôt passer sa cavalerie, et se jeta sur le flanc de Quétineau. Cependant les républicains, quoique pressés entre cette attaque de front et celle de flanc faite par les ponts, se défendirent en héros, et se firent tailler

en pièces sans abandonner leurs positions. Leur général fit de vains efforts pour rappeler la victoire de son côté : il dut céder au nombre et se renfermer dans les murs de Thouars. Les Vendéens en commencèrent immédiatement l'attaque; ils réussirent à faire brèche, Laroche-Jacquelein s'y élança le premier; ses colonnes se précipitèrent à sa suite, et bientôt la ville fut remplie de Vendéens; au milieu de ce carnage un juge de paix, avec un drapeau blanc, prit sur lui de sortir par une porte et de signer avec le chef d'Elbée, au nom du général Quétineau et de l'administration municipale, une capitulation par laquelle la garnison républicaine se rendait prisonnière. Quoique la ville eût réellement été prise d'assaut, cette capitulation fut observée. Ce qui est remarquable, c'est qu'aucune vengeance ne fut exercée. Les généraux vendéens engagèrent Quétineau, dont ils estimaient la conduite depuis le commencement de la guerre, à prendre rang parmi eux; mais il s'y refusa, conserva sa cocarde en leur présence : il fut en cela bien plus digne encore de leur estime; il n'y avait que l'échafaud révolutionnaire qui pût le punir de cette courageuse fidélité. La prise de Thouars donna aux Vendéens 5000 prisonniers, autant de fusils, une forte artillerie et d'abondantes munitions: l'armée royale acquit ainsi une place assez forte;

c'était une grande conquête pour cette époque, aussi exalta-t-elle au plus haut degré le parti catholique. Une foule d'officiers, soit de la ville, soit des environs, accourut sous les drapeaux de la Vendée; plusieurs se distinguèrent dans cette lutte si meurtrière pour la France. Les conquêtes faites sur les républicains furent partagées en sept divisions militaires, occupées chacune par un corps d'armée.

Cathelineau eut la division de Saint-Florent, Laroche-Jacquelein celle de Chatillon et des Aubiers, Lescure celle de Bressuire, Bonchamp celle des bords de la Loire, d'Elbée celle de Chollet et de Chemillé, Stofflet celle de Viliers et Maulévrier, Langrenière celle de Thouars et d'Argenton-le-Château. Ce ne fut qu'alors que les chefs de la haute Vendée songèrent à combiner leurs mouvements avec l'armée de la Vendée inférieure que commandait Charette. Cette armée était également composée de plusieurs divisions dont les attaques isolées n'avaient pas eu de grands succès. Deux d'entre elles, celles de Royrand et de la Cathélinière bloquaient cependant, du côté du pont Rousseau, la ville de Nantes, qui était en proie aux plus grandes alarmes; Charette s'était emparé de l'île de Noirmoutier.

Le même esprit de jalousie et d'ambition régnait dans cette armée : de graves mouvements

d'insurrection excités par les chefs avaient compromis l'honneur et la vie de Charette, plusieurs expéditions avaient échoué par suite de cette mésintelligence, Charette s'était entendu nommer traître et lâche par les mécontents de son armée, et il s'était cru obligé de se justifier de cette accusation et particulièrement de l'entreprise sur Machecoul, qui avait manqué par la faute du chef Vrignaux dont les troupes n'avaient pas pris part au combat. De son côté Jolly, qui détestait les nobles, ne coopérait qu'avec répugnance aux projets du généralissime. Charette avait dû quitter Legé et sa position de Vieille-Vigne; il avait eu le chagrin d'apprendre que les habitants de Legé, livrés à leurs seules forces, avaient défendu vaillamment leurs foyers, après son départ, contre une colonne républicaine. Il s'était dirigé sur Mortagne, où se trouvait la division de Royrand; mais, averti qu'il y serait mal reçu pour avoir quitté Legé et Vieille-Vigne sans combats, il avait rebroussé chemin avec cinq cents hommes seulement, et c'est avec ce faible corps qu'il osa attaquer et qu'il força le poste de Saint-Colombin, défendu par 1,200 hommes, qui furent tous tués ou faits prisonniers. Peu de jours après, une entrevue eut lieu entre Charette et le chef Royrand, pour combiner l'attaque du pont James; l'armée de Charette s'em-

para de ce poste important, après un combat acharné dans lequel les républicains perdirent beaucoup de monde.

Depuis l'occupation de Saumur par Cathelineau, les républicains n'occupaient plus que deux postes dans cette partie du territoire vendéen, Palluau et Machecoul. Charette fut chargé du soin de les en chasser; il dirigea lui-même l'attaque de Palluau, que défendait le général Boulard; mais ses ordres furent si mal exécutés, que ses colonnes se fusillèrent entre elles, et que Jolly ayant imprudemment coupé le pont qui assurait sa retraite, il fut un instant dans une position désastreuse. La déroute fut générale dans ses rangs, ses soldats se sauvaient de toute part, chacun rentra dans ses quartiers; de sa personne il retourna à Legé, où il fut très-étonné d'apprendre le lendemain par une reconnaissance que le poste de Palluau avait été évacué par les républicains; il ordonna aussitôt à Savin d'y établir sa division. Il ne restait donc plus que Machecoul aux patriotes; cette position était plus importante. Charette rassembla toutes ses forces pour l'attaquer; le 10 juin il s'y porta; Machecoul était défendu par dix-neuf pièces de canon, des retranchements et 2500 hommes sous les ordres du général Boisquillon; le château était également fortifié.: l'affaire fut

des plus chaudes. Les républicains se défendirent avec la plus grande valeur, mais la plupart des canonniers, selon la tactique des Vendéens, ayant été tués sur leurs pièces par les chasseurs tirailleurs, l'artillerie diminua son feu. Charette profita d'un moment d'incertitude causé par la mort d'un chef pour enlever ses troupes et se précipiter au milieu des républicains. Jolly et Savin réparèrent la faute qu'ils avaient commise à l'attaque de Palluau. Le château fut emporté et l'assaut donné à la ville, les royalistes y entrèrent avec les républicains, un combat à outrance s'engagea dans les rues et dans les maisons, on ne faisait point de prisonniers, c'était la guerre civile dans toute son horreur; après trois heures de carnage, la victoire enfin resta aux Vendéens, les débris républicains se retirèrent par la route de Challans; vivement poursuivis, ils périrent presque tous. La victoire des royalistes fut complète: ils s'emparèrent de dix-huit pièces d'artillerie, huit caissons, et d'une quantité considérable de munitions et d'approvisionnements de toute nature dont ils manquaient absolument: 500 prisonniers et des ambulances restèrent au pouvoir des vainqueurs. Les républicains furent si effrayés de la prise de Machecoul, qu'ils s'enfuirent à Nantes, et abandonnèrent trois pièces de canon au port Saint-Père, que la Cathelinière

trouva évacué. L'armée vendéenne après cet exploit reprit ses quartiers. Charette ramena à Legé huit pièces de canon, le reste de l'artillerie fut distribué aux autres corps. A l'affaire de Machecoul, des femmes furent tuées dans les rangs républicains. Une d'elles, qui s'était fait remarquer par son acharnement, chargeait son arme, quand elle fut surprise par un officier vendéen; alors elle prit son fusil par le canon et le frappa, l'officier lui donna un coup de sabre; mais quand il sut qu'il avait blessé une femme, il eut la barbarie de la faire exposer nue sur un fumier. Une telle action n'est pas d'un Français! il est vrai qu'alors tout était sorti de son orbite par la convulsion révolutionnaire.

L'entreprise sur Machecoul avait fait partie du mouvement combiné contre Nantes, dont l'occupation était sans doute d'une grande importance pour la Vendée. Maîtres de cette grande ville, qui leur assurait l'arrivée des convois anglais, les armées royales pouvaient sans danger manœuvrer sur les deux rives de la Loire et menacer Paris. Mais si, profitant de leurs étonnants succès, Charette et Cathelineau eussent réuni toutes leurs forces pour marcher sur la capitale, après l'affaire de Machecoul, c'en était fait de la République, rien n'eût arrêté la marche triomphante des armées royales; le drapeau blanc eût

flotté sur les tours de Notre-Dame avant qu'il eût été possiblé aux armées du Rhin d'accourir au secours de leur gouvernement.

Le projet de s'emparer de Nantes avait été le résultat naturel des succès des deux armées royales; pendant que Charette conquérait toute la Vendée inférieure, Cathelineau était entré à Parthenay le 10 mai, le 13 il avait occupé la Chataigneraye, après un combat assez chaud : cependant le 16, le général Chalbos avait remporté à Fontenay une victoire éclatante; le général d'Elbée avait été blessé dans cette affaire, et le découragement s'était mis parmi ses troupes, une grande partie de l'artillerie vendéenne et la fameuse Marie-Jeanne étaient restées au pouvoir des bleus. La superstition des paysans en fut frappée, et les chefs profitèrent de leur douleur populaire, pour les ramener au combat et leur inspirer la volonté de reprendre cette idole de leur fanatisme. Il n'y a pas de petits moyens en fait de fanatisme, ce sont ceux qui sont à la portée du peuple qui sont les meilleurs : celui-là devait réussir sur des esprits aussi simples et aussi ardents en même temps.

En effet, le 24, cette armée désespérée la veille se présenta pleine de confiance sous les murs de Fontenay. On assure que les Vendéens n'avaient que quatre cartouches par homme, et que les six pièces qui composaient toute leur artillerie

n'avaient que trois coups à tirer; mais ils voulaient reprendre la Marie-Jeanne. Ils avaient à combattre treize mille hommes et trente-sept pièces de canon. L'ordre d'attaque était Lescure à l'aile gauche, Bonchamp à l'aile droite, Baudry et Royrand au centre. Laroche-Jacquelein commandait la cavalerie qui comptait à peine six cents chevaux. Les républicains étaient commandés à l'aile droite par le général Dayat, à l'aile gauche par le général Chalbos, au centre par le général Nouvion. Les généraux vendéens haranguèrent ainsi leurs soldats: *Mes amis, nous n'avons pas de poudre, allons en courant reprendre Marie-Jeanne.* Mais le feu de l'artillerie républicaine arrête tout-à-coup l'élan des Vendéens, qui tombent à genoux et offrent leur vie à Dieu. Bonchamp avec ses Bretons armés de leurs longs bâtons se précipite sur les pièces, les canonniers républicains tombent assommés sous les terribles bâtons de ces paysans, la cavalerie vendéenne soutient cette étrange attaque. Les pièces sont enlevées par la charge de Bonchamp. Lescure, de son côté, livrait un combat acharné où l'on se battait corps à corps, partout les rangs étaient rompus. Le général Chalbos voulut profiter de ce désordre, et ordonna une charge de flanc à sa gendarmerie, mais celle-ci refusa, s'enfuit et découvrit l'aile gauche qui tout d'abord fut attaquée et renversée par La-

roche-Jacquelein. La déroute des républicains devint générale. Le général Chalbos lui-même fut entraîné. Les Vendéens entrèrent dans Fontenay pêle-mêle avec les républicains, mais ceux-ci dans leur retraite emmenaient la fameuse Marie-Jeanne. Un chef nommé Forêt se mit aussitôt à leur poursuite sur la route de Niort avec la cavalerie, et ramena en triomphe à Fontenay le palladium de l'armée d'Anjou. Les vainqueurs trouvèrent dans la place trente pièces de canon, sept mille fusils, beaucoup de munitions, et firent quatre mille prisonniers. Après cette victoire, les chefs se réunirent pour établir un gouvernement, qui, sous le nom de conseil supérieur et sous la présidence de l'évêque d'Agra, siégea à Chatillon; ils perdirent leur temps à cette organisation prématurée, au lieu de poursuivre leurs avantages et de surprendre la ville de Niort. Ils s'en avisèrent plus tard; mais, suivant l'usage de cette armée, les soldats étaient retournés dans leurs foyers. Il y eut encore un autre obstacle à cette entreprise; ce furent les mauvaises nouvelles que l'on reçut de la Loire supérieure. La division qui l'observait se trouvant attaquée par les troupes sorties d'Orléans, et, réduite à environ 200 hommes par la désertion, avait été contrainte à abandonner la Forge Rousse.

La Convention avait enfin ouvert les yeux sur

la nature et le danger de l'insurrection de l'Ouest; elle avait réuni 40,000 hommes à Orléans, dont 8,000 de cavalerie, et les dirigea à marches forcées sur la Vendée, avec 80 pièces de canon. C'était en raison de ces renforts que le général Salomon était rentré à Thouars avec 4,000 hommes, avait chassé l'ennemi de la Forge-Rousse, et s'avançait dans le pays. Le quartier général républicain était à Saumur, Vihiers venait d'être repris, Chollet était menacée; telles furent les nouvelles que les Vendéens apprirent à Châtillon où ils avaient donné rendez-vous à leur armée pour le 2 de juin. Stofflet chassé de Vihiers demanda du secours à Châtillon; Lescure et La Roche-Jacquelein le joignirent, l'aidèrent à reprendre Vihiers, eurent l'avantage dans deux autres affaires et poursuivirent les bleus, jusqu'à Doué. Alors toute l'armée de Cathelineau prit le nom de grande armée à Vihiers, où elle fut réunie au nombre de 40,000 hommes d'infanterie, 1200 chevaux et 24 pièces de canon.

Le 7 juin Ligonnier fut forcé dans Doué; il n'avait que 3600 hommes; il fut poursuivi jusqu'à Saumur, dont les Vendéens entreprirent le siége. La garnison était nombreuse et bien approvisionnée; les généraux Berruyer, Coutard, Santerre la commandaient; ils avaient couvert de redoutes les approches de la place, notamment

les hauteurs de Tournan qui dominaient les routes de Doué et de Montreuil; une forte redoute couvrait le faubourg de Fenet. On attendait encore à Saumur le général Salomon qui était parti de Thouars avec une division de 5000 hommes. Les Vendéens, instruits de ce mouvement, avaient occupé tous les défilés des environs de Montreuil. Cette division, assaillie de tous côtés dans sa marche par des tirailleurs cachés dans des haies dont ce pays est entrecoupé, se débanda; le général Salomon voulut rétrograder sur Thouars, mais il était cerné par les embuscades des villages, et ses soldats frappés d'une terreur panique s'enfuirent à plus de vingt lieues. L'armée royale rentra dans Montreuil à la pointe du jour; le 10 juin toutes les divisions étaient réunies devant Saumur. Lescure commença l'attaque sur la gauche; il eut des succès et enleva une batterie, mais il fut blessé, ses troupes se reployèrent. Les cuirassiers de Westermann firent de belles charges. Cathelineau, dont l'attaque s'était dirigée contre les redoutes de droite, parvint à les enlever: dans ce temps Laroche-Jacquelein, entraîné par son ardeur naturelle, s'élança au galop dans Saumur, suivi seulement de cinq cavaliers. Un bataillon républicain était en bataille sur la place; il osa le sommer de mettre bas les armes; le bataillon interdit obéit d'abord, croyant que ce gé-

néral était suivi d'une nombreuse colonne; mais le voyant seul, les soldats ramassèrent leurs armes; Laroche-Jacquelein s'élança sur eux un pistolet à la main, il eût infailliblement été victime de sa témérité, si au même instant une colonne de cavalerie et d'infanterie vendéenne n'avait débouché sur la place. Le bataillon républicain se rendit prisonnier. Malgré la prise de Saumur, les redoutes de Bourneau tenaient encore et refusaient de se rendre à discrétion, elles continuaient leur feu. Stofflet et Marigny les attaquèrent sans succès avec deux divisions et vingt pièces de canon; à la nuit le feu cessa, et les Vendéens prirent position. Le lendemain, quand ils s'avancèrent pour recommencer l'attaque, ils trouvèrent les redoutes évacuées; les républicains les avaient abandonnées dans la nuit, après avoir encloué les pièces.

Le château de Saumur, qui était occupé par 500 hommes, se rendit le lendemain; la garnison fut prisonnière de guerre. La prise de Saumur donna aux Vendéens une place très-forte sur la Loire, neuf pièces de canon, 2,000 fusils, 1,100 prisonniers et des magasins de toutes espèces.

Le 12 juin, le conseil royal s'assembla à Saumur, Cathelineau fut nommé généralissime des armées réunies d'Anjou et du Bocage, les siéges

d'Angers et de Nantes furent résolus : des officiers furent envoyés à Charette pour l'engager à combiner ses forces, pour ces deux grandes entreprises, avec celles de Cathelineau; ils le trouvèrent dans son camp de Vieille-Vigne, où il s'était établi après la prise de Machecoul; il avait douze mille hommes, six cents chevaux et quinze pièces de canon; il répondit qu'on devait compter sur lui, et il se mit en marche sur Nantes renforcé des troupes de Lyrot et de la Cathelinière.

Dans sa marche il rencontra le général Beysser, qui était sorti de Nantes, et le forçant à rétrograder, le chassa devant lui jusqu'aux portes de cette ville. Chinon se rendit à un détachement de l'armée d'Anjou. Le 16 l'armée de Cathelineau, quoique affaiblie par la désertion accoutumée des Vendéens, se porta sur Angers; les républicains effrayés de l'approche d'une force aussi imposante se reployèrent sur Laval; Angers tomba sans résistance au pouvoir des royalistes. De là ils se dirigèrent sur Nantes, où Charette les attendait et où il avait pris position sur la rive gauche au pont Rousseau avec 25,000 hommes. L'attaque fut fixée au 29 juin à deux heures du matin, par les chefs des armées combinées.

La terreur était dans Nantes, et peut-être les

royalistes s'en seraient-ils emparés à la première approche, s'ils n'avaient pas eu la forfanterie de vouloir que cette grande ville se rendît à une sommation portée aux autorités par deux prisonniers; ils perdirent ainsi trois jours pendant lesquels le général Canclaux avait à peine 11 bataillons et 300 chevaux; il fit venir de Rennes les munitions dont il manquait. Ce manifeste des Vendéens portait : *Sommation au nom du Roi de remettre dans trois jours les clefs de la ville, les armes et les munitions entre les mains des chefs des armées catholiques et royales d'Anjou et du Poitou : qu'il en serait pris possession au nom de S. M. très-chrétienne Louis XVII, roi de France et de Navarre, et au nom de M. le Régent du royaume; que les habitants seraient traités comme leurs frères et fidèles sujets du Roi; et qu'en cas de refus, la ville serait assiégée, la garnison passée au fil de l'épée, et les habitants traités conformément aux lois de la guerre pour les villes prises d'assaut.* Ce manifeste indigna les autorités, qui répondirent simplement, *la nation ne traite pas avec les rebelles.* Toutes les mesures pour une vigoureuse défense furent prises; de larges fossés furent creusés; le pont de la Loire au faubourg Saint-Jacques fut coupé, et de ce côté la ville fut rendue inattaquable; de fortes batteries furent éle-

vées sur les points les plus faibles. L'attitude des autorités civiles et militaires en imposa aux malveillants, annula l'effet des menées sourdes, des intelligences que d'Elbée se vantait d'avoir dans la ville. Nantes passa subitement de la grande frayeur à l'attitude d'une grande cité qui se lève contre la rébellion.

Le géneral Beysser commandait en second sous Canclaux, Bonvoust dirigeait l'artillerie. Le 29 les Vendéens, d'après la fière réponse des autorités de Nantes, commencèrent leur attaque; un des faubourgs fut pris et repris à la baïonnette; sur un autre point la légion Nantaise qui gardait une porte fut refoulée dans la ville. Le fougueux Cathelineau commandait 20,000 hommes, à la tête de ceux de Saint-Florent et de Jallais, avec lesquels il avait commencé son insurrection; il s'empara au pas de course de la batterie de la porte de Vannes, chassa devant lui la 109^{e} qui la défendait, et la repoussa de rue en rue jusque sur la place d'armes; animés par les succès de leur généralissime, les autres chefs firent de nouveaux efforts, et renversèrent tout ce qui leur était opposé. Mais au moment où la ville allait être emportée, Cathelineau fut blessé grièvement. A cette nouvelle ses soldats poussèrent des cris de désespoir, et se retirèrent tumultueusement; en vain leurs chefs leur donnèrent-

ils l'exemple de la plus grande témérité en s'élançant au milieu des rangs ennemis, rien ne put les arrêter. La blessure de Cathelineau sauva Nantes.

Ce qui nuisit toujours au parti royal, ce ne fut pas les chances malheureuses de la guerre, qui appartiennent à tout le monde; ce fut la jalousie; elle était extrême entre les armées d'Anjou et de Poitou; elle fut constante et se signala par les plus grands désastres. C'est le propre des révoltes : l'égalité des intérêts les commence, l'union des passions les continue, et le plus souvent elles finissent par la guerre civile, qui s'établit dans les révoltes elles-mêmes. Charette occupait le pont Rousseau sur la rive gauche de la Loire. Le lendemain de la levée du siége, il se battit encore dans ses positions depuis midi jusqu'à six heures, et ne les évacua que dans la nuit, emmenant avec lui son artillerie; il eut l'audace de donner le signal de son départ aux Nantais par quatre coups de canon, et prit tranquillement la route de Legé, sans être poursuivi par les troupes de Canclaux, ce qui serait inexplicable sans la faiblesse de la garnison. Mais ce qui le serait encore davantage, pour quiconque n'aurait pas connu la rivalité des armées et des officiers de la haute et de la basse Vendée, c'est l'ignorance où l'armée d'Anjou laissa Charette de

la nécessité où elle se trouvait de lever le siége.

Le même esprit de jalousie se montra quelques jours après au conseil royal qui fut tenu à Châtillon, pour la nomination d'un généralissime au commandement des armées catholiques du Poitou, de la Loire et de l'Anjou. Le choix se trouvait partagé entre d'Elbée et Charette ; il paraît que celui-ci y fut, ainsi que ses généraux, convoqué tard, cependant il réunit beaucoup de suffrages; mais d'Elbée fut nommé.

Un jeune colonel nommé Westerman, ancien aide-de-camp de Dumouriez, se distinguait à cette époque à l'armée de Niort, où s'étaient retirés les républicains après la prise de Saumur et de Fontenay. Il conçut le projet de réunir à sa légion, cantonnée à Saint-Maixent, les gardes nationales des environs, d'enlever à l'ennemi Parthenay et Châtillon, et de secourir Nantes, ce qui porterait un coup funeste à la cause vendéenne. Il débuta par marcher sur Parthenay, qu'il enleva malgré les efforts de Lescure. Le 3 juillet, il fut également heureux dans sa tentative sur Châtillon, dans lequel il entra après un combat assez vif. Mais la grande armée royale, instruite de ce mouvement, accourut à sa rencontre; le 9, Westerman fut attaqué sur les hauteurs de Château-Gaillard; il fit des prodiges de valeur; il succomba accablé par le nombre; tout

son corps fut détruit, à peine trois cents hommes purent-ils se rallier de cette déroute. La République perdit dans cette expédition cinq mille hommes et quatorze pièces de canon. Westerman eut le tort de ne point attendre à Bressuire les renforts que son général en chef lui annonçait; il se serait trouvé à la tête de vingt mille hommes; il aurait pu alors se flatter d'un succès important. A leur retour à Niort, Westerman et le général Biron s'accusèrent mutuellement de la mauvaise issue de cette expédition; Westerman reprochait à Biron la lenteur de la marche des renforts qui devaient le joindre à Bressuire; Biron lui reprochait de ne les avoir pas attendus. Les représentants du peuple donnèrent raison à Westerman, et destituèrent Biron. Mais ils devaient bientôt périr l'un et l'autre sous la hache révolutionnaire, qui ne respectait ni vainqueurs ni vaincus.

Enhardis par la victoire qu'ils venaient de remporter, les Vendéens essayèrent d'enlever Luçon. La conduite blâmable du général Sandoz faillit de leur livrer cette ville; mais la vigoureuse résistance d'un bataillon fit échouer leur tentative, ils se retirèrent avec perte d'un bon nombre d'entre eux. Le général Santerre fut sur ces entrefaites nommé au commandement en chef de l'armée républicaine. Il débuta par quel-

ques succès, mais peu après il éprouva une défaite complète, perdit cinq mille hommes et une grande partie de son matériel. Les Vendéens attachaient un grand prix à la possession de Luçon, ils renouvelèrent à plusieurs reprises leurs efforts pour s'emparer de cette position importante en ce qu'elle domine tout le littoral. Le général Tuncq, qui y commandait, repoussa victorieusement toutes leurs attaques. Les armées d'Anjou et de Poitou furent dispersées, avec perte de toute leur artillerie, à ces différentes affaires. C'était plus qu'une victoire pour la République. Cependant les représentants du peuple ôtèrent au brave général Tuncq son commandement, et le remplacèrent par le général Lecomte. Celui-ci fut moins heureux; attaqué, le 4 septembre, par l'armée de d'Elbée, il fut forcé dans son camp de Châtenay, et put à peine se sauver avec deux mille hommes, débris des douze mille qu'il commandait. Le fameux bataillon *le vengeur*, si redoutable aux Vendéens, fut détruit. Dans cette affaire, les deux partis faisaient assaut de cruauté, comme dans les guerres des sauvages; les prisonniers étaient impitoyablement immolés. On a peine à croire aux horreurs qui signalent cette crise funeste, et au délire qui pendant trois ans rendit les Français si avides du sang français. Cependant, au milieu de tant de crimes, de

nobles vertus, de grandes actions se signalèrent, et les frontières de France virent naître d'immortels lauriers.

Les villes de Mayence et de Valenciennes avaient été obligées de capituler et de se rendre, la première aux Prussiens, la seconde aux Autrichiens; leur capitulation portait que leurs garnisons ne pourraient servir contre les alliés avant d'avoir été échangées. Le comité de salut public profita de ces événements malheureux pour envoyer les garnisons de Mayence et de Valenciennes à l'armée de la Vendée. Ces troupes furent amenées en poste jusqu'à Orléans, où elles reçurent ordre de commencer de suite leurs opérations offensives. Après la victoire de Châtenay, les chefs vendéens s'étaient retirés dans leurs cantonnements. Le bruit avait couru dans l'armée que l'attaque nocturne de Westerman sur Parthenay avait été protégée par les habitants. Lescure était parti de Saint-Sauveur pour venger cette prétendue trahison, et avait livré Parthenay au pillage : ce n'était pas un bon moyen pour en attacher les malheureux habitants à la cause royale. Le général républicain Rey, à la nouvelle de la reprise de Parthenay, quitta son cantonnement, rencontra Lescure à Saint-Loup, le culbuta, et le rejeta dans son camp de Saint-Sauveur.

Les succès de Bonchamp, en Anjou, se trou-

vaient compensés par les échecs éprouvés par Stofflet et Laroche-Jacquelein, battus à Doué et à Martigné. Lescure marcha sur Thouars, qu'il espérait surprendre; le général Rey s'y porta avec cinq mille hommes, reçut vigoureusement son ennemi, et l'obligea à la retraite. Sans le désastre de Coron, que la République dut à l'ineptie du général qui commandait à ce combat, dans lequel elle eût été victorieuse s'il avait eu les premières notions de son métier, la Vendée aurait nécessairement été soumise. Mais les grands avantages que les Vendéens retirèrent de cette victoire et de celles de Terson, de Mortagne, de Saint-Fulgent, exaltèrent de nouveau au plus haut degré les espérances de la cause royale et le fanatisme des campagnes.

L'arrivée à Nantes des garnisons de Mayence et de Valenciennes sous les ordres des généraux Kleber et Aubert du Bayet, porta les forces de la République dans les départements insurgés à 130 ou 140,000 hommes. Les représentants du peuple résolurent de reprendre l'offensive sur tous les points, et de se mettre à la tête des colonnes pour en surveiller les mouvements, et faire exécuter à la rigueur les décrets de la Convention.

De ce jour l'incendie des villages éclaira la marche républicaine. Ce spectacle jetait un grand

effroi sur les masses vendéennes. Charette attaqué de tous côtés fut battu cinq fois à Port-Saint-Père, à la Chapelle-Pallicaud, à Verton, à Louin, à Mortagne; ses soldats harassés manquaient surtout de munitions, et refusaient de se battre; ils demandaient à grands cris le secours de l'armée d'Anjou.

Les représentants du peuple avaient arrêté leur plan de campagne à Saumur: ils avaient ordonné que l'armée de Mayence et celle des côtes de Brest, renforcées de la division des Sables, se mettraient en mouvement le 11 septembre, et marcheraient par Machecoul et Bourg-Neuf sur Mortagne, en passant par Aizenay, Saint-Fulgent et les Herbiers, positions qu'elles devaient préalablement enlever; que la réserve, après avoir passé la Sèvre sur le pont de Verton, se saisirait de Château de Clisson, et de là ferait sa jonction avec l'armée; que la division des côtes de la Rochelle garderait la défensive, que seulement elle resterait en communication avec l'armée des côtes de Brest par un mouvement de la division de Miekowsky; que la division Chalbos se porterait le 14 à la Châtaigneraye, la division Oré à Bressuire, la division de Saumur à Vihiers. Il était difficile de rien concevoir de plus absurde. Les divisions, opérant ainsi isolément, marchaient à des revers certains. Il fallait opérer en masse sur

Chenillé et Saint-Fulgent ou Châtillon. Cet immense déploiement de forces bien dirigé aurait renversé comme un torrent furieux les faibles obstacles opposés à sa marche. Le danger qui menaçait la Vendée, au lieu d'abattre ces hommes qu'armait le fanatisme, donna une nouvelle action à leur courage; tous jurèrent de vaincre ou de mourir.

Le 18 septembre, la grande armée royale, forte de trente à quarante mille hommes, quitta Chollet sous les ordres de d'Elbée, à six lieues de cette ville; elle se réunit à l'armée de Charette, qui comptait quinze ou vingt mille hommes, et se retirait devant les Mayençais. Les flammes de Torfou avertirent les deux armées de l'approche des républicains; le lendemain elles marchèrent au combat, la bataille fut terrible; les républicains la perdirent, malgré la valeur des généraux Kléber et Aubert du Bayet; ils furent entourés par les colonnes ennemies qui, connaissant parfaitement le pays, dérobaient leurs mouvements et fondaient à l'improviste sur leur front, leur flanc et leurs derrières; leur perte fut de deux mille hommes dont moitié faits prisonniers; leur retraite s'effectua brillamment sur le village de Getigné dont ils défendirent le pont.

Cependant Beysser, conformément à ses instructions, marchait pour rejoindre les Mayen-

çais et s'était rendu maître de Montaigu où il mettait tout à feu et à sang, lorsqu'il y fut surpris par les troupes royalistes qui arrivaient à marches forcées. Ses soldats livrés aux plus grands désordres offrirent peu de résistance; le carnage fut affreux, tous les prisonniers furent passés au fil de l'épée, l'artillerie de Beysser tomba au pouvoir des Vendéens.

La division des Sables, maîtresse de Saint-Fulgent, portait également partout la destruction et l'incendie; Charette y arriva le 22 septembre au soir, et attaqua cette nuit même. Le combat dura cinq heures; les républicains perdirent trois mille hommes et tout leur matériel. Le général Miekowsky, qui les commandait, ne put regagner Nantes qu'avec peine. Les combats de Coron et de Saint-Lambert ne furent pas plus heureux pour les armées républicaines, et l'audace des Vendéens en acquit une nouvelle ardeur.

La Convention apprit avec rage la défaite de ces trois armées presque détruites, par ce qu'elle appelait des paysans sans discipline et sans organisation militaire. Le Comité de salut public prit alors une mesure vigoureuse, il cassa les généraux, rappela les représentants, et refit la tête de l'armée. Canclaux fut mandé à Paris et remplacé par l'Échelle, ancien maître d'armes. Aussitôt son arrivée à Nantes, l'Échelle, qui avait

reçu des instructions terribles, connaissant d'ailleurs tout le péril qu'il courrait en ne remplissant pas les vues du Gouvernement, forma le projet d'écraser d'un seul coup la haute Vendée, l'armée de d'Elbée, de Lescure, de Bonchamp, de Laroche-Jacquelein, d'attaquer ensuite la Vendée inférieure, où commandait Charette; ce dernier chef s'était séparé de la grande armée, à laquelle il refusait toute coopération. Cette conduite était un grand crime dans une pareille circonstance où il s'agissait du salut de son parti. Les chefs de la haute Vendée, instruits des mouvements ordonnés par le général en chef l'Échelle, concevaient l'étendue de leurs dangers et le besoin qu'ils avaient de réunir toutes leurs forces pour combattre avec quelque chance de succès les forces que la République leur opposait; mais les haines personnelles qui existaient entre les chefs des deux Vendées s'étaient réveillées avec plus d'animosité encore depuis le siége de Nantes et la mort de Cathelineau. Charette fut, dans cette circonstance, un mauvais chevalier; il trahit la cause vendéenne, en refusant de marcher; il quitta brusquement les Herbiers, et se renferma dans la ville de Legé, ce quartier-général favori, qui avait pour lui tant d'attraits; il ne pouvait servir plus efficacement les plans du général l'Échelle.

Le général l'Echelle avait combiné une attaque générale de la part de toutes ses forces sur deux points principaux. Les corps d'armée de Niort, de Saumur et du pont de Cé, marcheraient par Bressuire sur Châtillon, dans le temps que l'armée de Mayence avec les divisions de Nantes et de Luçon se porterait sur Chollet.

Le 10 octobre, les généraux Chalbos, Chambon, Chabot et Westermann avec les troupes de Niort arrivèrent à Bressuire, culbutèrent l'armée d'Anjou, et entrèrent à Châtillon. Cette ville échappa pour le moment à l'incendie qui éclairait d'ordinaire la marche des colonnes républicaines. Le général l'Échelle dirigea en personne l'attaque sur Mortagne et Chollet avec trente mille hommes. Les chefs vendéens dépêchèrent de nouveau à Charette pour le supplier de se reporter sur les Herbiers afin de s'opposer à la marche des républicains; il fut inexorable, comme s'il n'eût eu dans le moment d'autre intérêt que la destruction de la haute Vendée et le triomphe des patriotes: c'était pousser le ressentiment bien loin, puisqu'en résultat il y allait de la ruine des deux Vendées; cependant il se rapprocha de la mer et s'empara de l'île de Noirmoutier. Dans cette position, les généraux Bonchamps, Lescure et Baurepaire, divisèrent leurs forces en deux corps, en menant une partie au

secours de Mortagne, et envoyant l'autre sur Châtillon. Le 12 octobre, la division Westermann y fut vivement attaquée; la victoire resta aux Vendéens. Westermann essaya de prendre position en arrière de Châtillon; mais il fut contraint de continuer sa retraite sur Bressuire; l'ennemi le fit suivre par une avant-garde trop faible : il s'arrêta, battit cette avant-garde, et conçut le projet de rentrer la nuit dans Châtillon avec une centaine de hussards, portant chacun un grenadier en croupe. Cette tentative audacieuse lui réussit, il surprit les Vendéens, en fit un grand massacre, brûla Châtillon et vint, sans avoir éprouvé de perte, rejoindre sa division.

Le 15 octobre, l'Échelle, à la tête de vingt mille hommes, entra à Mortagne; il y apprit qu'il n'avait rien à craindre de l'armée de Charette, et qu'elle avait abandonné ses frères d'armes; il marcha alors sans hésiter sur les corps vendéens qui, après la victoire de Châtillon, s'étaient portés sur Chollet. Les deux armées se rencontrèrent sous les murs du château de la Tremblaye; la bataille fut sanglante. D'Elbée, Lescure et Bonchamps, tombèrent blessés mortellement; le bruit de leur mort se répandit, et sema la terreur dans les rangs de leurs armées; la déroute fut complète; le drapeau tricolore flotta sur les clochers de Chollet.

Cependant les chefs vendéens ne se laissèrent pas abattre par ce revers : ils résolurent de risquer de nouveau le sort des armes, avant de livrer à la République cette rive de la Loire.

Le 17, les généraux républicains tinrent conseil; plusieurs plans y furent discutés : celui de Kléber était de manœuvrer sur trois colonnes, celle de droite sur Jallais pour tourner au besoin la position importante de Beaupréau, si l'ennemi y tenait, ou s'opposer au passage de la Loire à Saint-Florent; celle du centre sur Beaupréau par le May; celle de gauche sur Saint-Gesté, pour couper la retraite sur Nantes. Mais ce même jour (17) 40,000 hommes de l'armée royale passèrent la Loire à Saint-Florent, et attaquèrent à l'improviste l'armée républicaine; Kléber, ainsi surpris, fit d'habiles dispositions : partout il rallia les colonnes rompues par la violence du choc des Vendéens, les ramena au combat, et rappela la victoire prête à lui échapper; douze pièces de canon tombèrent en son pouvoir. Le général en chef l'Échelle ne prit aucune part à cette sanglante affaire; tout l'honneur en appartient à Kléber.

La Convention avait dit à l'armée, par sa proclamation du 1^er^ octobre : « Soldats de la liberté! il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin du mois d'octobre; le sa-

lut de la patrie l'exige, l'honneur du peuple français le commande, son courage doit l'accomplir. » La Convention avait été obéie, la rive gauche de la Loire était évacuée.

§ III.

La cause royale venait de perdre plusieurs de ses principaux chefs; le commandement des armées d'Anjou était vacant, il fallait y pourvoir: le conseil s'assembla et le confia au jeune Laroche-Jacquelein, âgé seulement de vingt-un ans. Le plan de campagne fut aussi discuté; l'avis du prince de Talmont l'emporta; il fut arrêté que l'armée se porterait sur Rennes, dont la possession, indépendamment des ressources d'une grande ville, offrirait les moyens de réunir une nouvelle armée dans la haute Bretagne. Déja un corps de 4,500 royalistes détaché de la division Loroux, sous les ordres de Lirot, avait passé la Loire à gué et s'était emparé d'Ancenis. A cette nouvelle, Laroche-Jacquelein se mit en marche, appelant sur sa route la population aux armes pour soutenir la cause sainte de l'autel et du trône : il traînait ainsi à sa suite un peuple tout entier; c'étaient les Hébreux chassés de l'Égypte. Il avait placé les vieillards, les femmes, les enfants, les blessés, les bagages entre deux corps de son armée. Cette colonne couvrait qua-

tre lieues de pays; mais assurée de ses flancs et de ses derrières, elle s'avançait avec confiance sur Laval. Château-Gontier, faiblement défendu, lui ouvrit ses portes; et le 23 octobre, la ville de Laval, qui n'avait à opposer que quelques milliers de gardes nationales, se rendit à l'armée vendéenne.

Le général l'Échelle, de l'avis de son conseil de guerre, partagea son armée en deux colonnes; il marcha avec la première sur Laval par la rive droite de la Mayenne, dans le temps que les généraux Chambertin et Aubanier s'avançaient par la route de Cossé. Ce plan était vicieux, il eut les plus déplorables résultats. A cette faute, le général en chef ajouta celle de mal diriger ses attaques sur le terrain, il engagea imprudemment la brigade Westermann : l'échec éprouvé par ce général décida du sort de la bataille. L'Échelle n'avait pas assez de jugement pour sentir que des hommes de parti sont plus redoutables, alors qu'ils sont plus désespérés; et d'ailleurs il n'y avait plus de cartel entre les bleus et les blancs : ceux-ci étaient de véritables rebelles aux yeux de la République; et au défaut des droits d'une pareille guerre, la législation d'alors en eût fait justice : ainsi les Vendéens qui n'avaient à attendre que la mort devaient la faire acheter chèrement à leurs ennemis. L'Échelle aurait dû calculer que son ennemi s'était débarrassé dans

les murs de Laval, de ses bagages, de ses chariots, de cette multitude de vieillards, de femmes et d'enfants, qui rendaient sa marche périlleuse en rase campagne, et qu'il aurait dans cette position un grand avantage, dont son désespoir saurait profiter; qu'étant dans une terre étrangère pour lui, il était réduit à s'immoler tout entier en combattant, plutôt que d'être vaincu et détruit isolément après sa défaite. Dans les guerres civiles, il n'est pas donné à tout homme de savoir se conduire; il faut quelque chose de plus que la prudence militaire, il faut de la sagacité, de la connaissance des hommes : Westermann n'avait que du courage de soldat. Laroche-Jacquelein, qui s'attendait à être attaqué, n'avait pas perdu de temps; il avait profité des premiers moments de repos qu'il avait eus à Laval, pour faire le dénombrement et l'organisation de ses forces; il mit en ligne trente mille fantassins et douze cents chevaux. Il avait eu le talent de recruter sept mille paysans vêtus de peaux de chèvres. Véritables descendants des anciens Gaulois, les bourgeois de Laval se regardaient comme conquis; aucun d'eux ne voulut s'armer pour les rebelles : bel exemple que donnèrent les citadins de toutes ces petites villes, au milieu de l'intolérante et exclusive domination des nobles, des prêtres et des contre-révolutionnaires. Ceux-

ci durent voir que la liberté était aussi une religion, et que ce n'était qu'au-dessous de la population éclairée, propriétaire et industrielle qu'ils trouvaient des auxiliaires. La royauté, comme la république, avait ses sans-culottes, ses terroristes, ses fanatiques, ses idéologues et ses spéculateurs.

L'Échelle ne doutant pas que les Vendéens ne fussent hors d'état de résister à son premier choc, les avait fait attaquer par son avant-garde avec audace; elle fut battue et repoussée avec perte. Laroche-Jacquelein avait choisi son terrain hors de la ville et l'attendait. La mésintelligence se mit entre les troupes de Westermann et celles qu'amenait le général en chef; celles-ci reprochaient aux autres de s'être laissé battre par des paysans. Le général l'Echelle eut le tort de partager cette injuste et injurieuse prévention; mais il eut un tort bien plus grand, celui de mal choisir ses positions, et de paralyser la moitié de ses forces. Les Vendéens avaient eu le temps d'étudier leur terrain; ils profitèrent des mauvaises dispositions du général républicain, et portèrent la majeure partie de leurs forces contre les braves Mayençais, qui, abandonnés dans une mauvaise position, furent écrasés; ils supportaient le choc de tous les corps vendéens. Le général en chef qui s'aperçut trop tard de sa

faute voulut la réparer; il envoya une division à leur secours, mais elle fut attaquée et dispersée dans son mouvement par une charge de flanc. Les Mayençais, attaqués simultanément en tête, en queue et sur les flancs par tous les corps de l'armée royale, se défendirent comme des héros contre tant d'ennemis; la mêlée fut affreuse; ils luttèrent corps à corps, ou plutôt chaque soldat lutta contre trois Vendéens; enfin, prêts de succomber, ils se décidèrent à la retraite, et l'opérèrent en bon ordre, et toujours en combattant, sur Château-Gontier. Beaupui, général républicain, criblé de blessures, envoya, dit-on, sa chemise teinte de sang à ses grenadiers, qui à cette vue redoublèrent d'efforts pour empêcher l'ennemi d'entrer dans la ville; mais l'avantage du nombre et de la victoire força enfin ces faibles débris à se reployer sur Segré. Château-Gontier fut occupé par les royalistes, qui bientôt, apprenant que quatre mille hommes envoyés de Paris étaient arrivés à Craon, y marchèrent avec des forces supérieures. Ceux-ci acceptèrent le combat; mais tout-à-coup enveloppés par un corps considérable embusqué derrière eux, ils restèrent presque tous sur le champ de bataille, victimes d'un courage inutile, digne d'un meilleur sort. Les Mayençais, après avoir livré cinq batailles et avoir porté au plus haut degré l'hé-

roïsme du nom français, se trouvèrent réduits à un si petit nombre, qu'ils reçurent ordre de rentrer dans l'intérieur; ils donnèrent d'excellents officiers à la République; le choix que l'on fit d'eux pour commander fut au moins un hommage national rendu à la bravoure de ceux de ces braves qui n'étaient plus. Aussitôt que la Convention eut appris le désastre de ses armées, elle rendit plusieurs décrets, témoignage de son indignation; un d'entre eux prescrivait que toute ville qui se rendrait aux Vendéens serait rasée, et les propriétés de ses habitants confisquées. Elle fit mieux, elle détacha trente mille hommes de l'armée du Nord, qui se rendirent à Orléans à marches forcées; elle ordonna la réunion à Cherbourg, sous les ordres du général Tilly, des garnisons des villes maritimes de la Normandie; les débris des divisions du général l'Échelle reçurent des instructions pour se reformer, et une force imposante s'organisa de nouveau. La Convention voulait exterminer la Vendée; elle mit en jeu toutes les ressources de sa puissance; les représentants du peuple, dépositaires des volontés du Comité de salut public, imprimèrent à cette nouvelle armée le mouvement nécessaire à l'exécution des mesures vigoureuses prescrites aux généraux. Cependant le décret d'anéantissement des villes rebelles ou

prises par les Vendéens devait rester comme un épouvantail et n'être point exécuté.

Ce fut à cette époque que les Anglais entrèrent ostensiblement dans les affaires de la Vendée. Ils avaient déja, dans la campagne précédente, expédié un émigré aux chefs de l'armée d'Anjou : cette mission n'avait abouti à rien. On leur avait demandé des armes, de l'argent; ils n'avaient rien envoyé : mais ils ne purent douter, par le retour de leur envoyé, que la malheureuse Vendée ne fût en proie à toutes les horreurs de la guerre civile, et ils furent satisfaits de pouvoir ajouter aux malheurs de la France, en donnant à la guerre civile de perfides espérances. Leur seconde ambassade fut absolument un simple espionnage, du même intérêt que le premier. Deux émigrés en furent encore chargés. Cette fois cependant ils étaient porteurs d'une lettre du ministère qui offrait des secours en argent. Le conseil vendéen répondit que l'armée royale opérerait sur Granville, mais il demandait au gouvernement anglais d'appuyer cette entreprise par l'apparition de quelques vaisseaux devant ce port; il demanda aussi six régiments de ligne, six cents artilleurs et trois ingénieurs. Les Vendéens en furent pour leur réponse. Le ministère anglais, dès qu'il connut leurs besoins et leurs projets, se garda bien de satisfaire à au-

cune de leurs demandes : il n'avait d'autre but que d'entretenir la guerre civile par de fallacieuses espérances; il ne pardonnait pas à la France son intervention dans la guerre d'Amérique; il ne pardonnait pas à la République la conquête de la Belgique.

Le 2 novembre, les Vendéens quittèrent Laval, et se dirigèrent sur Mayenne et Ernée, où ils arrivèrent sans coup férir; de là, ils se portèrent sur Fougères, où une division de trois à quatre mille hommes leur opposa une honorable résistance. Lescure succomba à ses blessures dans la marche et avant l'entrée à Fougères, où Laroche-Jacquelein accorda un repos de trois jours à ses troupes; après ce temps, il marcha sur Dol, s'empara du mont Saint-Michel, et arriva, le 7 novembre, sous les murs de Granville, à la tête de 30,000 hommes. Le Conseil vendéen, en ordonnant l'attaque de Granville, avait eu en vue deux objets importants : l'un, de donner la main à l'Angleterre par l'occupation d'une place forte maritime; et l'autre, de renfermer dans cette place cette multitude de vieillards, de femmes et d'enfants que l'armée traînait à sa suite, qui gênait ses mouvements, et qui lui rendait ses subsistances difficiles dans les provinces où ses soldats étaient étrangers et par conséquent ennemis : car ce n'est point un des moindres fléaux de l'exé-

crable guerre civile que d'affamer également amis et ennemis. Les Vendéens, après le passage de la Loire, étaient aux yeux des habitants de véritables ennemis, puisqu'ils exigeaient par la force ce qui leur était nécessaire pour nourrir les quarante à cinquante mille individus qui marchaient sous leurs drapeaux. Les campagnes de la Vendée, du Bocage, de l'Anjou, du littoral breton et normand, étaient impitoyablement ruinées pour long-temps par le passage de ces preux de l'armée catholique.

La discorde était entrée dans le camp de l'armée d'Anjou, comme il arrive toujours dans les longues infortunes; elle éclata vivement dans le conseil où fut décidé le siége de Granville. Il y fut dit que ceux qui voulaient assiéger Granville avaient le projet d'abandonner l'armée et de passer en Angleterre, ou d'être traîtres au parti. On cria hautement à la trahison. Laroche-Jacquelein répugnait aussi à cette expédition; il pensait qu'avec des paysans, que la moindre terreur panique faisait subitement disparaître, on ne pouvait songer à emporter d'assaut une place forte défendue par une bonne garnison et une nombreuse artillerie, non plus qu'à en faire le siége sans équipages de siége. Bien que l'armée royale fût six fois plus forte que la garnison, il était de l'avis de retourner dans la Vendée, ou

de marcher sur la basse Normandie, pays riche, neuf, et où l'on serait en mesure d'attendre l'effet des promesses des Anglais. L'occupation du bas Poitou par Charette faciliterait et protégerait la délivrance de ces secours. L'avis des autres chefs l'emporta. Le 14 novembre, à neuf heures du soir, l'attaque de Granville commença. Les Vendéens avaient apporté une cinquantaine d'échelles, qui se trouvèrent trop courtes : ils perdirent inutilement quelques braves. Le général Lecarpentier, enfermé dans la place avec quatre mille vieux soldats, voulut profiter du désordre de la colonne d'attaque, et fit une sortie; mais de nouvelles colonnes accoururent au secours de la première, refoulèrent la garnison sur ses remparts; les faubourgs furent occupés par les Vendéens, qui, fiers de ce premier succès, sommèrent la ville de se rendre. Bientôt l'attaque recommença. Ces pauvres paysans, trompés par un officier, qui disait connaître les endroits faibles de la place, assiégèrent précisément le côté inexpugnable, et montèrent à l'assaut en désespérés; partout ils furent reçus chaudement par la garnison et les habitants, hommes et femmes: celles-ci surtout montrèrent une ardeur extrême; elles faisaient pleuvoir du haut des remparts des torrents d'eau bouillante et une grêle de pierres. Au milieu de ce carnage, les

représentants du peuple ordonnèrent de mettre le feu au faubourg Saint-Nicolas, ce qui ajouta à l'horreur de cette scène, et força pour un instant les Vendéens à la retraite; mais, le feu de leur artillerie ayant ouvert la brèche, l'assaut recommença, et, par un singulier effet du hasard, ce fut l'ancien régiment de Bourbon qui les repoussa. Mais ils étaient si nombreux par rapport à la population et à la garnison, que leurs attaques se renouvelèrent sans cesse et de tous côtés à la fois; une d'elles dirigée sur la plage, côté où la ville était presque sans défense, faillit réussir et allait assurer leur victoire, lorsque des bateaux armés destinés au cabotage s'approchèrent, firent feu sur leurs colonnes, et les contraignirent à la retraite. Cependant la ville n'était pas encore hors de danger, et l'assaut continuait avec quelques succès de la part des Vendéens, quand le cri de *sauve qui peut!* se fit entendre dans leurs rangs et les rompit. Pendant trente-six heures d'un combat où le sang français coula par la plus déplorable valeur, la flotte anglaise, qui était à portée d'entendre le canon de Granville, n'expédia pas même une chaloupe pour savoir si les nouveaux alliés de l'Angleterre, si ceux à qui son ministère avait envoyé deux fois des paroles d'amitié avec offre de secours, étaient vainqueurs ou vaincus.

Ce fut un grand désastre pour les Vendéens, qui, depuis leur passage de la Loire, n'avaient eu que des succès. Dans les guerres de parti, celui qui est vaincu un jour est découragé pour longtemps. C'est surtout dans les guerres civiles que la fortune est nécessaire. Les royalistes se décidèrent à l'aller chercher dans la basse Normandie, et débutèrent par une attaque sur la petite ville de Ville-Dieu, qui n'avait que sa garde nationale pour sa défense. Ces braves bourgeois disputèrent le terrain pied à pied, maison à maison : ni le pillage, ni l'incendie des portions de la ville qui tombaient au pouvoir de l'ennemi, ne ralentirent leur ardeur; vieillards, femmes, enfants, retranchés dans les maisons, défendirent héroïquement leurs foyers avec toutes les armes que la haine, la vengeance et le désespoir mettaient dans leurs mains. La victoire couronna de si héroïques efforts. Il n'y a que le patriotisme qui puisse repousser l'invasion étrangère, et les Vendéens étaient des étrangers pour les braves Normands de Ville-Dieu. Laroche-Jacquelein se porta sur Pontorson, dont il s'empara après un combat assez opiniâtre; ses soldats criaient qu'ils voulaient retourner dans leurs foyers : comme dans les petites républiques, la voix du peuple l'emporta. L'armée vendéenne était une véritable république d'anarchistes, sur la tête desquels se plaçait à fonds perdu l'ambition de ses chefs.

L'armée se mit en mouvement sur Angers, parce que le soldat voulut y retourner. Cependant la témérité revint à ces hommes indisciplinés, pour renverser tous les obstacles qui s'opposeraient à leur retour dans leurs foyers; partout ils battirent et vainquirent le général Rossignol, dont les mauvaises dispositions assuraient, il est vrai, leur succès : il avait cependant 40,000 hommes sous ses ordres; avec une force aussi imposante, dans les rangs de laquelle combattaient Kléber et Marceau, il pouvait anéantir l'armée de Laroche-Jacquelein, surtout après l'échec qu'elle venait d'éprouver à Granville et à Ville-Dieu. La bataille livrée sous Dol, le 21 novembre, coûta à la France plus de trente mille hommes. Rossignol se retira sur Rennes.

Dans le conseil vendéen on opina unanimement pour tuer les prisonniers de cette journée; mais cette férocité trouva un puissant adversaire dans un curé qui avait contribué à la victoire par le fanatisme téméraire avec lequel il s'était précipité à la tête des colonnes d'àttaque, et les Français ne furent point égorgés ce jour-là par des Français, au cri de victoire. L'ange du meurtre s'étendait à cette époque sur la malheureuse France; les prisonniers, les soldats sans défense étaient massacrés au nom de la liberté, et au nom de Dieu et du Roi.

La République n'avait point de raison de se

décourager de ses revers, dans cette guerre malheureuse : elle s'en relevait facilement et promptement, par l'impossibilité où se trouvaient les chefs vendéens de profiter de leur victoire, si leurs projets n'étaient pas d'accord avec la volonté de leurs soldats; et c'est ce qui arriva après cette bataille, comme cela avait eu lieu après l'attaque malheureuse de Granville. Dans le conseil on éleva deux avis très-militaires : l'un de marcher sur Rennes, à la poursuite de l'armée républicaine, pour s'emparer de Nantes et s'établir dans cette riche partie de la Bretagne; l'autre de reprendre le projet de Granville, quoique la garnison en eût été augmentée, et de donner la main aux Anglais. Les paysans crièrent de nouveau à la trahison et manifestèrent si hautement la volonté de continuer leur marche sur Angers, qu'il fallut encore cette fois sacrifier à leur vœu les vrais intérêts de la cause vendéenne. La République dut à cette détermination le temps de réorganiser son armée. Les Vendéens traversèrent en conquérants les villes de Fougères, Ernée, Mayence, Laval, des Sables et de la Flèche; et, le 5 décembre, ils se présentèrent devant les murs d'Angers; mais là finit leur enthousiasme. Cette ville n'est fermée que par une vieille enceinte; elle n'avait pour garnison que quelques bataillons des brigades Boucret et Da-

nican. Laroche-Jacquelein entraîné par son élan ordinaire, ordonna l'assaut; la garnison se défendit vaillamment, et donna le temps d'arriver aux secours que lui envoyait le général Rossignol. A la vue des colonnes républicaines, le souvenir de la journée de Granville revint à la pensée des royalistes et sema la terreur dans leurs rangs. Rien ne put arrêter les fuyards; il fallut lever le siége d'Angers; et ce fut même avec peine que cette armée, si fière de ses succès quelques jours avant, put effectuer sa retraite en ordre. Le général en chef comprit tout l'embarras de sa position : il ne pouvait plus passer la Loire à Cé, à Saumur, ou à Tours, dont les républicains s'étaient saisis; il ne lui restait d'autre parti à prendre que de se retirer sur le Mans. Mais déja la division Chalbos venait d'occuper la Flèche; il faudrait donc que l'armée royale courût de nouvelles chances pour forcer ce passage. Le 8 décembre, Laroche-Jacquelein enleva la Flèche par surprise: il eût dû profiter de ce succès inespéré pour hâter sa marche sur le Maine; il fit une faute et séjourna deux jours. Le 10, il se porta sur le Mans; la faible garnison qui l'occupait l'évacua à son approche. Les Vendéens croyaient y trouver le repos dont ils avaient un grand besoin; mais à peine la foule de leurs blessés, de leurs femmes, de leurs vieillards, de leurs enfants

était-elle établie dans les maisons que le cri de guerre se fit entendre. Le lendemain de leur arrivée, Marceau, qui venait de prendre le commandement en chef des troupes de la République, les surprit au milieu de la nuit. Laroche-Jacquelein, dans le premier moment, eut de la peine à rassembler deux mille hommes; la mêlée fut affreuse ; de tous côtés les royalistes couraient aux armes et combattaient vaillamment, la ville était en proie au plus horrible carnage; les républicains, forcés de sortir, y rentrèrent aussitôt avec des troupes fraîches. La cause vendéenne perdit plus de 15,000 hommes dans cette affaire, appelée avec raison bataille du Mans; cependant elle fit sa retraite en ordre par la route de Laval, abandonnant toute son artillerie, ses caissons et huit mille blessés; six mille morts furent trouvés dans les rues. La vengeance républicaine fut terrible, elle s'exerça sur ces malheureux prisonniers. Marceau, Kléber et les autres généraux employèrent leur pouvoir, pour arracher ces infortunés à la fureur des soldats. Mais que peuvent les chefs sur les passions de la populace! l'ennemi vendéen était d'autant plus odieux aux républicains, qu'ils l'accusaient d'armer contre la République l'ennemi étranger qui assiégeait les frontières.

L'armée de la haute Vendée touchait à sa des-

truction; presque tous ses chefs avaient succombé, ainsi que l'élite de ses soldats; sans artillerie, sans moyens de transports, sans munitions, elle continua sa retraite jusqu'à Laval; là il fut décidé de repasser la Loire à quelque prix que ce fût, et de se porter à cet effet sur Ancenis; mais tous les bateaux, à l'exception de deux petites barques, se trouvaient sur l'autre rive; les généraux Laroche-Jacquelein et Stofflet se jetèrent dans ces barques, dans le dessein de s'emparer de gros bateaux qui étaient de l'autre côté de la Loire; un détachement républicain engagea le combat au moment du débarquement. Les Vendéens se sauvèrent avec peine dans un bois qui bordait le fleuve; Laroche-Jacquelein se trouva ainsi séparé de son armée et sans moyen de la rejoindre. L'armée royale restée à Ancenis, et privée de son chef, fut attaquée le jour même et contrainte à la retraite; vivement poursuivie, atteinte, et battue à Blain, elle gagna Savenay en éprouvant une perte considérable, mais son heure dernière était sonnée. Marceau, qui ne cherchait que l'occasion d'ajouter à sa gloire, déboucha sur Savenay le 21 décembre; et le lendemain à la pointe du jour, les divisions Kléber, Tilly et Beaupuy, en tout 12,000 hommes, attaquèrent les Vendéens commandés par Fleuriot, nouveau général en chef qu'ils avaient élu. Ils

comptaient à peine 6000 combattants; en moins de deux heures, ils furent anéantis; leurs débris gagnèrent la forêt de Gâvre, où ils se défendirent vaillamment; ils parvinrent même à rentrer à Ancenis, dans l'espoir de surprendre le passage de la Loire; mais attaqués de nouveau par les troupes républicaines, peu d'entre eux échappèrent à cette dernière défaite. Un de leurs chefs, M. de Saisseaux, resta sur la rive droite, et forma le noyau d'un corps de partisans royalistes qui fit la guerre à l'instar des Arabes et des Cosaques; son exemple fut imité par d'autres chefs, et ce nouveau fléau de la guerre civile fut organisé. Si des hommes tels que Kléber et Marceau eussent, dès le principe de l'insurrection vendéenne, commandé les forces de la République, cette guerre impie eût été étouffée dans son berceau : puisque tous les revers qu'éprouvèrent dans la Vendée les armées républicaines et cette valeureuse armée de Mayence, furent l'ouvrage des représentants du peuple, de ces proconsuls qui marchaient à la tête des troupes, dirigeaient les généraux, et les vouaient à la mort, quand en vertu de leurs ordres ils avaient été battus. Jamais pays ne fut dévoré par une anarchie plus cruelle que la Vendée : c'était une fièvre de sang qui enivrait les Français; toute gloire s'y corrompait : il n'y a point

de lauriers, quand ils sont rougis du sang des concitoyens.

§ IV.

C'est de cette époque que commença la guerre de la chouanerie que l'histoire flétrira à jamais du nom de brigandage, si l'on peut appeler guerre ce qui était crime d'un côté et juste répression de l'autre. La révolte des Gladiateurs, du temps des Romains, a mérité une place dans l'histoire, parce qu'ils eurent un grand homme à leur tête et qu'ils combattaient pour le plus précieux de tous les biens, pour la liberté individuelle. C'est peut-être, dans l'ordre social, le seul privilége où la nation et la loi se rencontrent au même degré.

Réduit à ses seules forces depuis le passage de la Loire par la grande armée vendéenne, Charette ne pouvait plus risquer de tenir la campagne dans la basse Vendée; d'ailleurs la journée de Savenay venait de mettre fin à toute coopération entre les deux armées, et avait donné aux troupes républicaines trop d'avantage pour que la petite armée de Charette pût leur résister. Il dispersa donc ses soldats et ses officiers en partisans, et, par la connaissance qu'ils avaient des localités de ce pays difficile, ils interceptaient les communications, s'embarquaient pour attaquer

les convois, surprenaient des détachements; et, n'agissant presque jamais que la nuit, ils fatiguaient, sans pouvoir être atteints, la marche régulière des colonnes envoyées contre eux. Se trouvait-il pressé par une attaque imprévue, Charette n'avait plus d'autre commandement que le cri de *sauve qui peut!* il disparaissait lui-même, seul ou avec quelques cavaliers, et tous se ralliaient à plusieurs lieues en arrière, à un point convenu. Jamais ils ne perdaient de vue les républicains; ils avaient pour espions tous les paysans, et tombaient à l'improviste, soit sur les détachements, soit, dans la nuit, au milieu des bivouacs. Ils massacraient impitoyablement tout ce qui se trouvait sous leurs coups. Charette avait ainsi organisé les moyens de se maintenir dans sa province, malgré la supériorité des forces républicaines.

Les chouans se recrutaient bien plus promptement encore que ne l'avaient fait les armées catholiques et royales, parce que c'était une association d'intérêts individuels, plutôt qu'une union politique. Dès ce moment, la cause de la royauté n'exista plus; le nom du Roi et celui de Dieu furent profanés par ces partisans d'une nouvelle espèce, pour qui la religion et la monarchie n'étaient plus qu'un prétexte de destructions et de rapines. Les paysans aimaient ce genre de

guerre, où ils trouvaient leur profit sans courir des dangers réels; ils le préféraient surtout à la discipline, aux fatigues d'une guerre régulière, qui avait fini par les éloigner de leur pays, et qui exposait chaque jour la fortune et la vie de leurs familles : aussi la chouanerie s'étendit rapidement dans le Morbihan, dans le pays Nantais et dans la basse Normandie; elle forma, par le nombre de ses soldats, de véritables armées, dont les subdivisions, inaperçues, avaient des points de ralliement et d'appui. Ainsi les villes de Redon, de Savenay, de Candé, de Segré, d'Angers, de Laval, de Vitré, de Fougères, de Nogent étaient pour eux de véritables quartiers-généraux et des points de ralliement; ils infestaient toutes les routes de communication, détruisaient les moyens de correspondance du gouvernement. Toute circulation de l'agriculture et du commerce était impossible. De cette manière, le gouvernement se trouva saisi dans le centre de l'État, et il lui fut impossible de faire parvenir ses ordres dans cette vaste étendue de territoire que couvrait la chouanerie: l'Anjou, la Bretagne, la basse Normandie.

Laroche-Jacquelein, séparé de son armée par la Loire dans le combat où il s'était imprudemment engagé avec quelques hommes pour saisir des bateaux devant Ancenis, avait erré dans les

bois, et était parvenu, après avoir couru les plus grands dangers, à rentrer dans le haut Anjou. Depuis le désastre de Saint-Florent, il s'était formé dans ce pays un noyau de nouveaux insurgés qui tenaient la campagne; Stofflet et Laroche-Jacquelein s'y réunirent.

Le 5 janvier 1794, le général Haxo s'empara de l'île de Noirmoutier, où d'Elbée, qui avait été forcé de quitter son commandement après l'affaire de Chollet, s'était retiré blessé; il y fit, à la tête de la garnison, forte d'un millier d'hommes, une vigoureuse résistance; mais les républicains crièrent, dit-on, aux Vendéens que la paix était faite, et ils se rendirent. Le général Thurreau, qui remplaçait Marceau, avait ordonné cette expédition. Le représentant Carrier fit fusiller les prisonniers, et donna à l'île de Noirmoutier le nom d'île de la Montagne. La couleur de cette époque est terrible. Eh! qui peut se figurer à présent une campagne dirigée par Carrier? Qui peut croire aussi que de bons soldats aient eu besoin de recourir à un moyen aussi lâche que celui de crier *la paix*, quand ils n'avaient à enlever qu'une position défendue par mille paysans? Si Marceau fût resté général en chef, il n'eût pas souffert qu'on employât un semblable moyen.

Cependant Laroche-Jacquelein était parvenu à reformer une espèce d'armée, à la tête de la-

quelle il se remit en campagne. Plusieurs fois il échappa au général Thurreau, battit ses divisions isolées, et le 4 mars, auprès du village de Nouaillé, il remporta un avantage assez important; mais en poursuivant sa victoire il fut tué par un grenadier, qui, appuyé à un buisson, se défendait comme un lion contre des cavaliers qui l'entouraient. Laroche-Jacquelein s'élança, malgré ses officiers, pour obliger ce brave à se rendre prisonnier; le grenadier tenait alors en joue un cavalier qui le serrait de plus près; mais, quand il entendit nommer le généralissime, certain qu'il était de sa propre perte, il préféra, en mourant, immoler à la République une victime plus importante; il détourna son arme et tua Laroche-Jacquelein avec le plus grand sang-froid: bientôt après il tomba percé de mille coups. Les Vendéens creusèrent une fosse et les y placèrent tous les deux. Les chefs blâmèrent la conduite des paysans, qui avaient rendu une égale justice à deux braves. L'orgueil des officiers pouvait-il balancer l'oubli que les soldats venaient de faire de leur haine pour les bleus, en confondant dans la même tombe le chef qu'ils avaient le plus aimé et l'ennemi qui venait de le leur enlever? Laroche-Jacquelein n'avait que vingt-un ans; qui sait ce qu'il fût devenu?

Stofflet fut nommé généralissime; il détestait

les nobles par jalousie, et sa grossièreté le faisait détester par eux; mais ils n'avaient pas d'homme plus capable, et sa naissance lui donnait un ascendant sur les paysans ses semblables. La révolution avait touché juste en proclamant l'égalité. Les armées vendéennes étaient elles-mêmes dominées par ce grand principe, qui venait d'envahir la France et contre lequel elles se battaient chaque jour. Ce fut alors que parut sur la scène l'abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers. Ce prêtre attendait une occasion favorable pour gouverner la guerre civile; il s'empara facilement de l'esprit de Stofflet, et, ainsi que son disciple dont il allait faire son instrument, sans s'engager à partager ses périls, il donna peu de regrets à Laroche-Jacquelein. Il se mit à l'œuvre de suite, en composant une belle proclamation pour Stofflet. Celui-ci, jaloux de gagner par une action d'éclat son grade de généralissime, se porta avec quatre mille hommes sur Chollet, où le général Moulins se trouvait avec cinq mille hommes. L'attaque réussit complètement; le général Moulins, forcé d'évacuer le poste qu'il était chargé de défendre, se brûla la cervelle de désespoir. Le triomphe des Vendéens fut de courte durée; le lendemain la division Cordellier rentra dans Chollet. Stofflet voulut essayer de surprendre dans sa retraite Beaupréau, mais il échoua. Ma-

rigny, qui avait commandé pendant quelque temps en chef, profita de cette occasion pour témoigner son mécontentement. Il quitta l'armée, emmenant avec lui bon nombre d'officiers et de paysans qui prirent le parti de son ambition, et il forma un corps indépendant dans l'arrondissement de Bressuire; peu après il tenta de se saisir du château de Clisson de Laroche-Jacquelein. Les républicains le défendirent avec opiniâtreté; mais ils durent céder au nombre, et perdirent beaucoup de monde dans leur retraite. Ce succès attira sous les drapeaux de Marigny les mécontents des armées de Stofflet, de Sapineau et de Charette; ainsi renforcé, il marcha sur Mortagne, que l'armée républicaine évacua, dans la nuit du 23 mars, après avoir soutenu la veille une attaque assez vive; des magasins importants tombèrent au pouvoir de l'ennemi. Le général en chef Thurreau, obligé par les ordres du gouvernement de faire plusieurs détachements, abandonna le champ de bataille à son ennemi, et rentra à Chollet, laissant la division Cordellier sur les bords de la Boulogne pour observer Charette; et la Vendée sembla renaître au milieu de ses ruines. De part et d'autre on se disposa à une guerre d'extermination, les uns pour assurer leur victoire, les autres pour venger leur défaite.

Le général Thurreau conçut l'idée de bloquer

la Vendée, et de la réduire par ses dissensions intestines. Le comité de salut public donna des ordres plus rigoureux que ceux qu'il avait donnés jusqu'alors; il envoya de nouveaux généraux, de nouveaux représentants; il décréta les colonnes infernales et les colonnes incendiaires; il voulut que tout ce que la générosité et la sagesse des généraux et des soldats de l'armée de Mayence avaient respecté fût anéanti, habitations, population, bestiaux, biens de la terre. Ces ordres infames de tout gouvernement, et que le règne de la terreur pouvait seul voir naître, furent exécutés avec une barbarie sauvage; tout un corps municipal qui s'était rendu au-devant d'une colonne républicaine pour offrir la soumission de sa commune fut fusillé, et cela sous le vain prétexte qu'on avait trouvé dans le village un devant d'autel blanc, que la soif du sang transforma en drapeau royal. A dater de ce jour, toutes les municipalités s'enfuirent aux approches des républicains, emmenant dans les bois et dans les rangs des Vendéens la population entière de ces contrées.

Plusieurs combats furent livrés par les colonnes mobiles, devant lesquelles semblait marcher la destruction de cette belle portion du territoire de la patrie; de part et d'autre on ne faisait plus de prisonniers. Les ordres du comité de salut

public, si fidèlement exécutés par ses généraux, au lieu d'anéantir la Vendée armèrent de nouveaux bras; de toutes parts le cri de vengeance et de mort aux républicains se fit entendre, et les populations échappées aux massacres sortirent de leurs bois pour courir aux armes.

Cependant Charette, poursuivi vivement par le corps que commandait le général Haxo, épiait l'occasion d'attirer son ennemi dans une position qui lui offrirait des chances de victoire; l'imprudence du général républicain le servit dans les environs de Venenceau. Charette, ne se voyant suivi que par une avant-garde assez éloignée de son corps de bataille, se retourna tout-à-coup, écrasa l'avant-garde, se précipita sur les troupes d'Haxo, et les mit en déroute. Ce général fut tué dans la mêlée en cherchant à rallier les fuyards. Ce succès releva la prépondérance de Charette, mais en même temps irrita la jalousie de Sapineau, de Jolly et des autres chefs, parce qu'il conçut l'ambition de dominer toute la Vendée, de tout réunir sous son commandement, et de livrer une bataille décisive. A cet effet, il se rendit au camp de Jallais, où il conféra avec tous les chefs vendéens. Le relevé des forces que présentaient les cinq corps d'armée donna un présent sous les armes de 38,000 hommes d'infanterie, 2,000 de cavalerie, 10 pièces

de canon. L'armée républicaine comptait 70,000 hommes d'infanterie, 6,000 de cavalerie, 30 bouches à feu; mais cette force imposante avait été divisée en seize corps isolés, ce qui donnait un moyen facile de l'abattre en détail. Charette exposa son plan de campagne, mais l'avis du curé Bernier prévalut; il proposait d'attaquer les républicains avec toutes les forces royales réunies, et de les rejeter de l'autre côté de la Loire. Une ancienne jalousie divisant Marigny et Stofflet, en raison de l'élection de celui-ci au commandement suprême, Charette voulut profiter de cette mésintelligence : il se réunit en apparence à Stofflet pour se débarrasser de Marigny, auquel on avait inutilement demandé de se démettre de son commandement; et il fit décréter par le conseil supérieur que tout chef qui s'écarterait des dispositions convenues pour l'exécution du plan de campagne serait déclaré traître et condamné à mort. Ce fut la perte de Marigny : ses troupes, n'ayant pas été comprises dans une distribution de vivres qui se fit à Jallais, se débandèrent; on l'accusa de trahison. Charette, rapporteur au conseil de guerre, conclut à la mort; et Stofflet, qui présidait le conseil, prononça la peine, et se chargea de l'exécution; il alla lui-même investir le château de Marigny, fit arracher ce brave gentilhomme de son lit, et le fit fusiller dans sa cour.

Les assassins de Marigny lui survécurent bien peu, mais leur jalousie fut satisfaite. On accusa l'abbé Bernier d'avoir mené cette trame, dont Charette espérait recueillir tout le fruit; c'était une calomnie. Débarrassé de Marigny, il fit inviter Stofflet à venir le voir à son camp de Beaurepaire; l'abbé Bernier fit prévenir Stofflet, et l'empêcha de s'y rendre. Dès ce jour une haine irréconciliable divisa les deux rivaux. La cause vendéenne reçut un coup mortel de toutes ces dissensions; et la mort injuste de Marigny jeta dans ses rangs une grande défaveur sur ses juges. La Vendée fut de nouveau divisée en trois arrondissements militaires. Charette commanda le littoral depuis le Pertuis breton jusqu'à Bourgneuf. Sapineau fut chargé de la défense du pays de Retz, et Stofflet des bords de la Loire. La haine des chefs alla si loin, que Stofflet refusa de participer à l'attaque de Saint-Florent. Charette organisa ses forces en huit divisions. Sapineau forma quatre divisions, et Stofflet huit; l'abbé Bernier s'attacha au sort de ce chef.

L'attaque de Challans n'ayant pas réussi, Charette accusa Jolly, chef d'une de ses divisions et l'un de ses anciens rivaux, d'avoir fait échouer cette tentative par sa faute, et le mit en jugement. Le conseil de guerre le condamna à mort; mais ses amis le firent sauver; il se cacha dans un

village du haut Poitou : peu après découvert et cerné dans sa retraite par des émissaires, il s'y défendit vaillamment, et trouva une mort honorable dans sa résistance. Cette circonstance et celle de la condamnation de Marigny prouvent que l'influence anglaise s'exerçait dans la Vendée comme à Paris; de tous côtés c'était le sang français qu'il fallait répandre, et la discorde qu'il fallait semer.

Les dernières affaires de l'année 1794 furent toutes à l'avantage des Vendéens : le 9 thermidor avait eu lieu; Robespierre et la terreur avaient cessé d'exister; tous les partis se sentaient également soulagés de la disparition de ce pouvoir colossal qui, pendant deux ans, avait imprimé à ses volontés un empire si redoutable. Le nouveau gouvernement s'occupa des moyens de cicatriser des plaies encore saignantes, et alla au-devant de la possibilité d'entrer en négociation avec la Vendée. Le général Canclaux, qui avait remplacé Thurreau dans le commandement de l'armée, eut ordre de faire à Charette quelques ouvertures. Celui-ci les reçut avec dédain dans les premiers moments, et exigea, pour condition, *sine quâ non*, de toute négociation, le rétablissement du trône des Bourbons. Cependant une plus mûre réflexion amena ce chef habile à ouvrir les négociations sur des bases

admissibles par le gouvernement républicain.

Le comité de salut public conduisit la négociation avec une grande habileté; il ne perdit pas de vue un instant qu'il traitait avec des rebelles à son autorité, et qu'il fallait, avant tout, leur faire poser les armes : il écouta la question du retour des princes, de la rentrée des émigrés, de la remise immédiate à l'armée vendéenne du Dauphin et de Madame, de la reconnaissance, comme religion dominante, de la religion catholique, apostolique et romaine. Ses plénipotentiaires discutèrent toutes ces prétentions, sans en rejeter aucune de prime-abord; mais ils les ajournèrent toutes, sous le motif, si évident, qu'il fallait du temps pour amener les esprits au passage de la République à la Royauté; enfin ils y mirent tant d'adresse, qu'ils amenèrent Charette à signer, le 15 février, un traité par lequel il déclarait que *les Vendéens se soumettaient aux lois de la République.* Cette seule disposition annulait toutes les autres qu'on avait à dessein stipulées dans des articles secrets. Le Gouvernement eut soin d'accompagner la négociation de témoignages de sa munificence et de sa bonne foi. Les *bons royaux* émis par les généraux vendéens furent acquittés jusqu'à concurrence de 1,500,000 fr.; des indemnités furent allouées aux communes; des instruments aratoires leur furent délivrés

avec profusion ; le séquestre fut levé sur toutes les propriétés des Vendéens ; l'amnistie fut générale et complète. La désertion se mit aussitôt dans les rangs de Stofflet, qui témoignait hautement son indignation de la paix, et s'était refusé à signer l'acte de pacification. Ses principaux officiers le quittèrent et reconnurent le traité. Il alla jusqu'à en arrêter un et le faire fusiller. Il investit le quartier-général de Sapineau, dans l'espoir de lui faire subir le même sort ; Sapineau, prévenu à temps, se sauva ; mais son château fut livré au pillage.

La proclamation de la Convention, qui apprit à la France la pacification de la Vendée, parla aussi de la rébellion de Stofflet, et le dévoua à la vindicte publique.

Cependant Charette, enivré des honneurs que lui rendaient les représentants, avait donné tête baissée dans le piége de cette pacification, et ne résista pas à la vanité de se montrer aux habitants de Nantes à la tête de son état-major. Le jour fut fixé pour sa réception par les généraux républicains, qui étalèrent dans cette espèce de cérémonie un luxe humiliant pour la pauvreté de l'état-major vendéen. Les représentants donnèrent à Charette un dîner splendide et le comblèrent d'égards. Il était loin de prévoir que cette grande ville, dont les autorités et les habitants

l'accueillaient avec tant de faveur, et peut-être avec cette sorte d'enthousiasme qui appartient au caractère français, verrait, peu de mois après, tomber sa tête avec la plus grande indifférence. La partie était trop forte pour Charette et ses conseils. Les chefs accusés ou convaincus d'avoir reçu de grosses sommes de la République furent méprisés des paysans. Il n'y eut plus qu'intrigues et désunion, défiance et trahisons.

Cependant les représentants pacificateurs voulurent achever leur ouvrage, et tentèrent de décider aussi Stofflet à se soumettre; il resta incorruptible par les conseils de l'abbé Bernier, et déclara qu'il ne reconnaîtrait de pacification que quand Louis XVII serait rétabli sur le trône. Cette condition était difficile à accorder; cependant, avant de l'attaquer à force ouverte, et de recommencer une guerre désastreuse, on essaya de nouveaux moyens de conciliation, et on parvint à établir des conférences à Vihiers; mais elles n'eurent aucun résultat. Stofflet insistait toujours sur la reconnaissance préalable de Louis XVII. L'ancien garde-chasse montra jusqu'à la fin un noble caractère; toutefois il dut ployer devant les forces que le général Canclaux réunit contre lui; 50,000 hommes lui furent opposés, il en comptait à peine 12,000 sur ses états de situation; encore eut-il la preuve, quand il voulut les

rallier sous ses drapeaux, que sa popularité était perdue, et que tout était sourd à sa voix. Le meurtre de Marigny lui avait aliéné beaucoup de partisans : les violences qu'il venait d'exercer sur quelques-uns des chefs signataires du traité avaient porté le dernier coup à sa faveur populaire. Il fut contraint de fuir avec une poignée d'hommes, qu'il appelait sa garde prétorienne. Elle était composée d'anciens gardes-chasses et de déserteurs dévoués. Il se tint long-temps caché dans la forêt de Vezieu. Son habile conseiller, l'abbé Bernier, sentit que si la faiblesse de ce corps vendéen était connue du général Canclaux, il n'y avait plus ni paix ni pardon à espérer; en conséquence, il dépêcha, la nuit, un émissaire à ce général, pour demander une suspension d'armes et proposer une conférence, espérant que la défection de ses troupes ne serait pas encore connue au quartier-général républicain. Canclaux l'accorda sans hésiter. La conférence eut lieu à Varades. Stofflet accéda purement et simplement au traité de la Jaunaye, et reçut deux millions d'indemnité. La République s'engageait, en outre, à lui solder un corps de deux mille hommes. Cette dernière clause, qui était aussi commune aux autres chefs vendéens, les faisait passer subitement de la position de généraux royalistes à celle de généraux républi-

cains, puisqu'ils étaient soldés, eux et leurs troupes, par la République, et qu'ils devaient faire, concurremment avec ses troupes, le service des places et la police des routes, qu'infestaient toujours quelques bandes de chouans ou de brigands qui s'en donnaient le nom.

Il en fut de même pour les chouans qui avaient d'abord refusé toute espèce d'accommodement: le général Canclaux, après avoir terminé avec Stofflet, fit passer son armée en Bretagne. A la vue de ses forces, les chouans s'amendèrent et signèrent à la Mabilais, le 21 avril 1795, un traité où fut stipulée *la soumission des chouans aux lois de la République;* on leur donna aussi de l'argent, et une partie des bons royaux qu'ils avaient émis fut acquittée.

Les articles secrets du traité de la Jaunaye donnent une juste idée de l'habileté des négociateurs républicains, et de la crédulité des négociateurs vendéens: les voici : *Les républicains, convaincus qu'après plusieurs années de combats infructueux ils ne peuvent assujettir ni détruire les royalistes du Poitou et de la Bretagne, sont convenus des articles suivants :* 1° *La monarchie sera rétablie.* 2° *La religion catholique sera remise dans toute sa splendeur.* 3° *En attendant l'époque du rétablissement de la monarchie, les royalistes resteront entièrement maîtres de leur*

pays; ils y auront des troupes soldées aux dépens de l'État, qui seront à l'entière disposition de leurs chefs. 4° *Les bons signés au nom du Roi, et qui ne s'élèvent qu'à* 1,500,000 *fr., seront acquittés sur les caisses de l'État; les royalistes garderont en outre tout ce qu'ils ont pris aux républicains.* 5° *Les chefs et les soldats royalistes recevront de grosses sommes pour les indemniser de leurs pertes et de leurs services.* 6° *Non-seulement on ne pourra imputer aux royalistes rien de ce qui s'est passé, mais encore on lèvera le séquestre de leurs biens et de ceux de leurs parents condamnés.* 7° *Les émigrés qui se trouvent en Bretagne ou en Poitou seront censés n'être jamais sortis de France, parce qu'ils s'y sont battus pour le Roi.* 8° *Tous les royalistes resteront armés jusqu'à l'époque du rétablissement du trône, et, jusqu'à cette époque, ils seront exempts d'impôts, de milices et des réquisitions de tout genre.*

Tels furent ces articles secrets, ils n'engageaient que ceux qui les avaient proposés. On voit jusqu'où pouvait aller la confiance ou plutôt la présomption des chefs signataires. Le dernier article surtout était complètement illusoire, parce que l'époque du rétablissement du trône était indéfinie, et parce que dans un pays ruiné et rebelle il y avait impossibilité de lever des

impôts, et danger de lever la milice. On comprend difficilement comment Charette et les autres signataires de cet acte ont pu croire un seul instant qu'il serait de bonne foi exécuté par le gouvernement républicain.

§. VII.

Pendant la guerre, les Anglais n'avaient donné aucun des secours qu'ils avaient promis aux Vendéens; mais, aussitôt que la pacification fut connue, ils s'occupèrent de ressusciter la Vendée. M. de Puisaye fut l'ame et le conseil de cette tardive entreprise, qu'il sollicitait vainement depuis dix mois; il était chargé par les princes de tous les pouvoirs nécessaires pour traiter cette grande affaire avec le gouvernement anglais, qui alors se décida à ordonner un armement considérable à Portsmouth. On embarqua de l'argent, des munitions, des uniformes pour 60,000 hommes, un matériel considérable d'artillerie et 80,000 fusils, plusieurs compagnies de canonniers, 600 mineurs ou sapeurs, un service complet d'hôpitaux; trois régiments composés d'émigrés ou d'étrangers, d'environ 3000 hommes, firent également partie de cette expédition. Le convoi mit à la voile sous la protection de l'escadre de l'amiral Warren, composée de deux vaisseaux de 74, quatre frégates et huit bâtiments légers dont deux

chaloupes canonnières. L'escadre anglaise qui tenait la mer, sous les ordres de l'amiral Bridport, reçut l'avis que l'escadre française guettait le convoi. En effet, les deux escadres se trouvèrent en présence sous Belle-Isle; l'amiral Villaret avait seize vaisseaux, dont un seul à trois ponts; les Anglais en avaient trois de 120 canons et douze de 74. Villaret fut attaqué et perdit trois vaisseaux. Le convoi continua sa route sur Quiberon, lieu de sa destination; la flotte anglaise bloqua Belle-Isle et Lorient. Le 27 juin, les troupes, sous les ordres de M. de Puisaye, débarquèrent à Carnac; le chef de chouans, Georges, l'attendait sur la côte à la tête de 4 000 hommes.

Depuis l'accession de Stofflet au traité de la Jaunaye, Charette avait perdu beaucoup de son crédit auprès des représentants et des généraux républicains, et avait été fréquemment éconduit dans toutes les demandes auxquelles ce traité semblait l'autoriser. Des émissaires qu'il avait à Paris lui donnèrent même avis qu'ennuyé de ses instances le Comité de gouvernement pensait à se saisir de sa personne. Ce ne fut qu'alors qu'il ouvrit les yeux sur la pacification, et qu'il forma tacitement le projet de la rompre aussitôt que l'occasion serait favorable. Instruit de l'armement de Portsmouth, et engagé par des ordres directs du régent à reprendre les armes, il leva

de nouveau l'étendard de la guerre civile, le 24 juin, au camp de Belle-Isle, à la tête de 10,000 hommes; le 8 juin, Louis XVII était mort victime des traitements odieux qu'il avait reçus dans sa prison.

Le Gouvernement, effrayé des armements de l'Angleterre que l'on portait à 25,000 hommes de débarquement, craignit avec raison de n'avoir plus en Bretagne et en Poitou de forces suffisantes pour s'opposer à une expédition aussi formidable. Il ne pouvait douter que la Vendée et les chouans ne rompissent tout à coup le traité, et qu'alors la France ne fût de nouveau livrée à tous les malheurs de la guerre civile. La Convention ordonna l'envoi de nouvelles troupes dans les départements de l'Ouest; celles qui avaient formé l'armée du général Canclaux avaient été rappelées aux armées des frontières. Le général Hoche reçut le commandement en chef dans l'Ouest; il justifia par sa conduite dans cette malheureuse circonstance l'estime de tous les partis. Ce fut une des plus belles réputations militaires de la révolution. On a prétendu qu'il avait inspiré de la jalousie et même de l'inquiétude au Directoire: c'était l'histoire de tous les généraux qui avaient de l'indépendance de caractère, de la popularité, et à qui on pouvait supposer des vues élevées pour le bonheur de

la France. Hoche était un véritable homme de guerre. Ami de la discipline avant tout, il sentit que dans une guerre d'opinion il fallait avoir la majorité de son côté. Le misérable commandement de Rossignol et de Thurreau avait désorganisé l'armée, qui luttait de brigandage avec les chouans: Hoche rétablit sous les peines les plus sévères un ordre rigoureux dans son armée. Dès ce jour, les campagnes ne furent plus dévastées, et l'habitant vit un protecteur dans chaque soldat républicain: cette conduite en imposait aux ennemis de la République. Charette était regardé par le roi, avec lequel il correspondait, comme le chef véritable des insurgés de l'ouest; cependant le commandement général fut conféré à M. de Puisaye. Les Anglais, dont les profits ne s'accordaient pas toujours avec les intérêts du trône, contribuèrent par leurs intrigues à jeter ce brandon de discorde dans la Vendée, au moment même où ils semblaient faire un grand effort pour ses triomphes. Ils donnèrent de leur côté des lettres de commandement à M. d'Hervilly; la mésintelligence éclata parmi les trois chefs, le désaccord fut complet dans les opérations, et il n'était pas difficile d'en prévoir les résultats; toutefois la présence d'un Prince français eût dompté toutes ces rivalités, et mis la République dans le plus éminent péril. Ce Prince

était demandé depuis long-temps par les chefs de la Vendée ancienne et nouvelle; mais le cabinet de Saint-James se refusa constamment à satisfaire aux vœux qui lui étaient adressés à ce sujet. Cependant jamais occasion n'avait été plus favorable pour opérer une puissante diversion en faveur de la cause royale. Lors de la dernière campagne, la terreur des chouans avait été jusqu'à Paris, où il y avait toujours un comité royal en permanence, et des hommes fougueux de la Convention en faisaient partie. Les traces de cette étrange association subsistent dans les aveux des contemporains. Un jour les preuves en seront livrées à la curiosité publique.

Les troupes débarquées dans la presqu'île de Quiberon n'avaient que deux choses à faire: profiter du premier moment d'enthousiasme qui avait porté au-devant d'eux une partie de la population des côtes, et conquérir le terrain nécessaire à défendre les approches de Quiberon, où se trouvaient toutes les richesses, tous les moyens, toutes les forces matérielles de cette grande expédition; ou s'établir dans la position inexpugnable de Sainte-Barbe. Les généraux en chef, dont l'un (d'Hervilly) avait le pouvoir, parce qu'il était breveté par le Roi d'Angleterre, et l'autre (Puisaye), la confiance des Vendéens, divisés également de volontés et de plans, conduisi-

rent à leur perte, sous le canon et sous le drapeau anglais, toute cette multitude d'émigrés et de Vendéens qu'ils commandaient. Chaque jour de cette expédition fut pour les royalistes marqué par un désastre : une colonne qui s'était aventurée dans le pays sous les ordres de M. de Tinteniac, le même qui avait été envoyé aux Vendéens par les Anglais avant le passage de la Loire, fut détruite, et les royalistes de Quiberon ne l'apprirent que lorsque eux-mêmes furent perdus et prisonniers. La désertion commença dans l'armée de d'Hervilly parmi ses régiments soldés; les soldats saisirent l'occasion de rentrer en France, et donnèrent des renseignements importants. Le 16, le général d'Hervilly tenta de s'emparer de la position de Sainte-Barbe, qu'il avait donné le temps à quinze mille républicains d'occuper et de couvrir de batteries; il perdit beaucoup de monde, entre autres une cinquantaine d'officiers de l'ancienne marine; il se sauva avec peine. Les Anglais avaient à dessein compris dans l'expédition trois cents émigrés de cette arme; ce moyen infamant de se venger des triomphes du brave Suffren souriait à leur politique, et ils anéantirent ainsi tous les auteurs, tous les témoins de cette belle campagne de l'Inde qui avaient porté si haut la gloire du pavillon français.

Le général Humbert commandait à Sainte-

Barbe, il fit des progrès, et enleva les ouvrages dont l'expédition s'était enfin couverte. Il employa une ruse qui lui réussit : il habilla des détachements avec les uniformes des morts, des blessés et des prisonniers, et ainsi travestis, ses soldats entrèrent avec les royalistes dans leurs retranchements. Ceux-ci s'en aperçurent, mais il était trop tard; d'ailleurs les patriotes appelaient à eux, les assurant de leur pardon, les soldats des régiments émigrés, et ceux-ci se rendaient dans leurs rangs par compagnies. Cette défection aurait dû être prévue : la plupart étaient des soldats ou marins français prisonniers en Angleterre, enfants de la République. Enfin, le 22, le fort Penthièvre, dernière espérance des royalistes, fut enlevé à la baïonnette; toute l'artillerie débarquée tomba au pouvoir des républicains; la mer se couvrit d'embarcations; tous ceux qui avaient échappé au carnage pendant le combat se précipitèrent sur le rivage pour gagner l'escadre ; mais la plus grande partie ne put entrer dans les chaloupes. Grand nombre de ces malheureux, que la politique machiavélique du cabinet de Londres sacrifiait ainsi, attendaient sur le rivage qu'on vînt les enlever à une mort certaine ; d'autres se jetèrent sur leurs épées ou sur leurs baïonnettes, et se tuèrent sous les yeux de leurs chefs : les Anglais restèrent spectateurs impassibles de ces

scènes d'horreur. L'agonie de cette armée de Français fut affreuse; d'Hervilly, auteur involontaire de ce désastre, fut blessé d'un coup de canon, il alla mourir en Angleterre; les émigrés qui ne purent s'embarquer furent pris avec le brave Sombreuil, au nombre de douze cents. Ce chef s'était rendu par une sorte de capitulation verbale faite au milieu de l'action, à laquelle le général en chef, Hoche, était tout à fait étranger. Il le prouva puisqu'il ne voulut point la reconnaître; et de fait il ne le pouvait pas : c'était Tallien, représentant du peuple à Vannes, qui seul avait ce pouvoir. Mais le général Hoche fit ce qu'il pouvait faire, ce fut de ne pas faire garder ses prisonniers, qui eurent toute la nuit pour gagner la forêt et se sauver; la plupart de ces malheureux ne voulurent point en profiter. Tallien fit fusiller impitoyablement Sombreuil et ses compagnons, parmi lesquels il y avait plus de deux cents officiers de marine expérimentés. Le proconsul remplit en cela les désirs du cabinet de Saint-James, encore plus que celui du Comité de salut public; conduite inexplicable, puisque Tallien était en rapport avec les princes. L'amiral anglais Warren ramena en Angleterre ses vaisseaux, ses équipages, quelques fugitifs, à la honte de son pavillon; il fut bien accueilli par le ministère, mais il fut honni par la nation;

et quand en plein parlement le ministre Pitt, poursuivi par l'opinion de ses concitoyens, osa justifier l'expédition de Quiberon, en disant : *Du moins le sang anglais n'y a pas coulé*, Shéridan lui répondit : *Non, sans doute, mais l'honneur anglais a coulé par tous les pores.* La réponse de Shéridan juge suffisamment la conduite du gouvernement anglais, et la foi que l'on doit attacher aux justifications semblables à celle de l'émigré qui, témoin des désastres de Quiberon, cherche à laver de tout reproche l'amiral Warren et le cabinet de Saint-James. Cet émigré ne fait le procès qu'à ses compagnons d'armes, comme Shéridan ne le fait qu'à son gouvernement : ils ont raison tous deux, mais l'orateur de l'opposition est resté l'oracle de l'histoire.

Aussitôt que Charette apprit l'exécution des émigrés à Vannes, il fit, par représailles, fusiller deux mille prisonniers qu'il avait faits depuis la rupture du traité de la Jaunaye. Ces vengeances de cannibales rangent parmi les fléaux du genre humain les hommes qui les ont provoquées ou exercées. La conduite de Charette en cette occasion est plus coupable peut-être que celle de Tallien, qui avait pour autorités et pour juges les lois existantes, et pour justification la qualité de rebelles pris à main armée sur le territoire; tandis que le massacre de deux mille républicains

ordonné par Charette, et exécuté sous ses yeux, fut le résultat d'une combinaison et d'un calcul de simple cruauté où manquait même le prétexte de la politique, surtout pour l'avenir.

Le jour même où la République anéantissait les royalistes de Quiberon, elle signait un traité avec un prince de la maison de Bourbon, Charles IV, roi d'Espagne : ce rapprochement est remarquable.

L'armée dont lord Moira avait avec ostentation reçu le commandement, et qui était destinée à une expédition contre la France, n'avait point été embarquée, et Pitt avait eu de bonnes raisons pour ne pas la joindre à l'expédition royaliste. Mais après la catastrophe de Quiberon, ce ministre parla de nouveau de débarquer l'armée de lord Moira sur les côtes du Poitou, et d'y joindre une expédition française, bien plus nombreuse que la première, sous les ordres des Princes. Dans ce même temps, un convoi chargé de munitions de guerre, d'armes, effets d'habillement et d'argent pour la Vendée, mit à la voile; Charette en fut averti, ainsi que du lieu où les transports jetteraient l'ancre; il s'y porta au temps convenu avec 15,000 hommes, battit les républicains, et ramena dans son camp de Belleville les secours que le convoi avait débarqués. Tout semblait être enfin combiné entre les princes, les chefs

vendéens et les Anglais pour porter la guerre au cœur de la France. Le 25 août, le lieutenant-général du royaume s'embarqua à Portsmouth, à bord du *Jason;* la flotte perdit beaucoup de temps à choisir le lieu de débarquement, fit une mauvaise attaque sur Noirmoutier, et porta le Prince à l'Ile-Dieu. Mais toute cette armée, dont on avait fait tant de bruit, ne se composait que de 4,000 Anglais et quelques centaines d'émigrés. Puisaye, retourné en Bretagne depuis l'affaire de Quiberon, avait reçu de Louis XVIII le titre de général en chef de ses armées de l'Ouest. Le recensement des forces royales existantes dans cette province en portait l'effectif à plus de 100,000 hommes ayant fait la guerre, et dont la moitié étaient armés : 15,000 sous Scepeaux, entre la Villaine et la Loire; 15,000 sous Charette, à Belleville et en Anjou; 20,000 sous Stofflet; 4,000 sous Sapineau. Frotté, qui commençait à insurger la Normandie, avait rassemblé 6 à 7,000 hommes. Ainsi, les forces royalistes qui se trouvaient à la disposition du lieutenant-général, pendant son séjour à l'Ile-Dieu, dépassaient 100,000 combattants.

Les troubles intérieurs causés par les royalistes de Paris montraient une autre Vendée dans la capitale. C'était l'époque du 13 vendémiaire. Toutes ces affaires marchaient ensemble; il y avait

correspondance et combinaison entre Paris et la Vendée. Le comité parisien recevait ses pouvoirs de la même source. Si le 13 vendémiaire sauva, par le fait, la République à Paris, le séjour inconcevable de l'expédition du lieutenant-général à l'Ile-Dieu, où elle resta depuis le 2 octobre jusqu'au 17 novembre, sans débarquer en Bretagne, y contribua efficacement. La République était perdue, si les Anglais eussent laissé descendre sur le sol de la patrie le comte d'Artois. Ce Prince écrivit aux chefs vendéens qu'il était contraint de quitter l'Ile-Dieu avec les Anglais, par ordre du gouvernement britannique, mais qu'il reparaîtrait bientôt. A cette nouvelle, le découragement frappa les armées royales; et Charette se vit tout-à-coup en présence de forces trop nombreuses pour pouvoir lutter contre elles. La paix avec l'Espagne avait rendu à la Convention la disposition d'une belle armée. Les Vendéens furent battus sur tous les points. Stofflet, pressé par le général Hoche, eut recours à sa générosité, et invoqua le traité. Hoche lui pardonna; mais, peu de temps après, il osa reprendre les armes; abandonné des paysans, que la conduite du général en chef désarmait chaque jour par milliers, il finit par être livré; il réclama en vain une dernière amnistie, il fut conduit à Angers, jugé et

condamné à mort. Bientôt il ne resta plus que Charette, et la désertion gagna ses rangs. *Vous avez fait la paix sans nous*, lui disaient les paysans; *les* bleus *ne nous font pas de mal; nous ne voulons plus faire la guerre pour vous.* Charette, réduit d'abord à deux cents hommes, et peu après à une douzaine de cavaliers d'escorte, échappa miraculeusement. Le 21 février 1796, il avait refusé, soit à Hoche, dit-on, soit aux Vendéens, de partir pour l'Angleterre. Sa haine pour les auteurs des désastres de Quiberon et de l'évacuation de l'Ile-Dieu était restée invincible : il déclara vouloir mourir dans la Vendée. Peu de jours après, il tomba au pouvoir d'un détachement républicain envoyé à sa poursuite, fut conduit à Nantes, où il était entré avec une sorte de triomphe populaire quelque temps avant; livré au conseil de guerre, il fut fusillé: quelques autres officiers, peu importants, périrent successivement de la même manière, ayant été livrés par leurs propres paysans. La haute Vendée fut pacifiée par la mort de Stofflet, et la basse Vendée par celle de Charette. Mais ces provinces ne furent réellement soumises que sous le Consulat, où elles reprirent leur rang parmi les départements de la République. Seulement, en 1796, les paysans, qui avaient enfin compris leurs vé-

ritables intérêts, parce que le Directoire avait placé à la tête de ses armées un homme digne de les commander, mirent bas les armes.

Il fallait toute l'impéritie de ce gouvernement pour faire perdre à la République les avantages de la conduite du général Hoche, et replonger dans les horreurs de la guerre civile des provinces qui ne demandaient qu'à être ménagées. Depuis la pacification de 1796, elles étaient sorties de leurs ruines, et les paysans s'étaient livrés avec sécurité aux travaux de l'agriculture abandonnés depuis tant d'années. Mais les plaies étaient récentes : il y avait loin de ne plus se battre contre la République, à se battre pour elle; après une rébellion toujours victorieuse pendant plusieurs années, après une guerre à outrance, dans laquelle les deux tiers de la population de ces provinces avaient soutenu le choc de plus de 200,000 républicains, il était absurde de vouloir appeler sous les drapeaux de la révolution les conscrits de ces peuples encore irrités; la politique voulait qu'on attendît une autre génération pour appeler au service militaire les enfants de la Vendée. Le Directoire ne le comprit pas, il ordonna des levées d'hommes dans les départements de l'Ouest; un mouvement insurrectionnel se manifesta aussitôt dans tous ces départements. Le Bocage, pays coupé et impé-

nétrable, qui, depuis l'origine de la Vendée, avait offert aux bandes royales un asile inexpugnable, devint le refuge des déserteurs et des réfractaires. Les délits des grandes routes recommencèrent: c'est le premier acte d'une population qui se révolte que d'intercepter les communications. Le cri de *Mort aux Bleus!* s'éleva de toutes parts. Ce cri populaire, dans ces contrées inquiètes et à peine désarmées, ne fut obéi qu'avec trop de fidélité; d'un autre côté, les chefs signataires de la pacification, avertis que le Directoire pensait à se saisir de leurs personnes, quittèrent leur domicile et vinrent se réfugier dans le Bocage; leur présence donna confiance aux déserteurs, et de nouvelles bandes royales s'organisèrent.

Cependant les propriétaires, les fermiers, ne voulaient point prendre part dans cette guerre; ils avaient déclaré au chef du Bocage que seulement ils leur donneraient asile au besoin. Ainsi, la partie de la population qui forme la force réelle des pays voulait rester en paix et comme étrangère aux querelles des deux partis. Le Directoire, s'il eût été habile, pouvait facilement profiter de cette heureuse circonstance pour éteindre le foyer des rébellions isolées qui venait de s'allumer dans le Bocage; mais, insensé dans sa politique intérieure comme dans celle extérieure, il provoqua la loi des otages. Cette loi ordonnait d'em-

prisonner comme otages tous les nobles, à l'exception des fonctionnaires, les aïeux, pères et mères des Chouans et des Vendéens, et leurs parents jusqu'au quatrième degré inclusivement. Un otage qui s'évaderait serait considéré comme émigré, et fusillé s'il était repris. Un *bleu* assassiné, quatre otages seraient déportés à Cayenne, et tous payeraient solidairement 6,000 francs au trésor, et 600 fr. à la famille du mort. Le séquestre serait mis sur tous les biens des otages, pour répondre des vols commis par les Chouans. Ces tables de proscriptions réveillèrent tous les souvenirs de la terreur, l'indignation fut générale; elle éclata sur tous les points de la France contre le Directoire qui avait osé proposer cette loi atroce, qui l'avait promulguée et en poursuivait l'exécution. Tout ce qu'il y avait de vrais citoyens en France, d'hommes sages et vertueux, prononcèrent dans leurs pensées et appelèrent de leurs vœux le renversement de l'autorité directoriale.

La guerre civile recommença et menaça bientôt d'envahir de nouveau l'Anjou, le Poitou, la Bretagne et la Normandie. Le Directoire comprit alors sa faute et son danger; mais il suivit la fausse route dans laquelle il s'était lancé avec une imperturbable opiniâtreté; il semblait qu'il fût conseillé par ses ennemis. Sans doute pour

montrer à toute la république qu'il était effrayé de l'attitude menaçante de la Vendée et inquiet du civisme des Français, il fit rendre par les conseils une loi qui obligeait les fonctionnaires publics de faire le serment de haine à la royauté. Peu après il ordonna des visites domiciliaires dans les départements de l'Ouest qui n'étaient pas encore révoltés; il adoptait ainsi dans son aveuglement toutes les mesures propres à ranimer et à étendre la guerre civile; les bandes royales enfantées par la loi de la levée de 200,000 hommes et par celle des otages, s'accrurent tout-à-coup d'une immense multitude de volontaires que leur envoyaient les visites domiciliaires; elles devinrent des armées.

Au milieu de cet étrange système du Directoire, la pénurie du trésor était à son comble; les mandats venaient de remplacer les assignats; discrédités bientôt eux-mêmes, le gouvernement ne savait plus par quelles ressources pourvoir à ses besoins; la dilapidation dans toutes les administrations était révoltante; on imagina l'emprunt forcé, taxe militaire de cent millions imposée sur les riches. Cette taxe, qui pesait également sur ceux du nouveau et de l'ancien régime, ameuta contre le Directoire plus d'ennemis importants que toutes ses autres mesures révolutionnaires. La désapprobation publique ne se

borna pas à des invectives, à des récriminations personnelles contre les Directeurs; elle prit dans le Midi la forme d'une véritable insurrection. La Haute-Garonne leva l'étendard de la révolte, et le Directoire eut encore, en cette occasion, l'inepte de grossir le péril de ce soulèvement, et de lui donner une valeur réelle en déclarant le département de la Haute-Garonne hors de l'empire de la constitution, et réunissant dans une proclamation *les brigands du Midi et les brigands de l'Ouest*. Cependant les troubles du Midi n'eurent point de suite fâcheuse, ils furent facilement réprimés : en général les peuples du Midi ont reçu de la nature cette effervescence qui commence les révolutions; mais ils manquent du courage moral nécessaire pour les continuer. Il n'en est pas ainsi des peuples de l'Ouest, descendants de la race celtique et normande. Treize armées se levèrent dans la Vendée proprement dite, dix en Bretagne et en Normandie, sous les ordres de Bourmont, Rochecotte, Châtillon, Frotté, Le Chandelier, d'Autichamp, Grignon, Suzannet, Limoëlan et Georges Cadoudal. Si alors encore la politique anglaise avait permis qu'un prince français se mît à la tête de la Vendée, c'en était fait du Directoire, et la restauration eût renversé ce gouvernement débonnaire, aussi facilement que Napoléon le fit deux mois

après, à la journée du 18 brumaire. Les armées royales ne se battirent pas dans cette campagne comme elles l'avaient fait sous Charette; cependant en Bretagne, en Normandie et dans le Maine, leurs progrès furent effrayants; elles prirent un grand nombre de villes, occupèrent Saint-Brieux, le Mans et Nantes, et parlaient hautement de marcher sur Paris.

Le Directoire ne savait plus où donner de la tête; il s'en cachait mal par l'éclat qu'il donnait aux petits avantages que de simples officiers avaient eus dans la basse Vendée, où on ne faisait réellement qu'une guerre de partisans. Sa peur était publique comme son incapacité.

Le retour de Napoléon, revenu d'Égypte pour détruire l'anarchie directoriale et donner à la France un gouvernement digne de sa grandeur et de sa puissance, mit fin à la guerre de la Vendée. Il ne se trouva pas en France un seul individu qui donnât des regrets à la chute du Directoire. Jamais révolution ne fut plus complète. Le 18 brumaire rendit à la France le rang qu'elle devait occuper en Europe, et le crédit qu'on acquit tout à coup. La pacification intérieure de la République fut un des premiers soins de Napoléon. Les chouans et les Vendéens refusèrent d'abord de reconnaître la constitution consulaire. Le gouvernement répondit au manifeste de la

Vendée par son décret du 28 décembre, qui accordait aux révoltés dix jours pour se soumettre, et fit menacer la Vendée par le général Brune, qui s'y porta avec des forces considérables. Dans ce temps, le général Hédouville reçut des pouvoirs pour négocier; c'était l'homme qui convenait : gentilhomme, il avait une affinité toute naturelle avec les chefs des insurgés; son esprit conciliateur, ses manières persuasives les gagnèrent, et la négociation commença. L'abbé Bernier, qui lors de la dernière pacification s'était retiré en Suisse, fut choisi par Napoléon pour aider Hédouville dans sa négociation. Cet abbé rendit les plus grands services dans cette occasion, tant à son pays qu'à ses anciens amis. D'Autichamp, Laprevalaye, Châtillon, furent les premiers qui se soumirent. Suzannet, Bourmont, d'Audigné mirent bas les armes peu après; ils jouissaient d'un grand crédit dans leur parti.

Au milieu de ces négociations si heureuses pour la France, l'Angleterre envoya quarante vaisseaux qui jetèrent l'ancre sur les côtes de Bretagne, et y débarquèrent une grande quantité d'armes et de munitions dont Georges se saisit, et qu'il parvint, après un combat dans lequel il eut l'avantage, à faire transporter dans son camp retranché de Grandchamp. L'Angleterre suivait jusqu'au dernier moment, comme

elle l'a prouvé en 1814, son système de destruction contre la France : elle envoyait des armes à ces rebelles au moment où un gouvernement fort s'occupait de les amnistier. Si elle eût voulu rétablir la royauté en France, c'est-à-dire lui rendre une existence stable et glorieuse, elle eût envoyé un prince aux Vendéens. Mais en 1800 il était déja trop tard; la place était bien occupée. Elle se contentait donc d'envoyer des aliments à la guerre civile, ce qui fut également inutile. On capitulait partout, dans le Maine, en Anjou, dans les Bretagnes; il n'y eut que Frotté et Georges qui voulurent continuer la révolte. Cette obstination, qui ne tenait plus à un parti, fut bientôt châtiée. Frotté fut battu et livré par Guidal, auquel il s'était confié. Il voulait parlementer après sa défaite, tandis qu'il avait rompu son ban en violant son traité et en refusant l'amnistie : il fut fusillé. Georges échappa et se sauva en Angleterre, d'où il revint en 1804 pour assassiner le premier consul. Il fut jugé, et mis à mort comme assassin et conspirateur. Il avait trouvé moyen d'avoir pour complices deux des plus célèbres généraux de la République, Pichegru et Moreau. La fin de ces deux hommes fut tragique : Pichegru s'étrangla dans sa prison, et Moreau revint de son exil pour être tué par un boulet français au milieu des rangs étrangers qu'il dirigeait con-

tre sa patrie : triste fin pour de si beaux commencements! L'amnistie fut donnée aux Vendéens le 4 mars 1800, et aux chouans le 21 avril. L'ordre fut rétabli; les départements de l'ouest rentrèrent dans le sein de la grande famille. Les généraux amnistiés purent prendre du service dans les armées nationales : il y avait de la place pour tout le monde sous l'Empire, même pour les ingrats, et par conséquent pour les traîtres; ceux-ci sont à jamais flétris.

MÉMOIRES DE NAPOLÉON.

CHAPITRE V.

SECONDE COALITION CONTRE LA FRANCE,

ENTRE L'AUTRICHE, L'ANGLETERRE, LA RUSSIE ET NAPLES.

Préparatifs des puissances belligérantes. — Premières opérations de l'armée de Naples. — Conquête de Naples. — Observations.

§ Ier.

L'existence de la République Romaine menaçait le trône des Deux-Siciles. Il était impossible que les villes de Rome et de Naples, si voisines, restassent long-temps sous des influences si opposées. Le roi de Sardaigne, entre quatre républiques, tremblait dans sa capitale. Au congrès

de Rastadt, aux conférences de Seltz, la France avait abandonné le système politique convenu à Campo-Formio, ce qui lui avait aliéné le cabinet de Vienne. Catherine venait de terminer sa brillante carrière. Paul, successeur de sa puissance, témoignait une grande aversion pour les principes de la révolution française; il professait hautement l'affection la plus vive pour l'ordre de Malte, le Roi de Naples, le Roi de Sardaigne et l'oligarchie suisse. Les cabinets de Saint-James et de Vienne, tant de fois trompés par l'astucieuse politique de la Czarine, prirent confiance dans le caractère chevaleresque du nouvel empereur. Des armements considérables, des levées de troupes furent ordonnés dans tous les États dépendants de la monarchie autrichienne. A la voix de l'Angleterre, l'Europe se prépara à de nouveaux combats, et de tous côtés l'on n'attendit que l'occasion de recommencer les hostilités; cependant le prestige des victoires d'Italie arrêtait encore la haine britannique.

La nouvelle des désastres de l'escadre française à Aboukir parvint à Londres dans le mois de septembre : le continent fut embrasé.

La Porte Ottomane déclara la guerre à la République. Le Roi de Naples reçut en triomphe le vainqueur d'Aboukir. Une division autrichienne entra dans le Rhinthal, sous prétexte de proté-

ger les Ligues grises. Le général autrichien Mack prit le commandement en chef des troupes napolitaines. Leur effectif s'élevait à peine à trente mille hommes; il fut porté à cent mille. L'armée active campa sur les frontières, et se tint prête à entrer en campagne. La Russie ordonna des armements considérables; ses agents prêchèrent une croisade contre les républicains. Les champs d'Italie furent choisis par les coalisés pour être le théâtre de la grande lutte qui se préparait.

Le Directoire comprit enfin l'orage qui menaçait la France : il proclama le danger de la patrie. La législature décréta la loi de la conscription, et deux cent mille hommes accoururent à sa voix sous les drapeaux. Le cabinet du Luxembourg leva le joug sous lequel gémissaient les Républiques Cisalpine et Ligurienne; il proclama avec emphase leur indépendance, espérant par cette mesure se rendre favorable l'opinion des Italiens, dont il s'était aliéné l'affection en renversant ou mutilant toutes les institutions que Napoléon avait données à ces peuples. La Belgique était insurgée; le secours de ces belles provinces était important; des mesures furent prises pour les pacifier. Jourdan se rendit à Mayence, et prit le commandement en chef de toutes les forces réunies sur le Rhin; Masséna ne dédaigna point de prendre, sous les ordres du vainqueur

de Fleurus, le commandement de l'Helvétie; Joubert se rendit à Milan, comme général en chef de l'armée d'Italie; Championnet fut envoyé à Rome. L'Europe retentit du cliquetis des armes. Cependant quelque espoir de paix restait encore aux peuples, fatigués d'une si longue lutte, et ils attendaient avec anxiété l'issue des négociations de l'hiver.

A la fin de novembre, l'armée napolitaine entra en campagne, sans déclaration de guerre, sans avoir concerté ses opérations avec les armées alliées. Elle passa les frontières du royaume, attaqua l'armée cantonnée dans les États romains, et fit le 28 novembre une entrée triomphante dans la capitale du monde chrétien. Mais bientôt le roi de Naples fut puni de son audace. Il s'en prit au cabinet de Vienne des malheurs qui l'accablèrent : il accusa le conseil aulique de l'avoir imprudemment compromis, en n'ayant point fait appuyer ses opérations militaires par des mouvements de troupes dans la haute Italie. De son côté, le cabinet de Vienne accusa la cour de Naples d'une précipitation coupable, en ce qu'elle faillit compromettre le succès de la coalition : il fallait dissimuler, attendre l'arrivée des Russes sur le champ d'opérations. Il est de fait que l'Autriche n'avait point oublié la conduite du Roi de Naples en 1796; elle se rappelait avec

inquiétude que ce prince avait été un des premiers à reconnaître la République, et à désarmer. Elle fut bien aise, au préalable et avant de se déclarer, de le compromettre et de lui ôter toute possibilité d'éluder de remplir les engagements qu'il venait de contracter. De son côté, l'Angleterre craignait l'effet des négociations qui se continueraient pendant l'hiver, si les hostilités n'éclataient pas. Elle voulait à tout prix faire tirer les premiers coups de fusil. Le cabinet de Naples lui parut le plus propre de tous à servir sans réflexion ses vues : elle employa vis-à-vis de lui tous les secours de sa politique et de ses trésors pour le décider à l'entreprise qui renversa pour le moment le trône de Naples. Mais l'Autriche et l'Angleterre étaient loin de s'attendre à ce résultat; elles en furent consternées.

Aussitôt que l'on apprit à Paris l'invasion napolitaine, le Directoire ne garda plus de mesures vis-à-vis de la cour de Turin. Des correspondances interceptées avaient mis à nu les dispositions de ce cabinet, et l'on ne pouvait douter qu'il ne fût secrètement l'allié de la coalition. Le général Joubert reçut ordre de se saisir du Piémont et de sommer le roi d'abdiquer; il entra dans Turin le 28 novembre. Victor-Emmanuel déposa sa couronne, et se retira à Cagliari avec sa famille; il emporta ses trésors

et tous les objets à son usage. Les principes de la révolution française avaient trouvé de nombreux partisans en Piémont; le nouveau gouvernement y fut proclamé avec enthousiasme. L'armée sarde passa au service de la République, et servit bien.

L'occupation de Livourne par une division napolitaine compromit le grand-duc de Toscane. Ce prince perdit ses États et se réfugia à Vienne. Il dut ses malheurs à l'imprévoyante témérité de la cour de Naples.

§ II.

L'armée napolitaine était composée de vingt-quatre régiments d'infanterie de ligne, de quatre bataillons d'infanterie légère et de vingt-quatre régiments de milice, total soixante-seize bataillons; de seize régiments de cavalerie (quarante-huit escadrons), et de deux régiments d'artillerie: ce qui formait un effectif de quarante mille hommes d'infanterie et six mille de cavalerie au pied de paix, et de cent mille hommes sur le pied de guerre. Des levées extraordinaires furent ordonnées dans tous les États du Roi. La cour se créa des ressources en exigeant des dons patriotiques des villes, des corporations et même des particuliers. Cependant, ce fut avec peine qu'elle parvint à mettre sous les armes 60,000 hommes, dont 40,000 entrèrent en campagne

Trois chaussées conduisent de Rome à la haute Italie : la première longe la mer, traverse Cività-Vecchia (quinze lieues), Orbitello (quinze lieues), et débouche à Livourne (trente-quatre lieues), total soixante-quatre lieues; la seconde passe par Ronciglione (onze lieues), Viterbe (cinq lieues), Sienne (trente lieues), Florence (quatorze lieues), total soixante lieues; la troisième se dirige par le pont de Borghetto, situé sur le Tibre à deux lieues de Cività-Castellana (quatorze lieues), par Terni (sept lieues), et là se divise en deux branches : l'une, celle de gauche, mène à Arezzo (quinze lieues), à Florence (quinze lieues), total soixante-cinq lieues; l'autre, celle de droite, traverse les Apennins, le duché d'Urbin, et aboutit à Fano sur l'Adriatique, total cinquante-cinq lieues. — Une autre chaussée part de Terni, traverse les montagnes à Foligno (dix lieues), Tolentino (douze lieues), Loretto (neuf lieues), et arrive à Ancône (cinq lieues), total cinquante-sept lieues.

La gauche de la ligne des frontières napolitaines s'appuie à Terracine, petite ville sur la Méditerranée, à vingt lieues de Rome; le centre est entre Cività-Ducale et Rieti, à cinq lieues de Terni; la droite est à l'Adriatique. Un corps d'armée peut, en cinq heures, se porter de Rieti à Terni, et se trouver ainsi à quatre journées sur les derrières

de Rome, à cheval sur la chaussée de Florence, en même temps que la droite de l'armée napolitaine arriverait à Ascoli sur le Tronto, à deux marches d'Ancône et à dix marches sur les derrières de Rome.

L'armée française, commandée par le général Championnet, comptait quinze mille baïonnettes, dont huit mille environ des légions polonaise et cisalpine. Elle était formée en trois divisions : la droite, sous les ordres du général Macdonald, couvrait la ligne de Terracine aux montagnes près Rovetto; le centre, sous le général Lemoine, avait son quartier-général à Terni, et était chargé de la défense du pays compris entre Rieti et Carsoli; le général Casabianca, avec la gauche, occupait le revers de la chaîne de Leonessa, et s'appuyait à l'Adriatique. Une réserve, dépendant du corps de Macdonald, tenait garnison à Rome.

Le 23 novembre, les colonnes napolitaines se mirent en mouvement. Le général Mack envoya sommer le général Championnet d'évacuer de suite Rome et tout le territoire du Saint-Siége, attendu que le Roi son maître ne reconnaissait point la République romaine, et qu'il déclarait la guerre à la France pour avoir osé se saisir de Malte, dont il était le seigneur suzerain. Championnet ne s'attendait point à cette brusque at-

taque. Son armée était disséminée sur une ligne de plus de soixante lieues; son artillerie était incomplète; il manquait de munitions; sa cavalerie était insuffisante; toutes les chances de la guerre lui seraient défavorables. Le danger imminent de sa position ne l'effraya point. Il fit approvisionner et armer le château Saint-Ange, y mit une bonne garnison, leva un corps de volontaires romains, doubla la garde urbaine et lui confia la défense de la capitale.

Cependant l'armée napolitaine était entrée en campagne : elle s'avançait avec rapidité, opérant à la fois par trois directions : le long de l'Adriatique, au centre, et sur les bords de la Méditerranée. Douze bataillons et huit escadrons, sous les ordres du lieutenant-général Micheroux, passèrent le Tronto, le 24 novembre, près d'Ascoli, et entrèrent à Porto-Fermo. Le général Rusca n'avait qu'un bataillon italien ; il se replia sur Macerata. Le général Casabianca accourut d'Ancône à son secours avec la brigade du général Monnier, attaqua vivement les Napolitains, le 30 novembre, leur fit six mille prisonniers et se saisit de toute leur artillerie. Au centre, le général Lemoine arrêta devant Terni la division San-Filippo qui, après avoir forcé le pont de Rieti, s'avançait sur Terni. Le général Kellermann eut aussi un succès à Vicovaro : il battit la colonne de Giustiniani.

Dans ces trois affaires le courage suppléa au nombre ; les Napolitains, battus et dispersés avec perte de six pièces de canon et de leurs drapeaux, se retirèrent en désordre sur Cività-Ducale. Le roi, avec le principal corps d'armée, s'était dirigé sur Rome ; il y fit le 29 novembre son entrée triomphale. Dès le 27, l'avant-garde avait cerné le château Saint-Ange. Championnet, à la nouvelle de la présence de l'ennemi devant Terni, avait jugé avec raison que la position de Rome n'était plus tenable, et avait établi son quartier-général à Terni. Il appela Macdonald sur sa droite à Cività-Castellana, et la division Lemoine à Rieti. Peu après il se rendit de sa personne à Ancône, pour organiser ses parcs d'artillerie, et en accélérer l'arrivée. L'hésitation de son ennemi et ses premiers succès le lui permettaient ; les dispositions qu'il avait ordonnées pour couvrir sa ligne le mettaient d'ailleurs à l'abri de tout danger.

Mack, après quatre ou cinq jours de repos à Rome, résolut de manœuvrer sur les deux rives du Tibre, ses principales forces sur la rive droite. Son projet était de couper l'armée française, de la priver de toutes ses communications, de la cerner et de l'obliger à poser les armes. La droite napolitaine reçut l'ordre de marcher sur Macerata et Ancône ; le centre, de se porter entre le

Tibre et la mer, par les routes d'Arezzo et de Fano, sur Cività-Vecchia, Sienne et Florence. La division napolitaine, débarquée à Livourne, viendrait à la rencontre de ce corps, et contribuerait à faciliter son mouvement. Le 2 décembre, le général Mack, à la tête de la réserve forte de quinze mille hommes, établit son quartier-général à Boccano. Le 4 décembre, les avant-postes français furent attaqués sur tous les points. La division du chevalier de Saxe s'avança sur deux colonnes : l'une sur Nepi, l'autre sur Borghetto, par Santa-Maria-di-Fallari. Macdonald campait avec une réserve de trois mille hommes à Cività-Castellana; ses avant-gardes observaient les trois routes qui débouchent sur Rome. Le général Kniazewitz, avec deux mille cinq cents hommes et trois pièces de canon, occupait la position de Fallari près Ronziglione sur la chaussée de Sienne; le général Kellermann était à Nepi, sur la chaussée du centre; le colonel Lahure avec neuf cents hommes gardait la chaussée qui longe le Tibre. Les Napolitains furent battus sur ces trois points; ils perdirent le tiers de leur monde et quinze pièces de canon.

Le général Bourcard fut plus heureux, il força le poste de Rignano, et il se disposait à tenter l'attaque de Cività-Castellana, lorsque Mack, instruit des désastres du chevalier de Saxe, lui or-

donna de prendre position et de se borner à observer l'ennemi. Cività-Castellana est l'ancienne *Veïes* si fameuse au temps des Romains; elle est située entre deux ravins à pic sur lesquels on a jeté deux ponts de pierre, seuls défilés pour entrer dans la ville.

Pendant ce temps, le général Metsch marchait par la rive gauche sur Cantalupo, Calvi et Otricoli, où passe la route de Cività-Castellana à Terni. Il donna de l'inquiétude au quartier-général français.

Dans cette position, Mack, après avoir rallié la division du chevalier de Saxe, avait deux partis à prendre : ou renouveler avec sa réserve l'attaque de Cività-Castellana, ou passer le Tibre pour appuyer le général Metsch. Il s'arrêta à ce dernier plan : il fit jeter un pont sur le Tibre, et campa à Cantalupo avec quatorze bataillons et six escadrons. Il pensait contenir Macdonald avec les seules forces de Bourcard, qui avait cinq bataillons et deux escadrons, et par la faible colonne du général Damas, qui occupait Monterosi; en tout dix bataillons et huit escadrons. Macdonald comprit les projets de son ennemi ; il marcha sans hésiter pour rétablir ses communications avec le quartier-général, passa sur la rive gauche du Tibre à Borghetto, et dirigea le général Kniazewitz à Magliano. Les Napolitains ne résistèrent

point à l'intrépidité française ; ils furent enfoncés et jetés en désordre sur Calvi, où ils mirent bas les armes; quatre mille prisonniers, cinq pièces de canon, plusieurs drapeaux, furent les trophées de cette journée.

Dans ce temps, le général Lemoine s'emparait de Cività-Ducale et d'Aquila, et faisait éprouver à la droite napolitaine des revers importants. Une colonne française s'avança sur le Monte-Rotondo, et jeta l'alarme dans Rome. Mack comptait à peine vingt mille hommes sous les armes, il en avait perdu douze mille dans les différents combats qu'il avait livrés. Ses soldats étaient découragés. Il était débordé par sa droite, et chaque jour son ennemi se renforçait des secours qui lui arrivaient des armées de la haute Italie. L'Autriche ne prenait point l'offensive sur l'Adige. La position des Napolitains était difficile; cependant Mack eut la pensée de tenter un dernier effort, et il détacha à cet effet le prince de Hesse-Philipsthal sur Calvi. Le 11 décembre, il leva son camp et commença sa retraite. Arrivé au pied des montagnes de Frascati et d'Albano, il envoya ordre aux généraux Damas et Bourcard de suivre son mouvement par la rive droite du Tibre. Le général Salandra se retira par la route de Terni. Le roi de Naples, effrayé de ces dispositions, quitta Rome en toute hâte

et retourna dans sa capitale. Le 13 décembre, les troupes napolitaines évacuèrent Rome; le 14, la garnison française du château Saint-Ange reprit possession de la ville.

Macdonald, instruit de la retraite de l'ennemi, se mit aussitôt en mouvement. Il laissa à Borghetto le général Kellermann avec quatre bataillons et deux batteries, et se porta sur Cantalupo. Le général Rey et le général Lemoine manœuvrèrent de Terni et de Rieti pour se placer sur les derrières des Napolitains. Le prince de Hesse et la brigade du général Damas coururent de grands dangers. Le général Macdonald rentra dans Rome; il y soutint un combat avec la brigade Pignatelli qu'il mit en déroute, et à laquelle il fit un bon nombre de prisonniers. Le général Lemoine prit position près de l'hôtellerie de Corrèse. Le général Kellermann fut chargé de la poursuite du corps de Damas. Le général Rey suivit l'ennemi dans sa retraite sur Velletri. Kellermann atteignit et battit le général Damas à Montalto, et le contraignit à signer à Orbitello une capitulation par laquelle les Napolitains s'embarqueraient avec armes et bagages et abandonneraient le champ d'opération. Kellermann, après ce succès, revint sur Viterbe, et éteignit l'insurrection qui venait d'éclater dans ce canton. L'armée napolitaine avait perdu, dans cette

courte campagne de dix-sept jours, environ vingt mille hommes et quatre-vingts pièces de canon, aux combats de Porto-Fermo, de Cività-Castellana, d'Otricoli, de Calvi, de Cantalupo, de Stortola et d'Orbitello. Mack, ainsi chassé du patrimoine de Saint-Pierre, ne put rallier ses débris que derrière le Volturne; il appela à lui toutes les garnisons, tous les dépôts restés dans le royaume, et s'établit, sa gauche appuyée à la forte position de Capoue, sa droite à Caserte. Cette campagne coûta peu de monde à la France. L'armée, quoique surprise dans ses cantonnements, soutint vaillamment le choc de forces triples; elle n'eut à regretter que les victimes des insurgés de Viterbe.

§ III.

La République romaine vengée de l'invasion napolitaine, il ne restait au général français qu'à poursuivre ses brillants succès, et à marcher sur Naples. Si la victoire l'y conduisait, il y planterait l'arbre de la liberté. Quatre chaussées s'offraient au développement de son plan d'invasion : la première, celle de droite, part de Rome, traverse les marais Pontins, Terracine, Gaëte, le Garigliano près Trajetto, et le Volturne sur le pont de Capoue, et débouche à Naples (soixante lieues); la seconde passe à Frascati, à Isola sur le Garigliano, à San-Germano, Calvi et Capoue, d'où

sept lieues jusqu'à Naples (soixante-huit lieues); la troisième part de Terni et mène à Naples par Cività-Ducale, Aquila, Popoli, Sulmona, où elle franchit la grande chaîne de l'Apennin, et tombe sur Venafro et Capoue (soixante-six lieues); la quatrième longe l'Adriatique jusqu'à Pescara (quatorze lieues), remonte jusqu'à Popoli (dix lieues), et se jette dans la troisième chaussée (soixante-deux lieues).

L'armée française fut formée en quatre divisions. Les renforts qu'elle avait reçus l'avaient portée à vingt-huit mille combattants : vingt-quatre mille d'infanterie, deux mille chevaux, le reste artillerie et génie. Championnet conçut mal l'invasion du royaume de Naples; il ne profita point des fautes du général Mack; il divisa ses forces. Le général Rey prit la route de Terracine avec deux bataillons et deux escadrons; le général Macdonald, avec huit bataillons et trois escadrons, marcha sur la seconde chaussée, celle d'Isola, où il passa le Garigliano; la division Lemoine, forte de six bataillons et trois escadrons, partit d'Aquila sur la troisième chaussée, avec ordre de pousser des avant-gardes sur Sulmona; le général Duhesme, avec onze bataillons et trois escadrons, s'avança sur la quatrième chaussée, remonta le Pescara pour se joindre à Popoli à la division Lemoine. Une colonne de huit cents

hommes fut chargée de maintenir les communications entre les divisions Lemoine et Duhesme, fort éloignées l'une de l'autre; elle fut dirigée par Tivoli, Vicovaro, Carsoli, Taglia-Corso et les bords du lac de Celano.

Le général Rey, renforcé des troupes que Kellermann lui avait ramenées de Viterbe, se saisit de Gaëte, où il fit quatre mille prisonniers et trouva des magasins considérables. A l'approche de Macdonald, Mack abandonna les têtes de pont qu'il avait fait construire à San-Cipriano et toutes ses pièces de position. Les Français entrèrent le 1^er^ janvier à San-Germano, sans avoir éprouvé aucune résistance. Le général Lemoine, harcelé dans sa marche par l'insurrection des campagnes, gagna avec peine Popoli. Le général Duhesme entra dans la place forte de Pescara, et y fit trois mille prisonniers.

Mack, à la nouvelle de ces nouveaux revers, envoya, le 31 décembre, de son camp de Caserte, l'aide-de-camp Pignatelli au quartier-général français, pour solliciter un armistice. Championnet le refusa, et le 3 janvier il porta son quartier-général à Calvi. Cependant un léger échec, éprouvé par la brigade Mathieu, qu'il avait imprudemment engagée sur Capoue, et aussi l'ignorance complète dans laquelle il était sur les mouvements des généraux Rey, Lemoine et Duhesme,

le décidèrent à un mouvement rétrograde de quelques lieues, pour rectifier sa position et attendre l'arrivée en ligne de ses divisions. Mais à peine ce mouvement était-il achèvé, qu'il apprit que le général Rey avait passé le Garigliano et campait sur sa droite, en bordant le bas Volturne; que le général Lemoine était également sur cette rivière, en avant de Venafro, et que Duhesme arrivait en ligne.

Le tocsin sonnait de toute part; il appelait dans les campagnes les paysans à la révolte. Les populations entières des bords du Garigliano et de la chaîne des Apennins couraient aux armes; elles se saisirent des ponts du Garigliano, surprirent le parc de la division Rey, le brûlèrent, massacrèrent tous les détachements isolés, et s'établirent à Sotto. A cette nouvelle, deux bataillons furent envoyés pour soumettre les rebelles; ils furent repoussés, et ce succès faillit compromettre le quartier-général, qui ne dut son salut qu'à l'intrépidité de deux bataillons de la 97^e^. Toutes les communications de l'armée étaient coupées. L'insurrection gagnait chaque jour; de petits succès peu importants en eux-mêmes exaltaient l'audace populaire. Si Mack avait su profiter de sa position, l'armée de Championnet, manœuvrant à deux cents lieues de la grande armée de l'Adige, au milieu d'une population in-

surgée et devant des forces égales aux siennes, eût couru le plus grand danger. Mack, par une conduite inexplicable, proposa de nouveau, dans ces circonstances, une suspension d'armes. Le général français s'empressa de l'accepter, et la convention fut signée le 10 janvier. Les troupes françaises occupèrent tout le pays jusqu'à Capoue, hormis la capitale et sa banlieue. Le gouvernement napolitain s'engagea à payer de suite dix millions pour la solde de l'armée, et à fermer ses ports aux ennemis de la République. Cette nouvelle et le mouvement de quelques bataillons suffirent pour dissiper l'insurrection, et faire rentrer les campagnes dans l'obéissance.

Dès le 23 décembre, le Roi avait quitté Naples, et s'était retiré en Sicile, confiant le gouvernement de ses États de terre ferme au prince Pignatelli. La population de cette grande capitale était en fermentation ; des passions diverses l'agitaient. Le 12 janvier, elle apprit la signature de la suspension d'armes et l'occupation de Capoue par les Français. Le 14, elle éclata à la vue de quelques cocardes tricolores qui se montrèrent dans les promenades : les lazzaroni prirent les armes. Une circonstance inattendue donna de l'importance à ce mouvement populaire : le convoi sur lequel était embarquée la division napolitaine revenant de Livourne, mouilla dans la

rade sur ces entrefaites; les troupes furent insultées par le peuple, accusées de lâcheté et désarmées. Trente à trente-cinq mille lazzaroni se levèrent, pour la défense de la capitale. Le 16, ils élurent le prince Moliterno pour leur capitaine-général, et occupèrent le fort Saint-Elme. Tous ces mouvements se faisaient aux cris de *vive saint Janvier! vive Jésus-Christ! vive le Roi Ferdinand!* Quelques Français et beaucoup de patriotes napolitains furent massacrés dans ce désordre; quelques maisons furent pillées. Cependant la noblesse, la riche bourgeoisie, le commerce s'effrayèrent du pillage; ils grossirent par leur mécontentement le parti français. Des correspondances clandestines étaient depuis longtemps entretenues par Championnet. Le 21 et le 22, l'armée s'approcha de Naples; le 23, le prince Moliterno abandonna les lazzaroni, et se mit à la tête des patriotes, auxquels il livra le fort Saint-Elme. Les Français entrèrent dans Naples, après quelques combats insignifiants. Michel le fou, chef des lazzaroni, fut pris; il servit à désarmer les lazzaroni. La promesse de respecter saint Janvier, quelques distributions d'argent suffirent à Championnet pour gagner ce chef et en faire un intermédiaire utile pour changer l'esprit de la populace : bientôt le cri de *vivent les Français!* remplaça celui de *mort aux Français!*

Le 24 janvier, Championnet proclama la République Parthénopéenne, et nomma un gouvernement provisoire, composé des républicains les plus marquants. La création de cette nouvelle République, soixante pièces de canon, six drapeaux et vingt mille prisonniers furent pour le Directoire les trophées de cette courte campagne; mais la France les paya chèrement, par les pertes qu'elle éprouva six mois après dans la haute Italie. Si les trente mille hommes dispersés en Toscane, dans les États romains, dans le royaume de Naples, avaient été sur l'Adige, le succès de la campagne de 1798 n'eût pas été douteux pour nos armes.

Le Directoire, mécontent de la convention du 10 janvier, et aussi du peu d'égards que Championnet avait eu pour ses commissaires, rappela ce général et le remplaça par le général Macdonald. Mack, devenu l'objet de la haine des Napolitains, fut fait prisonnier et conduit à Paris.

OBSERVATIONS.

1° L'armée d'Italie, en 1798, était sur le pied de paix. Les places n'étaient pas approvisionnées, l'artillerie n'était pas attelée, les officiers d'état-major n'étaient pas à leur poste, beaucoup d'officiers étaient en semestre; le général

en chef n'arriva que huit jours avant le commencement des hostilités.

2° Championnet évacua Rome trop tard; il eût dû le faire quarante-huit heures plus tôt. La position qu'il prit à Civita-Castellana, en avant du pont de Borghetto, était bonne; il y était toujours à même de repasser sur la rive gauche du Tibre en peu d'heures et de se concentrer sur Terni; mais il ne le devait que lorsque cela serait nécessaire, car il ne fallait pas abandonner gratuitement les deux chaussées de Civita-Vecchia et de Sienne. Il ne pouvait pas compter sur les chaussées d'Ancône et de Fano; il eût donc été réduit à la seule chaussée d'Arezzo. Le combat de Terni, qu'a soutenu le général Lemoine, est un des évènements les plus marquants de cette campagne.

Il eût été préférable sans doute de ne pas entrer dans le royaume de Naples, et de profiter de la consternation de l'ennemi pour lui faire signer la paix et le détacher momentanément de la coalition; mais, voulant se porter sur Naples, on devait le faire rapidement. Trente mille hommes n'étaient que tout juste ce qui était nécessaire; il ne fallait donc pas marcher sur quatre directions éloignées l'une de l'autre, et séparées par des montagnes, des rivières, et des populations mal disposées. Un corps de trente mille hommes

doit toujours rester réuni; c'est la force d'une armée consulaire : les Romains la campaient toutes les nuits dans un carré de cent cinquante toises de côté. Au lieu de quatre lignes d'opérations, il n'en fallait qu'une, celle de Rome à Isola et Capoue. La division Duhesme eût dû repasser la haute chaîne des Apennins dans l'intérieur des États romains, et déboucher sur leur revers, du côté ouest. Les divisions Lemoine et Rey devaient être près de l'avant-garde, de manière à ne pouvoir jamais en être séparées. Marchant ainsi, Championnet eût été le 6 ou le 7 janvier dans Naples. Maître de cette capitale, il se fût facilement emparé de Gaëte, de Peschiera, et eût envoyé des colonnes mobiles pour désarmer la population. Une seule ligne d'opérations n'eût exigé que peu de monde pour garder les points importants; il fût arrivé devant Naples avec vingt-six mille hommes. Ayant, au contraire, marché par quatre lignes, la moitié de son armée a été employée comme garnison dans les places fortes de Gaëte, Peschiera, Château-d'Aquila, et autres situées sur sa route, et pour la garde des hôpitaux. Il lui a fallu d'ailleurs perdre du temps pour attendre ses divisions; celle de Duhesme, qui avait plus de chemin à faire devant un ennemi qui lui disputait le terrain, qui se couvrait de torrents, de rivières et de défilés, ne pouvait arriver aussi

vite que le quartier-général, qui n'avait que cinquante lieues à parcourir. C'est ce qui a été la cause du petit échec devant Capoue, qui encouragea les insurrections et donna lieu à beaucoup d'échauffourées; c'est aussi ce qui porta à considérer l'armistice du 10 janvier comme un évènement heureux. Le Directoire, qui, de Paris, n'entrait pas dans le détail de ces fautes militaires, s'indigna de voir trente mille hommes s'arrêter devant une capitale ouverte, défendue par des débris d'armée. Il avait raison : il eût été utile que l'armée ne dépassât pas Rome; mais il n'était pas convenable de la laisser aux portes de Naples, exposée à succomber sous toutes sortes d'embûches.

3° La conduite du général Mack aurait été bonne avec des troupes autrichiennes. Que pouvait-il faire de plus que de mettre ses soldats aux mains avec les soldats français, au nombre de deux ou trois contre un? Mais les Napolitains n'étaient pas des troupes exercées; il n'eût jamais dû les employer à des attaques, il devait faire une guerre de position qui obligeât les Français à attaquer. Les militaires sont fort partagés sur la question de savoir s'il y a plus d'avantages à faire ou à recevoir une attaque; mais cette question n'est point douteuse, lorsque d'un côté sont des troupes aguerries, manœuvrières, ayant peu

d'artillerie, et que de l'autre est une armée beaucoup plus nombreuse, ayant à sa suite beaucoup d'artillerie, mais dont les officiers et les soldats sont peu aguerris. Si, le jour même du commencement des hostilités, Mack se fût trouvé à Civita-Réale avec 40,000 hommes, que le soir il fût arrivé à Terni, que le lendemain il eût fait une marche sur Rome, occupant le pont de Borghetto et une bonne position, comment les Français auraient-ils pu, avec 9,000 hommes et 12 pièces de canon, y forcer une armée cinq fois plus nombreuse, ayant soixante bouches à feu et déja couverte de retranchements? Cependant ils y auraient été contraints pour s'ouvrir une retraite.

4° La retraite du général Mack, par la rive gauche du Tibre, a été trop prompte; il pouvait sans inconvénient la retarder d'un jour. Il a, par cette précipitation, sacrifié la division qu'il avait laissée sur la rive droite. Dans le royaume de Naples, il eût dû défendre le Garigliano; il eût dû..... Mais Mack n'a jamais eu de soldats : l'armée napolitaine, même en marche sur Rome, ne pouvait être considérée que comme une armée de milice, ayant bonne volonté. Après ses désastres, elle n'était plus qu'une multitude mécontente et insurgée qui ne donne plus matière à des observations militaires.

SUITE DES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA GUERRE D'ITALIE.

RÉVOLTE DE PAVIE.

(CHAP. VII.)

LETTRES DU DIRECTOIRE,

ADRESSÉES A NAPOLÉON.

Paris, 27 prairial an 4 (15 juin 1796).

Il se pourrait, citoyen général, que la cour de Naples, satisfaite de l'armistice qui a été conclu entre les armées française et napolitaine, négligeât d'envoyer immédiatement à Paris des plénipotentiaires pour traiter de la paix, et cherchât à se maintenir dans cette espèce d'état de neutralité dont la prolongation nous serait désavantageuse. L'intention formelle du Directoire est que vous fassiez signifier, soit au prince Belmonte-Pignatelli, soit à la cour de Naples elle-même, que, si les négociations pour la paix entre la république française et le roi des Deux-Siciles ne sont pas

encore commencées à Paris avant l'expiration d'un mois, à compter de la date de la présente, l'armistice sera regardé comme non avenu.

Il est essentiel, citoyen général, que vous stimuliez fortement la cour de Naples, dont l'intention, en ne nous envoyant pas promptement de ministre plénipotentiaire, pourrait être de nous amuser par des délais justifiés sur de faux prétextes, afin de se mettre en situation de régler sa conduite ultérieure sur les évènements du reste de la campagne actuelle.

CARNOT.

LETTRES DE NAPOLÉON.

Au Directoire exécutif.

Au quartier-général à Milan, le 19 prairial an 4 (7 juin 1796).

Par l'armistice conclu entre les deux armées française et napolitaine, nous obtenons les résultats suivants :

1° Nous ôtons deux mille quatre cents hommes de cavalerie à l'armée autrichienne, et nous les plaçons dans un lieu où ils sont à notre disposition ;

2° Nous ôtons aux Anglais cinq vaisseaux de guerre et plusieurs frégates ;

3° Nous continuons à mettre les coalitions en déroute.

Si vous faites la paix avec Naples, la suspension aura été utile, en ce qu'elle aura affaibli de suite l'armée allemande. Si, au contraire, vous ne faites pas la paix avec Naples, la suspension aura encore été utile, en ce qu'elle me mettra à même de prendre prisonniers les deux mille quatre cents hommes de cavalerie napolitaine, et que le roi de Naples aura fait une démarche qui n'aura pas plu à la coalition. Cela me porte à traiter la question militaire : pouvons-nous et devons-nous aller à Naples ?

Le siége du château de Milan, la garde du Milanais et la garnison des places conquises, demandent quinze mille hommes ;

La garde de l'Adige et des positions du Tyrol, vingt mille hommes ;

Il ne reste, compris les secours qui arrivent de l'armée des Alpes, que six mille hommes.

Mais, eussions-nous vingt mille hommes, il ne nous conviendrait pas de faire vingt-cinq jours de marche, dans les mois de juillet et d'août, pour chercher la maladie et la mort. Pendant ce temps-là, Beaulieu repose son armée dans le Tyrol, la recrute, la renforce de secours qui lui arrivent tous les jours, et nous reprendra dans l'automne ce que nous lui avons pris dans le printemps. Moyennant cet armistice avec Naples, nous sommes à même de dicter à Rome toutes les conditions qu'il nous plaira ; déja, dans ce moment-ci, la cour de Rome est occupée à faire une bulle contre ceux qui prêchent en France la guerre civile, sous prétexte de religion.

Par la conversation que j'ai eue ce matin avec M. Azara, ministre d'Espagne, envoyé par le pape, il m'a paru qu'il avait ordre de nous offrir des contributions. Je serai bientôt à Bologne. Voulez-vous que j'accepte alors, pour accorder un armistice au pape, vingt-cinq millions de contributions en argent, cinq millions en denrées, trois cents cadres, des statues et des manuscrits en proportion, et que je fasse mettre en liberté tous les patriotes arrêtés pour faits de révolution? J'aurai, au reste, le temps de recevoir vos ordres là-dessus; puisque je ne crois pas être à Bologne avant dix ou quinze jours. Alors, si les six mille hommes que commande le général Chateauneuf-Randon arrivent, il n'y aura pas d'inconvénient de se porter de Bologne jusqu'à Rome. Au reste, je vous prie de rester persuadé que, lorsqu'une fois vous m'avez fait connaître positivement vos intentions, il faudrait qu'elles fussent bien difficiles pour que je ne puisse pas les exécuter.

BONAPARTE.

A M. le Duc d'Aoste.

Au quartier-général à Roverbello, le 15 prairial an 4 (3 juin 1796).

J'ai reçu, monsieur, votre courrier; la conduite du roi à l'occasion de M. Bounnafier est digne de lui.

Je vais prendre des mesures pour que, pendant le peu de temps que la police de la ville d'Alba appar-

tiendra à l'armée, il ne se commette aucun trouble; mais j'espère que nous hâterons, le plus que possible, le moment de l'exécution du traité, afin de voir consolidée la paix qui doit désormais unir les deux puissances.

J'ai ordonné au commandant de la place d'Alba de faire relâcher différents particuliers, sujets du roi, qui avaient été arrêtés, je ne sais pas trop par quelle espèce de représailles.

Je me flatte que vous êtes persuadé que je n'oublierai rien de ce qui pourra vous être agréable, me mériter votre estime et vous convaincre des sentiments de considération, etc., etc.

BONAPARTE.

TRAITÉS, CONVENTIONS, etc.

Suspension d'hostilités entre les troupes françaises et les troupes napolitaines, conclue par le général en chef de l'armée française d'Italie d'une part, et de l'autre par le prince Belmonte-Pignatelli, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles à la cour de Madrid, muni de pleins-pouvoirs à cet effet.

ARTICLE PREMIER.

Toutes hostilités cesseront contre les troupes de la république française et celles de S. M. le roi des Deux-

Siciles, à compter du jour où sera exécuté l'article suivant, jusques à dix jours après la fin (annoncée officiellement) des négociations de paix, qui seront ouvertes entre les plénipotentiaires respectifs, dans le lieu désigné par le Directoire exécutif.

ART. II.

Le corps de troupes napolitaines, qui se trouve joint à celles de l'empereur, s'en séparera pour se mettre en cantonnement dans les lieux qui lui seront indiqués ci-après.

ART. III.

Ledit corps de troupes napolitaines, compris dans la suspension d'armes, prendra ses cantonnements dans le territoire vénitien, de Brescia, Crema et Bergame.

ART. IV.

Ladite suspension aura lieu, sur mer, entre les escadres des deux puissances; et les vaisseaux de guerre de S. M. le roi des Deux-Siciles se sépareront le plus tôt possible de l'escadre anglaise.

ART. V.

Il sera accordé libre passage, tant sur le territoire français que sur les territoires occupés par les troupes françaises, comme aussi par les états de S. M. le roi des Deux-Siciles, aux courriers expédiés par les deux puissances.

Fait à Brescia, le 17. prairial an IV (5 juin 1796).

Signé BONAPARTE,
et BELMONTE-PIGNATELLI.

MARCHE SUR LA RIVE DROITE DU PO.

(CHAP. VIII.)

LETTRES DU DIRECTOIRE,

ADRESSÉES A NAPOLÉON.

Du 2 messidor an 4 (20 juin 1796).

Le Directoire vous transmet, ci-joint, copie d'une lettre que le ministre de la marine vient d'écrire à son président, et dont la connaissance vous est utile pour les transactions diplomatiques qui peuvent avoir lieu en Italie. Il envoie un double de ces copies à son commissaire Salicetti.

CARNOT.

Le ministre de la marine au président du Directoire exécutif.

Je crois devoir vous prier instamment d'écrire au citoyen commissaire du Directoire, Salicetti, ce qu'il convient d'imposer pour conditions aux gouvernements d'Italie : nous pouvons retirer, par ces impositions bien légitimes de la part du vainqueur, des moyens rapides d'approvisionner notre marine et de lui rendre sa prospérité. Dans la Romagne, dans les états de Naples, on trouvera des bois prêts à être em-

barqués, en très-grande quantité : dans le Modenais, dans le Bolonais, dans le Ferrarais, la Marche-d'Ancône, la Calabre et la partie de l'est de la Sicile, la guerre a laissé amonceler les chanvres de la plus belle qualité et des toiles à voiles. Ne convient-il pas que chacun de ces états respectifs fournisse et transporte à Toulon, dans le plus bref délai, les quantités qu'ils pourront produire et qu'ils auront déja en magasin ? Rendons l'Italie fière d'avoir contribué à l'éclat de notre marine : c'est, il me semble, seconder les vues des nombreux patriotes de ces contrées, qui jouissent de la noble fierté d'avoir concouru aux approvisionnements et aux succès des armes de la République.

Je vous conjure de soumettre ces vues au Directoire, et d'obtenir de lui cette grande mesure.

TRUGUET.

Du 3 messidor an 4 (21 juin 1796).

Le Directoire exécutif, considérant qu'il importe de déterminer, par un règlement particulier, tout ce qui tient à la forme de la perception, le versement, le produit, l'emploi et l'ordre de la comptabilité des impositions levées dans le pays conquis, arrête :

Impositions ordinaires.

ART. 1^er^. Les impositions ordinaires établies dans le

pays conquis, continueront à être perçues au profit de la République.

2. Le paiement de ce qui reste dû sur ces impositions est exigible et sera effectué sans retard.

3. Les percepteurs et receveurs actuellement existants seront chargés de cette perception et tenus de donner tous les renseignements qui pourront leur être demandés; dans le cas d'absence de quelques-uns d'entre eux, les commissaires du gouvernement y suppléeront.

4. Les commissaires du gouvernement se feront remettre un état de ce qui reste dû; ils emploieront à cet effet les moyens qui leur paraîtront les plus expéditifs.

5. Ils en enverront le plus promptement possible l'état au ministre des finances.

Impositions extraordinaires.

6. Le général en chef pourra établir telle imposition extraordinaire qu'il jugera convenable; il s'entendra, à cet effet, avec les commissaires du gouvernement, s'il s'en trouve près de l'armée.

7. Lorsque le montant de cette contribution extraordinaire sera déterminé, les commissaires du gouvernement seront chargés de faire toutes les dispositions ultérieures pour l'exécution.

8. Ils régleront, en conséquence, la quantité à supporter par chaque commune; ils feront, s'ils jugent à propos, avancer la somme à payer par les plus hauts

cotisés ou par les plus riches, sauf la répartition ultérieure, qui sera faite par les autorités constituées du pays; ils prendront, en un mot, toutes les mesures les plus promptes et les plus propres à faire effectuer le recouvrement.

9. Ils feront faire la perception par les receveurs du pays, ou par ceux qu'ils établiront à cet effet, suivant ce qu'ils jugeront être le plus avantageux à la célérité du recouvrement, ce qu'ils devront surtout avoir en vue.

10. Ils informeront, sans différer, le ministre des finances de la somme à laquelle montera l'imposition extraordinaire arrêtée, et de toutes les dispositions qu'ils auront faites pour en assurer la rentrée.

Versement du produit des impositions tant ordinaires qu'extraordinaires; emploi de ce produit, et ordre de la comptabilité.

11. Le produit des impositions tant ordinaires qu'extraordinaires sera versé, à la diligence des commissaires du gouvernement, dans une caisse qu'ils établiront à cet effet auprès d'eux. Le caissier donnera aux différents percepteurs et receveurs récépissé des sommes versées.

12. Le caissier remettra toutes les sommes qui seront indispensables pour la subsistance et le besoin de la force armée au payeur général, qui en comptera en la manière accoutumée.

13. Les commissaires du gouvernement feront

connaître, toutes les décades, au ministre des finances, les sommes versées dans la caisse établie auprès d'eux, leur remise au payeur-général de l'armée et celles restant en caisse. Ils se conformeront, pour celles-ci, aux instructions qu'il leur donnera.

Dispositions générales.

14. Le général en chef et les commandants de la force armée feront, à la requisition des commissaires du gouvernement ou de toute autre personne préposée par eux, prêter main-forte partout où il sera nécessaire pour assurer le recouvrement de ces impositions ordinaires et extraordinaires.

15. Le général en chef et les commandants de la force armée donneront les ordres les plus précis et les plus sévères pour qu'aucuns des deniers provenants de ces impositions ne soient détournés et perdus pour la République.

16. Les commissaires du gouvernement entretiendront la correspondance la plus active avec le ministre des finances, sur tout ce qui serait relatif à ces mêmes contributions; ils lui feront part, courrier par courrier, des dispositions qu'ils auront faites et des progrès successifs de leurs opérations.

17. Lorsqu'il y aura près des armées un commissaire spécial du Directoire pour la partie des finances et contributions, les articles d'exécution relatifs à cet objet le concerneront principalement; cependant les autres commissaires pourront prendre connaissance de

toutes les opérations ; en ce cas, il délibérera avec eux, il fera tenir procès-verbal des dispositions qui seront arrêtées.

18. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

CARNOT.

LETTRES DE NAPOLÉON.

Au Directoire.

Au quartier-général à Milan, le 20 prairial an 4 (8 juin 1796).

Je vous dois des remercîments pour les choses honnêtes que vous me dites. La récompense la plus douce des fatigues, des dangers, des chances de ce métier-ci, se trouve dans l'estime du petit nombre d'hommes qu'on apprécie.

Par ma lettre au Directoire, vous verrez notre position. Si les bataillons annoncés nous joignent à temps, il nous sera facile d'aller jusqu'à Rome. Cependant, comme les opérations d'Allemagne peuvent changer notre position d'un instant à l'autre, je crois qu'il serait bon qu'on me laissât la faculté de conclure l'armistice avec Rome, ou d'y aller : dans le premier cas, me prescrire les conditions de l'armistice : dans le second, me dire ce que je dois y faire, car nos troupes ne pourront pas s'y maintenir long-temps. L'espace

est immense, le fanatisme très-grand, et la grande disproportion de force rend les hommes hardis.

Je serai, dès l'instant que les inondations seront finies, à Livourne ou à Bologne. Je recevrai là vos ordres, et si vous acceptez l'armistice avec Rome, je le conclurai là.

Nous sommes bientôt en juillet, où toutes les marches nous vaudront 200 malades.

Il est arrivé un commissaire du Directoire pour les contributions. Un million est parti pour Bâle pour l'armée du Rhin,

Vous avez à Gènes 8 millions; vous pouvez compter là-dessus.

Deux millions encore partaient pour Paris; mais le commissaire m'a assuré que votre intention est que tout aille à Gènes.

Je mériterai votre estime; je vous prie de me continuer votre amitié, et de me croire pour la vie, etc.

BONAPARTE.

Au même.

Au quartier-général de Roverbello, 18 messidor an 4 (6 juillet 1796).

Je vous ai fait passer, citoyens directeurs, par mon dernier courrier, la demande que j'avais faite au sénat de Gènes, pour qu'il chasse le ministre de l'empereur,

qui ne cessait de fomenter la rébellion dans les fiefs impériaux, et de faire commettre des assassinats. Vous trouverez, ci-joint, la note que le secrétaire d'état a communiquée au citoyen Faipoult et qu'il m'a envoyée. Vous trouverez également, ci-joint, une lettre du ministre Faipoult, relativement aux affaires de Gènes; je vous prie de la prendre en considération et de me donner vos ordres là-dessus. Quant à moi, je pense, comme le ministre Faipoult, qu'il faudrait chasser du gouvernement de Gènes une vingtaine de familles qui, par la constitution même du pays, n'ont pas le droit d'y être, vu qu'elles sont feudataires de l'empereur ou du roi de Naples; obliger le sénat à rapporter le décret qui bannit de Gènes huit ou dix familles nobles; ce sont celles qui sont attachées à la France et qui ont, il y a trois ans, empêché la république de Gènes de se coaliser. Par ce moyen-là, le gouvernement de Gènes se trouverait composé de nos amis, et nous pourrions d'autant plus y compter, que les nouvelles familles bannies se retireraient chez les coalisés, et dès-lors les nouveaux gouvernants de Gènes les craindraient comme nous craignons le retour des émigrés. Si vous approuvez ce projet-là, vous n'avez qu'à m'en donner l'ordre, et je me charge des moyens pour en assurer l'exécution.

J'attends la réponse à cette lettre dans la première décade de thermidor.

BONAPARTE.

Au même.

Au quartier-général de Castiglione, le 2 thermidor an 4 (20 juillet 1796).

J'ai à vous parler, citoyens directeurs, de notre position militaire, administrative et politique à Livourne.

Les batteries contre la mer sont en bon état; nous avons réparé une citadelle où la garnison peut se mettre à l'abri contre une insurrection. Nous y avons 2,800 hommes de garnison de très-bonnes troupes, deux compagnies d'artillerie et un bon officier du génie. Si l'armée était obligée d'abandonner le nord de l'Italie, cette garnison se retirerait par Malla et la rivière de Gènes; le général Vaubois, qui y commande, est un homme sage, ferme, et bon militaire.

Lors de notre entrée à Livourne, j'ai chargé le citoyen Belleville, consul de la République dans cette place, de mettre les scellés sur tous magasins appartenants aux Anglais, Portugais, Russes, et à toutes les autres puissances avec qui nous sommes en guerre, ainsi qu'aux négociants de ces différentes nations. Je préviens le citoyen Belleville qu'il serait personnellement responsable des dilapidations qui pourraient avoir lieu. Cet homme est généralement estimé pour sa probité. Après mon départ, une nuée d'agioteurs génois sont venus pour s'emparer de toutes ces richesses. Toutes les mesures que j'avais prises ont été dérangées, et l'on a substitué à un seul responsable des commis-

sions où tout le monde dilapide en amusant son voisin. Vous trouverez, ci-joint, l'extrait d'une lettre du général Vaubois : on se conduit d'une manière dure envers les négociants Livournois, on les traite avec plus de rigueur que vous n'avez intention que l'on se conduise envers les négociants anglais mêmes : cela alarme le commerce de toute l'Italie, et nous fait passer à ses yeux pour des Vandales, et cela a entièrement indisposé les négociants de la ville de Gènes ; et la masse du peuple de cette ville, qui nous a toujours été favorable, est actuellement très-prononcée contre nous.

Si notre conduite administrative à Livourne est détestable, notre conduite politique envers la Toscane n'est pas meilleure. Je me suis toujours gardé de faire aucune espèce de proclamation, et j'ai expressément ordonné qu'on ne fît en apparence aucun acte de gouvernement. Vous verrez, par la proclamation ci-jointe, combien l'on fait peu de cas de ma manière de voir et des ordres que j'ai donnés. La mesure de chasser les émigrés de Livourne et de vingt lieues à la ronde, par une proclamation, est aussi inutile qu'impolitique. Il y a très-peu d'émigrés dans Livourne : le grand-duc même a donné des ordres pour les chasser. Il était bien plus simple d'en faire arrêter trois ou quatre par les autorités mêmes du pays ; alors le peu qui reste se serait bientôt sauvé. Cette proclamation, où l'on s'attribue une juridiction sur vingt lieues de pays, est d'un très-mauvais effet, à moins que (ce qui est extrêmement contraire à vos instructions) nous ne voulions prendre le ton et la politique de l'ancienne Rome.

Les Anglais se sont emparés de Porto-Ferrajo. Maîtres de la mer, comme ils le sont, il était difficile de s'opposer à cette entreprise. Quand nous serons maîtres de la Corse, ce qui ne doit pas tarder, il nous deviendra possible de les chasser de cette île. Vous trouverez, ci-joint, copie de la lettre que m'a écrite le grand-duc de Toscane, celle de notre ministre à Florence, et la copie de la réponse.

Dans la position actuelle de l'Italie, il ne faut nous faire aucun ennemi, et attendre la décision de la campagne pour prendre un parti conforme aux vrais intérêts de la République. Vous sentirez sans doute alors qu'il ne nous convient pas de laisser le duché de Toscane au frère de l'empereur. Je désirerais que jusqu'alors l'on ne se permît aucune menace, et aucun propos à Livourne contre la cour de Toscane. Les moindres de mes paroles et celles de vos commissaires sont épiées et rapprochées avec une grande importance; mais l'on croit toujours être ici dans les couloirs de la Convention.

BONAPARTE.

Au général Moreau.

Au quartier-général de Milan, le 23 prairial an 4 (11 juin 1796).

Je vous fais passer un million que vous tirerez, sur Bâle, des mains du citoyen Barthélemy, ambassadeur

de la République à Gènes, à qui je donne ordre de l'adresser.

L'armée d'Italie a demandé au Directoire la permission de vous faire passer cet argent, provenant des contributions de guerre, afin de soulager vos frères d'armes de l'armée du Rhin.

Je suis flatté que cette occasion, etc.

BONAPARTE.

Au Sénat de la République de Gènes.

Au quartier-général de Tortone, 26 prairial an 4 (14 juin 1796).

La ville de Gènes est le foyer d'où partent les scélérats qui infestent les grandes routes, assassinant les Français et interceptant nos convois, autant qu'il est en eux.

C'est de Gènes que l'on a soufflé l'esprit de rébellion dans les fiefs impériaux. M. Girola, qui demeure dans cette ville, leur a publiquement envoyé des munitions de guerre; il accueille tous les jours les chefs des assassins encore dégouttants du sang français.

C'est sur le territoire de la république de Gènes que se commettent une partie de ces horreurs, sans que le gouvernement prenne aucune mesure; il paraît au contraire, par son silence et l'asyle qu'il accorde, sourire aux assassins.

Malheur aux communes qui voient avec joie et même

avec indifférence ces crimes qui se commettent sur leur territoire; et le sang français répandu par des assassins!

Il est indispensable que ce mal ait un terme, et que les hommes qui par leur conduite protégent les brigands soient très-sévèrement punis.

Le gouverneur de Novi les protége, je demande que le gouvernement en fasse un exemple sévère.

M. Girola, qui a fait de Gènes une place d'armes contre les Français, doit être arrêté, ou au moins chassé de la ville de Gènes.

Ces satisfactions préalables sont dues aux mânes de mes frères d'armes égorgés dans votre territoire.

Pour l'avenir, je vous demande une explication catégorique. Pouvez-vous ou non purger le territoire de la République des assassins qui le remplissent? Si vous ne prenez pas des mesures, j'en prendrai: je ferai brûler les villes et les villages sur lesquels il sera commis l'assassinat d'un seul Français.

Je ferai brûler les maisons qui donneront refuge aux assassins. Je punirai les magistrats négligents qui auraient transgressé le premier principe de la neutralité, en accordant asyle aux brigands.

L'assassinat d'un Français doit porter malheur aux communes entières qui ne l'auraient pas protégé.

La République française sera inviolablement attachée aux principes de la neutralité; mais que la république de Gènes ne soit pas le refuge de tous les brigands.

BONAPARTE.

Au Grand-Duc de Toscane.

Au quartier-général de Pistoja, le 8 messidor an 4 (26 juin 1796).

Altesse Royale,

Le pavillon de la République française est constamment insulté dans le port de Livourne. Les propriétés des négociants français y sont violées; chaque jour y est marqué par un attentat contre la France, aussi contraire aux intérêts de la république qu'au droit des gens. Le Directoire exécutif a porté, plusieurs fois, ses plaintes au ministre de votre Altesse Royale, à Paris, qui a été obligé d'avouer l'impossibilité où se trouvait votre Altesse Royale de réprimer les Anglais, et de maintenir la neutralité du port de Livourne.

Le Directoire exécutif a senti, dès-lors, qu'il était de son devoir de repousser la force par la force, de faire respecter son commerce, et il m'a ordonné de faire marcher une division de l'armée que je commande, pour prendre possession de Livourne.

J'ai l'honneur de prévenir votre Altesse Royale que, le 10 de ce mois, une division de l'armée entrera à Livourne; elle se conduira, dans cette ville, d'après les principes de neutralité que nous venons maintenir. Le pavillon, la garnison, les propriétés de votre Altesse Royale et de ses peuples seront scrupuleusement respectés.

Je suis en outre chargé d'assurer votre Altesse Royale

du désir qu'a le gouvernement français de voir continuer l'amitié qui unit les deux états, et de la conviction où il est que votre Altesse Royale, témoin chaque jour des excès auxquels se portent les vaisseaux anglais, sans pouvoir y porter remède, applaudira aux mesures justes, utiles et nécessaires qu'a prises le Directoire exécutif.

Je suis, avec estime et considération,

De votre Altesse Royale,

Le très, etc., etc.

BONAPARTE.

Au même.

Au quartier-général à Livourne, le 11 messidor an 4 (29 juin 1796).

Altesse Royale,

Une heure avant que nous entrions dans Livourne, une frégate anglaise a enlevé deux bâtiments français, valant 500,000 livres. Le gouverneur les a laissé enlever, sous le feu de ses batteries, ce qui est contraire à l'intention de Votre Altesse et à la neutralité du port de Livourne. Je porte plainte à Votre Altesse Royale contre ce gouverneur qui, par toutes ses démarches, montre une haine prononcée contre les Français; il a cherché hier, au moment de notre arrivée, à ameuter

le peuple contre nous ; il n'est sorte de mauvais traitements qu'il n'ait fait essuyer à notre avant-garde. J'aurais été autorisé, sans doute, à le faire juger par une commission militaire ; mais, par respect pour Votre Altesse Royale, intimement persuadé de l'esprit de justice qui caractérise toutes vos actions, j'ai préféré de l'envoyer à Florence, convaincu qu'elle donnerait des ordres pour le faire punir sévèrement.

Je dois en même temps faire mes remercîments à Votre Altesse Royale, de la bonté qu'elle a eue de proposer le général Strasoldo pour faire procurer à l'armée ce qui lui était nécessaire ; il s'est acquitté des ordres de Votre Altesse Royale avec autant de zèle que de succès.

BONAPARTE.

Au citoyen Faypoult, ministre à Gènes.

Au quartier-général à Milan, le 25 messidor an 4 (13 juillet 1796).

Je n'ai pas encore vu M. Cataneo, citoyen ministre ; lorsque je le verrai, il sera content de moi, et je n'oublierai rien de tout ce qui peut l'endormir et donner au sénat un peu plus de confiance.

Le temps de Gènes n'est pas encore venu, pour deux raisons :

1° Parce que les Autrichiens se renforcent, et bientôt j'aurai une bataille. Vainqueur, j'aurai Mantoue, et

alors une simple estafette à Gènes vaudra la présence d'une armée;

2° Les idées du Directoire exécutif sur Gènes ne me paraissent pas encore fixées.

Il m'a bien ordonné d'exiger la contribution; mais il ne m'a permis aucune opération politique. Je lui ai expédié un courrier extraordinaire avec votre lettre, et je lui ai demandé des ordres, que j'aurai à la première décade du mois prochain. D'ici à ce temps-là, oubliez tous les sujets de plainte que nous avons contre Gènes.

Faites-leur entendre que vous et moi nous ne nous en mêlons plus, puisqu'ils ont envoyé M. Opinola à Paris. Faites-leur entendre que nous sommes très-contents du choix, et que cela nous est garant de leurs bonnes intentions. Dites-leur positivement que j'ai été très-satisfait des mesures qu'ils ont prises relativement à M. Girola; enfin, n'oubliez aucune circonstance pour faire renaître l'espérance dans le cœur du sénat de Gènes, et l'endormir jusqu'au moment du réveil.

J'ai reçu toutes vos notes. Votre correspondance me devient extrêmement intéressante.

Vous trouverez, ci-joint, une lettre que m'écrit M. Vincent Spinola. Il me semble qu'il y a un territoire qui se trouve en discussion entre Gènes et le Piémont. Donnez-moi là-dessus des explications; faites-moi savoir quel intérêt ils y mettent, et, sur la demande du sénat, dites-leur qu'il serait possible qu'on les mît de suite en possession. Enfin, citoyen ministre, faites en sorte que nous gagnions quinze jours et que l'espoir renaisse ainsi que la confiance entre vous et

le gouvernement génois, afin que si nous étions battus nous le trouvions ami.

Faites passer promptement à Tortone tout ce qui se trouve chez M. Balbi. L'intention du Directoire est de réunir tout à Paris, pour faire une grande opération de finances. J'y ferai passer trente millions.

BONAPARTE.

LETTRES DIPLOMATIQUES,

ADRESSÉES A NAPOLÉON.

Turin, le 29 mai 1796 (10 prairial an 4).

Ayant été requis, par le général Kellermann, d'accorder le passage par la forêt de Suze à une demi-brigade de troupes françaises, et ne pouvant prendre sur moi de lui donner une réponse, nos intentions étant seulement de faire filer des troupes par la vallée d'Aoste et celle de Sture, j'ai pris les ordres du roi là-dessus, qui, eu égard au chemin que ces troupes ont déja fait pour venir vers Lanslebourg, et à son désir de vous satisfaire, m'a ordonné de faire tout préparer pour leur marche par la vallée de Suze pour cette fois-ci, se flattant que, par réciprocité, vous voudrez bien prévenir le général Kellermann qu'à l'avenir on donne aux troupes qui pourraient descendre en Lombardie par le Piémont, les directions ordinaires de la vallée

d'Aoste et de Sture. Pour ce qui est de l'artillerie, cependant, le chemin du mont Genèvre étant le plus commode, il n'y a nulle difficulté que vous puissiez continuer à le préférer. Je ne doute pas, connaissant les égards que vous avez toujours eus pour moi, que vous ne trouviez juste ma représentation; et je puis vous assurer que je ne cesserai, de mon côté, de me prêter, en d'autres occasions, à ce que je pourrai sans préjudice pour S. M., et à votre satisfaction, etc.

VICTOR-EMMANUEL.

Du Grand-Duc de Toscane.

Florence, 11 juillet 1796.

Général,

Le général Spanocchi, arrêté par votre ordre, a été transporté ici; il est de ma délicatesse que je le retienne en arrestation, jusqu'à ce que les motifs de cette arrestation (que je présume être justes) me soient connus, afin de vous donner, ainsi qu'à la république française et à toute l'Europe, le plus grand témoignage de cette équité conforme aux lois de mon pays, auxquelles je me suis toujours fait un devoir d'être soumis moi-même.

Je charge de cette lettre le marquis de Monfredini, mon majordôme, à qui je vous prie de dire en quoi le susdit Spanocchi s'est rendu coupable. Vous pou-

vez, en outre, avoir toute confiance en lui pour tous les objets qui peuvent intéresser le repos de mes sujets.

Je désire vivement recevoir un écrit de votre main, qui, dans les circonstances présentes, puisse me tranquilliser complètement, et assurer en même temps le repos de toute la Toscane.

Je suis, avec une parfaite estime,

FERDINAND.

TRAITÉS, CONVENTIONS, ORDRES DU JOUR, PROCLAMATIONS.

Suspension d'armes, conclue entre l'armée française et le saint-siége, par le général Bonaparte, commandant l'armée d'Italie, et les citoyens commissaires du Directoire exécutif et de la république française, avec M. le marquis Antoine Gnudé, plénipotentiaire de Sa Sainteté, sous la médiation de don Juan d'Azzara, grand-bailly de l'ordre de Malte, ambassadeur de S. M. C. à Rome.

ART. 1^er^. Voulant donner une preuve de la déférence que le gouvernement français a pour Sa Majesté le roi d'Espagne, le général en chef et les commissaires soussignés accordent une suspension d'armes à Sa Sainteté, à compter d'aujourd'hui, jusqu'à cinq jours après la fin des négociations qui vont être entamées à Paris,

pour la conclusion de la paix définitive entre les deux états.

2. Le pape enverra le plus tôt possible un plénipotentiaire à Paris, pour obtenir du Directoire exécutif la paix définitive, en offrant les réparations nécessaires pour les outrages et les pertes que les Français ont essuyés dans ses états, et notamment le meurtre de Bassville et les dédommagements dus à sa famille.

3. Tous les individus détenus dans les états du pape, à cause de leurs opinions politiques, seront mis sur-le-champ en liberté, et leurs biens restitués.

4. Les ports des états du pape seront fermés aux habitants des puissances en guerre avec la république et ouverts aux bâtiments français.

5. L'armée française continuera de rester en possession des légations de Bologne et de Ferrare, et évacuera celle de Faenza.

6. La citadelle d'Ancône sera remise, dans six jours, entre les mains de l'armée française avec son artillerie, ses approvisionnements et ses vivres.

7. La ville d'Ancône continuera à rester sous le gouvernement civil du pape.

8. Le pape livrera à la république française cent tableaux, bustes, vases ou statues, au choix des commissaires qui seront envoyés à Rome, parmi lesquels objets seront notamment compris le buste de bronze de Junius Brutus, et celui en marbre de Marcus Brutus, tous les deux placés au Capitole, et cinq cents manuscrits au choix des mêmes commissaires.

9. Le pape payera à la république française vingt-un

millions de livres, monnaie de France, dont quinze millions cinq cent mille livres en espèces ou lingots d'argent, et cinq millions cinq cent mille livres restants, en denrées, marchandises, chevaux, bœufs, d'après la désignation qu'en feront les agents de la république française.

Les quinze millions cinq cent mille livres seront payés en trois termes, savoir : cinq dans quinze jours, cinq dans un mois, et cinq millions cinq cent mille livres dans trois mois.

Les cinq millions cinq cent mille livres en denrées, marchandises, chevaux, bœufs, seront, à fur et à mesure des demandes qui seront faites, livrés dans les ports de Gènes, de Livourne et autres endroits occupés par l'armée, qui seront désignés.

La somme de vingt-un millions, portée dans le présent article, est indépendante des contributions qui sont ou seront levées dans les légations de Bologne, de Ferrare et de Faenza.

10. Le pape sera tenu de donner le passage aux troupes de la république française, toutes les fois qu'il lui sera demandé. Les vivres qui leur seront fournis seront payés de gré à gré.

Fait et conclu à Bologne le 23 juin 1796, répondant au 5 messidor an IV de la République.

Signé BONAPARTE, SALICETTI, GARRAU, le chevalier D'AZARRA, le marquis ANT. GNUDÉ.

Ordre du jour.

Au quartier-général de Roverbello, le 16 messidor an 4 (9 juillet 1796).

Le général en chef est instruit qu'il s'est commis des abus de toute espèce, et que les bons habitants du duché de Mantoue sont foulés par des réquisitions abusives; il ordonne en conséquence :

1° Qu'il y aura trois assemblées dans le duché de Mantoue, composées d'un député par commune, qui s'assembleront le 24 du mois.

La première assemblée se tiendra à Roverbello et comprendra les députés de tous les pays entre le Mincio, le Pô et les états de Venise.

La seconde assemblée se tiendra à Gouraque, et comprendra les députés de tous les pays compris au-delà du Pô.

La troisième se tiendra à Castiglione de Scrivia, et comprendra les députés de tous les pays compris entre le Mincio, le Pô, le Bressan et la Lombardie.

2° Chaque député portera avec lui : 1° son acte de députation par sa municipalité; 2° un cahier des plaintes que les habitants ont à porter contre les différents individus de l'armée; 3° un état des contributions en argent que le pays a fournies, et entre les mains de qui; 4° un état des contributions en nature qui ont été fournies et à qui données; 5° un état de ce qui a été trouvé dans les caisses publiques; 6° un état des impositions directes et indirectes, et ce qui est dû.

3° Chaque assemblée sera présidée par le plus an-

cien d'âge. Elle s'assemblera dans un local qui sera désigné par les municipalités où elles se réuniront.

4° Chaque assemblée nommera trois députés pour se rendre, avec tous les cahiers de plaintes et les états ci-dessus annoncés, auprès du général en chef. Immédiatement après, l'assemblée sera dissoute; elle ne pourra durer plus de douze heures.

5° Le général en chef défend, sous les peines les plus sévères, aux agents de services, aux commissaires des guerres, aux officiers, de faire aucunes réquisitions, à moins qu'elles ne soient signées de l'ordonnateur en chef.

BONAPARTE.

BATAILLE DE CASTIGLIONE.

(CHAP. IX.)

LETTRES DU DIRECTOIRE,

ADRESSÉES A NAPOLÉON.

Paris, le 12 messidor an 4 (30 juin 1796).

Nous avons reçu vos dépêches en date du 3 messidor : celle qui traite de votre position militaire nous a convaincus que l'expédition de Livourne ne vous fait pas perdre de vue un objet plus essentiel, celui de conserver les conquêtes d'Italie en empêchant Beaulieu de rentrer dans le Milanais.

Nous partageons votre juste impatience sur votre retour en deçà du Pô, et nous pensons que vous serez incessamment en mesure de rassembler vos principales forces sur les points menacés.

Le prince de Rome, effrayé de la rapidité de votre marche, aura sans doute demandé un armistice; et vos instructions à cet égard vous auront mis à même d'en établir les conditions conformément à notre vœu, en attendant que les circonstances et l'affermissement des triomphes de la République fixent la manière dont il conviendra à la dignité nationale et à notre système politique de traiter définitivement avec le pape.

Vos mesures à l'égard de Gènes sont approuvées, et le Directoire mande au ministre de la République près cette puissance, de réclamer le renvoi de M. Girola; celles qui ont pour objet la sûreté de vos communications, la tranquillité du territoire et la vengeance des actes perfides exécutés ou tentés contre tout ce qui appartient à la République, méritent également l'assentiment du Directoire.

. . . . .

Les observations que vous faites sur les abus du service administratif de la levée et de l'emploi des contributions ont fixé notre attention. Il nous a paru que l'unité des vues et que l'harmonie entre nos agents devaient être la base du bon ordre à établir dans cette partie; nous avons, en conséquence, révoqué les pouvoirs du citoyen Pinsot; nos commissaires Salicetti et Garrau dirigeront toutes les opérations qui lui étaient attribuées. Une copie de nos instructions aux commissaires du gouvernement près les armées est ci-jointe;

et les dispositions renfermées dans nos différentes lettres établissent les rapports qui doivent exister entre eux et vous. La confiance entière et légitime dont vous êtes investi, citoyen général, sous tous les rapports; celle que le Directoire a accordée à ses commissaires Salicetti et Garrau, lui donnent la certitude que le même concert régnera toujours entre vous. Que rien n'échappe donc à votre surveillance, de tout ce qui peut ajouter au fruit des conquêtes de la République en Italie, et au sage emploi des ressources qui vous sont offertes. Désignez, avec cette loyauté courageuse qui vous est propre, tous les dilapidateurs et les fripons, et la juste sévérité du Directoire s'empressera d'en faire justice.

Le général Kellermann nous a rendu compte de la réquisition qui lui a été faite, sur votre demande, de deux demi-brigades; mais il ne lui reste que cinq bataillons, et ce renfort éprouvera nécessairement quelques retards avant d'être rendu à Milan. Les 2,000 hommes que fournit l'armée des côtes de l'Océan sont en marche. Aussitôt que les premières troupes arriveront de Lyon, le général Kellermann fera filer vers vous celles que vous réclamez; il lui est prescrit de vous envoyer deux bataillons; une demi-brigade de celles commandées par le général Chateauneuf va recevoir l'ordre de se rendre en Italie.

La jonction de ces secours et des troupes que vous ramènerez de la Toscane dans le Milanais, celles que la chute du château de Milan va rendre disponibles, vous donneront des forces imposantes et capables

non-seulement de résister à Beaulieu, mais encore de le battre dans ses positions, jusqu'à ce qu'il soit de nouveau défait. L'armée de Rhin-et-Moselle a exécuté, le 6, un passage du Rhin à Strasbourg, avec un succès brillant; celle de Sambre-et-Meuse va nécessairement reprendre une vigoureuse défensive, à la faveur de cette diversion et d'un corps disponible que lui prête celle du Nord. Des forces considérables agissent en ce moment sur la rive droite de ce fleuve, et bientôt nous espérons que tout le théâtre de la guerre y sera transporté.

Nous sommes bien satisfaits d'apprendre que les troupes n'éprouvent point les maladies qui naissent ordinairement pour les Français en Italie. Satisfaire aux besoins du soldat, éloigner de lui l'intempérance et maintenir une discipline vigilante, ce sont de puissants moyens d'écarter ces fléaux destructeurs des armées et l'écueil de leurs triomphes.

Les modèles savants des beaux arts dont vous nous annoncez l'envoi ajouteront à l'éclat des trophées de l'armée d'Italie. Il faut à la fois embellir et enrichir la France de tous les monuments précieux et de toutes les productions intéressantes de ces florissantes contrées. Il serait utile de transporter sur notre sol des juments de belle race pour restaurer celle de nos chevaux. Le territoire de plusieurs états, et particulièrement celui de Naples, offre en ce genre des ressources particulières que le Directoire vous invite à ne pas négliger.

CARNOT.

pour la faire éclater d'une manière aussi grave. Conciliez, citoyen général, avec l'activité de vos travaux militaires, les soins que réclame la répression constante et sévère de ces germes alarmants d'insurrection, qui pourraient peut-être étonner les troupes et ralentir leur audace contre les Autrichiens, sur lesquels elle ne doit cesser de se déployer avec le même éclat. L'enlèvement d'un grand nombre d'otages, et les plus considérables dans les différents pays, est un moyen puissant à employer contre la révolte.

La droite de l'armée de Rhin-et-Moselle touche bientôt au lac de Constance, et va inquiéter les derrières de l'armée autrichienne d'Italie. Le prince Charles, réduit à la moitié de ses forces par ses pertes et par les garnisons qu'il a jetées dans les places, prend le chemin du Danube. Les généraux Moreau et Jourdan le pressent avec vivacité sur ses deux flancs.

La campagne la plus décisive paraît déja être à l'abri de tout retour fâcheux, et les nouvelles que le Directoire attend incessamment de vous, citoyen général, ajouteront encore à la glorieuse et étonnante situation militaire de la République.

CARNOT.

Paris, le 25 thermidor an 4 (12 août 1796).

A peine étions-nous instruits, citoyen général, des évènements dont vous nous rendez compte dans votre

lettre du 15, que nous avons appris la nouvelle de la bataille de Castiglione. Les circonstances qui ont précédé cette victoire la rendent encore plus mémorable et plus chère à la République, et nous la regardons comme une des plus décisives de celles que la brave armée que vous commandez a remportées dans le cours de la campagne.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la réception des deux courriers, nous n'avons pas douté un instant du retour de la fortune en faveur des armes républicaines, et notre confiance n'a pas cessé de se reposer sur le talent et la bravoure qui les conduisent.

Nous avons vu avec satisfaction le parti que vous avez rapidement pris de lever le siége de Mantoue pour rassembler vos forces. Les moments étaient chers, et vous en avez habilement saisi l'importance. Profitons de l'expérience, dont le résultat semblait devoir nous être funeste et qui est lui-même un avantage signalé. Abandonnons le projet de forcer la place de Mantoue par un siége réglé, et laissons sa garnison s'éteindre par les maladies qui doivent y faire de grands ravages, à en juger par leurs effets sur les troupes assiégeantes. Vous êtes engagé dans une nouvelle campagne où l'armée de la République a pris une offensive aussi imposante que lorsqu'elle chassait l'ennemi de l'Apennin jusqu'au Tyrol. Il s'est accru de quelques renforts; mais ceux que vous recevez successivement et les pertes irréparables qu'il vient de faire vous donnent de grands moyens de le combattre avec les avantages d'une offensive vigoureuse.

Paris, le 7 thermidor an 4 (25 juillet 1796).

Nous avons reçu, citoyen général, vos lettres, en date du 18, 24 et 26 messidor.

Nous sommes très-satisfaits d'apprendre que les divisions que vous avez conduites au-delà du Pô ont repassé ce fleuve et que vous poussez avec vigueur le siége de Mantoue. L'insalubrité des travaux de ce siége et les préparatifs qui se font dans le Tyrol nous font désirer vivement de voir cette place rendue incessamment aux troupes que vous commandez. Les stratagèmes et les coups de main audacieux sont en effet une partie essentielle de l'art d'attaquer les places; et ceux que vous méditez contre celle-ci en accéléreront sans doute la reddition, à la faveur du secret dont vous saurez environner leurs combinaisons profondes, et de la vivacité de leur exécution.

Nos dernières dépêches vous auront instruit de notre adhésion aux propositions que vous nous avez faites relativement à Gènes; et nous pensons comme vous que cette opération doit être différée, ainsi que celle concernant Venise, jusqu'au moment où la prise de Mantoue aura consolidé votre position de manière à ôter à ces deux états tout espoir d'échapper à la légitimité de nos demandes et à l'empire des armes de la République.

Il est à regretter que l'intéressante île d'Elbe soit au pouvoir des Anglais, qui y trouvent une espèce de dédommagement de la perte de Livourne, et d'où ils

peuvent gêner nos dispositions en faveur de la Corse ; mais cet évènement a l'avantage pour nous de dévoiler les intentions secrètes que le Grand-Duc avait colorées jusqu'ici du désir apparent de conserver sa neutralité. Dans toute autre circonstance, nous n'aurions pas balancé à proposer la guerre à cette puissance perfide ; mais lorsque la marche rapide de nos triomphes tend chaque jour à dissoudre les restes de la coalition, et amène nécessairement la paix générale, il ne nous a pas paru prudent d'allumer de nouvelles étincelles de guerre, nous réservant toutefois de réclamer plus tard contre cette violation des traités que nous nous montrions jaloux de respecter.

Des bruits circulent que l'empereur, d'après les probabilités d'une santé toujours chancelante, touche au terme de sa vie. Pour profiter de cet évènement, il est utile que vous en soyez instruit avec la plus grande célérité lorsqu'il aura lieu. Entretenez à cet effet des intelligences dans Vienne. Le Grand-Duc de Toscane, héritier du trône impérial, n'hésitera pas à se rendre sur-le-champ dans sa capitale, après la mort de son frère. Il s'agit dès-lors de le prévenir et de l'enlever comme ennemi de la République, et d'occuper militairement la Toscane. Ce plan, quoique dressé sur des conjectures peut-être peu certaines, n'en mérite pas moins toute votre attention.

Les mouvements séditieux qui se répètent de la part des Italiens contre les Français annoncent parmi eux une haine profonde de nos succès, puisque le faux bruit d'un revers, même invraisemblable, suffit seul

pour la faire éclater d'une manière aussi grave. Conciliez, citoyen général, avec l'activité de vos travaux militaires, les soins que réclame la répression constante et sévère de ces germes alarmants d'insurrection, qui pourraient peut-être étonner les troupes et ralentir leur audace contre les Autrichiens, sur lesquels elle ne doit cesser de se déployer avec le même éclat. L'enlèvement d'un grand nombre d'otages, et les plus considérables dans les différents pays, est un moyen puissant à employer contre la révolte.

La droite de l'armée de Rhin-et-Moselle touche bientôt au lac de Constance, et va inquiéter les derrières de l'armée autrichienne d'Italie. Le prince Charles, réduit à la moitié de ses forces par ses pertes et par les garnisons qu'il a jetées dans les places, prend le chemin du Danube. Les généraux Moreau et Jourdan le pressent avec vivacité sur ses deux flancs.

La campagne la plus décisive paraît déja être à l'abri de tout retour fâcheux, et les nouvelles que le Directoire attend incessamment de vous, citoyen général, ajouteront encore à la glorieuse et étonnante situation militaire de la République.

CARNOT.

Paris, le 25 thermidor an 4 (12 août 1796).

A peine étions-nous instruits, citoyen général, des évènements dont vous nous rendez compte dans votre

lettre du 15, que nous avons appris la nouvelle de la bataille de Castiglione. Les circonstances qui ont précédé cette victoire la rendent encore plus mémorable et plus chère à la République, et nous la regardons comme une des plus décisives de celles que la brave armée que vous commandez a remportées dans le cours de la campagne.

Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la réception des deux courriers, nous n'avons pas douté un instant du retour de la fortune en faveur des armes républicaines, et notre confiance n'a pas cessé de se reposer sur le talent et la bravoure qui les conduisent.

Nous avons vu avec satisfaction le parti que vous avez rapidement pris de lever le siége de Mantoue pour rassembler vos forces. Les moments étaient chers, et vous en avez habilement saisi l'importance. Profitons de l'expérience, dont le résultat semblait devoir nous être funeste et qui est lui-même un avantage signalé. Abandonnons le projet de forcer la place de Mantoue par un siége réglé, et laissons sa garnison s'éteindre par les maladies qui doivent y faire de grands ravages, à en juger par leurs effets sur les troupes assiégeantes. Vous êtes engagé dans une nouvelle campagne où l'armée de la République a pris une offensive aussi imposante que lorsqu'elle chassait l'ennemi de l'Apennin jusqu'au Tyrol. Il s'est accru de quelques renforts; mais ceux que vous recevez successivement et les pertes irréparables qu'il vient de faire vous donnent de grands moyens de le combattre avec les avantages d'une offensive vigoureuse.

Notre intention est sans doute conforme à vos vues; allez, pour la remplir, porter les conquêtes de la République jusqu'à Inspruck, en réduisant l'armée de Wurmser à des débris fugitifs qui n'aient que l'Autriche pour se rallier. Pour favoriser ce projet, nous venons d'ordonner au général Moreau, qui, d'après ses derniers rapports, a poussé le prince Charles jusque dans Donawerth, d'occuper par sa droite la ligne d'Inspruck à Ingolstadt. Ce mouvement tend à couper la communication entre les armées impériales d'Italie et d'Allemagne, et à faciliter votre marche sur l'Inn. Pendant ce temps, le général Kléber, qui commande par intérim l'armée de Sambre-et-Meuse, dont le général en chef est malade, doit se diriger sur Ratisbonne, après avoir dispersé le corps d'armée du général Wartensleben, qui lui est opposé et qui est inférieur en force.

La surprise qui a eu lieu à Salo a sans doute fixé votre attention pour prévenir les dangers de la négligence et de la mollesse dans le service. Cet évènement a été un moment trop grave, pour ne pas commander un exemple sévère des fautes qui peuvent y avoir donné lieu. Nous vous invitons à nous en rendre compte.

Vous penserez sans doute qu'il est utile de profiter de la nouvelle impression de crainte et d'admiration que l'Italie vient d'éprouver des succès de la République, pour entamer les opérations politiques concernant Gênes et Venise. Nous n'en avons point jusqu'ici précisé le moment, et nous vous en laissons encore

l'arbitre, persuadés que vous saurez saisir le plus favorable.

La levée des contributions doit aussi acquérir, s'il est possible, une nouvelle activité, ainsi que le versement en France de ce qui n'est pas nécessaire à l'entretien de l'armée.

Nous sommes instruits que des militaires se prêtent, avec une facilité alarmante, particulièrement à Milan, à l'empressement affecté des habitants, qui cherchent à les circonvenir et à corrompre, au sein des plaisirs, la pureté de l'esprit républicain qui doit les animer. Le général Despinois ne paraît pas exempt de reproches à ce sujet; rappelez-les, citoyen général, à la sévérité des principes, et réprimez-en sévèrement l'oubli. Nous vous autorisons même à chasser de l'armée, en nous en rendant compte, tous les officiers ou employés militaires qui, par une conduite aussi dangereuse, tendraient à la désorganiser.

RÉVEILLIÈRE-LEPEAUX.

Paris, le 6 fructidor an 4 (23 août 1796).

Le Directoire a reçu, citoyen général, la lettre que vous lui avez écrite de Brescia, le 26 du mois dernier: il a sur-le-champ donné des ordres au ministre des finances pour faire venir à Paris les bijoux estimés à 400,000 liv. dont vous portez la valeur à 2 ou 3,000,000. Le Directoire est satisfait de votre surveillance dans cette

occasion essentielle ; il éprouve chaque jour combien il est urgent que tous les amis de la République dénoncent les nombreux abus qui entravent la marche de ses opérations de finances, et qui doublent les inconvénients qu'une administration trop compliquée occasione dans cette partie importante Les secours que l'armée d'Italie fournit au trésor national sont d'autant plus précieux que la crise est plus forte : ils ont aidé à déjouer les trames de nos ennemis intérieurs.

Nous continuerons à vous recommander, et aux commissaires du gouvernement, de mettre à la disposition du ministre des finances toutes les sommes qui ne sont pas indispensables pour les divers services de l'armée que vous commandez.

Le Directoire a appris avec peine la levée du séquestre sur les biens des Napolitains à Livourne : c'est une mesure sur laquelle les circonstances ne permettent pas de revenir présentement. La conduite future de la cour de Naples à notre égard déterminera les démarches ultérieures que nous aurons à faire. Avant la tentative du général Wurmser sur l'Adige et le Mincio, M. de Belmonte-Pignatelli, qui est à Paris, a cherché à éviter, par tous les moyens que la diplomatie étrangère sait employer, l'occasion de traiter sérieusement de la paix avec la République française ; depuis que l'armée d'Italie et les talents de son chef ont vaincu l'audacieux Autrichien, la conduite de l'envoyé de Naples a changé totalement, et il est devenu aussi ardent pour négocier la paix, qu'il paraissait d'abord très-peu l'être. Il est facile de sentir que le roi des

Deux-Siciles désire profiter de votre éloignement, pour conclure, à des termes extrêmement avantageux pour lui, un traité contre lequel s'élève sa partialité pour l'Angleterre et pour l'Autriche. C'est à vous, citoyen général, à nous instruire de notre véritable situation en Italie, et de notre position particulière à l'égard de Naples. Ce que vous nous dites au sujet des dispositions peu favorables des Napolitains qui sont à Brescia, et du danger qu'il y aurait à les y laisser, nous a fait considérer l'état de l'armée d'Italie avec la plus sérieuse attention. Nous nous sommes demandé si le moment des grandes chaleurs, celui où cette armée a 15,000 hommes malades, celui surtout où elle se dispose non-seulement à entrer dans le Tyrol, mais peut-être à se lancer vers Trieste, était l'époque favorable pour rompre l'armistice conclu avec Naples. Nous avons pensé que l'heure de cette rupture, si elle doit avoir lieu, n'était point arrivée, et qu'il serait cependant dangereux de s'endormir sur la foi italienne qui nous a si souvent trompés. Nous croyons en conséquence, citoyen général, devoir seulement vous recommander de surveiller scrupuleusement les Napolitains qui sont à Brescia et de les éparpiller de manière à les rendre moins dangereux, d'en gagner quelques-uns, même pour connaître toutes leurs démarches, et de vous tenir en mesure de vous saisir de leurs chevaux et de leurs armes, si cela devient nécessaire. Si la cour de Naples, infidèle à l'armistice, se montrait ouvertement notre ennemie, si elle s'avançait à votre rencontre, ou se déclarait de nouveau absolument en

faveur de l'Autriche et de l'Angleterre : alors, et dans le cas d'un danger absolument imminent, nous vous autorisons à vous rendre maître des 200 cavaliers Napolitains qui sont sur les derrières de l'armée d'Italie.

Le Directoire approuve ce que vous avez fait au sujet du légat que la cour de Rome avait envoyé à Ferrare. Nous avons congédié l'envoyé du prince de Rome, qui nous avait été adressé sans aucuns pouvoirs pour traiter avec la république française. Ces démarches ne nous mettent pas toutefois en situation hostile à l'égard du pape, mais elles nous avertissent de retirer vivement de Rome, en prenant bien soin de l'intimider, ainsi que vous l'avez fait, les contributions de tout genre que l'armistice nous accorde.

Il est bon, citoyen général, que vous ayez l'œil sur ce que fait la cour de Turin. Son ambassadeur en France, le chevalier Revel, émigré Français, vient d'être congédié par nous, à raison de cette qualité. Nous attendons son successeur. Cette mesure ne change rien à l'état de paix dans lequel nous nous trouvons à l'égard du Piémont; mais nous savons que l'on s'est réjoui, dans ce pays, des succès éphémères de Wurmser.

Il vaut mieux se tenir sur ses gardes que de s'exposer à être trompé.

RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX.

LETTRES DE NAPOLÉON.

Au Directoire.

Au quartier-général à Brescia, le 26 thermidor an 4 (13 août 1796).

Je crois utile, citoyens directeurs, de vous donner mon opinion sur les généraux employés à cette armée. Vous verrez qu'il en est fort peu qui peuvent me servir.

Berthier : talents, activité, courage, caractère, tout pour lui.

Augereau : beaucoup de caractère, de courage, de fermeté, d'activité; a l'habitude de la guerre, est aimé du soldat, heureux dans ses opérations.

Masséna : actif, infatigable; a de l'audace, du coup d'œil et de la promptitude à se décider.

Serrurier : se bat en soldat; ne prend rien sur lui; ferme; n'a pas assez bonne opinion de ses troupes; est malade.

Despinois : mou, sans activité, sans audace, n'a pas l'état de la guerre, n'est pas aimé du soldat, ne se bat pas à sa tête; a d'ailleurs de la hauteur, de l'esprit et des principes politiques sains : bon à commander dans l'intérieur.

Sauret : bon, très-bon soldat; pas assez éclairé pour être général; peu heureux.

Abattucci (1) : pas bon à commander cinquante hommes.

Garnier, *Meunier*, *Casabianca* : incapables, pas bons à commander un bataillon dans une guerre aussi active et aussi sérieuse que celle-ci.

Macquart : brave homme, pas de talents, vif.

Gauthier : bon pour un bureau, n'a jamais fait la guerre.

Vaubois et *Sahuguet* étaient employés dans les places; je viens de les faire venir à l'armée. J'apprendrai à les apprécier. Ils se sont très-bien acquittés de ce que je leur ai confié jusqu'ici; mais l'exemple du général Despinois, qui était très-bien à Milan et très-mal à la tête de sa division, m'ordonne de juger les hommes d'après leurs actions.

BONAPARTE.

---

(1) Vieux général de division, oncle du brave général Abattucci, mort au siége d'Huningue, en 1797.

MANŒUVRES ET COMBATS

ENTRE LE MINCIO ET LA BRENTA.

(CHAP. X.)

LETTRES DU DIRECTOIRE,

ADRESSÉES A NAPOLÉON.

Paris, le 6 fructidor an 4 (23 août 1796).

Les derniers comptes que vous nous avez rendus, citoyen général, de vos opérations militaires, nous prouvent que la brave armée que vous commandez cueille chaque jour les fruits de la victoire, en augmentant la détresse de son ennemi : consterné de sa défaite, il n'osera pas, sans doute, se mesurer de longtemps en bataille rangée avec le reste de ses forces; c'est donc à le détruire dans des affaires partielles et fréquentes qu'il faut vous attacher, ainsi que vous l'avez fait depuis les mémorables journées des 16 et 18. Pressé sur ses derrières par la marche rapide de l'aile droite de l'armée de Rhin-et-Moselle, qui s'avance sur l'Inn, il est à présumer qu'il ne fera, dans le Tyrol, qu'une défense faible et incertaine; et dès-lors votre poursuite doit acquérir un nouveau degré de célérité, soit pour atteindre ses arrière-gardes et les tailler en pièces, soit pour les devancer dans des

passages importants, selon l'occasion ou la nature des localités où vous avez à déployer toute la variété des combinaisons et les ressources de l'art, ainsi que vous les avez déja tour à tour développées dans les opérations de montagnes et dans celles de plaines. Nous avons loué la hardiesse de votre projet de vous porter brusquement sur Trieste; mais le moment favorable ne nous semble pas encore arrivé. L'affaiblissement de l'armée, causé par les maladies, les dispositions plus qu'équivoques des différentes puissances de l'Italie, et l'intérêt le plus pressant de tous, celui de dissoudre les forces de l'Autriche en lui faisant essuyer des défaites réitérées, et de porter ainsi les derniers coups à nos ennemis du continent : toutes ces considérations nous déterminent à vous prescrire de ne pas vous écarter, dans les circonstances actuelles, du plan qui a pour but de lier votre gauche à la droite du général Moreau, et de combiner vos mouvements de manière à écraser Wurmser et le prince Charles, pendant que le général Jourdan fera tous ses efforts pour rejeter Wartensleben dans la Bohême, et le réduire à l'impuissance de couvrir ce royaume ou de protéger la rive gauche du Danube, s'il se replie de ce côté.

Après que les trois armées républicaines auront exécuté ces dispositions dans leur ensemble, et que les portes de l'Autriche leur seront ouvertes, nous vous autorisons à jeter une division sur Trieste, pour en ruiner le port et les établissements publics.

Jusque là, la sagesse nous commande d'ajourner cette entreprise. Nous regrettons de ne pouvoir lui

donner immédiatement notre assentiment; mais l'essentiel est d'affermir la conquête de l'Italie, et d'ôter à l'ennemi, qui a osé encore la disputer à l'armée qui est sous vos ordres, tout espoir et tout moyen de la ressaisir. Il est d'ailleurs à observer que le corps que vous dirigeriez sur Trieste pourrait être compromis dans sa retraite en Italie, dans le cas, toutefois invraisemblable, d'un évènement fâcheux.

Il nous a été rendu compte que les six mille hommes que le général Châteauneuf-Randon a eu ordre de diriger vers l'Italie sont depuis long-temps en mouvement : instruisez-nous de leur arrivée, ainsi que des renforts qui ont été tirés des côtes de l'Océan. Notre intention est de maintenir l'armée d'Italie dans un état de forces qui lui assure constamment la supériorité dans toutes les opérations qui la concernent, soit en la renforçant des troupes de l'intérieur, soit en lui prêtant le secours de l'armée de Rhin-et-Moselle, à laquelle nous ferons passer six mille hommes lorsque la communication sera établie entre elles : car, nous vous le répétons, il faut conserver à tout prix nos avantages en Italie; c'est l'objet auquel la pensée du gouvernement est le plus fortement attachée, et qui doit le plus influer sur la paix continentale.

Lorsque l'Empereur aura été forcé de recevoir les conditions de cette paix nécessaire à l'Europe, nous aurons à décider celle qu'il conviendra à l'intérêt et à l'éclat des victoires de la République d'imposer aux différents États de l'Italie; et c'est alors que nous

pourrons, avec une sécurité entière, menacer Rome et Naples pour les faire accéder à nos vues.

Les maladies qui assiégent la garnison de Mantoue doivent bientôt réduire cette place, et nous obligent de ne l'observer que de loin. La santé des troupes occupe vivement notre sollicitude, et attire sans doute vos soins les plus assidus, que réclament le courage et la fidélité républicaine de ces braves défenseurs de la patrie. Il faut faire évacuer, autant que possible, sur des lieux salubres, les malades que leur état permet de transporter.

RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX.

Paris, le 17 fructidor an 4 (3 septembre 1796).

Le Directoire a reçu, citoyen général, vos dépêches du 9 de ce mois. Le tableau des forces de l'armée que vous commandez, rendue en ce moment inactive par les maladies, et le compte que vous lui rendez du retard qu'éprouvent dans leur marche les renforts qui vous sont destinés, l'ont vivement affecté; il écrit de nouveau, et de la manière la plus impérative, relativement à ce dernier objet, aux généraux Kellermann et Châteauneuf-Randon. Il vous observe néanmoins que vos précédentes lettres et celles de ses commissaires annonçaient que des troupes parties des côtes de l'Océan arrivaient successivement à Milan.

Quelque important qu'il soit de marcher sur les

traces de l'ennemi après sa défaite, nous reconnaissons toutefois la nécessité du délai que vous avez cru devoir mettre à vous engager dans le Tyrol. La nature du terrain, la connaissance particulière qu'en ont les Autrichiens, qui, quoique vaincus et considérablement affaiblis, osent encore résister dans de nouvelles positions, et la situation intérieure de l'Italie, sont, à cet égard, autant de motifs que nous savons apprécier. Mais le temps accordé à des précautions nécessaires doit assurer une plus grande activité aux opérations ultérieures, et nous pensons que vous serez incessamment à Trente, et bientôt, soit à Brixen, soit à Inspruck, selon les circonstances qui vous y détermineront.

Le passage de la Leck par l'armée de Rhin-et-Moselle, la direction de sa droite sur les derrières de l'armée autrichienne, et la retraite du prince Charles sur l'Ister, ajoutent une nouvelle confiance à la sécurité que nous partageons avec vous sur la suite de vos mouvements, et qui naît des victoires multipliées, dont l'influence ne peut être que décisive en faveur de la République, puisque la détresse de la cour de Vienne et l'humiliation de ses défaites n'ont pu encore la toucher assez pour lui faire désirer sincèrement la fin de la guerre. Soyons d'autant plus terribles qu'elle est plus opiniâtre et orgueilleuse, et redoublons d'énergie pour arriver au terme de la campagne par de nouveaux succès, sans compromettre surtout ceux que nous avons déja obtenus.

Nous approuvons la rigueur de vos menaces à l'é-

gard de Naples, et nous vous autorisons à les effectuer, si cette cour reprend une attitude hostile envers la France. Nous désirons être exactement instruits de ce qui s'est passé, et quel motif le roi de Naples prête aujourd'hui à son mouvement sur Rome.

Nous réservons toujours pour le moment le plus favorable l'exécution de nos vues sur les puissances d'Italie avec lesquelles nous avons des intérêts à discuter; l'objet le plus impérieux aujourd'hui est d'assurer nos triomphes.

Quoique éloigné des lieux où les barbets exercent leurs brigandages, ne perdez pas de vue ces obscurs et dangereux ennemis : des ordres émanés de vous auront plus d'effet que ceux qui pourraient être donnés sans votre participation, pour comprimer ce fléau qui se propage dans plusieurs départements.

Bien loin d'autoriser la pusillanimité, les lois sur l'organisation des commissaires des guerres leur prescrivent, au contraire, un courage égal à celui des défenseurs de la patrie. Un de nos arrêtés ordonne, en outre, qu'il en sera toujours attaché aux troupes, même en présence de l'ennemi, et que ceux qui seraient assez lâches pour quitter le poste de l'honneur, du danger, devront être traduits en jugement. Nous vous invitons, citoyen général, à vous faire représenter cet arrêté, et à veiller avec sévérité sur son exécution.

Nous vous invitons également à nous instruire de tout ce qui concerne l'opération qui va s'entamer sur la Corse, et à seconder de tous vos moyens le

zèle du citoyen Salicetti et l'audace des réfugiés de cette île.

S. M. RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX.

Paris, le 23 fructidor an 4 (9 septembre 1796.)

Il est survenu en Allemagne, citoyen général, quelques évènements qui, sans compromettre jusqu'ici les succès que la République a obtenus, exigent néanmoins un nouveau degré d'énergie pour exécuter les dispositions nouvelles que nous avons ordonnées. L'armée de Sambre-et-Meuse, attaquée tout à coup par le prince Charles, qui a conduit de la Bavière un renfort au général Wartensleben, a été obligée, quoique sans combat sérieux, de se replier sur le Rednitz, et successivement sur la Lahn.

Cette situation, qui pourrait avoir des suites fâcheuses si nous ne rompions le dessein de l'ennemi par une mesure prompte et audacieuse, nous a déterminés à prescrire au général Moreau de marcher sur-le-champ, avec la plus grande partie de ses forces, entre le Rednitz et le haut Necker, pour attaquer le prince Charles, qui le sera de front en même temps par le général Beurnonville, qui amène de l'armée du Nord un renfort à celle de Sambre-et-Meuse, dont il prendra le commandement. Le général Jourdan ayant besoin de repos, passe à celui de l'armée du Nord. Le général Moreau établira dans la Bavière, avant de la quitter, une défensive assez forte pour couvrir le Lech

et contenir les ennemis qui se trouvent dans cette partie du théâtre de la guerre. Mais pour remplir le but qui est essentiel, il est nécessaire que vous occupiez vivement dans le Tyrol les Autrichiens, qui pourraient porter des secours en Bavière, ainsi qu'ils l'ont déja fait, d'après des rapports qui nous sont parvenus, afin de se trouver en force sur la droite de leur ligne d'opérations. Ainsi nous pensons que vous devez agir de manière à vous porter sur Inspruck avec rapidité, et menacer de faire une irruption dans la Bavière. Évitez, autant que la nature du terrain vous le permettra, de disséminer les troupes, afin de ne rien donner au hasard dans le genre difficile d'opérations que vous avez à exécuter. Vous sentirez puissamment que les circonstances actuelles sont du plus grand intérêt, et qu'il est instant de déployer tous nos moyens, et surtout d'en combiner l'emploi sur toute la ligne occupée par nos armées agissantes. Ce concert peut seul nous y rendre l'offensive sur tous les points, et nous espérons que la manœuvre du prince Charles, heureuse un moment, attirera sur son armée des coups plus terribles, en l'invitant à tenter de nouveau le sort des batailles.

Nous vous faisons passer copie du dernier rapport du général Jourdan.

Nous nous bornons, citoyen général, à vous parler, dans cette dépêche, du mouvement que nous prescrivons dans le Tyrol à la brave armée d'Italie et à son habile général, d'opérer immédiatement.

Nous nous en référons à nos précédentes lettres,

pour tout ce qui concerne les autres objets du commandement qui vous est confié.

L. M. Réveillère-Lépeaux.

Paris, 3e jour complémentaire an 4 (19 septembre 1796).

Nous attendions, mon cher général, avec une impatience que vous concevez facilement, le résultat de l'action que vous nous aviez annoncée par votre courrier précédent. Nous venons de recevoir vos dernières nouvelles, et, quoique accoutumés aux choses les plus extraordinaires de votre part, nos espérances ont été surpassées par la victoire de Bassano. Quelle gloire pour vous, immortel Bonaparte! Quel coup terrible porté à l'orgueilleuse Autriche! Elle ne s'en relèverait pas, si toutes nos armées eussent eu le même succès que celle d'Italie; mais la misérable reculade de Jourdan déconcerte tous nos projets. L'armée de Rhin-et-Moselle, qui allait vous donner la main, s'est trouvée compromise, presque cernée; obligée de rétrograder avec précipitation pour défendre son flanc, et il faudra toute l'habileté de Moreau pour sortir d'embarras. Cependant Beurnonville, qui remplace Jourdan, vient avec un renfort considérable; il va reprendre l'offensive, et j'espère que la fin de tout ceci sera la déconfiture générale de l'armée du prince Charles.

Il n'en résultera pas moins que nous resterons privés des ressources de Bavière, que notre gauche n'est

plus appuyée, que nous aurons beaucoup de peine à vous faire parvenir un secours équivalent à la colonne qui devait se réunir à vous par Inspruck. C'est donc dans votre énergie que nous trouverons de nouveaux moyens. Poussez jusqu'à Trieste, si vous croyez votre gauche assurée, et que vous soyez tranquille sur vos derrières; levez de fortes contributions dans le Frioul, et menacez l'Empereur de détruire son port unique, s'il ne se hâte d'accepter la paix; mais il faudra bien en venir là, s'il s'obstine. N'oubliez pas qu'aussitôt les quartiers d'hiver pris sur le Rhin, il va avoir beaucoup de forces disponibles qu'il ne manquera pas d'employer contre vous, et que c'est une raison pour ne pas vous enfoncer sans être certain des gorges du Tyrol.

CARNOT.

LETTRES DE NAPOLÉON.

Au Directoire.

Au quartier-général à Milan, le 10 vendémiaire an 4 (2 octobre 1796).

Après la bataille de Saint-Georges, nous cherchâmes à attirer Wurmser à une seconde action, afin d'affaiblir la garnison dans une affaire *extra muros* : nous nous gardâmes donc bien d'occuper le Sarraglio; j'espérais qu'il s'y rendrait. Nous continuâmes seulement

à occuper le pont de Governolo, afin de nous faciliter le passage du Mincio.

Le 4^e^ jour complémentaire, l'ennemi se porta avec quinze cents hommes de cavalerie à Castellucio. Nos grand'gardes se replièrent, comme elles en avaient l'ordre; l'ennemi ne passa pas outre. Le 3 vendémiaire, il se porta sur Governolo, en suivant la rive droite du Mincio. Après une canonnade très-vive et plusieurs charges de notre infanterie, il fut mis en déroute: il eut cent hommes faits prisonniers et cinq caissons pris, tout attelés.

Le général Kilmaine, auquel j'ai donné le commandement des deux divisions qui assiégent Mantoue, resta dans ses mêmes positions jusqu'au 8, espérant toujours que l'ennemi, porté par l'envie de faire entrer des fourrages, chercherait à sortir; mais l'ennemi s'était campé à la Chartreuse, à la Pradella et la Chapelle, devant la porte Cérèse. Le général Kilmaine fit ses dispositions d'attaque, se porta par plusieurs points sur ces deux camps, que l'ennemi évacua à son approche, après une légère fusillade d'arrière-garde.

Nous occupons la porte Pradella et celle de Cérèse, et nous bloquons la citadelle.

Il est impossible, dans ce moment-ci, de penser au siége de Mantoue, à cause des pluies : il ne sera faisable qu'en janvier. A cette époque, l'Empereur aura une puissante armée dans le Tyrol et dans le Frioul : déjà il a réuni un corps de six mille hommes dans ce dernier pays, et il a fait venir huit mille hommes à Botzen.

Rien n'égale l'activité qu'il y a dans l'empire pour recruter l'armée d'Italie.

Voici la force de notre armée :

J'ai dix-huit mille neuf cents hommes à l'armée d'observation, neuf mille hommes à l'armée de siége.

Je vous laisse à penser, si je ne reçois de secours, s'il est possible que je résiste cet hiver à l'Empereur, qui aura cinquante mille hommes dans six semaines.

J'ai demandé au commissaire du gouvernement de me faire passer la 40^{e} demi-brigade qui est à Lyon; j'ai ordonné que l'on me fasse passer la 83^{e} qui est à Marseille, et le dixième bataillon de l'Ain qui est à Toulon, et qui doit être incorporé dans nos cadres. Ces deux demi-brigades, si elles arrivent, formeront quatre mille cinq cents hommes.

Le général Willot a mal à propos retenu la 11^{e} demi-brigade, forte de quatre cents hommes, et que le général Châteauneuf-Randon envoyait ici. Ajoutez à ce nombre le dixième bataillon de l'Ain, fort de cinq cents hommes, qui est à Nice; cela fait neuf cents hommes des six mille que ce général devait envoyer.

Renouvelez les ordres au général Châteauneuf-Randon; ordonnez le départ de la 40^{e}, qui est à Lyon, et de la 87^{e}, qui est à Marseille; faites-nous passer quinze mille hommes de ceux qui sont à portée; mais calculez que, sur quatre mille hommes que vous envoyez, il n'en arrivera que la moitié.

Songez qu'il faut que vous ayez en Italie, pour pouvoir vous soutenir pendant l'hiver, trente-cinq mille hommes d'infanterie à l'armée d'observation, et dix-

huit mille hommes d'infanterie à l'armée de siége, pour faire face à l'Empereur. Ces deux forces réunies font cinquante-trois mille hommes; il en existe dans ce moment vingt-sept mille. Supposez que, la saison étant meilleure, il nous rentre trois mille malades, quoique les pluies d'automne nous en donnent beaucoup, il resterait vingt-trois mille hommes à nous envoyer.

J'espère avoir avant un mois, si par mes courriers extraordinaires vous confirmez mes ordres et mes réquisitions, huit mille hommes tirés des garnisons du midi.

Il faut donc encore quinze mille hommes de cavalerie légère ou des dragons : par exemple, le 14^{e} régiment de chasseurs. Il faudrait huit cents canonniers pour le siége de Mantoue, dix officiers du génie, et quelques officiers supérieurs d'artillerie pour ce siége.

Il nous faudrait, de plus, quinze cents charretiers organisés en brigades, ayant leurs chefs; je n'ai que des Italiens qui nous volent : deux bataillons de sapeurs et sept compagnies de mineurs.

Si la conservation de l'Italie vous est chère, citoyens Directeurs, envoyez-moi tous ces secours. Il me faudrait également vingt mille fusils; mais il faudrait que ces envois arrivassent, et qu'il n'en soit pas comme de tout ce que l'on annonce à cette armée, où rien n'arrive. Nous avons une grande quantité de fusils, mais ils sont autrichiens; ils pèsent trop, et nos soldats ne peuvent s'en servir.

Nous avons ici des fabriques de poudre dont nous

nous servons, et qui nous rendent trente milliers par mois; cela pourra nous suffire.

Je vous recommande de donner des ordres pour que les huit mille hommes que j'attends à la fin d'octobre arrivent : cela seul peut me mettre à même de porter de grands coups aux Impériaux. Pour que les trois mille hommes du général Châteauneuf-Randon arrivent, il faut qu'ils partent six à sept mille.

J'essaie de faire lever ici une légion armée de fusils autrichiens, et habillée avec l'uniforme de la garde nationale du pays : cette légion sera composée de trois mille cinq cents hommes au complet; il est possible que cela réussisse.

Les avant-postes du général Vaubois ont rencontré la division autrichienne qui défend le Tyrol; il a fait à l'ennemi cent dix prisonniers.

Quelles que soient les circonstances qui se présenteront, je vous prie de ne pas douter un seul instant du zèle et du dévouement de l'armée d'Italie à soutenir l'honneur des armes de la République.

BONAPARTE.

Au Roi de Sardaigne.

Au quartier-général à Milan, le 5e jour complémentaire an 4 (21 septembre 1796).

Les officiers préposés par Votre Majesté pour commander en la partie de ses États qui lui a été restituée

par le traité de paix, voient, sinon avec plaisir, au moins avec indifférence, les assassinats et les brigandages qui se commettent contre les Français.

Par le traité de paix conclu entre Votre Majesté et la République française, la République devait continuer à occuper la partie de ces États qui avait été laissée à l'armée par le traité d'armistice. Croyant faire quelque chose d'agréable à Votre Majesté, je lui ai rendu non-seulement le gouvernement civil, mais encore le gouvernement militaire, avec la clause spéciale que les routes seraient gardées, et que même nos convois seraient escortés par ses troupes.

Je prie donc Votre Majesté de vouloir bien ordonner que l'on tienne un corps de troupes respectable aux villages de Limon et de Limonais, lesquelles feraient des patrouilles jusqu'à Lacas, escortant les convois, et prenant toutes les mesures nécessaires pour maintenir cette route sûre, ainsi que Vadier, et généralement dans tous les pays voisins de Demont, formant la communication de Coni à Barcelonnette.

Je demande également à Votre Majesté que les cinq individus qui ont été arrêtés à Borgo-San-Dalmazzo par les Français, soient remis entre les mains du commandant militaire, à Coni.

Je la prie également de donner les ordres à ses différents gouverneurs, pour qu'ils s'emploient avec loyauté à faire arrêter les brigands, dans quelque endroit qu'ils soient trouvés.

Indépendamment de l'intérêt de l'humanité et de la justice, Votre Majesté donnera, par cette conduite,

une preuve de sa loyauté, et contribuera à éteindre ces germes de discorde, qui finiraient par se propager dans l'intérieur des États de Votre Majesté.

BONAPARTE.

PRÉCIS DES OPÉRATIONS

DES ARMÉES DU RHIN EN ALLEMAGNE PENDANT 1796.

(CHAP. XI.)

Traité relatif à une nouvelle ligne de démarcation, pour assurer la neutralité du nord de l'Allemagne, entre le roi de Prusse et la République française.

Sa Majesté le Roi de Prusse et la République française ayant jugé convenable de modifier, d'une manière conforme aux circonstances actuelles, les stipulations concernant la neutralité du nord de l'Allemagne, convenue par le traité de Bâle du 5 avril 1795 et par la convention du 17 mai de la même année, elles ont nommé, pour se concerter à ce sujet, savoir : Sa Majesté prussienne, le sieur Chrétien-Henri comte de Haugwitz, son ministre d'état, de guerre et du cabinet, et la République française, le sieur Antoine-Bernard Caillard, son ministre plénipotentiaire à Berlin; lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs respectifs, sont convenus des articles suivants :

ART. 1^er^. La République s'abstiendra de pousser les opérations de la guerre, ou de faire entrer ses troupes, soit par terre, soit par mer, dans les pays et États compris dans la ligne de démarcation suivante. Cette ligne commencera depuis la partie du duché de Holstein située sur la mer du Nord, s'étendant le long des bords de cette mer du côté de l'Allemagne, et comprenant l'embouchure de l'Elbe, du Véser et de l'Ems, ainsi que les îles situées dans ces passages jusqu'à Borcuim. De là elle suivra les frontières de la Hollande jusqu'à Anhalt, passant Harenberg, et en comprenant les possessions prussiennes près de Savenaer jusqu'à Baer sur l'Issel; elle ira ensuite le long de cette rivière jusqu'à son confluent avec le Rhin; de là elle remontera ce dernier fleuve jusqu'à Wésel, et plus loin jusqu'à l'endroit où la Roer s'y jette; elle longera ensuite la rive gauche de la Roer jusqu'à sa source; de-là, laissant la ville de Medenbach à sa gauche, elle prendra sa direction avec la Fulde, et remontera enfin cette rivière jusqu'à sa source.

2. La République française regardera comme pays et États neutres tous ceux qui sont situés derrière cette ligne, à condition qu'ils observent, de leur côté, une étroite neutralité, dont le premier point sera de ne plus fournir, pour la continuation de la guerre, aucunes contributions pécuniaires, quelle qu'en soit la dénomination; de rappeler réellement, s'ils ne l'ont déja fait, leurs contingents, et cela dans le délai de trois mois, à compter de la signature du présent traité, et de ne contracter aucun nouvel engagement qui puisse

autoriser à fournir des troupes aux puissances en guerre avec la France. Ceux qui ne rempliront pas ces conditions seront exclus du bénéfice de la neutralité.

3. Quant à la partie du comté de la Mark qui, se trouvant sur la rive gauche de la Roer, n'est pas comprise dans la ligne gauche, elle n'en jouira pas moins d'une entière neutralité; mais Sa Majesté Prussienne consent à ce que les troupes des puissances belligérantes puissent la traverser : bien entendu qu'elles ne pourront y établir le théâtre de la guerre, ni y prendre des positions retranchées.

4. Sa Majesté Prussienne nommera des commissaires qui, dans le cas du passage effectif des troupes françaises par ladite partie du comté de la Mark, veilleront au maintien du bon ordre, et auxquels les généraux et agents français s'adresseront. La République promet et s'engage de faire payer, au plus tard dans trois mois, en espèces sonnantes, tout ce qui y sera fourni et consommé pour le compte de l'armée française; de procurer tous les dédommagements justes et raisonnables, et de faire observer une discipline sévère.

5. Les principautés de Sa Majesté Prussienne en Franconie, ainsi que le comté de Sayn-Altenkirchen, sur le Westerwald, y compris le petit district de Bendaf, au-dessous de Coblentz, étant dans la possession de Sa Majesté le Roi de Prusse, ils sont censés compris dans les stipulations exprimées ci-dessus en faveur du comté de la Mark, situé sur la rive gauche de la Roer.

6. Sa Majesté le Roi de Prusse se charge de la ga-

rantie qu'aucunes troupes des États compris dans la neutralité du nord de l'Allemagne ne sortent de la ligne indiquée à l'article 1^er^ pour combattre les armées françaises, ni pour exercer aucunes hostilités contre les Provinces-Unies : pour cet effet, elle rassemblera un corps d'observation suffisant, et se concertera, à cet égard, avec les princes et chefs dont les pays sont renfermés dans la ligne de démarcation, afin qu'ils se joignent à elle pour concourir à ce but. L'unique destination de ce rassemblement est de garantir le nord de l'Allemagne contre tout ce qui porterait atteinte à sa sûreté.

7. La présente convention sera ratifiée par les parties contractantes, et les ratifications en seront échangées dans le terme d'un mois au plus tôt, à compter de la signature. En foi de quoi ladite convention a été signée et scellée par les plénipotentiaires sus-mentionnés.

Fait à Berlin, le 5 août 1796 (18 thermidor an 4 de la République française).

Signés CHRÉTIEN, comte de Haugwitz, et Antoine-Bernard CAILLARD.

BATAILLE D'ARCOLE.

(CHAP. XII.)

LETTRES DU DIRECTOIRE,

ADRESSÉES A NAPOLÉON.

Paris, le 20 vendémiaire an 5 (11 octobre 1796).

Le Directoire s'est fait représenter, citoyen général, la lettre dans laquelle vous l'entretenez de la Lombardie et de quelques autres États de l'Italie. Il ne peut pas être désavantageux que le Milanais se prononce jusqu'à un certain point en faveur de la liberté et du gouvernement républicain; car, si nous sommes repoussés de l'Italie, cette situation des esprits pourrait occuper les ennemis d'une manière qui ne nous serait pas inutile, et, pendant que nous y séjournons, il vaut mieux le voir disposé en notre faveur que prêt à nous combattre au premier revers : mais si nous invitions les habitants de la Lombardie à se rendre libres; si nous leur donnions ainsi une espèce de garantie qui nous engagerait, en quelque sorte, à ne pas séparer leurs intérêts des nôtres au moment de la paix continentale, nous agirions sans contredit impolitiquement, et en accédant à cette mesure, nous préparerions nous-mêmes des obstacles majeurs à cette paix qui fait l'objet des vœux des Français en général, et du Directoire en particulier. La politique et nos intérêts,

bien entendus et bien envisagés sainement, nous prescrivent de mettre même des bornes à l'enthousiasme des peuples du Milanais, qu'il convient de maintenir toujours dans des sentiments qui nous soient favorables, sans nous exposer à voir prolonger la guerre actuelle par une protection ouverte, et en les encourageant trop fortement à manifester leur indépendance. N'oublions pas qu'il nous sera demandé des dédommagements en Italie pour les pays que notre sûreté future nous recommande de conserver sur la rive gauche du Rhin, et que nos insuccès en Allemagne ne peuvent que diminuer l'envie que nous aurions pu avoir d'arracher au despotisme une partie de la péninsule dont vos talents et la bravoure de l'armée que nous avons placée sous votre commandement nous ont momentanément rendus les maîtres. La reddition de la Lombardie, ou sa cession, peut devenir le gage d'une paix durable; et, quoique nous n'ayons rien arrêté à cet égard, nous pensons qu'il y aurait de l'imprudence, dans les circonstances actuelles, à nous interdire les moyens de la faire à ce prix.

Nous voyons avec plaisir que vous profitez du moment de loisir que vous ont préparé vos succès, pour poursuivre avec vivacité les fripons et les dilapidateurs, qui, par leurs désordres, obscurcissent la gloire de l'armée qui vous obéit. La guerre que vous allez leur faire n'est pas moins utile que celle que vous aurez faite, d'une manière si digne d'éloges, aux opiniâtres Autrichiens, et nous espérons qu'elle aura le même succès.

Un des principaux abus, c'est le nombre si considérable d'employés de tous grades dans les diverses administrations militaires; il serait utile que vous vous concertassiez avec les commissaires du gouvernement et le commissaire ordonnateur en chef, pour en diminuer le nombre.

Le Mantouan semble également réclamer vos soins particuliers; et il devient d'autant plus urgent d'en éloigner les voleurs dont vous vous plaignez, que c'est au genre d'excès qu'ils commettent que nous devons attribuer principalement nos désastres en Allemagne, et l'espèce d'insurrection de ce pays contre l'armée de Sambre-et-Meuse et celle de Rhin-et-Moselle.

Nous attendons les renseignements que vous nous promettez sur les surveillants qui sont à Bologne et à Ferrare. Nous avons été instruits de la fuite et de l'enlèvement de quelques caisses, opéré par des employés de ce genre, par nos commissaires près de l'armée d'Italie, et nous les avons invités à être plus scrupuleux dans les choix qu'ils feront à l'avenir.

Ce que nous vous avons dit sur l'indépendance du Milanais s'applique à Bologne, Ferrare, Reggio et Modène, et à tous les autres petits États de l'Italie, et nous devons redoubler de circonspection et de prudence pour éviter de compromettre par trop de facilité les intérêts futurs de la République. Il convient de presser le duc de Modène d'achever de nous payer les sommes qui nous restent dues en vertu de l'armistice conclu avec ce prince; mais il faut se garder d'armer contre lui les peuples qui lui étaient soumis avant

notre arrivée en Italie, et notre désir est que vous les conteniez dans une dépendance réelle, jusqu'à ce que notre horizon politique s'éclaircisse et nous permette de régler définitivement le sort de l'Italie, au moyen de la paix générale.

C'est encore en vertu des mêmes principes que nous croyons devoir ajourner la proposition faite de donner dès à présent le Mantouan au duc de Parme : nous procurerons sans doute à ce prince de grands avantages, si les circonstances nous le permettent; mais les évènements n'en ont point encore amené le moment. Quant au régiment de Parme que vous paraissez désirer de voir réuni à votre armée, nous vous autorisons à traiter avec le Duc, ainsi que pour les huit cents pionniers que vous croyez utiles au siége de Mantoue; mais ces négociations doivent avoir lieu sans nous engager à une cession de territoire et sans aucune garantie formelle de notre part à cet égard, quoique nous soyons portés à favoriser de tout notre pouvoir les intérêts du duc de Parme en Italie. Il est évident, comme vous le dites très-bien, que si ce prince réunissait quelques troupes aux nôtres, il en résulterait que ses sujets regarderaient notre cause comme la leur, et que l'établissement de ces sentiments à notre égard nous serait très-avantageux.

Nous approuvons la démarche que vous avez indiquée au citoyen Poussielgue auprès de la cour de Turin. Nous vous autorisons à l'appuyer, ou à la faire renouveler en faisant promettre un dédommagement au Roi de Sardaigne. Ce dédommagement se trouve-

rait, soit dans une petite portion du Milanais qui pourrait lui être cédée, soit dans une portion des fiefs impériaux; mais il est utile de le rendre aussi peu considérable qu'il se pourra, et nous ne devons, sous aucun prétexte quelconque, garantir la cession ou le dédommagement; ce qui pourrait par la suite entraîner des inconvénients graves et éloigner l'époque de la paix, qui, ainsi que nous l'avons mandé plus haut, doit être l'objet le plus cher à nos cœurs, comme il est celui du désir de tous les véritables amis de la patrie.

L. M. RÉVEILLIÈRE-LÉPEAUX, *président*.

LETTRES DE NAPOLÉON.

Au Directoire exécutif.

Au quartier-général à Milan, le 11 vendémiaire an 5 (2 octobre 1796).

Le peuple de la Lombardie se prononce chaque jour davantage; mais il est une classe très-considérable qui désirerait, avant de jeter le gant à l'Empereur, d'y être invité par une proclamation du gouvernement qui fût une espèce de garant de l'intérêt que la France prendra à ce pays-ci à la paix générale.

Cette résolution du gouvernement, et l'arrêté qui établirait un gouvernement régulateur, et qui recon-

naîtrait dès aujourd'hui l'indépendance de la Lombardie, avec quelques modifications pour la durée de la guerre, vaudrait à l'armée autant qu'un secours de trois à quatre mille hommes.

Les friponneries qui se commettent sont innombrables : au milieu de la guerre, il ne m'a pas été possible d'y porter un coup d'œil sévère ; mais aujourd'hui, pendant le séjour à Milan que les circonstances me permettent, je vous promets de leur faire une guerre vive : je vous annoncerai bientôt que le conseil en aura fait justice d'une douzaine.

Désormais le peuple de la Lombardie, plus heureux, sentira moins le poids de l'armée, et sera moins sujet aux vexations. Il n'en est pas de même du malheureux Mantouan : la nature frémit en pensant à la nuée de coquins qui désolent ce pays. J'ai fait quelques dispositions pour atténuer le mal.

Bologne et Ferrare n'ayant pas de troupes, sont les plus heureux de tous : on vient d'y établir des surveillants ; s'ils font comme les anciens agents militaires de la Lombardie, qui se sont, pour la plupart, sauvés avec une caisse, ils porteront la désolation dans ce beau pays. Je vais avoir soin de m'en faire rendre compte.

Reggio a fait sa révolution et a secoué le joug du duc de Modène. C'est peut-être le pays d'Italie qui est le plus prononcé pour la liberté.

Modène avait essayé d'en faire autant ; mais les quinze cents hommes de troupes que le Duc y tient en garnison ont fait feu sur le peuple et dissipé l'at-

troupement. Je crois que le plus court de tout ceci serait de déclarer l'armistice rompu, vu qu'il est encore dû 5 à 600,000 liv., et de mettre cette place à l'instar de Bologne et Reggio. Ce serait des ennemis de moins que nous aurions; car la régence ne dissimule pas la crainte que nous lui inspirons, et la joie qu'elle ressent des succès des ennemis. Je vous prie de vouloir bien me prescrire vos ordres là-dessus.

Je crois qu'il ne faut pas laisser cet État dans la situation de déchirement où il se trouve, mais déclarer au plénipotentiaire que vous avez à Paris les négociations rompues. Au lieu d'avoir un nouvel ennemi, nous aurions, au contraire, des secours et des alliés, les peuples de Modène et de Reggio réunis. Cependant, comme la face des affaires change tous les quinze jours dans ce pays, puisque cela suit les opérations militaires, et qu'il ne faudrait pas que votre rupture arrivât dans un instant où je ne pourrais pas disposer de quinze cents hommes, pendant quelques jours, pour établir un nouvel ordre de choses dans ce pays, vous pourriez déclarer à l'envoyé de Modène que vous m'avez fait connaître vos intentions, et que vous me chargez de la conclusion de la paix avec son prince. Il viendrait alors au quartier-général, ayant soin de lui signifier qu'il y soit rendu avant douze jours. Je lui déclarerais alors que toutes négociations sont rompues, dans le même instant que nos troupes entreront dans Modène, feront poser les armes à la garnison, prendront pour otages les plus enragés aristocrates, et mettront en place les amis de la liberté de Modène.

Vous aurez alors Modène, Bologne, Reggio et Ferrare, où la masse du peuple se forme tous les jours pour la liberté, et où la majorité nous regarde comme libérateurs et notre cause comme la leur.

Les États de Modène arrivent jusqu'au Mantouan; vous sentez combien il nous est intéressant d'y avoir, au lieu d'un gouvernement ennemi, un gouvernement dans le genre de celui de Bologne, qui nous serait entièrement dévoué. Nous pourrions, à la paix générale, donner le Mantouan au duc de Parme, ce qui serait politique sous tous les rapports; mais il serait utile que vous fissiez connaître cela à l'ambassadeur d'Espagne, pour que cela revienne au duc de Parme, ce qui l'engagerait à nous rendre beaucoup de services. Puisque nous sommes alliés avec l'Espagne, il ne serait point indifférent que le duc de Parme réunît à notre armée un de ses régiments de sept à huit cents hommes : cela me rendrait disponible un pareil nombre de nos troupes, et ferait que tous les habitants du duché de Parme regarderaient notre cause comme la leur; ce qui est toujours beaucoup. J'emploierai ce corps devant Mantoue, et pour l'escorte des prisonniers et des convois, ce que nos gens font très-mal : sur quatre mille prisonniers, il s'en sauve ordinairement mille; ce qui est produit par le petit nombre d'escortes que je puis y mettre. J'ai essayé, pour les escortes, de quatre cents hommes milanais, ce qui m'a parfaitement réussi; il faudrait aussi que le Duc fût obligé de nous fournir un bataillon de pionniers fort de huit cents hommes, avec les outils.

Éloignés comme nous sommes de la France, ce sera pour nous un bon secours que l'alliance de ce prince, puisque ses États sont sur le théâtre de la guerre.

Les barbets désolent nos communications. Ce ne sont plus des voleurs isolés, ce sont des corps organisés de quatre à cinq cents hommes. Le général Garnier, à la tête d'une colonne mobile que j'ai organisée, occupe dans ce moment-ci Tende; il en a arrêté et fait fusiller une douzaine.

L'administration du département du Var s'est refusée à fournir deux cents hommes que j'ai mis en réquisition pour la formation de cette colonne mobile. Le général Willot non-seulement a refusé d'obéir à un ordre que j'ai donné pour le départ du 10^{e} bataillon de l'Ain, mais encore il a retenu la 11^{e} demi-brigade que le général Châteauneuf-Randon envoyait à l'armée, et un escadron du 18^{e} régiment de dragons. Ce général a cependant huit mille hommes dans sa division, troupes suffisantes pour conquérir le midi de la France, s'il était en révolte.

Je tiens en respect et je fais la police dans un pays ennemi plus étendu que toute sa division, avec huit ou neuf cents hommes. Ce général a des opinions trop exagérées, et embrasse trop les différentes opinions des partis qui déchirent la France, pour pouvoir maintenir l'ordre dans le midi sans une armée puissante.

Le général Willot a servi, au commencement de la révolution, à l'armée d'Italie; il jouit de la réputation d'un brave homme et d'un bon militaire, mais d'un

royaliste enragé. Ne le connaissant pas, et n'ayant pas eu le temps de peser ses opérations, je suis bien loin de confirmer ce jugement : mais, ce qui me paraît bien avoué, c'est qu'il agit dans le midi comme dans la Vendée, ce qui est un bon moyen pour la faire naître.

Quand on n'a égard à aucune autorité constituée, que l'on déclare en masse tous les habitants de plusieurs départements indignes du nom de citoyens, on veut ou se former une armée considérable, ou faire naître la guerre civile. Je ne vois pas de parti mitoyen : si vous laissez le général Willot à Marseille, il faut lui donner une armée de vingt mille hommes, ou vous attendre aux scènes les plus affligeantes.

Quand une ville est en état de siége, il me semble qu'un militaire devient une espèce de magistrat, et doit se conduire avec la modération et la décence qu'exigent les circonstances, et il ne doit pas être un instrument de factions, un officier d'avant-garde. Je vous soumets toutes ces réflexions, spécialement par la nécessité que j'ai d'avoir des troupes.

Je vous prie aussi d'ôter de dessous mes ordres la 8e division, parce que les principes et la conduite du général Willot ne sont pas ceux qu'il doit avoir dans sa place, et que je me croirais déshonoré de voir dans un endroit où je commande se former un ferment de trouble, et de souffrir qu'un général sous mes ordres ne soit qu'un instrument de factions.

Par sa désobéissance et par son insubordination, il est cause des horreurs qui se commettent en ce mo-

ment dans le département des Alpes-Maritimes. Le convoi des tableaux chefs-d'œuvre d'Italie a été obligé de rentrer à Coni; il eût été pris par les barbets. Si le général Willot n'obéit pas sur-le-champ à l'ordre que je lui ai donné de faire partir la 83e demi-brigade, mon projet est de le suspendre de ses fonctions. Nice même, dans ce moment-ci, n'est pas en sûreté.

Les barbets tirent leurs forces du régiment provincial de Nice, que le Roi de Sardaigne a licencié; peut-être serait-il utile de faire un corps particulier de tous les habitants des Alpes-Maritimes qui se sont trouvés engagés dans le régiment provincial et le corps-franc au moment de la guerre. On pourrait, dans ce cas, déclarer qu'ils ne reprendront leurs droits de citoyens qu'après avoir servi deux ans sous les drapeaux de la République.

J'ai écrit au ministre des affaires étrangères et au Roi de Sardaigne lui-même des lettres très-fortes. J'espère que tous les jours le nombre de ces brigands sera moins redoutable.

J'ai envoyé à Turin le citoyen Poussielgue, secrétaire de la légation à Gènes, sonder les dispositions de ce cabinet pour un traité d'alliance; il nous faut ce prince ou la république de Gènes. J'avais même désiré une entrevue avec le ministre des affaires étrangères du Roi de Sardaigne; mais cela n'a pas pu s'arranger.

BONAPARTE.

Au même.

Au quartier-général à Milan, le 11 vendémiaire an 5 (2 octobre 1796).

La République de Venise a peur : elle trame avec le Roi de Naples et le Pape; elle se fortifie et se retranche dans Venise. De tous les peuples de l'Italie, le Vénitien est celui qui nous hait le plus : ils sont tous armés, et il est des cantons dont les habitants sont braves. Leur ministre à Paris leur écrit que l'on s'arme, sans quoi tout est perdu : on ne fera rien de tous ces gens-là, si Mantoue n'est pas pris.

Le Roi de Naples a soixante mille hommes sur pied; il ne peut être attaqué et détrôné que par dix-huit mille hommes d'infanterie et trois mille de cavalerie. Il serait possible que, de concert avec l'Autriche et Rome, il portât un corps sur Rome et ensuite sur Bologne et Livourne : ce corps pourrait être de quinze mille hommes, et inquiéterait beaucoup l'armée française.

Le grand-duc de Toscane est absolument nul sous tous les rapports.

Le duc de Parme se conduit assez bien; il est nul aussi sous tous les rapports.

Rome est forte par son fanatisme; si elle se montre contre nous, elle peut accroître de beaucoup la force du Roi de Naples, m'obliger à tenir trois mille hommes de plus sur mes derrières, par l'inquiétude qu'elle mettrait dans l'esprit de ces peuples : seule, sans

Naples, il faudrait deux mille hommes d'infanterie et quinze cents de cavalerie pour la soumettre.

Si elle arme, le fanatisme lui donne quelque force; il y aurait du sang de répandu : réunie avec Naples, on ne peut marcher à Rome avec moins de vingt mille hommes d'infanterie et deux mille hommes de cavalerie; et si l'on voulait aller à Naples, après avoir été à Rome, il faudrait une armée de vingt-quatre mille hommes d'infanterie et de trois mille cinq cents de cavalerie. Je pense que six mille hommes d'infanterie et cinq cents de cavalerie suffiraient pour tenir les États du Pape en respect, en s'y conduisant avec adresse et caractère une fois qu'on s'y serait rendu maître.

Le Roi de Sardaigne fomente la rébellion des barbets. Si Naples et Rome agissent contre nous, il faudra trois mille hommes de plus dans les places du Piémont.

Si vous persistez à faire la guerre à Rome et à Naples, il faut vingt-cinq mille hommes de renfort, qui, joints aux vingt mille nécessaires pour tenir tête à l'Empereur, font un renfort de quarante-cinq mille hommes qu'il faudrait. Si vous faites la paix avec Naples, et qu'il n'y ait que Rome, il serait possible, avec les seules forces destinées à tenir tête à l'Empereur, de profiter d'un moment favorable pour l'écraser; il faudrait compter cependant sur un surcroît de trois mille hommes.

Je crois que vous ne pouvez faire à la fois, dans la position actuelle de la République, la guerre à

Naples et à l'Empereur. La paix avec Naples est de toute nécessité : restez avec Rome en état de négociations ou d'armistice, jusqu'au moment de marcher sur cette ville superbe.

Rome deviendrait très-forte de sa réunion avec Naples. Si nous sommes battus sur le Rhin, il nous convient de faire la paix avec Rome et Naples.

Il est une autre négociation qui devient indispensable : c'est un traité d'alliance avec le Piémont et Gènes. Je voudrais donner Massa et Carrara, les fiefs impériaux, à Gènes, et la faire déclarer contre la coalition.

Si vous continuez la guerre avec Naples, il me paraît nécessaire de prendre Lucques, et d'y mettre garnison : cette place est forte et bien armée; elle couvre les États de Gènes, et offre une retraite à la garnison de Livourne.

Par cette lettre et celle ci-jointe vous connaîtrez parfaitement notre position. Je n'avais jamais compté qu'après avoir détruit, en une campagne, deux armées à l'Empereur, il en aurait une plus puissante, et que les deux armées de la République hiverneraient bien loin du Danube : le projet de Trieste et de Naples était fondé sur des suppositions.

J'ai écrit à Vienne, et ce soir le courrier part dans le même temps que l'armée se porte sur la Brenta.

Je fais fortifier l'Adda; mais c'est une faible barrière. Je vous le répète : des secours prompts! car l'Empereur fait déja filer ses troupes.

La négociation avec Rome a été mal conduite; il

fallait, avant de l'entamer, qu'elle eût rempli les conditions de l'armistice; l'on pouvait, au moins, attendre quelques jours, et l'on aurait facilement eu les 5 millions du second paiement, dont une partie était déja arrivée à Rimini. On a montré au Pape tous les traités à la fois : il fallait, au contraire, préalablement l'obliger à se prononcer sur le premier article; mais surtout on ne devait pas choisir l'instant où l'armée était dans le Tyrol, et l'on devait avoir à l'appui un corps de troupes à Bologne, qui se serait accru par la renommée. Cela nous coûte 10 millions, cinq de denrées, et tous les chefs-d'œuvre d'Italie qu'un retard de quelques jours nous aurait donnés.

Tous ces pays-ci sont si peuplés, et la situation de nos forces est si connue; tout cela est tellement travaillé par l'Empereur et par l'Angleterre, que la scène change tous les quinze jours. Si nous ne réussissions pas dans tout ce que nous entreprendrons, je vous prie de croire que ce ne sera pas faute de zèle et d'assiduité.

BONAPARTE.

Au cardinal Mattei.

Au quartier-général à Ferrare, le 30 vendémiaire an 5 (21 octobre 1796).

La cour de Rome a refusé d'adopter les conditions de paix que lui a offertes le Directoire; elle a rompu

l'armistice, et, en suspendant l'exécution des conditions, elle arme : elle veut la guerre, elle l'aura; mais, avant de pouvoir de sang-froid prévoir la ruine et la mort des insensés qui voudront faire obstacle aux phalanges républicaines, je dois à ma nation, à l'humanité, à moi-même, de tenter un dernier effort pour ramener le Pape à des sentiments plus modérés, conformes à ses vrais intérêts, à son caractère et à la raison. Vous connaissez, M. le cardinal, les forces et la puissance de l'armée que je commande : pour détruire la puissance temporelle du Pape, il ne me faudrait que le vouloir. Allez à Rome; voyez le Saint-Père; éclairez-le sur ses vrais intérêts; arrachez-le aux intrigants qui l'environnent, qui veulent sa perte et celle de la cour de Rome. Le gouvernement français permet encore que j'écoute des négociations de paix; tout pourrait s'arranger. La guerre, si cruelle pour les peuples, a des résultats terribles pour les vaincus; évitez de grands malheurs au Pape : vous savez combien je désire finir, par la paix, une lutte que la guerre terminerait pour moi sans gloire comme sans périls.

Je vous souhaite, M. le cardinal, dans votre mission, le succès que la pureté de vos intentions mérite.

BONAPARTE.

NÉGOCIATIONS EN 1796.

(CHAP. XIII.)

LETTRES DU DIRECTOIRE.

Paris, le 4 brumaire an 5 (14 novembre 1796).

Le Ministre des relations extérieures au général Clarke.

Le peu de temps qui reste jusqu'à votre départ, la multitude des objets que nous avons à traiter, ne me permettent pas, citoyen général, de les discuter avec les détails qu'exigerait leur importance. Je me bornerai donc à indiquer ce qui concerne les relations extérieures, et sur lesquelles il importe beaucoup que le Directoire reçoive des renseignements précis. Trouvez bon que je suive votre itinéraire.

Le Piémont. Vous verrez sûrement le général Kellermann, peut-être les commissaires pour la démarcation des limites; entretenez-les sur l'importance de nous ménager dans la chaîne des Alpes tous les postes militaires. Le traité leur donne, à cet égard, toutes les facilités possibles.

Le citoyen Poussielgue est encore à Turin, chargé de suivre les négociations que le général Bonaparte a cru devoir entamer pour une alliance. Ne rien presser sur cela, et surtout ne point promettre de cessions

de territoire, qui formeraient un obstacle peut-être insurmontable à la paix ou à l'établissement de la liberté dans la Lombardie. Je vous prie d'examiner, autant qu'il sera possible, quelles sont les dispositions à notre égard du Roi et du gouvernement; s'il est possible, sans en venir à une alliance difficile à conclure, et qui peut-être nous serait plus nuisible qu'utile, de les entretenir dans des dispositions de neutralité qui nous suffisent.

Quant à Milan, Modène, Reggio, Bologne et Ferrare, il serait bien précieux pour le Directoire et pour moi d'avoir le résultat des opérations sages que vous seriez à portée de faire.

Ces peuples sont-ils vraiment mûrs pour la liberté? sont-ils en état de la défendre seuls, ou avec notre appui? Dans ce dernier cas, quel serait le nombre de nos troupes qu'ils seraient en état de solder? Quelles sont leurs dispositions à l'égard de la maison d'Autriche? Rentreraient-ils sans secousse sous son joug, dans le cas où la paix serait à ce prix?

Vous connaissez les torts réels et graves de Venise à notre égard. Des personnes qui connaissent le pays prétendent que tous les états de terre-ferme, principalement les Bressans, les Bergamasques et les Véronais, sont révoltés de l'orgueil des nobles vénitiens, et disposés à s'armer pour la liberté. Admis dans la République Lombarde ou devenus ses alliés, ils lui donneraient une force nouvelle. Je vous demande vos observations sur les obstacles ou les facilités que peut présenter l'exécution de ce projet.

Je vous en demanderai également sur notre position à l'égard du Pape et des autres puissances de l'Italie. Vous ne parcourrez pas leurs États; mais vos conférences avec le général en chef et ses dignes coopérateurs vous mettront à portée de vous en former une idée nette, et j'attends de votre zèle pour le bien public que vous voudrez bien me la communiquer.

Je vous suppose maintenant arrivé à Venise, observant tous les grands personnages qui figurent sur ce théâtre, et traçant leurs portraits d'une touche aussi ferme que facile. Votre voyage serait suffisamment utile quand il n'aboutirait qu'à nous faire connaître les passions qui les animent, et les moyens de les faire tourner au profit de la République et de l'humanité.

Sans être spécialement chargé de négocier la paix, vous pourrez la préparer dans les entretiens que vous aurez avec les personnages influents. Nous y arriverions, sans contredit, beaucoup plus aisément, si nous pouvions offrir à l'Autriche des compensations convenables. Ce système des compensations admet une multitude de combinaisons que vous pourrez effleurer dans vos conversations, afin de démêler quelles sont celles qui plairaient davantage. Essayons d'esquisser les principales :

1° Restituer à l'Autriche ce qu'elle possédait en Italie; lui donner en Allemagne l'évêché de Salsbourg, la prévôté de Bergstoldgaden, l'évêché de Passau, à l'exception de la ville de ce nom, le haut Palatinat jusqu'à Nab; dédommager l'Électeur palatin vers le Rhin. Voilà, sans contredit, la plus facile, celle qui

plairait davantage à la maison d'Autriche et à toute l'Allemagne; mais elle sacrifierait nos nouveaux amis en Italie; elle nous priverait des avantages que nous devons attendre de cette belle contrée, si nous parvenons à la soustraire à l'influence autrichienne.

2° Modifier le premier projet, en substituant aux états de Milan partie des états du Pape, la Romagne, la Marche-d'Ancône, le duché d'Urbain; transférer le grand-duc de Toscane à Rome, lui donner le surplus des états du Pape, lui réserver le Siennois, consentir à le nommer Roi de Rome; donner Florence au duc de Parme, ménager un échange de partie de ses états avec la Sardaigne, nous réserver l'île d'Elbe, dont le Roi de Naples serait dédommagé par Bénévent, Ponte-Corvo et la Marche de Fermo; nous faire payer en Amérique de ce que nous laisserions prendre en Italie.

3° Céder à l'Autriche la Bavière, le haut Palatinat et Saltzbourg, Passau et autres souverainetés ecclésiastiques qui y sont enclavées, à la charge, par la maison d'Autriche, de renoncer à tout ce qu'elle possède au midi de la chaîne des Alpes et dans le cercle de Souabe, de dédommager le duc de Modène et d'apanager le grand-duc de Toscane; donner à l'électeur palatin les états du Pape, à l'exception de la Marche de Fermo, de Bénévent, de Ponte-Corvo, de Bologne et de Ferrare; y ajouter le Siennois, et lui donner le titre de Roi des Romains. Ce projet serait très-agréable à l'Italie, y mettrait nos intérêts à couvert; mais il pourrait déplaire à l'Allemagne. Le moyen de le faire adopter serait de fournir au Roi de Prusse un ample

dédommagement : lui satisfait, tout le reste serait réduit au silence.

4° A la maison d'Autriche ce qui lui est donné au numéro précédent; traiter le grand-duc et les états d'Italie comme au numéro 2; faire céder à l'électeur palatin la part de la maison d'Autriche dans la Pologne, et la faire servir de point de ralliement pour la restauration de cet état; conserver au Roi de Prusse la plus grande partie de ce qu'il en a acquis. Il est bien douteux que la maison d'Autriche voulût se prêter à ce projet : son alliance avec la Russie, son antipathie pour la Prusse, paraissent des obstacles insurmontables.

Il est une multitude d'autres combinaisons que vous formerez beaucoup mieux que moi; celles-ci pourraient suffire pour sonder le territoire, mettre les ministres et ceux qui les entourent dans le cas de s'expliquer et de développer leurs sentiments à cet égard.

Le point capital que vous chercherez à atteindre, c'est de persuader à l'Autriche que, malgré l'avantage prétendu que lui offre l'Angleterre pour des compensations, cette dernière puissance, qui a des intérêts opposés aux siens, ne peut qu'entraver la marche des négociations; que la maison d'Autriche obtiendra davantage, et plus promptement, en traitant avec la République seule.

A votre retour de Vienne, vous serez à portée de voir plusieurs princes d'Allemagne et leurs ministres. Ils sont épouvantés de l'ambition de la maison d'Au-

triche, de l'acharnement qu'elle montre contre tous ceux qui ont cherché à se rapprocher de la République. Ils seront peut-être inquiets sur les suites de la proposition d'armistice; il sera facile de leur faire sentir que leur intérêt même le commandait; qu'il leur donne le temps de se réunir et de combiner les moyens de briser le joug odieux qu'on veut leur imposer; qu'il donne le temps à la République de rétablir une discipline sévère dans ses armées et de préparer les moyens d'une attaque plus vigoureuse que les précédentes, et qui sera la dernière, s'ils veulent la seconder.

Je recommande, citoyen général, à votre zèle et à votre sagacité les objets que je viens d'indiquer, ceux même que la brièveté du temps ne m'a pas permis de toucher, bien sûr que rien de ce qui peut intéresser notre commune patrie ne vous échappera.

Je vous remets un chiffre, pour servir à la correspondance intéressante que j'attends de vous.

C. DELACROIX.

Instructions données par le Directoire exécutif de la République française au général de division Henri Clarke, envoyé extraordinaire de la République française près la cour de Vienne.

Paris, le 26 brumaire an 5 (16 novembre 1796).

Le Directoire de la République française, voulant répondre au vœu général de l'Europe, et contribuer, autant qu'il est en lui, à arrêter l'effusion du sang des

peuples et les maux qu'une guerre longue et ruineuse entraîne après elle, s'est déterminé, citoyen général, à vous envoyer près de Sa Majesté l'Empereur et Roi de Hongrie et de Bohême, à l'effet d'y négocier, au nom de la République française, un armistice entre les troupes impériales et françaises, tant en Allemagne qu'en Italie, et à faire à ce prince la proposition d'une réunion de ministres plénipotentiaires, pour traiter de la paix générale. En conséquence, le Directoire croit devoir vous tracer, par la présente, les bases d'après lesquelles il veut que la négociation soit conduite, et sur lesquelles devront s'appuyer essentiellement les démarches que vous aurez à faire près de la cour impériale, pour parvenir à un résultat heureux pour la République française.

Le premier objet de la mission importante que le Directoire vous confie étant la conclusion de l'armistice, son intention est que, de concert avec les chargés de pouvoirs de Sa Majesté Impériale, vous cherchiez à déterminer que sa durée sera la plus longue possible; et, dans tout état de cause, cet armistice ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit, être rompu avant le 1^er^ prairial (20 mai 1797), ou même le 1^er^ messidor (19 juin) : après l'expiration de ce terme, l'armistice ne devra être annulé que dans le cas de la cessation des négociations qui auront lieu pour la paix, et à la charge pour celle des parties qui voudra recommencer les hostilités, laquelle reprise d'hostilités ne pourra avoir lieu que dix ou quinze jours, ou même un mois après qu'elle aura été signifiée.

Quant aux autres conditions de cet armistice, elles devront se borner à assurer le *statu quo* dans lequel se trouvent les choses au moment actuel; et le désir du Directoire est qu'aucune cession d'avantages remportés par la valeur républicaine, soit en Allemagne, soit en Italie, ne puisse avoir lieu. Vous êtes, en conséquence, autorisé, citoyen général, à résister le plus long-temps possible à toute proposition qui pourrait vous être faite, tendant à obtenir une cession de cette espèce. Vous refuserez absolument toutes conditions qui pourraient consentir l'évacuation des têtes de pont de Dusseldorff et de Kehl, et vous ne stipulerez celle des têtes de pont de Neuwied et de Huningue que dans le cas d'une absolue nécessité, et en obtenant que les troupes autrichiennes ne pourront point sortir de Mayence, et l'évacuation de la tête de pont de Manheim, sur la rive gauche du Rhin.

Si la place de Mantoue n'était pas tombée en notre pouvoir avant votre arrivée à Vienne, son blocus et la situation actuelle de sa garnison pourraient élever quelques obstacles que le Directoire croit facile d'écarter, en ramenant encore les choses, à cet égard, au *statu quo* demandé. Il vous autorise, en conséquence, à stipuler que l'Empereur pourra faire approvisionner de subsistances, jour par jour, les hommes composant la garnison de Mantoue et les habitants de cette ville, au moyen des quantités de vivres qui seront déterminées et proportionnées au nombre et à l'âge des individus que cette place renfermera; et, à cet effet, il devra être préposé deux commissaires fran-

çais, l'un au-dedans, l'autre au-dehors de la place, pour constater le nombre des hommes à nourrir et la quantité de provisions restantes; mais il ne pourra sortir de la place ni y entrer aucun individu ni effets quelconques, et les commissaires français devront avoir le droit de surveiller l'exécution de cette disposition. Il pourra être conclu entre vous et les chargés de pouvoirs de l'Empereur un arrangement particulier, concernant ce qui est relatif à Mantoue; mais la stipulation principale du maintien des choses, pour ce qui a rapport à cette place, dans l'état où elles se trouveront au moment de la conclusion de l'armistice, devra faire partie des conditions de cet armistice.

Les circonstances, ainsi que la conduite de la négociation, pouvant faire admettre quelques modifications à ce qui vient d'être dit au sujet de la garnison de Mantoue, nous vous donnons pouvoir de les discuter, de les arrêter définitivement, en les faisant concourir, autant que possible, avec les bases que le Directoire a établies plus haut, et avec les renseignements que vous aura fournis le général en chef de l'armée républicaine en Italie. Nous vous invitons à vous concerter avec lui, tant pour ce qui pourra être spécifié de relatif à la place de Mantoue, que pour la détermination des limites à établir entre les armées française et autrichienne en Italie. Le général en chef sera tenu de vous remettre des notes qui feront en quelque sorte partie de vos instructions, et le Directoire vous engage à les consulter; il fixera le moment de votre départ d'Italie pour Vienne, d'après la

situation politique et militaire des choses dans le pays où il commande.

Dans le cas où la cour de Vienne voudrait intervenir pour garantir le Pape contre les efforts que notre situation à son égard pourrait nous mettre en état de tenter contre lui, le Directoire vous autorise, citoyen général, à assurer l'Empereur que les conditions de l'armistice conclu avec le Pape seront observées de notre part aussi long-temps qu'elles le seront par le Pape lui-même. Cette assurance pourra même, si l'Empereur le désire, fournir le texte de l'un des articles de l'armistice général que vous êtes appelé à arrêter avec la cour de Vienne.

Le Directoire exécutif a déja manifesté de la manière la plus authentique le désir de contribuer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à amener une paix générale qui fixe d'une manière invariable les intérêts politiques de l'Europe, et assure sa tranquillité et son bonheur futurs, en rétablissant entre les puissances un équilibre convenable et salutaire. La voix de l'humanité s'est fait entendre; partout elle réclame fortement que l'on s'occupe généralement de ce grand objet : c'est pour y parvenir plus sûrement que le Directoire exécutif s'est déterminé à demander l'armistice entre l'Autriche et la République française; mais comme il lui importe de seconder efficacement le vœu général pour la paix, et de donner les preuves les plus convaincantes de la loyauté et de la réalité de ses intentions, il vous charge de demander en son nom, à Sa Majesté l'Empereur, Roi de Hongrie et de

Bohême, qu'il soit envoyé sur-le-champ, soit à Bâle, soit à Paris, de la part de l'Empereur, un ou plusieurs plénipotentiaires, pour traiter de la paix définitive; de son côté, la République française nommera également des plénipotentiaires pour le même objet; et si Sa Majesté, mue par les mêmes sentiments, consentait à cette mesure, il conviendrait d'arrêter, avec les personnes qu'elle nommera pour négocier avec nous à ce sujet, que les alliés respectifs seront invités à envoyer aussi leurs plénipotentiaires à Bâle, ou à charger de leurs lettres de créance ceux des plénipotentiaires appelés à cette réunion auxquels ils jugeront à propos de remettre le soin de leurs intérêts.

Telles sont, général, les instructions que le Directoire vous donne en vous confiant une mission honorable, et dont le résultat sera sans doute profitable aux intérêts généraux de l'Europe et à ceux de la République en particulier.

BARRAS, *président*.

Le Ministre des relations extérieures au général Clarke.

Paris, 10 nivôse an 5 (30 décembre 1796).

J'ai reçu, citoyen général, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je me ferai un devoir et un plaisir de mettre sous les yeux du Directoire les excellentes réflexions qu'elles contiennent. Je pense, comme vous, que notre intérêt et une saine politique deman-

dent que le gouvernement français attende encore pour se prononcer sur le sort du nord de l'Italie; qu'une décision prématurée pourrait former un grand obstacle à la paix; qu'un peuple aussi dépourvu d'énergie, esclave des préjugés les plus dégradants, soutiendrait assez mal le rôle de peuple libre; qu'il sera toujours temps de l'affranchir absolument, ou de lui assurer une constitution plus heureuse et plus libre au moment où nous traiterons de la paix de l'Italie. Dans mes relations avec les députés de Milan, je ne leur ai jamais rien dit qui contrariât ces principes, et ce que vous me marquez me confirme plus que jamais dans la résolution d'être toujours aussi circonspect. Si ma lettre vous trouve encore à Milan, vous pouvez démentir hautement Savador. Il est vrai que, l'hiver dernier, je l'avais envoyé dans le Milanais pour connaître la disposition des esprits, les forces de nos ennemis, etc.; mais cette mission a cessé aussitôt que Bonaparte eut franchi l'Apennin; et, dès auparavant, je m'étais bien aperçu que je ne pouvais tirer presque aucun parti de cet homme, sur lequel on me donna, à peu près à cette époque, des renseignements très-peu favorables. Lors même qu'il était chargé d'aller à la découverte, ma correspondance avec lui était à peu près nulle; depuis que nous sommes maîtres de Milan, elle l'a été entièrement.

Je ne serais point étonné que la cour de Vienne vous refusât, ou tout au moins tardât beaucoup à vous expédier les passe-ports nécessaires, tant sont serrés et forts les nœuds qui la lient à la cour de Londres; ce-

pendant bien des circonstances pourront se réunir pour ébranler son orgueil et la fidélité qu'elle étale pour ses engagements : la descente en Irlande, dont tout jusqu'ici pronostique le succès; la mort de l'impératrice de Russie, les dispositions pacifiques de son successeur, son penchant pour la Prusse, son attachement pour le duc de Wurtemberg, dont l'agrandissement dépend de nous; le mécontentement de tous les princes séculiers d'Allemagne, et le désir qu'ils ont de s'agrandir aux dépens des princes des prêtres; les menaces de la Porte Ottomane, qui réclame pour nous la limite du Rhin, et qui, comme me le marque Aubert-Dubayet, fait marcher des troupes sur le Danube pour soutenir la médiation qu'elle veut interposer entre son voisin qu'elle n'aime guère, et ses anciens amis. On parle aussi d'une coalition qui doit se former en Allemagne pour forcer l'Empereur à faire la paix d'après nos principes. Le général Dubayet, par sa lettre du 19 brumaire, me marque que la Porte a intimé d'un ton ferme et décidé à l'internonce que son intention, en intervenant dans le traité entre l'Empereur et la République, est que, pour préliminaires, il cède entièrement et sans restrictions toute la rive gauche du Rhin conquise ou non, en évacuant de suite Mayence, Cassel et dépendances; que, sur sa demande, la Porte a ordonné aux pachas de Romélie et de Bosnie d'envoyer des troupes sur différents points des frontières d'Allemagne, en même temps qu'elle ferait une nouvelle levée d'hommes près de Belgrade, pour en accroître la garnison; que ce service est fait très-ponc-

tuellement; qu'il ne doute pas que, joint à la déclaration de la Porte, il ne produise une puissante diversion. Je vous devais ces détails pour votre gouverne, dans la mission importante dont vous êtes chargé.

Je réponds à votre lettre du 28 frimaire. Je sens, comme vous, combien il importe aux intérêts politiques de la République de ne pas abandonner aux sentiments personnels d'un homme, ou à un ennemi plus entreprenant, un secret qui peut influer sur la destinée d'un de nos alliés naturels; mais il me semble que vous avez sous la main un moyen plus sûr et plus facile d'atteindre ce but. En supposant qu'il fût possible de déterminer le comte de M..... à venir en France, son arrestation, exécutée ici, ferait un éclat inévitable, et pourrait entraîner des inconvénients graves. Il pourrait concevoir des soupçons, et trouver les moyens de nous dérober ses papiers. Aujourd'hui il se trouve dans un pays soumis au gouvernement militaire : à peine arrivé de Toscane, il doit être dans la plus entière sécurité; ses papiers doivent être sous sa main; il est facile de s'en emparer en le faisant arrêter sous le moindre prétexte. Dès que nous serions nantis de ses papiers, la liberté lui serait rendue. Le gouvernement serait en possession d'un grand moyen d'influence sur la puissance que ces papiers intéressent; la détention momentanée du comte de M..... ne nous compromettrait en rien, et pourrait n'être regardée que comme une méprise. Voilà, général, comme je crois que cette affaire devrait être prise. Au surplus, je mettrai votre lettre sous les yeux du Directoire, qui

transmettra, s'il le juge nécessaire, ses ordres au général Baraguay-d'Hilliers.

CH. DELACROIX.

Le Directoire exécutif au général Clarke.

Paris, le 18 nivôse an 5 (7 janvier 1797).

Nous avons reçu, citoyen général, vos dépêches des 7 et 8 nivôse. Le parti qu'a pris la cour de Vienne d'établir loin de cette capitale le lieu des négociations, indique peut-être que l'on a craint de vous donner accès près de l'Empereur, et que le parti ennemi de la paix prévaut encore dans son cabinet. Nous attendons néanmoins les lumières qui doivent rejaillir de vos premières entrevues avec son envoyé, pour nous fixer une opinion que nous n'admettrions qu'à regret, si la maison d'Autriche joignait en ce moment, aux vues ambitieuses qui l'ont toujours caractérisée, une connaissance exacte de la tendance générale de l'Europe vers des innovations politiques plus ou moins analogues à celles que la France a éprouvées; elle sentirait que son système de prépondérance, fondé actuellement sur la constitution germanique, demande un autre appui. Cet appui lui est offert dans le plan de pacification que nous proposons, et les circonstances ne peuvent être jamais plus favorables pour le faire goûter aux peuples et à leurs gouvernements, et assurer la durée de ses effets. Nous n'avons, au reste,

rien à ajouter, à cet égard, à vos instructions, jusqu'à la réception de vos dépêches de Vicence. Quant à l'armistice, nous pensons toujours que, s'il ne pouvait être que de courte durée, il nous serait désavantageux sans la possession de Mantoue. La détresse où doit se trouver enfin cette place, et la crainte que témoigne le général Alvinzi de ne pouvoir la secourir, nous offrent des chances favorables pour attendre sa reddition.

Il est vrai que le fort de Kehl est dans une situation fâcheuse, et à la veille de nous être enlevé; mais le prince Charles ayant refusé d'accepter un armistice sur le Rhin, basé sur le *statu quo*, il est à croire qu'il poursuivra son siége avec opiniâtreté. Toutes ces considérations ajoutent un nouveau poids à l'opinion du général en chef contre une suspension d'armes qui ne nous serait d'aucun avantage sur le Rhin, puisque le sort de Kehl sera décidé vraisemblablement avant qu'on y puisse profiter de ses conditions, et qui nous serait funeste en Italie si Mantoue n'était pas en notre pouvoir.

A l'égard du Pape, il ne peut être compris dans l'armistice qu'autant qu'il exécutera sur-le-champ les conditions de celui qui a été conclu particulièrement avec lui, avec des dédommagements convenables; mais son obstination, si elle se prolonge encore, nous offrira l'occasion de nous dédommager nous-mêmes, par la force des armes, dans l'État de l'Église, des effets de sa mauvaise foi.

Les secours puissants que nous faisons passer en

Italie doivent être aussi pris en considération dans la balance de nos droits et de nos intérêts avec ceux de l'Empereur.

Nous comptons apprendre incessamment le résultat des ouvertures respectives qui doivent avoir lieu le 13 à Vicence.

P. BARRAS, *président.*

Instructions pour le général de division Clarke, envoyé extraordinaire de la République près la cour de Vienne.

Le Directoire exécutif a pris communication des dépêches que vous lui avez adressées, ainsi qu'au ministre des relations extérieures. Il approuve ce que vous avez fait pour tenir une porte encore ouverte aux négociations; et, dans l'espoir que la cour de Vienne se déterminera à les entamer, il s'empresse de vous envoyer les pouvoirs et instructions nécessaires pour les conduire promptement à un heureux résultat.

Le Directoire approuve le refus que vous avez fait de consentir à un armistice partiel, qui n'eût servi qu'à nous priver des avantages de notre position actuelle en Italie. Si l'Autriche désire sincèrement la paix, le règlement des bases sur lesquelles elle doit s'asseoir, et la signature des préliminaires, ne présenteront ni plus de longueurs, ni plus de difficultés que n'en eût entraîné la conclusion de l'armistice.

Pour vous mettre en état d'aller en avant, soit avec

M. Gherardini, soit avec tout autre ministre ou agent de l'Empereur, le Directoire va vous indiquer les conditions que vous êtes autorisé à consentir, et dont il croit ne pouvoir pas se départir.

La première et la plus essentielle, à laquelle le Directoire est lié par les lois existantes, est la cession et abandon à faire à la République, par l'Empereur et la maison d'Autriche, des Pays-Bas autrichiens, du duché de Luxembourg, et de tout ce qu'elle possède sur la rive gauche du Rhin. Vous n'ignorez pas quels sont les motifs qui doivent lui rendre ce sacrifice moins pénible. Ces pays sont, depuis deux siècles, une source de guerres sans cesse renaissantes entre la France et la maison d'Autriche, et le plus grand obstacle qui se soit opposé à la sincérité de leurs communications amicales; la restitution de ses états en Italie lui offrira une compensation très-avantageuse. Elle en trouve une seconde dans les provinces les plus riches de la Pologne, qui, touchant immédiatement au corps de ses anciens états, ont ajouté à sa force, tandis que les provinces lointaines dont on lui demande le sacrifice ne servaient qu'à les épuiser, par les guerres fréquentes qu'elles entraînaient.

La seconde condition, à laquelle le Directoire tient également, c'est que l'Empereur, tant en cette qualité que comme chef de la maison d'Autriche, ne s'oppose pas à ce que la République française conserve la propriété et souveraineté des pays désignés ci-dessus, et de tous ceux qui ont été cédés par les traités actuellement existants, ou réunis par les lois et la constitu-

çais, l'un au-dedans, l'autre au-dehors de la place, pour constater le nombre des hommes à nourrir et la quantité de provisions restantes; mais il ne pourra sortir de la place ni y entrer aucun individu ni effets quelconques, et les commissaires français devront avoir le droit de surveiller l'exécution de cette disposition. Il pourra être conclu entre vous et les chargés de pouvoirs de l'Empereur un arrangement particulier, concernant ce qui est relatif à Mantoue; mais la stipulation principale du maintien des choses, pour ce qui a rapport à cette place, dans l'état où elles se trouveront au moment de la conclusion de l'armistice, devra faire partie des conditions de cet armistice.

Les circonstances, ainsi que la conduite de la négociation, pouvant faire admettre quelques modifications à ce qui vient d'être dit au sujet de la garnison de Mantoue, nous vous donnons pouvoir de les discuter, de les arrêter définitivement, en les faisant concourir, autant que possible, avec les bases que le Directoire a établies plus haut, et avec les renseignements que vous aura fournis le général en chef de l'armée républicaine en Italie. Nous vous invitons à vous concerter avec lui, tant pour ce qui pourra être spécifié de relatif à la place de Mantoue, que pour la détermination des limites à établir entre les armées française et autrichienne en Italie. Le général en chef sera tenu de vous remettre des notes qui feront en quelque sorte partie de vos instructions, et le Directoire vous engage à les consulter; il fixera le moment de votre départ d'Italie pour Vienne, d'après la

situation politique et militaire des choses dans le pays où il commande.

Dans le cas où la cour de Vienne voudrait intervenir pour garantir le Pape contre les efforts que notre situation à son égard pourrait nous mettre en état de tenter contre lui, le Directoire vous autorise, citoyen général, à assurer l'Empereur que les conditions de l'armistice conclu avec le Pape seront observées de notre part aussi long-temps qu'elles le seront par le Pape lui-même. Cette assurance pourra même, si l'Empereur le désire, fournir le texte de l'un des articles de l'armistice général que vous êtes appelé à arrêter avec la cour de Vienne.

Le Directoire exécutif a déja manifesté de la manière la plus authentique le désir de contribuer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à amener une paix générale qui fixe d'une manière invariable les intérêts politiques de l'Europe, et assure sa tranquillité et son bonheur futurs, en rétablissant entre les puissances un équilibre convenable et salutaire. La voix de l'humanité s'est fait entendre; partout elle réclame fortement que l'on s'occupe généralement de ce grand objet : c'est pour y parvenir plus sûrement que le Directoire exécutif s'est déterminé à demander l'armistice entre l'Autriche et la République française; mais comme il lui importe de seconder efficacement le vœu général pour la paix, et de donner les preuves les plus convaincantes de la loyauté et de la réalité de ses intentions, il vous charge de demander en son nom, à Sa Majesté l'Empereur, Roi de Hongrie et de

Bohême, qu'il soit envoyé sur-le-champ, soit à Bâle, soit à Paris, de la part de l'Empereur, un ou plusieurs plénipotentiaires, pour traiter de la paix définitive; de son côté, la République française nommera également des plénipotentiaires pour le même objet; et si Sa Majesté, mue par les mêmes sentiments, consentait à cette mesure, il conviendrait d'arrêter, avec les personnes qu'elle nommera pour négocier avec nous à ce sujet, que les alliés respectifs seront invités à envoyer aussi leurs plénipotentiaires à Bâle, ou à charger de leurs lettres de créance ceux des plénipotentiaires appelés à cette réunion auxquels ils jugeront à propos de remettre le soin de leurs intérêts.

Telles sont, général, les instructions que le Directoire vous donne en vous confiant une mission honorable, et dont le résultat sera sans doute profitable aux intérêts généraux de l'Europe et à ceux de la République en particulier.

BARRAS, *président*.

Le Ministre des relations extérieures au général Clarke.

Paris, 10 nivôse an 5 (30 décembre 1796).

J'ai reçu, citoyen général, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je me ferai un devoir et un plaisir de mettre sous les yeux du Directoire les excellentes réflexions qu'elles contiennent. Je pense, comme vous, que notre intérêt et une saine politique deman-

dent que le gouvernement français attende encore pour se prononcer sur le sort du nord de l'Italie; qu'une décision prématurée pourrait former un grand obstacle à la paix; qu'un peuple aussi dépourvu d'énergie, esclave des préjugés les plus dégradants, soutiendrait assez mal le rôle de peuple libre; qu'il sera toujours temps de l'affranchir absolument, ou de lui assurer une constitution plus heureuse et plus libre au moment où nous traiterons de la paix de l'Italie. Dans mes relations avec les députés de Milan, je ne leur ai jamais rien dit qui contrariât ces principes, et ce que vous me marquez me confirme plus que jamais dans la résolution d'être toujours aussi circonspect. Si ma lettre vous trouve encore à Milan, vous pouvez démentir hautement Savador. Il est vrai que, l'hiver dernier, je l'avais envoyé dans le Milanais pour connaître la disposition des esprits, les forces de nos ennemis, etc.; mais cette mission a cessé aussitôt que Bonaparte eut franchi l'Apennin; et, dès auparavant, je m'étais bien aperçu que je ne pouvais tirer presque aucun parti de cet homme, sur lequel on me donna, à peu près à cette époque, des renseignements très-peu favorables. Lors même qu'il était chargé d'aller à la découverte, ma correspondance avec lui était à peu près nulle; depuis que nous sommes maîtres de Milan, elle l'a été entièrement.

Je ne serais point étonné que la cour de Vienne vous refusât, ou tout au moins tardât beaucoup à vous expédier les passe-ports nécessaires, tant sont serrés et forts les nœuds qui la lient à la cour de Londres; ce-

pendant bien des circonstances pourront se réunir pour ébranler son orgueil et la fidélité qu'elle étale pour ses engagements : la descente en Irlande, dont tout jusqu'ici pronostique le succès; la mort de l'impératrice de Russie, les dispositions pacifiques de son successeur, son penchant pour la Prusse, son attachement pour le duc de Wurtemberg, dont l'agrandissement dépend de nous; le mécontentement de tous les princes séculiers d'Allemagne, et le désir qu'ils ont de s'agrandir aux dépens des princes des prêtres; les menaces de la Porte Ottomane, qui réclame pour nous la limite du Rhin, et qui, comme me le marque Aubert-Dubayet, fait marcher des troupes sur le Danube pour soutenir la médiation qu'elle veut interposer entre son voisin qu'elle n'aime guère, et ses anciens amis. On parle aussi d'une coalition qui doit se former en Allemagne pour forcer l'Empereur à faire la paix d'après nos principes. Le général Dubayet, par sa lettre du 19 brumaire, me marque que la Porte a intimé d'un ton ferme et décidé à l'internonce que son intention, en intervenant dans le traité entre l'Empereur et la République, est que, pour préliminaires, il cède entièrement et sans restrictions toute la rive gauche du Rhin conquise ou non, en évacuant de suite Mayence, Cassel et dépendances; que, sur sa demande, la Porte a ordonné aux pachas de Romélie et de Bosnie d'envoyer des troupes sur différents points des frontières d'Allemagne, en même temps qu'elle ferait une nouvelle levée d'hommes près de Belgrade, pour en accroître la garnison; que ce service est fait très-ponc-

tuellement; qu'il ne doute pas que, joint à la déclaration de la Porte, il ne produise une puissante diversion. Je vous devais ces détails pour votre gouverne, dans la mission importante dont vous êtes chargé.

Je réponds à votre lettre du 28 frimaire. Je sens, comme vous, combien il importe aux intérêts politiques de la République de ne pas abandonner aux sentiments personnels d'un homme, ou à un ennemi plus entreprenant, un secret qui peut influer sur la destinée d'un de nos alliés naturels; mais il me semble que vous avez sous la main un moyen plus sûr et plus facile d'atteindre ce but. En supposant qu'il fût possible de déterminer le comte de M..... à venir en France, son arrestation, exécutée ici, ferait un éclat inévitable, et pourrait entraîner des inconvénients graves. Il pourrait concevoir des soupçons, et trouver les moyens de nous dérober ses papiers. Aujourd'hui il se trouve dans un pays soumis au gouvernement militaire : à peine arrivé de Toscane, il doit être dans la plus entière sécurité; ses papiers doivent être sous sa main; il est facile de s'en emparer en le faisant arrêter sous le moindre prétexte. Dès que nous serions nantis de ses papiers, la liberté lui serait rendue. Le gouvernement serait en possession d'un grand moyen d'influence sur la puissance que ces papiers intéressent; la détention momentanée du comte de M..... ne nous compromettrait en rien, et pourrait n'être regardée que comme une méprise. Voilà, général, comme je crois que cette affaire devrait être prise. Au surplus, je mettrai votre lettre sous les yeux du Directoire, qui

çais, l'un au-dedans, l'autre au-dehors de la place, pour constater le nombre des hommes à nourrir et la quantité de provisions restantes; mais il ne pourra sortir de la place ni y entrer aucun individu ni effets quelconques, et les commissaires français devront avoir le droit de surveiller l'exécution de cette disposition. Il pourra être conclu entre vous et les chargés de pouvoirs de l'Empereur un arrangement particulier, concernant ce qui est relatif à Mantoue; mais la stipulation principale du maintien des choses, pour ce qui a rapport à cette place, dans l'état où elles se trouveront au moment de la conclusion de l'armistice, devra faire partie des conditions de cet armistice.

Les circonstances, ainsi que la conduite de la négociation, pouvant faire admettre quelques modifications à ce qui vient d'être dit au sujet de la garnison de Mantoue, nous vous donnons pouvoir de les discuter, de les arrêter définitivement, en les faisant concourir, autant que possible, avec les bases que le Directoire a établies plus haut, et avec les renseignements que vous aura fournis le général en chef de l'armée républicaine en Italie. Nous vous invitons à vous concerter avec lui, tant pour ce qui pourra être spécifié de relatif à la place de Mantoue, que pour la détermination des limites à établir entre les armées française et autrichienne en Italie. Le général en chef sera tenu de vous remettre des notes qui feront en quelque sorte partie de vos instructions, et le Directoire vous engage à les consulter; il fixera le moment de votre départ d'Italie pour Vienne, d'après la

situation politique et militaire des choses dans le pays où il commande.

Dans le cas où la cour de Vienne voudrait intervenir pour garantir le Pape contre les efforts que notre situation à son égard pourrait nous mettre en état de tenter contre lui, le Directoire vous autorise, citoyen général, à assurer l'Empereur que les conditions de l'armistice conclu avec le Pape seront observées de notre part aussi long-temps qu'elles le seront par le Pape lui-même. Cette assurance pourra même, si l'Empereur le désire, fournir le texte de l'un des articles de l'armistice général que vous êtes appelé à arrêter avec la cour de Vienne.

Le Directoire exécutif a déja manifesté de la manière la plus authentique le désir de contribuer, par tous les moyens qui sont en son pouvoir, à amener une paix générale qui fixe d'une manière invariable les intérêts politiques de l'Europe, et assure sa tranquillité et son bonheur futurs, en rétablissant entre les puissances un équilibre convenable et salutaire. La voix de l'humanité s'est fait entendre; partout elle réclame fortement que l'on s'occupe généralement de ce grand objet : c'est pour y parvenir plus sûrement que le Directoire exécutif s'est déterminé à demander l'armistice entre l'Autriche et la République française; mais comme il lui importe de seconder efficacement le vœu général pour la paix, et de donner les preuves les plus convaincantes de la loyauté et de la réalité de ses intentions, il vous charge de demander en son nom, à Sa Majesté l'Empereur, Roi de Hongrie et de

Bohême, qu'il soit envoyé sur-le-champ, soit à Bâle, soit à Paris, de la part de l'Empereur, un ou plusieurs plénipotentiaires, pour traiter de la paix définitive; de son côté, la République française nommera également des plénipotentiaires pour le même objet; et si Sa Majesté, mue par les mêmes sentiments, consentait à cette mesure, il conviendrait d'arrêter, avec les personnes qu'elle nommera pour négocier avec nous à ce sujet, que les alliés respectifs seront invités à envoyer aussi leurs plénipotentiaires à Bâle, ou à charger de leurs lettres de créance ceux des plénipotentiaires appelés à cette réunion auxquels ils jugeront à propos de remettre le soin de leurs intérêts.

Telles sont, général, les instructions que le Directoire vous donne en vous confiant une mission honorable, et dont le résultat sera sans doute profitable aux intérêts généraux de l'Europe et à ceux de la République en particulier.

BARRAS, *président.*

Le Ministre des relations extérieures au général Clarke.

Paris, 10 nivôse an 5 (30 décembre 1796).

J'ai reçu, citoyen général, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; je me ferai un devoir et un plaisir de mettre sous les yeux du Directoire les excellentes réflexions qu'elles contiennent. Je pense, comme vous, que notre intérêt et une saine politique deman-

dent que le gouvernement français attende encore pour se prononcer sur le sort du nord de l'Italie; qu'une décision prématurée pourrait former un grand obstacle à la paix; qu'un peuple aussi dépourvu d'énergie, esclave des préjugés les plus dégradants, soutiendrait assez mal le rôle de peuple libre; qu'il sera toujours temps de l'affranchir absolument, ou de lui assurer une constitution plus heureuse et plus libre au moment où nous traiterons de la paix de l'Italie. Dans mes relations avec les députés de Milan, je ne leur ai jamais rien dit qui contrariât ces principes, et ce que vous me marquez me confirme plus que jamais dans la résolution d'être toujours aussi circonspect. Si ma lettre vous trouve encore à Milan, vous pouvez démentir hautement Savador. Il est vrai que, l'hiver dernier, je l'avais envoyé dans le Milanais pour connaître la disposition des esprits, les forces de nos ennemis, etc.; mais cette mission a cessé aussitôt que Bonaparte eut franchi l'Apennin; et, dès auparavant, je m'étais bien aperçu que je ne pouvais tirer presque aucun parti de cet homme, sur lequel on me donna, à peu près à cette époque, des renseignements très-peu favorables. Lors même qu'il était chargé d'aller à la découverte, ma correspondance avec lui était à peu près nulle; depuis que nous sommes maîtres de Milan, elle l'a été entièrement.

Je ne serais point étonné que la cour de Vienne vous refusât, ou tout au moins tardât beaucoup à vous expédier les passe-ports nécessaires, tant sont serrés et forts les nœuds qui la lient à la cour de Londres; ce-

pendant bien des circonstances pourront se réunir pour ébranler son orgueil et la fidélité qu'elle étale pour ses engagements : la descente en Irlande, dont tout jusqu'ici pronostique le succès; la mort de l'impératrice de Russie, les dispositions pacifiques de son successeur, son penchant pour la Prusse, son attachement pour le duc de Wurtemberg, dont l'agrandissement dépend de nous; le mécontentement de tous les princes séculiers d'Allemagne, et le désir qu'ils ont de s'agrandir aux dépens des princes des prêtres; les menaces de la Porte Ottomane, qui réclame pour nous la limite du Rhin, et qui, comme me le marque Aubert-Dubayet, fait marcher des troupes sur le Danube pour soutenir la médiation qu'elle veut interposer entre son voisin qu'elle n'aime guère, et ses anciens amis. On parle aussi d'une coalition qui doit se former en Allemagne pour forcer l'Empereur à faire la paix d'après nos principes. Le général Dubayet, par sa lettre du 19 brumaire, me marque que la Porte a intimé d'un ton ferme et décidé à l'internonce que son intention, en intervenant dans le traité entre l'Empereur et la République, est que, pour préliminaires, il cède entièrement et sans restrictions toute la rive gauche du Rhin conquise ou non, en évacuant de suite Mayence, Cassel et dépendances; que, sur sa demande, la Porte a ordonné aux pachas de Romélie et de Bosnie d'envoyer des troupes sur différents points des frontières d'Allemagne, en même temps qu'elle ferait une nouvelle levée d'hommes près de Belgrade, pour en accroître la garnison; que ce service est fait très-ponc-

tuellement; qu'il ne doute pas que, joint à la déclaration de la Porte, il ne produise une puissante diversion. Je vous devais ces détails pour votre gouverne, dans la mission importante dont vous êtes chargé.

Je réponds à votre lettre du 28 frimaire. Je sens, comme vous, combien il importe aux intérêts politiques de la République de ne pas abandonner aux sentiments personnels d'un homme, ou à un ennemi plus entreprenant, un secret qui peut influer sur la destinée d'un de nos alliés naturels; mais il me semble que vous avez sous la main un moyen plus sûr et plus facile d'atteindre ce but. En supposant qu'il fût possible de déterminer le comte de M..... à venir en France, son arrestation, exécutée ici, ferait un éclat inévitable, et pourrait entraîner des inconvénients graves. Il pourrait concevoir des soupçons, et trouver les moyens de nous dérober ses papiers. Aujourd'hui il se trouve dans un pays soumis au gouvernement militaire : à peine arrivé de Toscane, il doit être dans la plus entière sécurité; ses papiers doivent être sous sa main; il est facile de s'en emparer en le faisant arrêter sous le moindre prétexte. Dès que nous serions nantis de ses papiers, la liberté lui serait rendue. Le gouvernement serait en possession d'un grand moyen d'influence sur la puissance que ces papiers intéressent; la détention momentanée du comte de M..... ne nous compromettrait en rien, et pourrait n'être regardée que comme une méprise. Voilà, général, comme je crois que cette affaire devrait être prise. Au surplus, je mettrai votre lettre sous les yeux du Directoire, qui

transmettra, s'il le juge nécessaire, ses ordres au général Baraguay-d'Hilliers.

CH. DELACROIX.

Le Directoire exécutif au général Clarke.

Paris, le 18 nivôse an 5 (7 janvier 1797).

Nous avons reçu, citoyen général, vos dépêches des 7 et 8 nivôse. Le parti qu'a pris la cour de Vienne d'établir loin de cette capitale le lieu des négociations, indique peut-être que l'on a craint de vous donner accès près de l'Empereur, et que le parti ennemi de la paix prévaut encore dans son cabinet. Nous attendons néanmoins les lumières qui doivent rejaillir de vos premières entrevues avec son envoyé, pour nous fixer une opinion que nous n'admettrions qu'à regret, si la maison d'Autriche joignait en ce moment, aux vues ambitieuses qui l'ont toujours caractérisée, une connaissance exacte de la tendance générale de l'Europe vers des innovations politiques plus ou moins analogues à celles que la France a éprouvées; elle sentirait que son système de prépondérance, fondé actuellement sur la constitution germanique, demande un autre appui. Cet appui lui est offert dans le plan de pacification que nous proposons, et les circonstances ne peuvent être jamais plus favorables pour le faire goûter aux peuples et à leurs gouvernements, et assurer la durée de ses effets. Nous n'avons, au reste,

rien à ajouter, à cet égard, à vos instructions, jusqu'à la réception de vos dépêches de Vicence. Quant à l'armistice, nous pensons toujours que, s'il ne pouvait être que de courte durée, il nous serait désavantageux sans la possession de Mantoue. La détresse où doit se trouver enfin cette place, et la crainte que témoigne le général Alvinzi de ne pouvoir la secourir, nous offrent des chances favorables pour attendre sa reddition.

Il est vrai que le fort de Kehl est dans une situation fâcheuse, et à la veille de nous être enlevé; mais le prince Charles ayant refusé d'accepter un armistice sur le Rhin, basé sur le *statu quo*, il est à croire qu'il poursuivra son siége avec opiniâtreté. Toutes ces considérations ajoutent un nouveau poids à l'opinion du général en chef contre une suspension d'armes qui ne nous serait d'aucun avantage sur le Rhin, puisque le sort de Kehl sera décidé vraisemblablement avant qu'on y puisse profiter de ses conditions, et qui nous serait funeste en Italie si Mantoue n'était pas en notre pouvoir.

A l'égard du Pape, il ne peut être compris dans l'armistice qu'autant qu'il exécutera sur-le-champ les conditions de celui qui a été conclu particulièrement avec lui, avec des dédommagements convenables; mais son obstination, si elle se prolonge encore, nous offrira l'occasion de nous dédommager nous-mêmes, par la force des armes, dans l'État de l'Église, des effets de sa mauvaise foi.

Les secours puissants que nous faisons passer en

Italie doivent être aussi pris en considération dans la balance de nos droits et de nos intérêts avec ceux de l'Empereur.

Nous comptons apprendre incessamment le résultat des ouvertures respectives qui doivent avoir lieu le 13 à Vicence.

P. BARRAS, *président.*

Instructions pour le général de division Clarke, envoyé extraordinaire de la République près la cour de Vienne.

Le Directoire exécutif a pris communication des dépêches que vous lui avez adressées, ainsi qu'au ministre des relations extérieures. Il approuve ce que vous avez fait pour tenir une porte encore ouverte aux négociations; et, dans l'espoir que la cour de Vienne se déterminera à les entamer, il s'empresse de vous envoyer les pouvoirs et instructions nécessaires pour les conduire promptement à un heureux résultat.

Le Directoire approuve le refus que vous avez fait de consentir à un armistice partiel, qui n'eût servi qu'à nous priver des avantages de notre position actuelle en Italie. Si l'Autriche désire sincèrement la paix, le règlement des bases sur lesquelles elle doit s'asseoir, et la signature des préliminaires, ne présenteront ni plus de longueurs, ni plus de difficultés que n'en eût entraîné la conclusion de l'armistice.

Pour vous mettre en état d'aller en avant, soit avec

M. Gherardini, soit avec tout autre ministre ou agent de l'Empereur, le Directoire va vous indiquer les conditions que vous êtes autorisé à consentir, et dont il croit ne pouvoir pas se départir.

La première et la plus essentielle, à laquelle le Directoire est lié par les lois existantes, est la cession et abandon à faire à la République, par l'Empereur et la maison d'Autriche, des Pays-Bas autrichiens, du duché de Luxembourg, et de tout ce qu'elle possède sur la rive gauche du Rhin. Vous n'ignorez pas quels sont les motifs qui doivent lui rendre ce sacrifice moins pénible. Ces pays sont, depuis deux siècles, une source de guerres sans cesse renaissantes entre la France et la maison d'Autriche, et le plus grand obstacle qui se soit opposé à la sincérité de leurs communications amicales; la restitution de ses états en Italie lui offrira une compensation très-avantageuse. Elle en trouve une seconde dans les provinces les plus riches de la Pologne, qui, touchant immédiatement au corps de ses anciens états, ont ajouté à sa force, tandis que les provinces lointaines dont on lui demande le sacrifice ne servaient qu'à les épuiser, par les guerres fréquentes qu'elles entraînaient.

La seconde condition, à laquelle le Directoire tient également, c'est que l'Empereur, tant en cette qualité que comme chef de la maison d'Autriche, ne s'oppose pas à ce que la République française conserve la propriété et souveraineté des pays désignés ci-dessus, et de tous ceux qui ont été cédés par les traités actuellement existants, ou réunis par les lois et la constitu-

tion, ainsi que de tous les biens territoriaux dont les princes de l'Empire germanique y jouissaient.

Vous n'ignorez pas, citoyen, l'influence irrésistible qu'exerce l'Empereur sur les résolutions de la diète : le consentement de l'un et de l'autre est regardé en Allemagne comme nécessaire pour l'aliénation des pays qui font partie de l'Empire germanique. Indépendamment des possessions autrichiennes, les lois et les traités ont réuni au territoire de la République plusieurs territoires qui faisaient partie de l'Empire, tels que le Porentruy, le Montbelliard, l'évêché de Liége, les abbayes de Stavelot et Malmedy, etc., etc. Il est donc nécessaire, pour faciliter la paix à conclure avec l'Empire germanique, que l'Empereur, en cette qualité, consente à leur réunion.

Vous demanderez que l'Empereur ne s'oppose pas à ce que la République conserve la propriété et souveraineté des portions de territoire dépendantes de l'Empire germanique qui se trouvent enveloppées de plusieurs côtés ou totalement enclavées, soit dans les anciennes frontières de France, soit dans les départements nouvellement réunis, soit dans les cessions qui ont été faites à la République par des traités. Cette clause est nécessaire pour régulariser la ligne des frontières, faciliter la perception des droits de douanes, éviter les disputes sanglantes qu'entraîne le mélange des pays soumis à différentes dominations.

Si les déclarations de non-opposition, qui font l'objet des articles précédents, pouvaient faire quelques difficultés pour le traité patent, elles pourraient

être l'objet d'un article secret, ainsi que celles que l'Empereur pourrait nous demander relativement aux indemnités qu'il prétendrait obtenir.

Le Directoire joint aux présentes instructions une ligne de frontières conforme à ce qui vient de vous être prescrit; vous demanderez fortement qu'elle soit insérée dans les articles préliminaires que vous êtes autorisé à conclure. Si cependant cela entraînait des longueurs et des difficultés, ce qui n'est pas à présumer, vous pourrez vous borner à la clause ci-dessus exprimée, sauf à revenir à cette démarcation dans le traité définitif.

Par divers traités conclus avec la maison palatine, le bailliage de Guermesheim doit être réuni à la France; mais sa jouissance avait été différée jusques après le décès de l'électeur palatin.

Vous demanderez que l'Empereur ne s'oppose pas à ce que la République jouisse dès à présent de la totalité du bailliage de Guermesheim.

Si la personne avec laquelle vous traiterez demandait pour la maison d'Autriche quelque dédommagement sur la rive droite du Rhin, vous éviterez de traiter cet objet autant qu'il vous sera possible; cependant vous pourrez déclarer, si on l'exige, que la République ne s'opposera pas aux arrangements que cette maison pourrait prendre avec les princes de l'Empire, dans les pays situés sur la droite du Rhin; mais vous ne ferez cette déclaration qu'autant que vous ne pourrez l'éviter, que l'on en fera dépendre la conclusion des préliminaires, et que l'Empereur

consentirait également à ce que les autres princes qui se trouvent éprouver quelques pertes reçussent des dédommagements convenables. S'il est possible, vous vous en tiendrez à une déclaration verbale.

Vous n'ignorez pas que, par le traité de La Haye, nous sommes obligés de comprendre la République batave dans tous les traités que nous conclurons : il est donc indispensable de la comprendre dans notre traité avec l'Empereur, comme elle a été comprise dans nos précédents traités de paix.

Vous exigerez aussi que l'Empereur consente expressément et emploie ses bons offices pour que le Stathouder obtienne en Allemagne, dans les pays situés sur la rive droite du Rhin, des dédommagements convenables; mais cet article pourra être secret jusqu'à la paix définitive.

Vous stipulerez expressément que la République française continuera à occuper et jouir, sur le pied actuel, des ponts et forteresses dépendants de l'Empire germanique qui sont actuellement occupés par les troupes françaises, jusqu'à la conclusion définitive de la paix avec l'Empire.

Quant à l'évacuation des états de l'Empereur et Roi en Italie, le Directoire vous charge de vous concerter avec le général en chef Bonaparte, auquel il s'en rapporte entièrement pour la détermination du mode et du temps de cette évacuation.

L'occupation que nous avons faite d'une partie de l'Allemagne et de l'Italie a dû entièrement y propager l'amour de la liberté. Un assez grand nombre d'habi-

tants de ces pays se sont prononcés pour nos principes; ils y ont été excités par notre exemple, peut-être même par les invitations directes de quelques agents du gouvernement : ce n'est pas sans doute un motif suffisant de compromettre la sûreté et les intérêts de la République, par l'émancipation des pays qu'ils habitent, et où tout annonce qu'ils se trouvent en minorité; mais la loyauté républicaine exige qu'ils ne soient pas les victimes de l'attachement qu'ils nous ont montré, des services qu'ils ont pu nous rendre. Vous êtes donc spécialement chargé de stipuler qu'aucun individu des parties de l'Allemagne et de l'Italie qui ont été occupées par les troupes de la République, ne pourra être recherché ni dans sa personne ni dans ses propriétés, à raison de ses opinions ou actions civiles, politiques, militaires, commerciales, pendant la présente guerre. Vous stipulerez la cessation de toutes les hostilités aussitôt la ratification des préliminaires, et en conséquence la main-levée réciproque, de la part des deux puissances contractantes, du séquestre qui a pu être mis par chacune d'elles sur les biens et droits appartenants aux sujets de l'autre, ainsi qu'aux établissements publics situés dans leurs territoires respectifs. La République française s'obligera à payer tout ce qui pourra être dû pour rentes constituées et fonds prêtés par le gouvernement de la maison d'Autriche résidant dans les pays de sa domination et les établissements publics qui y sont situés; et réciproquement la maison d'Autriche remplira la même obligation envers le gouvernement français, les établissements et

les citoyens domiciliés dans les départements de la République et dans les territoires nouvellement réunis.

Vous observerez que toute cette négociation doit être traitée, non comme traité définitif, mais comme préliminaires de paix qui n'ont pas besoin de la ratification du corps législatif, et que le Directoire est autorisé à conclure seul. Vous demanderez, en conséquence, que l'Empereur les ratifie dans le plus bref délai possible, que vous règlerez de concert avec son agent. Le Directoire les ratifiera réciproquement dans le même délai. Vous accélérerez la ratification autant qu'il sera possible.

Il peut arriver que l'Empereur ne veuille pas traiter séparément de l'Angleterre : vous demanderez qu'il consente les préliminaires pour la paix particulière, et vous êtes autorisé à accepter la médiation de l'Empereur pour notre paix avec l'Angleterre; ce qui mettra ce prince à couvert de tout reproche de la part de son alliée.

Voilà, citoyen, les préliminaires que vous proposerez au nom du Directoire, et auxquels vous vous arrêterez définitivement. Vous vous écarterez de la marche routinière des négociations; et, dès le moment que vous serez assuré que la personne avec laquelle vous aurez à traiter a les pouvoirs nécessaires pour le faire, vous les lui exposerez franchement, et lui déclarerez que le Directoire ne s'en départira pas.

Vous connaissez l'objet de l'ambition de la maison d'Autriche, la Bavière; le Directoire ne doute pas qu'elle ne la demande pour augmentation d'indem-

nités. Vous pourriez laisser entrevoir que le Directoire ne s'opposera pas à cette réunion, moyennant des arrangements convenables en faveur de la République et de ses alliés; mais vous n'en ferez rien entrer dans les préliminaires, sauf à reprendre cet objet lors de la conclusion du traité définitif.

Telles sont, citoyen, les instructions que le Directoire peut vous donner pour la négociation que vous êtes chargé de chercher à ouvrir : il compte sur vos talents et votre dextérité pour développer les motifs propres à faciliter l'adoption des différentes clauses, et sur votre dévouement aux intérêts de la République, dont vous avez donné des preuves.

Il est possible que la personne avec laquelle vous aurez à négocier vous expose ses craintes sur la publicité qui pourrait être donnée aux actes et aux pièces de la négociation; le Directoire vous autorise à la tranquilliser sur ce point; et si elle vous demande expressément et par écrit que ces pièces soient tenues secrètes, quand même la négociation viendrait à échouer, vous pouvez en prendre l'engagement formel : bien entendu qu'elle en prendra un semblable au nom de Sa Majesté Impériale; le Directoire vous prescrit même d'observer le plus profond secret. Vous concevez que si le bruit de l'évacuation de l'Italie venait à se répandre avec quelque apparence de réalité, il pourrait en résulter pour nous les plus graves inconvénients.

Le Directoire vous charge de communiquer ces instructions au général Bonaparte, de vous concerter entièrement avec lui sur la négociation, et de ne rien

proposer ni faire aucunes démarches sans qu'il les ait trouvées conformes aux intérêts de la République et à la sûreté de son armée.

BARRAS, *président.*

LETTRES DE NAPOLÉON.

Au Directoire exécutif.

Au quartier-général à Milan, le 16 frimaire an 5 (6 décembre 1796).

Le général Clarke est arrivé depuis quelques jours; j'ai écrit le même soir au maréchal Alvinzi. Le général Clarke a pensé, avec raison, devoir écrire une lettre à l'Empereur même, qui est partie avec une lettre pour M. Alvinzi.

Le général Clarke m'a communiqué l'objet de sa mission. Si l'on n'eût considéré que la situation de cette armée, il eût été à désirer que l'on eût attendu la prise de Mantoue; car je crains qu'un armistice sans Mantoue ne soit pas un acheminement à la paix, et soit tout à l'avantage de Vienne et de Rome.

Vous trouverez ci-joint trois notes relatives à l'objet important dont est chargé le général Clarke. J'espère qu'avant peu de jours nous recevrons la réponse de Vienne, et que ce général se rendra à sa destination pour y remplir vos intentions.

BONAPARTE.

Au même.

Au quartier-général à Milan, le 8 nivôse an 5 (28 décembre 1796).

Il y a dans ce moment-ci en Lombardie trois partis : 1° celui qui se laisse conduire par les Français; 2° celui qui voudrait la liberté, et montre même son désir avec impatience; 3° le parti ami des Autrichiens et ennemi des Français. Je soutiens et j'encourage le premier, je contiens le second, et je réprime le troisième.

Il est faux que j'aie augmenté la contribution de la Lombardie de huit millions; et le parti qui vous a remis un mémoire basé sur ce fait ferait beaucoup mieux de payer les cinq millions que lui et ses affidés doivent à la République, et ont volés à l'armée, que de parler d'un pays où sa compagnie s'est fait universellement mépriser par les coquineries de toute espèce qu'elle a commises.

Les Républiques cispadanes sont divisées en trois partis : 1° les amis de leur ancien gouvernement; 2° les partisans d'une constitution indépendante, mais un peu aristocratique; 3° les partisans de la constitution française ou de la pure démocratie. Je comprime le premier, je soutiens le second, et je modère le troisième.

Je soutiens le second et je modère le troisième, parce que le parti des seconds est celui des riches propriétaires et des prêtres, qui, en dernière analyse,

finiraient par gagner la masse du peuple, qu'il est essentiel de rallier autour du parti français.

Le dernier parti est composé de jeunes gens, d'écrivains, et d'hommes qui, comme en France et dans tous les pays, ne changent de gouvernement, n'aiment la liberté que pour faire une révolution.

Les Allemands et le Pape réunissent leur crédit pour insurger les Apennins; leurs efforts sont inutiles : une partie de la Grafagniana s'était cependant révoltée, ainsi que la petite ville de Carara. J'ai envoyé une petite colonne mobile pour mettre ces gens-là à la raison, et faire des exemples terribles qui apprennent à ces montagnards à ne pas jouer avec nous. La révolte des Apennins, si elle se faisait au moment où nous aurions affaire à l'ennemi, nous donnerait beaucoup d'embarras. Ces montagnes arrivant jusqu'à Tortone, les habitants pourraient gêner les communications : aussi j'y ai perpétuellement les yeux.

Dans ce moment-ci, les Républiques cispadanes sont réunies dans un congrès qu'elles tiennent à Reggio.

BONAPARTE.

TRAITÉS, CONVENTIONS, ORDRES DU JOUR, PROCLAMATIONS.

Traité de paix entre la République française et le Roi des Deux-Siciles.

La République française et Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, également animés du désir de faire succéder les avantages de la paix aux malheurs inséparables de la guerre, ont nommé, savoir : le Directoire exécutif, au nom de la République française, le citoyen Charles Delacroix, ministre des relations extérieures, et Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, le prince de Belmonte-Pignatelli, son gentilhomme de la chambre et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de Sa Majesté Catholique, pour traiter, en leur nom, des clauses et conditions propres à rétablir la bonne intelligence et amitié entre les deux puissances; lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles. En conséquence, toutes hostilités cesseront définitivement, à compter du jour de l'échange des ratifications du présent traité.

En attendant, et jusqu'à cette époque, les conditions

stipulées par l'armistice conclu le 17 prairial an 4 (5 juin 1796) continueront d'avoir leur plein et entier effet.

ART. 2.

Tout acte, engagement, ou convention antérieurs de la part de l'une ou de l'autre des deux parties contractantes, qui seraient contraires au présent traité, sont révoqués, et seront regardés comme nuls et non avenus; en conséquence, pendant le cours de la présente guerre, aucune des deux puissances ne pourra fournir aux ennemis de l'autre aucuns secours en troupes, vaisseaux, armes, munitions de guerre, vivres ou argent, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

ART. 3.

Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles observera la plus exacte neutralité vis-à-vis de toutes les puissances belligérantes; en conséquence, elle s'engage à interdire indistinctement l'accès dans ses ports à tous vaisseaux armés en guerre appartenants auxdites puissances, qui excéderont le nombre de quatre au plus, d'après les règles connues de la susdite neutralité. Tout approvisionnement de munitions ou marchandises connues sous le nom de contrebande leur sera refusé.

ART. 4.

Toute sûreté et protection envers et contre tous seront accordées, dans les ports et rades des Deux-Siciles, à tous les vaisseaux marchands français, en quelque nombre qu'ils se trouvent, et à tous les vais-

seaux de guerre de la République qui n'excéderont pas le nombre porté par l'article précédent.

ART. 5.

La République française et Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles s'engagent à donner main-levée du séquestre de tous effets, revenus, biens saisis, confisqués et retenus sur les citoyens et sujets de l'une et l'autre puissance, par suite de la guerre actuelle, et à les admettre respectivement à l'exercice légal des actions et droits qui pourraient leur appartenir.

ART. 6.

Tous les prisonniers faits de part et d'autre, compris les marins et matelots, seront rendus réciproquement dans un mois, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, en payant les dettes qu'ils auraient contractées pendant leur captivité. Les malades et les blessés continueront à être soignés dans les hôpitaux respectifs; ils seront rendus aussitôt après leur guérison.

ART. 7.

Pour donner une preuve de son amitié à la République française, et de son désir sincère d'entretenir une parfaite harmonie entre les deux puissances, Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles consent à faire mettre en liberté tout citoyen français qui aurait été arrêté, et serait détenu dans ses états, à cause de ses opinions politiques relatives à la révolution française; tous les biens et propriétés, meubles et immeubles qui pourraient leur avoir été séquestrés ou confisqués pour la même cause, leur seront rendus.

ART. 8.

Par les mêmes motifs qui ont dicté l'article précédent, Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles s'engage à faire toutes les recherches convenables pour découvrir par la voie de la justice, et livrer à la rigueur des lois les personnes qui volèrent à Naples, en 1793, les papiers appartenants au dernier ministre de la République française.

ART. 9.

Les ambassadeurs ou ministres des deux puissances contractantes jouiront, dans les états respectifs, des mêmes prérogatives et préséances dont ils jouissaient avant la guerre, à l'exception de celles qui leur étaient attribuées comme ambassadeurs de famille.

ART. 10.

Tout citoyen français et tous ceux qui composeront la maison de l'ambassadeur ou ministre, et celle des consuls et autres agents accrédités et reconnus de la République française, jouiront, dans les états de Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, de la même liberté de culte que celle dont y jouissent les individus des nations non catholiques les plus favorisées à cet égard.

ART. 11.

Il sera négocié et conclu, dans le plus court délai, un traité de commerce entre les deux puissances, fondé sur les bases d'une utilité mutuelle, et telles qu'elles assurent à la nation française des avantages égaux à tous ceux dont jouissent dans le royaume des Deux-Siciles les nations les plus favorisées. Jusqu'à la

confection de ce traité, les relations commerciales et consulaires seront réciproquement rétablies telles qu'elles étaient avant la guerre.

ART. 12.

Conformément à l'article 6 du traité conclu à La Haye le 27 floréal de l'an 3 de la République (16 mai 1795), la même paix, amitié et bonne intelligence stipulée par le présent traité entre la République française et Sa Majesté le Roi des Deux-Siciles, aura lieu entre Sa Majesté et la République batave.

ART. 13.

Le présent traité sera ratifié et les ratifications échangées dans quarante jours pour tout délai, à compter du jour de la signature.

Fait à Paris, le 19 vendémiaire an 5 de la République française, une et indivisible (10 octobre 1796).

Signé CHARLES DELACROIX, et le prince de BELMONTE-PIGNATELLI.

Traité de paix entre la République française et Son Altesse Royale l'Infant duc de Parme, Plaisance et Guastalla, sous la médiation de Sa Majesté le Roi d'Espagne, exercée par le marquis del Campo, son ambassadeur près la République française.

La République française et Son Altesse Royale l'Infant duc de Parme, Plaisance et Guastalla, désirant

rétablir les liaisons d'amitié qui ont précédemment existé entre les deux états, et faire cesser, autant qu'il est en leur pouvoir, les calamités de la guerre, ont accepté avec empressement la médiation de Sa Majesté Catholique le Roi d'Espagne, ayant nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir : le Directoire exécutif, au nom de la République française, le citoyen Charles Delacroix, ministre des relations extérieures, et Son Altesse Royale l'Infant duc de Parme, MM. le comte Pierre Politi et dom Louis Bolla; lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs respectifs, ont arrêté et conclu définitivement les articles suivants, sous la médiation de Sa Majesté Catholique, exercée par M. le marquis del Campo, son ambassadeur près la République française, qui a également justifié de ses pleins-pouvoirs.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura paix et amitié entre la République française et Son Altesse Royale l'Infant duc de Parme. Les deux puissances s'abstiendront soigneusement de ce qui pourra altérer la bonne harmonie et réunion rétablies entre elles par le présent traité.

ART. 2.

Tout acte, engagement ou convention antérieurs de la part de l'une ou de l'autre des deux puissances contractantes, qui seraient contraires au présent traité, seront regardés comme nuls et non avenus. En conséquence, pendant le cours de la présente guerre, aucune des deux puissances ne pourra fournir aux

ennemis de l'autre aucun secours en troupes, armes, munitions de guerre, vivres ou argent, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

ART. 3.

L'Infant duc de Parme s'engage à ne point permettre aux émigrés ou déportés de la République française de s'arrêter ou de séjourner dans ses états.

ART. 4.

La République française et Son Altesse Royale l'Infant duc de Parme s'engagent à donner main-levée du séquestre de tous effets, revenus ou biens qui pourraient avoir été saisis, confisqués, détenus ou vendus sur les citoyens ou sujets de l'autre puissance, relativement à la guerre actuelle, et à les admettre respectivement à l'exercice légal des actions ou droits qui leur appartiennent.

ART. 5.

Les contributions stipulées dans la convention d'armistice signée à Plaisance, le 20 floréal dernier, entre le général Bonaparte, au nom de la République française, et MM. les marquis Pallavicini et Philippo dalla Rosa, au nom de l'Infant duc de Parme, seront acquittées en leur entier. Il n'en sera levé ni exigé aucune autre; s'il avait été levé quelque contribution en argent, ou exigé quelques fournitures en denrées en sus de ce qui est réglé par cette convention, les contributions en argent seront remboursées, et les fournitures en nature payées au prix courant des lieux, lors de la livraison. Il sera nommé de part et d'autre,

s'il y a lieu, des commissaires pour l'exécution du présent article.

ART. 6.

A compter de la signature du présent traité, les états de Son Altesse Royale l'Infant duc de Parme seront traités comme ceux des puissances amies et neutres. S'il est fait quelques fournitures aux troupes de la République par Son Altesse Royale ou par ses sujets, elles leur seront payées au prix convenu.

ART. 7.

Les troupes de la République jouiront du libre passage dans les états de l'Infant duc de Parme.

ART. 8.

L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage aux troupes ennemies de l'autre.

ART. 9.

La République française et Son Altesse Royale l'Infant duc de Parme, désirant rétablir et augmenter, par des stipulations réciproquement avantageuses, les relations commerciales qui existaient entre leurs citoyens et sujets respectifs, conviennent de ce qui suit.

ART. 10.

Les soies en trames, grains, riz, huiles d'olive, bestiaux, fromages, vins, huiles de pétrole, et autres denrées et produits bruts des états de Son Altesse Royale, pourront en sortir, pour être introduits dans le territoire de la République, sans aucunes restrictions que celles que rendraient nécessaires les besoins

du pays. Lesdites restrictions ne pourront jamais frapper uniquement et spécialement sur les citoyens français; il leur sera même accordé toute préférence pour la traite des objets mentionnés ou désignés au présent article, dont quelques circonstances feraient suspendre ou restreindre la sortie.

ART. 11.

Tous les produits du territoire de la République, des colonies et pêches françaises, pourront être introduits librement dans les états de Son Altesse Royale, et sortir, pour cette destination, du territoire de ladite République, sauf les restrictions que ses propres besoins pourraient rendre nécessaires.

ART. 12.

Tous les produits des manufactures françaises pourront également être introduits dans les états de Son Altesse Royale. Si elle juge nécessaire, pour la prospérité de ses manufactures, d'ordonner quelques restrictions ou prohibitions, elles ne pourront jamais être particulières aux manufactures françaises, auxquelles Son Altesse Royale promet même d'accorder toutes les préférences qui pourraient se concilier avec la prospérité des manufactures de ses états.

Le présent article sera exécuté avec la plus grande réciprocité pour l'introduction en France des produits des manufactures des états de Son Altesse Royale.

ART. 13.

Il sera statué, par une convention séparée, sur les droits d'entrée et de sortie à percevoir de part et d'autre.

Dans le cas où ladite convention séparée ne serait point acceptée par la République, il est expressément convenu que lesdits droits seront respectivement perçus et payés comme ils le sont par les nations les plus favorisées.

ART. 14.

Les produits du territoire de la République, des manufactures, colonies et pêches françaises, pourront traverser librement les états de Son Altesse Royale, ou y être entreposés, pour être ensuite conduits dans d'autres états d'Italie, sans payer aucuns droits de douane, mais seulement un droit de transit au passage, pour subvenir à l'entretien des routes, lequel droit sera très-incessamment réglé, sur un pied modéré, de concert entre les parties contractantes, et ce à raison de tant par quintal et par lieue; il sera payable au premier bureau d'entrée.

Le présent article sera exécuté réciproquement dans l'étendue du territoire de la République française, pour les denrées et marchandises provenantes des états de Son Altesse Royale l'Infant duc de Parme.

Et attendu que le droit ci-dessus mentionné n'a été réservé que pour faire face aux dépenses d'entretien des ponts et chaussées, il est expressément convenu que les denrées et marchandises transportées en transit par les rivières et fleuves navigables jouiront réciproquement de l'exemption de tous droits.

Les parties contractantes prendront respectivement les mesures nécessaires pour éviter tout abus dans l'exécution du présent article et des précédents.

ART. 15.

En exécution de l'article 6 du traité conclu à La Haye le 22 floréal de l'an 3, la paix conclue par le présent traité est déclarée commune avec la République batave.

ART. 16.

Le présent traité sera ratifié, et les ratifications échangées au plus tard dans un mois, à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 15 brumaire an 5 de la République française, une et indivisible.

Signés CHARLES DELACROIX, et le comte POLITI, LOUIS BOLLA.

Article séparé.

Son Altesse Royale s'oblige à accorder une remise d'un quart des droits d'entrée sur les denrées et marchandises provenantes du sol de la République, de ses colonies, pêcheries et manufactures, destinées pour la consommation intérieure de ses états, et de sortie sur les denrées et marchandises tirées de ses états, et destinées pour le territoire de la République, pourvu que réciproquement il soit accordé par la République française une égale diminution de droits :

1° Sur les denrées et marchandises provenant des états de Son Altesse Royale, à leur entrée sur le territoire de la République ;

2° Sur les denrées et marchandises provenant du

territoire de la République, à leur sortie pour le territoire de Son Altesse Royale.

Paris, les jour et an que dessus.

Signés DELACROIX, et le comte POLITI, LOUIS BOLLA.

Le soussigné marquis del Campo, plénipotentiaire de Sa Majesté Catholique le Roi d'Espagne, ayant servi de médiateur à la pacification, déclare que le traité ci-dessus entre la République française et Son Altesse Royale l'Infant duc de Parme, Plaisance et Guastalla, ensemble l'article séparé relatif au commerce entre les deux puissances, a été conclu par la médiation et sous la garantie de Sa Majesté Catholique; en foi de quoi il a signé les présentes de sa main, et y a apposé son cachet.

A Paris, le 5 novembre 1796.

Signé le marquis del CAMPO.

Traité de paix et d'amitié entre la République française et le Roi de Sardaigne.

La République française et Sa Majesté le Roi de Sardaigne, également animés du désir de faire succéder une heureuse paix à la guerre qui les divise, ont nommé, savoir : le Directoire exécutif, au nom de la République française, le citoyen Charles Delacroix, ministre des relations extérieures, et Sa Majesté le Roi

de Sardaigne, MM. les chevaliers de Revel et de Tonso, pour traiter, en leur nom, les clauses et conditions propres à rétablir et à consolider la bonne harmonie entre les deux états; lesquels, après avoir échangé leurs pleins-pouvoirs respectifs, ont arrêté les articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura paix, amitié et bon voisinage entre la République française et le Roi de Sardaigne; toutes hostilités cesseront entre les deux puissances, à compter du moment de la signature du présent traité.

ART. 2.

Le Roi de Sardaigne révoque toute adhésion, consentement, ou accession patente ou secrète par lui donnée à la coalition armée contre la République française, à tout traité d'alliance offensive ou défensive qu'il pourrait avoir conclu contre elle, avec quelque puissance ou état que ce soit. Il ne fournira aucun contingent en hommes ou en argent à aucune des puissances armées contre la France, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce soit.

ART. 3.

Le Roi de Sardaigne renonce purement et simplement, à perpétuité, pour lui, ses successeurs et ayant cause, en faveur de la République française, à tous droits qu'il pourrait prétendre sur la Savoie, les comtés de Nice, de Tende et de Breuil.

ART. 4.

Les limites entre les états du Roi de Sardaigne et

les départements de la République française seront établies sur une ligne déterminée, par les points les plus avancés, du côté du Piémont, des sommets, plateaux, des montagnes et autres lieux ci-après désignés, ainsi que des sommets ou plateaux intermédiaires; savoir, en commençant au point où se réunissent les frontières du ci-devant Faucigny, duché d'Aoste et du Valais, à l'extrémité des glacières des monts Maudits.

1° Les sommets ou plateaux des Alpes, au levant du col Mayor.

2° Le petit Saint-Bernard, et l'hôpital qui y est situé.

3° Les sommets ou plateaux du mont Alban, du col de Crésance et du mont Isercran.

4° En se détournant un peu vers le sud, les sommets ou plateaux de Celst et de Gros-Caval.

5° Le grand mont Cenis, et l'hôpital placé au sud-est du lac qui s'y trouve.

6° Le petit mont Cenis.

7° Les sommets ou plateaux qui séparent la vallée de Bardonenche du val des Prés.

8° Le mont Genèvre.

9° Les sommets ou plateaux qui séparent la vallée de Quiéras de celle des Vaudois.

10° Le mont de Viso.

11° Le col Maurin.

12° Le mont de l'Argentière.

13° La source de l'Ybayette et de la Sture.

14° Les montagnes qui sont entre les vallées de Sture

et de Gesso, d'une part; et celle de Saint-Étienne ou Tinea, de Saint-Martin ou Vezubia, de Tende ou de Roya, de l'autre part.

15° La roche Barbonne, sur les limites de l'état de Gènes.

Si quelques communes, habitations ou portions de territoire desdites communes, actuellement amies de la République française, se trouvaient placées hors de la ligne des frontières ci-dessus désignées, elles continueront à faire partie de la République, sans que l'on puisse tirer contre elles aucune induction du présent article.

ART. 5.

Le Roi de Sardaigne s'engage à ne pas permettre aux émigrés ou déportés de la République française de s'arrêter ou de séjourner dans ses états; il pourra néanmoins retenir à son service les émigrés seulement des départements du Mont-Blanc et des Alpes-Maritimes, tant qu'ils ne donneront aucun sujet de plainte par des entreprises ou manœuvres tendantes à compromettre la sûreté intérieure de la République.

ART. 6.

Le Roi de Sardaigne renonce à toute répétition ou action mobiliaire qu'il pourrait prétendre exercer contre la République française, pour des causes antérieures au présent traité.

ART. 7.

Il sera conclu incessamment, entre les deux puissances, un traité de commerce, d'après des bases équi-

tables, et telles qu'elles assurent à la nation française des avantages au moins égaux à ceux dont jouissent, dans les états du Roi de Sardaigne, les nations les plus favorisées.

En attendant, toutes les communications et relations commerciales seront rétablies.

ART. 8.

Le Roi de Sardaigne s'oblige à accorder une amnistie pleine et entière à tous ceux de ses sujets qui ont été poursuivis pour leurs opinions politiques. Tous procès qui pourraient leur avoir été suscités à ce sujet, ainsi que les jugements qui y sont intervenus, sont abolis; tous leurs biens, meubles et immeubles, ou le prix d'iceux s'ils ont été vendus, leur seront restitués sans délai; il leur sera loisible d'en disposer, de rentrer et de demeurer dans les états du Roi de Sardaigne, ou de s'en retirer.

ART. 9.

La République française et Sa Majesté le Roi de Sardaigne s'engagent à donner main-levée du séquestre de tous effets, revenus ou biens saisis, confisqués, détenus ou vendus sur les citoyens ou sujets de l'autre puissance, relativement à la guerre actuelle, et à les admettre respectivement à l'exercice légal des actions ou droits qui pourraient leur appartenir.

ART. 10.

Tous les prisonniers respectivement faits seront rendus dans un mois, à compter de l'échange des ratifications du présent traité, en payant les dettes qu'ils

pourraient avoir contractées pendant leur captivité.

Les malades et blessés continueront d'être soignés dans les hôpitaux respectifs; ils seront rendus aussitôt après leur guérison.

ART. II.

L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage sur son territoire à des troupes ennemies de l'autre puissance.

ART. 12.

Indépendamment des forteresses de Coni, Céva et Tortone, ainsi que du territoire qu'occupent et doivent occuper les troupes de la République, elles occuperont les forteresses d'Exiles, de l'Assiete, de Suze, de la Brunette, du Château-Dauphin et d'Alexandrie, à laquelle dernière place Valence sera substituée, si le général en chef de la République française le préfère.

ART. 13.

Les places et territoire ci-dessus désignés seront restitués au Roi de Sardaigne aussitôt après la conclusion du traité de commerce entre la République et Sa Majesté, de la paix générale, et de l'établissement de la ligne des frontières.

ART. 14.

Les pays occupés par les troupes de la République, et qui doivent être rendus en définitif, resteront sous le gouvernement civil de Sa Majesté Sarde, mais seront soumis à la levée des contributions militaires, prestations en vivres et fourrages qui ont été ou pour-

raient être exigées pour les besoins de l'armée française.

ART. 15.

Les fortifications de la Brunette, de Suze, ainsi que les retranchements formés au-dessus de cette ville, seront démolis et détruits, aux frais de Sa Majesté Sarde, à la diligence des commissaires nommés à cet effet par le Directoire exécutif.

Le Roi de Sardaigne ne pourra établir ou réparer aucune fortification sur cette partie de la frontière.

ART. 16.

L'artillerie des places occupées, et dont la démolition n'est pas stipulée par le présent traité, pourra être employée au service de la République; mais elle sera restituée, avec les places, à la même époque, à Sa Majesté Sarde : les munitions de guerre et de bouche qui s'y trouvent pourront être consommées, sans répétition, pour le service de l'armée républicaine.

ART. 17.

Les troupes françaises jouiront du libre passage dans les états du Roi de Sardaigne, pour se porter dans l'intérieur de l'Italie et en revenir.

ART. 18.

Le Roi de Sardaigne accepte, dès à présent, la médiation de la République française, pour terminer définitivement les différends qui subsistent depuis long-temps entre Sa Majesté et la République de Gènes, et statuer sur leurs prétentions respectives.

ART. 19.

Conformément à l'article 6 du traité conclu à La Haye le 27 floréal de l'an 3, la République Batave est comprise dans le présent traité; il y aura paix et amitié entre elle et le Roi de Sardaigne : toutes choses seront rétablies entre eux sur le pied où elles étaient avant les précédentes guerres.

ART. 20.

Le Roi de Sardaigne fera désavouer, par son ministre près la République française, les procédés employés envers le dernier ambassadeur de France.

ART. 21.

Le présent traité sera ratifié et les ratifications échangées au plus tard dans un mois, à compter de la signature du présent traité.

Fait et conclu à Paris le 26 floréal de l'an 4e de la République française, une et indivisible, répondant au 15 mai 1796.

Signés CHARLES DELACROIX; le chevalier DE REVEL; le chevalier TONZO.

Le Directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix avec le Roi de Sardaigne, négocié au nom de la République française par le ministre des relations extérieures, nommé par le Directoire exécutif, par arrêté du 22 floréal présent mois, et chargé de ses

instructions à cet effet. A Paris, le 28 floréal, l'an 4 de la République française, une et indivisible.

Signés LETOURNEUR, REWBELL, CARNOT, P. BARRAS, L. M. RÉVEILLÈRE-LÉPEAUX.

BATAILLE DE RIVOLI.

(CHAP. XIV.)

LETTRES DU DIRECTOIRE,

ADRESSÉES A NAPOLÉON.

Paris, le 10 pluviôse an 5 (29 janvier 1797).

Le Directoire exécutif a reçu, citoyen général, depuis le renvoi du dernier courrier, la relation que vous lui avez adressée, le 29 nivôse, des opérations de l'armée d'Italie, dont vous lui aviez annoncé le brillant succès. Ces détails ajoutent un nouveau prix à la victoire, en attestant qu'elle est due non aux chances de la fortune, mais à la valeur des troupes, à leur confiance dans leurs chefs habiles, au talent avec lequel vous avez multiplié vos forces, et à l'ascendant du génie républicain.

Vous aurez sans doute ordonné à quelques corps légers de poursuivre les débris d'Alvinzi, qui ne doit pas avoir sauvé plus de dix à douze mille hommes;

mais un objet d'une importance toujours plus éminente, c'est la prise de Mantoue : sa reddition peut seule vous mettre en état d'entamer avec une sécurité entière le mouvement qui doit vous porter sur Rome et ensuite dans le Frioul. Wurmser doit avoir abandonné l'espoir d'être secouru à temps, et vous lui avez sûrement interdit, par une sommation énergique et des démonstrations d'attaque, celui d'une honorable capitulation, s'il s'obstine à une plus longue et vaine résistance.

Le général Kellermann nous annonce, par une lettre du 4 pluviôse, que les deux colonnes dirigées sur Lyon et sur Bourg allaient y arriver, et qu'il se dispose à les faire filer rapidement par le mont Cenis.

Vous vous rappelez, citoyen général, l'aperçu que vous nous avez donné des sommes que ces renforts et les succès ultérieurs qu'ils vous promettent rendront disponibles pour le service des autres armées, après avoir assuré celui des troupes que vous commandez. Les préparatifs d'une nouvelle campagne sur le Rhin exigent qu'il y soit versé immédiatement des fonds, afin d'y accélérer l'ouverture des opérations, et par là de seconder vos progrès. Nous vous invitons beaucoup à ne pas perdre de vue cet objet, sur lequel la pénurie du trésor public amène fréquemment notre attention.

Nous approuvons le traité que vous avez conclu avec le grand-duc de Toscane.

Les promotions que vous proposez seront adoptées; nous accueillerons de même celles que la bravoure et le talent vous paraîtront mériter.

Il y a déja quelque temps que nous avons ordonné

au général Willot de renvoyer à son corps le chef de la 57^e^ demi-brigade. Cette brave troupe a justifié votre désir de la voir entrer en ligne, et nous espérons que la même émulation régnera parmi celles qui marchent pour vous joindre.

P. BARRAS, *président*.

LETTRES DE NAPOLÉON.

Au Directoire exécutif.

Au quartier-général à Milan, le 8 nivôse an 5 (28 décembre 1796).

Les Vénitiens ayant accablé de soins l'armée du général Alvinzi, j'ai cru devoir prendre une nouvelle précaution, en m'emparant du château de Bergame, qui domine la ville de ce nom, et empêcherait les partisans ennemis de venir gêner notre communication entre l'Adda et l'Adige.

De toutes les provinces de l'état de Venise, celle de Bergame est la plus mal intentionnée à notre égard. Il y avait dans la ville de ce nom un comité chargé de répandre les nouvelles les plus ridicules sur le compte de l'armée; c'est sur le territoire de cette province que l'on a le plus assassiné de nos soldats, et c'est de là que l'on favorisait la désertion des prisonniers autrichiens. Quoique la prise de la citadelle de

Bergame ne soit pas une opération militaire, il n'en a pas moins fallu de la dextérité et de la fermeté. Le général Baraguay-d'Hilliers, que j'en avais chargé, s'est, dans cette occasion, parfaitement conduit; je vais lui donner le commandement d'une brigade, et j'espère qu'aux premières affaires il méritera, sur le champ de bataille, le grade de général de division.

Je vous ferai passer plusieurs pièces de ma correspondance avec le duc de Parme, bonnes à communiquer à notre ambassadeur en Espagne, pour s'en faire un mérite près de la cour de Madrid.

J'ai eu une entrevue avec M. Manfredini, qui, comme vous le savez, a été gouverneur de l'Empereur, du prince Charles et du grand-duc de Toscane; je suis convenu avec lui, après deux heures de pourparlers et de finesses diplomatiques, que, moyennant deux millions, j'évacuerais Livourne : il a beaucoup pleuré misère. J'attends la réponse du grand-duc de Toscane sous quelques jours.

Les Napolitains m'ont fait signifier la paix, et m'ont demandé la permission de s'en retourner à Naples; je leur ai répondu que le gouvernement ne m'avait pas encore signifié la paix; que j'allais vous expédier un courrier; que j'attendrais des ordres. Je vous prie de me faire connaître vos intentions à ce sujet. Je désirerais cependant, auparavant de les laisser s'en aller, avoir terminé quelque chose avec Rome : car cette cavalerie m'est un gage que le Roi de Naples s'en tiendra à la paix et se conduira comme il faut.

Quant à Rome, le Pape a, dans ce moment, réuni

toutes ses forces à Faenza et dans les autres villes de la Romagne, où il a près de six mille hommes. Comme cela fait très-peur aux Bolonais et pourrait servir à favoriser l'évasion de Wurmser de la place de Mantoue, conformément à un article de l'armistice, je ferai arrêter des otages dans les différents pays, conformément à l'usage de toutes les nations, et ces otages seront les citoyens les plus attachés au Pape et les plus grands ennemis du parti français : par ce moyen, le pays s'organisera de lui-même comme Bologne. Je séquestrerai tous les revenus de la Romagne et de la Marche, pour me tenir lieu de paiement des quinze millions, conformément à l'armistice. Je mettrai à Ancône les quinze cents hommes que je tiens à Livourne, et, par ce moyen, j'éloignerai ce corps d'ennemis qui paraît se combiner avec la position d'Alvinzi à Padoue, et l'ordre que l'Empereur vient de donner à Wurmser; et je trouverai de l'argent pour l'armée.

Si je tarde quelques jours dans l'exécution de ce projet, c'est, 1° qu'il faut laisser passer quelques jours pour que l'impression faite sur les Vénitiens par l'occupation de Bergame soit entièrement détruite; 2° qu'il faut que je m'assure que les secours que vous m'annoncez sont en route et arrivent véritablement. Vous sentez bien qu'il me faut au moins trois mille hommes pour aller jusqu'à Ancône, qui est à quarante lieues de Bologne. Si les dix mille hommes de secours de l'Océan et les dix mille du Rhin, que vous m'annoncez depuis long-temps, arrivent enfin, je prendrai six mille hommes pour aller à Rome. Vous sentez combien,

dans toutes ces hypothèses, il est essentiel d'avoir toujours en otage les trois mille Napolitains, qui tiendront en respect la cour de Naples, qui d'ailleurs, à ce qu'on m'assure, commence déja à désarmer. Cela aussi est une raison pour laquelle je retarde de quelques jours mon opération.

Le citoyen Poussielgue vous a rendu compte en détail de l'issue de la négociation avec Turin. Il paraît que ces gens-là ne peuvent pas s'accoutumer au nouvel état des choses. Le nouveau Roi met de l'ordre dans ses finances, se captive ses sujets; et je ne doute pas qu'il n'espère, par la continuation de la guerre, pouvoir jouer de nouveau un rôle. Je crois que notre politique, à l'égard de ce prince, doit consister à maintenir toujours chez lui un ferment de mécontentement, et surtout à bien s'assurer de la destruction des places du côté des Alpes.

BONAPARTE.

Au même.

Au quartier-général à Milan, le 8 nivôse an 5 (28 décembre 1796).

L'armée du général Alvinzi est sur la Brenta et dans le Tyrol; l'armée de la République est le long de l'Adige et coupe la ligne de Montebello, Corona, Rivoli. Nous avons une avant-garde en avant de Porto-Legnago.

Mantoue est cerné avec le plus grand soin. Le 2 de

ce mois, le général Dumas surprit un espion qui entrait dans la ville : c'est un cadet autrichien qui avait été expédié de Trente par Alvinzi. Après de grandes façons, il avoua qu'il était porteur de dépêches, et, effectivement, il rendit, vingt-quatre heures après (allant à la garde-robe), un petit cylindre où était renfermée la lettre ci-jointe de l'Empereur. Si cette méthode de faire avaler les dépêches n'était pas parfaitement connue, je vous enverrais les détails, afin que cela soit envoyé à nos généraux, parce que les Autrichiens se servent souvent de cette méthode. Ordinairement les espions gardent cela dans le corps pendant plusieurs jours; s'ils ont l'estomac dérangé, ils ont soin de reprendre le petit cylindre, de le tremper dans de l'élixir et de le réavaler. Ce cylindre est trempé dans de la cire d'Espagne délayée dans du vinaigre.

Vous verrez, par la lettre de l'Empereur, que Wurmser doit effectivement être à toute extrémité; la garnison ne se nourrit que de polenta et de viande de cheval; cependant il est possible que sa reddition tarde encore : les Autrichiens mettent tant d'espérance dans cette place, qu'il n'est pas étonnant qu'ils souffrent toutes les extrémités avant de la rendre.

Le parti qu'ordonne l'Empereur n'est pas bien dangereux.

Le corps franc des volontaires de Vienne, fort de quatre mille hommes, est arrivé à Trente; il y a un caporal qui est chambellan : c'est une garde nationale. Trois mille hommes sont déja arrivés à Trente, venant

du Rhin, et quatre mille recrues de Hongrie. Les chemins sont chargés de troupes. Nous, au contraire, nous en sommes toujours au premier des renforts annoncés au commencement de la campagne, qui n'arrivent pas encore.

L'état de situation que vous m'avez envoyé est plein de doubles emplois et de fautes. Je suis entré en campagne avec un corps d'armée de vingt-quatre mille hommes d'infanterie, une division du col de Tende et de Fenestre, et les garnisons des Alpes maritimes, de huit mille hommes, dont six mille m'ont rejoint après la bataille de Mondovi, en descendant le col de Tende. J'ai donc eu trente mille hommes de la ci-devant armée d'Italie dans les plaines du Piémont.

L'armée des Alpes m'a fourni huit mille cinq cents hommes, qui ne doivent pas être considérés comme renforts, puisque l'armée des Alpes défendait les frontières d'Italie.

On peut donc considérer l'armée d'Italie proprement dite, comme ayant été primitivement de trente-huit mille cinq cents hommes d'infanterie.

Le gouvernement l'a renforcée de deux mille six cents hommes venant du général Châteauneuf-Randon, et des 33^{e}, 6^{e}, 40^{e} et 58^{e} demi-brigades, venant de la Vendée, et de la 14^{e}, venant de Paris; faisant en tout dix mille hommes.

Si donc l'armée n'avait perdu personne, elle aurait cinquante-un mille cent hommes d'infanterie; mais sur lesquels quatre mille hommes ont été tués sur le champ de bataille, comme le prouve l'état ci-joint; mille

blessés hors de service; deux mille morts aux hôpitaux : en tout sept mille.

On a donc perdu sept mille hommes, dont mille cavaliers, pionniers ou artilleurs : reste donc quarante-cinq mille cent hommes d'infanterie dont elle est composée.

Vous voyez donc, citoyens Directeurs, que votre armée a reçu, non pas cinquante-sept mille hommes de renfort, mais seulement douze mille six cents hommes, dans une campagne où il y a eu tant de batailles, et où les mêmes hommes ont détruit l'armée sarde et l'armée de Beaulieu, fortes de soixante-treize mille hommes : l'armée de Beaulieu, renforcée de vingt mille hommes du Rhin, commandés par Wurmser; l'armée de Wurmser, renforcée de dix-huit mille hommes tirés de la Pologne, six mille du Rhin et douze mille recrues, commandés par Alvinzi. Et nous sommes à la veille d'avoir affaire aux débris de toutes ces armées, renforcés par quatre mille volontaires de Vienne, trois mille hommes du Rhin, trois mille recrues déja arrivées, quinze cents que l'on m'assure que les ennemis attendent dans le mois de janvier; plus, les recrues qui arrivent de tous côtés.

Il a fallu du bonheur et du bien joué pour vaincre Alvinzi. Comment espérer vaincre, avec les mêmes troupes, Alvinzi renforcé de trente à trente-cinq mille hommes?

La guérison de nos malades est sûrement un avantage; mais les malades de Wurmser se guérissent aussi dans Mantoue.

Vous m'annoncez dix mille hommes de l'Océan et dix mille du Rhin; mais rien de cela n'arrive. Il y a cependant six décades de votre annonce. On dit même que la tête de cette colonne de l'Océan a rétrogradé.

Il paraît, d'après la lettre de l'Empereur, qu'une lutte se prépare pour janvier; faites au moins que les secours qui devaient arriver contre Alvinzi, et dont la victoire d'Arcole nous a mis à même de nous passer, arrivent actuellement, sans quoi vous sacrifierez l'armée la plus attachée à la constitution, et qui, quels que soient les mouvements que se donnent les ennemis de la patrie, sera attachée au gouvernement et à la liberté avec le même zèle et la même intrépidité qu'elle a mis à conserver l'Italie à la République.

Je le dis avec une vraie satisfaction; il n'est point d'armée qui désire davantage la conservation de la constitution sacrée, seul refuge de la liberté et du peuple français. L'on hait ici et l'on est prêt à combattre les nouveaux révolutionnaires, quel que soit leur but. Plus de révolution, c'est l'espoir le plus cher du soldat. Il ne demande pas la paix, qu'il désire intérieurement, parce qu'il sait que c'est le seul moyen de ne la pas obtenir, et que ceux qui ne la désirent pas l'appellent bien haut pour qu'elle n'arrive pas. Le soldat se prépare à de nouvelles batailles; et s'il jette quelquefois un coup d'œil sur l'esprit qui anime plusieurs villes dans l'intérieur, son regret est de voir les déserteurs accueillis, protégés, et les lois sans force dans un moment où il s'agit de décider le sort du peuple français.

Enfin, citoyens Directeurs, l'ennemi retire ses troupes du Rhin pour les envoyer en Italie; faites de même, secourez-nous : il n'y aura jamais que la disproportion trop marquée des ennemis qui pourra nous vaincre. Nous ne vous demandons que des hommes; nous nous procurerons le reste avec d'autant plus de facilité que nous serons plus nombreux.

Ci-joint une pétition des officiers de la 57^e^, qui réclament le citoyen Maçon, leur chef de brigade, arrêté par l'ordre du général Willot.

BONAPARTE.

Au même.

Au quartier-général à Milan, le 17 nivôse an 5 (6 janvier 1797).

Plus j'approfondis, dans mes moments de loisir, les plaies incurables des administrations de l'armée d'Italie, plus je me convaincs de la nécessité d'y porter un remède prompt et infaillible.

La comptabilité de l'armée est, chez le payeur, dans un désordre frappant; on ne peut avoir compte de rien, et à la réputation de friponner bien constatée du contrôleur, se joint l'ineptie des autres employés. Tout se vend. L'armée consomme cinq fois ce qui lui est nécessaire, parce que les gardes-magasins font de faux bons, et sont de moitié avec les commissaires des guerres. Les principales actrices d'Italie sont entretenues

par les employés de l'armée française; le luxe, la dépravation et la malversation sont à leur comble. Les lois sont insuffisantes. Il n'y a qu'un seul remède; il est à la fois analogue à l'expérience, à l'histoire et à la nature du gouvernement républicain : c'est une syndicature, magistrature qui serait composée d'une ou de trois personnes, dont l'autorité durerait seulement trois ou cinq jours, et qui, pendant ce court espace, aurait le droit de faire fusiller un administrateur quelconque de l'armée. Cette magistrature, envoyée tous les ans aux armées, ferait que tout le monde ménagerait l'opinion publique, et garderait une certaine décence, non-seulement dans les mœurs et la dépense, mais encore dans le service journalier.

Le maréchal de Berwick fit pendre l'intendant de l'armée parce qu'il manqua de vivres; et nous, au milieu de l'Italie, ayant tout en abondance, dépensant dans un mois cinq fois ce qu'il nous faudrait, nous manquons souvent. Ne croyez pas cependant que je sois mou, et que je trahisse la patrie dans cette portion essentielle de mes fonctions. Je fais arrêter tous les jours des employés; je fais examiner leurs papiers, visiter les caisses; mais je ne suis secondé par personne, et les lois n'accordent pas une assez grande autorité au général pour pouvoir imprimer une terreur salutaire à cette nuée de fripons : cependant le mal diminue, et, à force de gronder, de punir et de me fâcher, les choses, je l'espère, se feront avec un peu plus de décence; mais songez, je vous le répète, à l'idée que je vous donne d'une syndicature.

Vous trouverez ci-joint le procès-verbal qu'on m'apporte de l'interrogatoire d'un fournisseur arrêté par mes ordres : par ce procès-verbal, vous verrez combien le mal est porté à son comble et a besoin d'un remède puissant.

La compagnie Flachat a donné à l'Italie l'exemple des rachats. Le commissaire ordonnateur Sucy, qui a vent de tous ces tripotages, m'en a parlé avec quelques détails lors de son dernier voyage à Milan.

Ces gens-là ont peut-être gagné trois millions par des versements factices. Cette compagnie doit cinq millions à l'armée, provenant des contributions ; le payeur de l'armée a tiré, sur sa maison à Gènes, pour 600,000 livres de traites pour le prêt, elle a eu l'impudeur de les laisser protester. J'ai regardé la compagnie comme banqueroutière, et j'ai fait mettre les scellés sur ses maisons de Livourne et de Gènes. Je vous prie de donner des ordres pour faire arrêter à Paris les agents de cette compagnie : ce sont les plus grands escrocs de l'Europe; ils nous ont mis ici dans une situation bien embarrassante. J'ai voulu faire arrêter Flachat et son beau-frère, agent de la compagnie à Milan, jusqu'à ce qu'ils eussent payé; mais ces fripons s'étaient sauvés.

En vous parlant des friponneries qui se commettent, je ne dois pas manquer de rendre justice aux employés qui se conduisent bien et avec décence.

Je suis très-content du citoyen Pesillico, agent de la compagnie Cerf-Beer. Si cette compagnie nous avait envoyé un homme comme celui-là au commencement

de la campagne, elle eût gagné plusieurs millions, et l'armée encore davantage.

Je suis également content de l'agent des vivres-viande Collot : c'est un administrateur ; il soutient son service.

Parmi les commissaires des guerres, la probité du citoyen Boinod est particulièrement distinguée et reconnue par toute l'armée. S'il y avait à l'armée une quinzaine de commissaires des guerres comme celui-là, vous pourriez leur faire présent de cent mille écus à chacun, et nous aurions encore gagné une quinzaine de millions. Je vous prie de donner à ces différents administrateurs des marques de votre satisfaction.

Ci-joint une dénonciation du commissaire des guerres Boinod contre l'ancien agent de la compagnie Cerf-Beer, Thévenin.

BONAPARTE.

Note du général Clarke.

On a l'espoir de voir bientôt tomber Mantoue en notre pouvoir ; mais, selon les probabilités, l'époque de sa reddition ne peut avoir lieu avant un mois, et on ne me dissimule pas même qu'on sera forcé peut-être d'en faire le siége en janvier. On doit, il est vrai, bombarder Mantoue le 25 frimaire ; mais on paraît être loin d'être certain que ce bombardement force Wurmser à capituler sur-le-champ.

Mantoue pris, nous sommes, ajoute-t-on, maîtres

absolus de l'Italie; mais, avant de prendre cette place, nous avons encore quelques chances à courir : déja elle a été débloquée une fois; elle vient d'être sur le point de l'être de nouveau, et nous avons été à deux doigts de perdre une partie de nos conquêtes en Italie.

L'armistice nous assurera la tranquille possession de ce pays pendant six mois, ainsi que la possibilité de nous y faire des amis intéressants qui s'armeront pour notre cause.

L'opinion attache, avec raison, un grand prix à la prise de Mantoue; mais, pour en attendre le moment, devons-nous continuer une campagne d'hiver que nos soldats du Rhin refuseraient de faire? Je suis pour la négative; et puisque, en ne faisant partager le bienfait de l'armistice qu'aux armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse, on permettrait évidemment aux ennemis de diriger toutes leurs forces contre celle d'Italie, et qu'ils auraient même la presque certitude d'arriver avant la prise de Mantoue, je crois qu'il est inutile de conclure l'armistice en maintenant le *statu quo* actuel.

Quelle est d'ailleurs notre position au moment où j'écris?

La lassitude de la guerre se fait sentir dans toutes les parties de l'intérieur de la République. Le peuple souhaite ardemment la paix, les armées murmurent hautement de ce qu'elle n'est point faite; celle d'Italie et ses plus braves même en parlent et la désirent. Le Corps législatif la veut; il la commande, pour ainsi dire, n'importe à quelles conditions; et ses refus prolongés de faire fournir au Directoire des fonds pour continuer

la guerre en sont la preuve. Vos finances sont nulles; l'agriculture réclame, ou séduit, ou rappelle les bras qu'elle avait envoyés pour la protéger à l'extérieur; la guerre aurait chaque jour une immoralité presque universelle, pourrait, par la suite, renverser la République; enfin, tous les partis, harassés, veulent la fin de la révolution : et si notre état de misère intérieure se prolonge, le peuple, fatigué, ne trouvant pas le bien dans ce qui est, voudra le chercher dans un autre ordre de choses, qui fera naître et recommencer de nouvelles révolutions, et nous aurons, pendant vingt ou trente ans, tous les fléaux que ces secousses amènent.

Pendant cet hiver, soit qu'on se batte, soit qu'on reste indécis, une grande partie de nos soldats rentrera dans ses foyers, dont rien ne pourra les faire sortir: car, faute d'argent, nous n'avons ni police intérieure, ni gendarmerie, et nos autorités constituées sont loin d'être toutes pures et à l'abri de la séduction. Il faut donc la paix; et, pour retrouver l'enthousiasme qui nous a fait vaincre, il faut que nos ennemis éloignent sa conclusion, et qu'il n'y ait personne en France qui ne soit convaincu que le gouvernement a voulu une paix raisonnable, et qu'elle a été rejetée par l'ambition ou par la haine de nos principes.

Le moment de parler de paix, c'est le moment actuel; celui où l'armée d'Italie vient de battre ses ennemis; celui surtout où la lassitude d'une campagne extrêmement active s'est fait sentir dans toute l'Allemagne; celui où l'Angleterre doit paraître à ses alliés n'avoir agi que pour elle-même, et les avoir joués en

voulant nous jouer nous-mêmes par des ouvertures de paix pleines de mauvaise foi et de réticences. C'est un malheur, sans doute, de n'avoir pas Mantoue; mais si nous concluons l'armistice, ne sera-ce pas comme si nous avions conclu la paix, puisque le gouvernement n'aura qu'à se résoudre à ne jamais rompre cet armistice, pour tourner contre l'Empereur le cri de toute l'Europe, s'il recommence les hostilités? Par cet armistice, nous restons possesseurs de l'Italie, au moins jusqu'à la paix, ou nous ne guerroyerons qu'avec l'assentiment de tous les peuples. Déja l'obstination de l'Empereur fait pressentir la formation d'une neutralité en Allemagne qu'il est de son intérêt de prévenir.

Pourrait-il songer à nous faire reprendre les armes comme il l'avait fait au commencement de cette campagne, sans s'exposer au plus grand danger? Notre situation militaire en Allemagne nous donne des moyens certains d'offensive pour la prochaine, lorsque nous serons un peu réorganisés; et ne serons-nous pas menaçants pour l'Autriche, quand l'armée d'Italie aura reçu les renforts qu'elle attend, et ceux que le Directoire exécutif peut encore lui envoyer? Mantoue, il est vrai, ne sera pas encore pris; mais, quelque abus que l'on puisse supposer dans la surveillance qu'il faudra établir pour n'y pas laisser entrer de vivres, il ne pourra être tel que cette place puisse obtenir des approvisionnements pour deux mois, au-delà de ce qu'elle aura au commencement de la conclusion de la suspension d'armes. Il faudra, dit-on, s'attendre à voir vingt mille hommes entrer dans les hôpitaux; mais ces

vingt mille hommes, on les aura acquis en partie par la guérison de nos malades pendant l'armistice, et, de plus, la garnison de Mantoue, obligée d'habiter cette place pendant ce temps, aura certainement, au moment du blocus, des malades dans une proportion double des nôtres. La bravoure de l'armée d'Italie et les talents des généraux qui la commandent sont encore des garants de nos succès pendant la campagne prochaine; et si la neutralité armée de l'Allemagne nous plaçait pendant ce temps en défensive sur le Rhin, il est facile de sentir combien la réunion de tous nos moyens à l'armée d'Italie, mieux administrée, lui donnerait des chances de vaincre et d'entamer une offensive brillante. On peut toutefois, sans calomnier son courage, songer que, si l'armistice n'est pas bientôt conclu, Mantoue peut être débloqué : car les calculs militaires les mieux établis sont souvent renversés par les causes les plus légères. La perte d'une partie de l'Italie et celle des amis que nous y avons, seraient la suite de ce succès de nos ennemis.

On paraît croire que, dans quinze jours, nous pouvons être attaqués. Si les Autrichiens étaient heureux, leur marche serait soudainement arrêtée par l'effet de l'armistice, dans le cas où la cour de Vienne aurait cru devoir le consentir; et alors cet armistice deviendrait précieux pour nous. A mon avis, dans le mouvement actuel, les chances semblent être incertaines, et il est impossible de déterminer de quel côté penchera la balance. La cour de Vienne pensera peut-être que, avant de débloquer Mantoue, elle court le risque de perdre

une nouvelle armée, dont les débris seraient vivement poursuivis; et, eût-elle l'envie d'attaquer au moment où il sera question d'armistice, ce danger peut la retenir et lui en faire signer les conditions, quelque grandes que soient les espérances sur lesquelles les événements lui ont appris à ne pas trop compter. Au surplus, l'Allemagne, fatiguée, veut la paix comme nous. Nos premières ressources sont dans notre courage, et, je n'hésite pas à le dire, dans nos talents; les siennes résident en partie dans la régularité de ses administrations et dans l'emploi utile qu'elle fait de ses finances. Il faut mettre fin à une lutte si longue. Nous sommes vainqueurs; les conditions de la paix ne peuvent qu'être honorables pour nous. Les évènements peuvent changer cette heureuse situation. Chargé de parler de paix, je n'oublierai jamais ce qu'exigent la dignité nationale et la raison.

Serions-nous arrêtés par l'envie de conquérir Rome? Quelque glorieux que soit cet avantage, j'ose dire qu'il ne serait que momentané. Nous avons manqué notre révolution de religion. On est redevenu catholique romain en France, et nous en sommes peut-être au point d'avoir besoin du Pape lui-même pour faire seconder chez nous la révolution par les prêtres, et, par conséquent, par les campagnes, qu'ils sont parvenus à gouverner de nouveau.

Si on eût pu anéantir le Pape il y a trois ans, c'eût été régénérer l'Europe : le terrasser au moment actuel, n'est-ce pas s'exposer à séparer à jamais de notre gouvernement une foule de Français soumis au Pape, et

qu'il peut se rallier? Je crois fermement qu'il est de l'intérêt de presque tous les États de rendre sa puissance, encore colossale, absolument nulle; mais les préjugés des rois et des peuples combattent cet intérêt. Il faut trente ans de liberté de la presse en Italie et en France pour amener ce moment, et abattre la puissance spirituelle de l'évêque de Rome. L'Espagne, Naples, la Sardaigne et toute l'Italie se réuniraient à nos ennemis, devenus irréconciliables, et ne nous pardonneraient jamais d'avoir détruit une puissance qui les subjugue et qui les gêne, mais que l'autorité du temps et celle de la déraison, enseignée par principes, leur font respecter et chérir.

Manquerait-il à la gloire de Bonaparte de conquérir Rome? Non, sans doute, puisque cette conquête s'est faite, et a été consolidée le jour où l'armistice qui nous en livrait les chefs-d'œuvre, les richesses, et qui en séparait les peuples de Bologne, de Ferrare, etc., a été signé. Faire exécuter les conditions de cet armistice et le comprendre dans l'armistice général, devient nécessaire, et c'est l'intention du Directoire exécutif: ce qui répond à tout.

Je prie le général Bonaparte de vouloir bien me remettre quelques notes sur le meilleur arrangement à faire pour Mantoue, et sur les limites à tracer pour les armées françaises et autrichiennes du côté du Frioul et du Tyrol, ainsi que pour celles que nous devons respecter du côté du Pape.

Il m'obligera d'y joindre la copie, signée de lui, de l'ordre du Pape qui concerne Ancône. CLARKE.

Note de Napoléon en réponse à la note du general Clarke.

Après y avoir songé long-temps, je ne vois pas de condition raisonnable que l'on puisse établir pour le *statu quo* de Mantoue. Il y a trois choses :

1° Les fourrages pour la cavalerie;

2° Les vivres pour la garnison et les habitants;

3° Les remèdes pour les malades.

Quelque chose que l'on fasse et que l'on établisse, nous verrons nous échapper Mantoue, si l'on conclut l'armistice avant la prise de cette place; et, sans cette place, nous n'obtiendrons pas de paix raisonnable.

Je le répète, l'armistice, soit qu'on le considère comme les préliminaires de la paix, soit comme devant nous servir pour les préparatifs de la campagne prochaine, sera utile et conforme aux intérêts de la République lorsque nous aurons Mantoue. Je crois qu'il n'y a qu'un moyen de retarder la paix de l'Europe; c'est de conclure un armistice sans avoir Mantoue : c'est un sûr moyen de faire une nouvelle campagne pour le succès de laquelle on aura rendu nuls tous les succès obtenus dans celle-ci. Que l'on n'oublie pas qu'une démarche prématurée en ce genre peut tout perdre!

Les limites que l'on devrait désigner sont :

Les troupes impériales ne pourraient pas passer la Brenta;

Les troupes françaises, l'Adige.

Du côté du nord, les troupes impériales ne pour-

ront passer Alla, Mori, Torbole, Thion, jusqu'à Lodrone, sans pouvoir, de ce côté, entrer dans les états vénitiens;

Les troupes françaises, la Chiusa, Rivoli, Torri, Salo, Brescia, Bergame.

Le reste de l'Italie, soit qu'il ait appartenu à l'Empereur, soit au duc de Modène ou à l'archiduchesse de Milan, demeurerait dans le *statu quo*.

Bologne, Ferrare, Ancône, *in statu quo*, conformément à l'exécution de l'armistice avec le Pape; mais comme l'armistice doit être exécuté en thermidor et en brumaire, et que cette époque est passée, on pourra lui accorder un mois, au plus, à compter du jour où se signera le traité.

BONAPARTE.

TOLENTINO.

(CHAP. XV.)

LETTRES DU DIRECTOIRE,

ADRESSÉES A NAPOLÉON.

Paris, le 18 nivôse an 5 (7 janvier 1797).

Le Directoire a reçu, citoyen général, vos six lettres du 8 nivôse; il répond à celle relative aux différentes puissances de l'Italie.

La paix de Naples a été en partie le résultat de l'une de vos dépêches, où vous avez développé tous les avantages de sa conclusion; elle était alors indispensable, et elle nous est toujours utile : il nous importe donc, sous le double aspect de la loyauté et de nos intérêts, de n'en pas provoquer la violation. Établissez vos rapports avec le Roi des Deux-Siciles sur cette considération essentielle, et, du reste, faites usage des moyens qui, sans y porter atteinte, pourront remplir vos vues militaires et attacher davantage cette puissance à l'observation du traité.

Votre opinion sur Rome nous semble juste; son refus obstiné de remplir les conditions de l'armistice indique assez qu'elle ne les observera pas davantage en la comprenant dans l'armistice général, s'il a lieu. Nous autorisons, en conséquence, le général Clarke à ne l'y admettre qu'autant qu'elle satisfera de suite à ses précédents engagements, et qu'elle consentira à nous dédommager des ressources que vous promettent les opérations que vous préparez contre le Pape. Nous en approuvons le plan; mais il nous paraît devoir être exécuté avec précaution, et en le combinant avec la sûreté du blocus de Mantoue, d'après les mouvements ultérieurs présumés du général Alvinzi. L'arrangement proposé pour l'évacuation de Livourne mérite également notre approbation. La lettre interceptée de l'Empereur nous éclaire encore davantage sur l'esprit de la Toscane, et ces renseignements ne doivent pas être perdus.

Nous ne doutons pas que l'occupation de Bergame

n'ait fait une vive impression sur Venise. Vous en avez bien agi, puisque cette mesure vous a paru indispensable sous le point de vue militaire; mais nous pensons qu'il est utile de ne pas trop alarmer cette puissance, jusqu'au moment favorable pour donner suite aux instructions que vous avez à son égard. Nous avons cru néanmoins nécessaire de publier les motifs qui vous ont déterminé à mettre garnison dans Bergame.

L'état des négociations à Turin indique que cette nouvelle cour s'est créé un système qu'elle suit dans le silence, et qu'elle n'attend qu'une occasion favorable pour le faire éclater. L'alliance simplement défensive qu'elle propose est inadmissible; et ce qui est surtout remarquable dans le projet qu'elle présente, c'est qu'elle demande des compensations pour le territoire qui a été le prix de notre paix avec elle, et qui est irrévocablement réuni à la République française. Il convient toutefois de ne pas rompre entièrement le cours des négociations avec cette puissance, que la chute de Mantoue et les renforts que nous faisons passer en Italie feront pencher probablement vers des sentiments plus analogues aux conditions du traité que nous lui offrons.

BARRAS, *président.*

Paris, le 15 pluviôse an 5 (3 février 1797).

En portant son attention sur tous les obstacles qui s'opposent à l'affermissement de la constitution fran-

çaise, le Directoire exécutif a cru s'apercevoir que le culte romain était celui dont les ennemis de la liberté pouvaient faire d'ici à long-temps le plus dangereux usage. Vous êtes trop habitué à réfléchir, citoyen général, pour n'avoir pas senti tout aussi bien que nous que la religion romaine sera toujours l'ennemie irréconciliable de la République, d'abord par son essence, et en second lieu parce que ses sectateurs et ses ministres ne lui pardonneront jamais les coups qu'elle a portés à la fortune et au crédit des premiers, aux préjugés et aux habitudes des autres. Il est sans doute des moyens à employer dans l'intérieur pour anéantir insensiblement son influence, soit par des voies législatives, soit par des institutions qui effaceraient les anciennes impressions, en leur substituant des impressions nouvelles plus analogues à l'ordre de choses actuel, plus conformes à la raison et à la saine morale.

C'est au gouvernement à tâcher de découvrir ces moyens; mais il est un point non moins essentiel peut-être pour parvenir à ce but désiré : c'est de détruire, s'il est possible, le centre d'unité romaine; et c'est à vous, qui avez su réunir jusqu'ici les qualités les plus distinguées du général à celles d'un politique éclairé, à réaliser ce vœu, si vous le jugez praticable.

Le Directoire exécutif vous invite donc à faire tout ce qui vous paraîtra possible (sans compromettre en rien le salut de votre armée, sans vous priver des ressources en tout genre que vous pourriez en retirer pour son entretien et pour le service de la République, et sans rallumer le flambeau du fanatisme en Italie au

lieu de l'éteindre) pour détruire le gouvernement papal, de manière que, soit que mettant Rome sous une autre puissance, soit, ce qui serait mieux encore, en y établissant une forme de gouvernement intérieur qui rendrait méprisable et odieux le gouvernement des prêtres, le Pape et le sacré collége ne pussent concevoir l'espoir de jamais siéger dans Rome, et fussent obligés d'aller chercher un asile dans quelque lieu que ce fût, où au moins ils n'auraient plus de puissance temporelle.

Ce n'est point, au surplus, un ordre que donne le Directoire exécutif, c'est un vœu qu'il forme : il est trop éloigné du lieu de la scène pour juger du véritable état des choses; il s'en rapporte sur cela au zèle et à la prudence qui vous ont constamment dirigé dans une carrière aussi glorieuse pour vous que pour la République que vous servez. Quel que soit le parti que vous croyiez devoir prendre dans cette circonstance, et quelle qu'en soit l'issue, le Directoire exécutif n'y verra jamais, de votre part, que le désir de servir avantageusement votre pays, et de ne pas compromettre légèrement ses intérêts.

REWBELL, *président.*

LETTRES DE NAPOLÉON.

Au Directoire exécutif.

Au quartier-général à Vérone, le 1^er^ pluviôse an 5 (20 janvier 1797).

Je vous ferai passer, citoyens Directeurs, des lettres interceptées qui sont extrêmement intéressantes, en ce que vous y verrez l'opiniâtre mauvaise foi de la cour de Rome, et le refus que paraît faire le cabinet de Vienne d'accepter l'alliance de Rome; ce qui ne peut provenir que du désir qu'il peut avoir de ne pas mettre d'entraves à la paix générale.

J'ai fait imprimer ces lettres dans les gazettes de Bologne et de Milan, afin de convaincre toute l'Italie de l'imbécile radotage de ces vieux cardinaux.

Je fais demain passer le Pô, près de Ferrare, à cinq mille hommes, qui marcheront droit sur Rome.

On entend beaucoup de bruit dans Mantoue; ce qui fait penser que les assiégés, conformément aux instructions de l'Empereur, brisent les affûts et les trains d'artillerie : cela n'est qu'une conjecture; mais ce qui n'en est pas une, c'est qu'ils sont depuis longtemps à la demi-ration de pain, à la viande de cheval, sans vin ni eau-de-vie.

Nous sommes aujourd'hui en mouvement pour occuper Vicence et Padoue, où nous aurons de meilleurs cantonnements. Si les renforts que vous m'annoncez

de l'armée du Rhin arrivent, nous ne tarderons pas à avoir ici de grands évènements; mais j'ai vu un état que l'on m'a envoyé, où l'on calcule les demi-brigades à deux mille quatre cents hommes. Je tiens pour impossible que les demi-brigades, après une campagne comme l'a faite l'armée du Rhin, puissent être de ce nombre. Je crois que c'est beaucoup que de les évaluer à deux mille; il y en aura encore tant qui s'échapperont en route!

Le neuvième régiment de dragons n'a ici qu'un escadron, ainsi que le cinquième de cavalerie et le dix-huitième de dragons. Je vous prie de vouloir bien ordonner que ces régiments soient en entier réunis à l'armée d'Italie, sans quoi vous perdrez de très-bons corps; ce sera d'ailleurs un bon renfort de cavalerie que vous nous donnerez. Spécifiez, dans votre ordre, que les hommes qui composent ces régiments doivent rejoindre leurs corps à Milan, soit à pied, soit à cheval. Le dépôt du premier régiment de cavalerie est à Lille; je vous prie d'ordonner qu'il se mette en marche pour se rendre à Milan.

Nous avons besoin ici d'un renfort de cavalerie; le quinzième régiment de chasseurs ne suffit pas. On dit qu'aux autres armées l'on ne se sert pas de la grosse cavalerie; moi je l'estime, et m'en sers beaucoup : je désirerais que vous pussiez m'en envoyer un millier d'hommes, ce qui, joint à un autre régiment de dragons, ferait à peu près deux à trois mille hommes de cavalerie de renfort, qui nous suffiraient.

Nous n'avons que deux bataillons de pionniers,

réduits à rien; je vous prie de nous en envoyer deux autres.

Je vous prie surtout d'ordonner que tous les régiments de cavalerie que l'on m'enverra aient leurs armes, sabres et mousquetons, et les dragons leurs fusils.

Il nous faudrait encore trois ou quatre compagnies d'artillerie légère, et cinq à six cents hommes d'artillerie à pied, et quelques bons officiers de cette arme et de celle du génie; car, excepté les citoyens Chasseloup et Samson, les autres ne sont pas en état de tracer une flèche, et ne font que des bêtises. Tous ceux que vous annoncez ne viennent pas : il ne manque cependant pas d'officiers de génie et d'artillerie; mais ce sont des officiers de paix et de bureau qui ne voient jamais le feu, de sorte qu'excepté les deux que je vous ai nommés, le reste est sans expérience : aussi se plaint-on généralement dans l'armée des ouvrages que fait le génie.

Le commissaire ordonnateur Denniée a peu de santé; Villemansy ne vient pas, ni Naudin, ni Eyssautier : tous ces messieurs font ce qui leur convient; cependant il est de plus en plus urgent que la partie administrative soit organisée.

Je vous enverrai la liste des officiers-généraux qui, par leur peu de talents, sont incapables de commander, et que je vous prie de retirer de l'armée.

Si vous m'envoyez des généraux ou des adjudants-généraux, je vous prie de ne pas m'envoyer de ceux qui ont servi dans la Vendée, parce qu'ils n'entendent rien à la guerre. Si Chasset n'était plus utile à Paris,

ainsi que les adjudants-généraux Sherlock, Doulcet et Beauvais, je vous prie de me les envoyer. Je désirerais aussi avoir l'adjudant-général Espagne et Carnin : je crois que ce dernier n'est plus employé; mais c'est un officier de la plus grande distinction.

Quant à des généraux de division, à moins que ce ne soient des officiers distingués, je vous prie de ne m'en pas envoyer; car notre manière de faire la guerre ici est si différente des autres, que je ne peux pas confier une division, sans avoir éprouvé, par deux ou trois affaires, le général qui doit la commander.

Je vous prie d'envoyer ici l'adjudant-général Saint-Martin, le chef de brigade d'artillerie Gueriau, actuellement directeur du parc de l'armée des Alpes; le chef de bataillon d'artillerie Allix, le chef de bataillon du génie Laroche. Il est très-essentiel pour l'armée et pour la République de m'envoyer ici des jeunes gens qui apprennent à faire la guerre de mouvement et de manœuvres; c'est celle qui nous a fait obtenir de grands succès dans cette armée.

BONAPARTE.

Lettre interceptée de M. le cardinal Busca à M. Albani, à Vienne.

Rome, 7 janvier 1797.

Les nouvelles que vous m'envoyez sont de plus en plus consolantes. J'apprends, par les deux derniers

courriers, que le baron de Thugut a changé de langage, malgré son air de mystère. Nous ne pouvons plus douter des secours de l'Empereur, d'autant plus que l'Impératrice et lui vous les ont promis. Il semble aussi que le baron de Thugut compte sur nous, à en juger par le prompt départ du général Colli, par l'obligation qu'on lui impose de se hâter de voir nos troupes, et par la manière dont on nous a excités à reprendre nos pays. Tout nous dit que déja on nous regarde comme alliés.

On ne nous parle plus de sacrifices. En aurait-on abandonné l'idée? Sans doute je me flatte trop, et je ne me croirai sûr que lorsque le traité sera signé aux conditions que je vous ai marquées dans mon dernier courrier. A présent que vous êtes muni de pleins-pouvoirs, M. Thugut ne pourra plus tergiverser, et il faudra qu'il se décide.

Quant à moi, tant qu'il me sera permis d'espérer des secours de l'Empereur, je temporiserai relativement aux propositions de paix que les Français nous ont faites. Vous ne pouvez vous former une idée de tout ce qu'on a fait pour m'obliger à répondre à Cacault. Les uns tâchaient de me persuader par l'espoir de meilleures conditions; les autres, par la crainte et par des menaces : mais, toujours constant dans mon opinion, et jaloux de mon honneur, que je croirais offensé en traitant avec les Français lorsqu'une négociation est entamée avec la cour de Vienne, je ne me suis laissé ni séduire ni intimider; et, jusqu'à ce que je m'y voie obligé, je ne changerai pas de parti.

Vous ne devez pas douter de la sincérité de ces sentiments.

Il est pourtant vrai que les Français ont grande envie de conclure la paix avec nous; j'en ai une preuve récente dans la lettre ci-jointe de monseigneur le nonce à Florence; et, par la réponse, dont je vous envoie copie, vous verrez la manière dont je me suis conduit. Je vous envoie les deux copies, afin que vous puissiez citer la constance et la bonne foi avec laquelle je traite.

Sans doute, au reçu de ma lettre, M. Colli sera déja parti. J'espère que sous peu il se trouvera à Ancône. J'ai écrit au général commandant de ce port pour sa réception, et pour qu'il lui propose d'aller en Romagne jeter un coup d'œil sur nos troupes avant que de venir dans cette capitale, afin que nous soyons à même de prendre des mesures dans nos premiers entretiens.

Je vous avoue que je suis fâché de ce que le général Colli s'abouche avec Alvinzi avant de venir ici. Je vois bien que cela est nécessaire pour leurs opérations; mais je ne sais pourquoi j'ai une opinion peu favorable d'Alvinzi : quoique je ne sois pas dans le cas de juger de ses opérations en Italie, je crois qu'il pouvait faire plus qu'il n'a fait; mais l'abouchement est nécessaire, et je me tranquillise, en songeant qu'il y va de l'honneur d'Alvinzi et de la gloire de servir les intentions de son maître.

Quant aux appointements à donner au général Colli, quand même l'Empereur ne lui passerait rien pour le temps qu'il sera au service du Pape, nous fournirons le tout, et je n'en suis pas fâché.

Je loue beaucoup le général d'amener avec lui deux officiers, et surtout celui du génie, dont nous manquons totalement. Il devrait amener aussi plusieurs bas-officiers pour instruire nos troupes. L'éloge que le maréchal Lasci fait de Colli me console.

Puisque vous êtes persuadé que le baron de Thugut serait jaloux, si vous parliez à d'autres qu'à lui en faveur de notre cause, abandonnez les autres moyens que je vous proposais dans le temps que le baron n'était pas dans les bonnes intentions où il est à présent. Continuez cependant à faire la cour à tous ceux qui peuvent nous être utiles, en cas d'évènement.

Je ne doute pas que vous ayez pris des mesures pour être au fait du résultat des conférences qui se préparent dans Inspruck avec Clarke. Les détails que vous me donnerez me serviront de guide.

Vous devez avoir vu, dans mon précédent courrier, que j'avais pensé à l'expédition de quelques troupes autrichiennes en Romagne, pour s'unir aux nôtres; et j'avais pensé aussi que, de Trieste, on pourrait les débarquer à Ancône. Cultivez ce projet, qui serait très-utile à l'Empereur et à nous; et, s'il se réalise, nous serons disposés à faire le contrat que fit le roi de Sardaigne.

Vous ferez très-bien de vous prêter aux réquisitions que vous a faites le connétable par le moyen de votre frère, relativement aux armées.

Monseigneur Stay n'a pas encore terminé les brefs que vous me demandez. Je ne puis, par conséquent, vous les envoyer. Sa Sainteté ne croit pas devoir don-

ner les autres brefs que vous m'avez proposés, parce que, devant être adressés à tous les souverains catholiques de l'Europe, ç'aurait été déclarer une guerre de religion avant le temps, ne pouvant cacher cette action du Pape aux yeux des Français; et alors, à cause des raisons que je vous ai dites, nous serions exposés à leur indignation, sans être sûrs de l'alliance de Sa Majesté Impériale.

Selon les renseignements que vous me donnez sur le point d'une guerre de religion, le Saint Père se résoudra à donner des brefs, et à faire d'autres pas.

Si le traité d'alliance se conclut, il faudra le faire signer par le nonce, pourvu que M. de Thugut, avec qui il n'est pas très-bien, ne s'y oppose pas.

J'envoie à monseigneur le nonce les brefs pontificaux pour l'Empereur de Russie (afin que ce prélat ne se voie frustré), avec une instruction portant que, si par cette cour, ou par le chargé d'affaires de Russie, on fait quelques expéditions à Pétersbourg, il se prévale d'une telle occasion pour les envoyer. Dans le cas qu'il n'y ait pas une telle occasion, je lui demande de les envoyer à Varsovie, à monseigneur le nonce, pour qu'il les fasse passer à Sa Majesté Impériale.

Lorsque vous vous présenterez à Leurs Majestés, faites-leur les mêmes remercîments pour l'empressement avec lequel ils s'intéressent à la santé de Sa Sainteté, et assurez-les de la ferveur avec laquelle elle fait des vœux pour leur conservation, et pour la gloire de ceux qui, avec tant de constance et

tant d'intérêt, ont soutenu et soutiennent la juste cause.

Signé le cardinal Busca.

Lettre au cardinal Mattei.

Au quartier-général à Vérone, le 3 pluviôse an 5 (22 janvier 1797).

Les étrangers qui influent la cour de Rome ont voulu et veulent encore perdre ce beau pays; les paroles de paix que je vous avais chargé de porter au Saint-Père ont été étouffées par ces hommes pour qui la gloire de Rome n'est rien, mais qui sont entièrement vendus aux cours qui les emploient; nous touchons au dénoûment de cette ridicule comédie. Vous êtes témoin du prix que j'attachais à la paix, et du désir que j'avais de vous épargner les horreurs de la guerre. Les lettres que je vous fais passer, et dont j'ai les originaux entre les mains, vous convaincront de la perfidie, de l'aveuglement et de l'étourderie de ceux qui dirigent actuellement la cour de Rome. Quelque chose qui puisse arriver, je vous prie, monsieur le cardinal, d'assurer Sa Sainteté qu'elle peut rester à Rome sans aucune espèce d'inquiétude. Premier ministre de la Religion, il trouvera, à ce titre, protection pour lui et pour l'Église. Assurez également tous les habitants de Rome qu'ils trouveront

dans l'armée française des amis qui ne se féliciteront de la victoire qu'autant qu'elle pourra améliorer le sort du peuple, et affranchir l'Italie de la domination des étrangers ; mon soin particulier sera de ne point souffrir qu'on apporte aucun changement à la Religion de nos pères.

Je vous prie, monsieur le cardinal, d'être assuré que, dans mon particulier, je me ferai un devoir de vous donner, dans toutes les circonstances, la marque de l'estime et de l'attachement avec lesquels je suis, etc.

BONAPARTE.

Au même.

Au quartier-général à Ancône, le 25 pluviôse an 5 (13 février 1797).

J'ai reconnu, dans la lettre que vous vous êtes donné la peine de m'écrire, monsieur le cardinal, cette simplicité de mœurs qui vous caractérise. Vous verrez, par l'imprimé que je vous envoie, les raisons qui m'ont engagé à rompre l'armistice conclu entre la République française et Sa Sainteté.

Personne n'est plus convaincu du désir que la République française avait de faire la paix, que le cardinal Busca, comme il l'avoue dans sa lettre à M. Albani, qui a été imprimée et dont j'ai l'original dans les mains.

On s'est rallié aux ennemis de la France, lorsque les premières puissances de l'Europe s'empressaient de reconnaître la République et de désirer la paix avec elle. On s'est long-temps bercé de vaines chimères, et on n'a rien oublié pour consommer la destruction de ce beau pays. Je n'entendrai jamais à aucune proposition qui tendrait à terminer les hostilités entre la République française et Sa Sainteté, qu'au préalable on n'ait ordonné le licenciement des régiments créés après l'armistice; secondement, que l'on n'ait ôté, par notification publique, le commandement de l'armée de Sa Sainteté aux officiers-généraux envoyés par l'empereur. Ces clauses remplies, il reste donc à Sa Sainteté un espoir de sauver ses états en prenant plus de confiance dans la générosité de la République française, et en se livrant tout entière et promptement à des négociations pacifiques.

Je sais que Sa Sainteté a été trompée : je veux bien encore prouver à l'Europe entière la modération du directoire exécutif de la République française, en lui accordant cinq jours pour envoyer un négociateur muni de pleins pouvoirs, qui se rendra à Foligne, où je me trouverai et où je désire de pouvoir contribuer, en mon particulier, à donner une preuve éclatante de la considération que j'ai pour le Saint-Siége.

Quelque chose qu'il arrive, monsieur le cardinal, je vous prie d'être persuadé de l'estime distinguée avec laquelle je suis, etc.

BONAPARTE.

Au pape Pie VI.

Au quartier-général à Tolentino, le 1^er^ ventôse an 5 (19 février 1797).

Je dois remercier votre Sainteté des choses obligeantes contenues dans la lettre qu'elle s'est donné la peine de m'écrire.

La paix entre la République française et votre Sainteté vient d'être signée; je me félicite d'avoir pu contribuer à son repos particulier.

J'engage votre Sainteté à se méfier des personnes qui sont à Rome, vendues aux cours ennemies de la France, ou qui se laissent exclusivement guider par les passions haineuses, qui entraînent toujours la perte des états.

Toute l'Europe connaît les inclinations pacifiques et les vertus conciliatrices de votre Sainteté. La République française sera, j'espère, une des amies les plus vraies de Rome.

J'envoie mon aide-de-camp, chef de brigade, pour exprimer à votre Sainteté l'estime et la vénération parfaites que j'ai pour sa personne, et je la prie de croire au désir que j'ai de lui donner, dans toutes les occasions, les preuves de respect et de vénération avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

BONAPARTE.

LETTRES DIPLOMATIQUES

ADRESSÉES A NAPOLÉON.

Du citoyen Cacault, chargé d'affaires en Italie.

Rome, le 8 vendémiaire an 5 (29 septembre 1796).

Je vous envoie ci-joint, citoyen général, deux édits du Pape : le premier, pour manifester que Sa Sainteté ne se regarde pas comme en guerre, et n'ordonne que des mesures défensives ; le second, pour instituer une garde civique pour la sûreté de la ville de Rome.

Je vous envoie aussi copie de la dépêche du Roi de Naples à M. le marquis del Vasto, pour l'autoriser à venir traiter de sa part avec le Pape.

Cet envoyé a eu avant-hier une longue audience du Pape, en présence du secrétaire d'état. On regarde comme conclue la ligue entre ces deux cours. Sa Majesté Sicilienne fera avancer trente mille hommes ; les Anglais promettent de donner de l'argent ; le Pape fournira huit mille hommes et du fanatisme à tout le peuple.

Entre deux cours extravagantes l'accord n'est pas aisé à établir : on m'assure que le traité n'est pas encore signé.

M. Acton se verrait obligé de quitter sa place s'il signait avec la France un traité qui prouverait combien il a mal dirigé son maître jusqu'à présent. Il sait

bien que les troupes napolitaines seront vaincues, si l'on en vient à combattre : il veut du moins gagner du temps.

Si ces troupes restent à la frontière, les Français forceront vite un des points de sa ligne et iront promptement à Naples finir l'affaire. M. Acton veut que la pièce ait deux actes : il a vraiment beaucoup de monde. La moitié qui sera avancée dans l'État ecclésiastique retardera toujours un peu notre armée. Les troupes battues se retireront à la frontière, où il y aura encore un combat à livrer. Après cette seconde et dernière défaite, le généralissime Acton s'embarquera sur une frégate, et ira en Angleterre jouir de sa fortune et de la faveur de M. Pitt. Ses maîtres deviendront ce qu'ils pourront : l'État ecclésiastique sera abîmé.

M. Acton se flatte qu'il sera toujours temps de signer une paix très-dure, lorsque les Français seront à Rome, et qu'après avoir perdu en entier les affaires du Pape, il pourra obtenir davantage sur l'État ecclésiastique.

Ce pays-ci est livré à l'influence étrangère : la famille Albani, attachée à l'Autriche, a un grand ascendant ; les plus belles places de la cour de Rome sont occupées par les Napolitains ; les Anglais ont une foule d'émissaires et de criailleurs à gages. Le Pape est un homme borné, mais violent et orgueilleux, que l'on a échauffé et qu'on soutient dans l'esprit de vertige ; personne ici ne s'intéresse au bien du pays : le peuple se nourrit de fables absurdes.

Les agents d'Autriche, de Londres, de Naples unissent leur influence pour que ce pays soit victime : il leur suffit de nous opposer un obstacle de plus en animant la canaille contre nous. Il y a des gens qui voudraient me faire assassiner par le peuple, afin de l'animer à se défendre contre les Français pour en éviter la vengeance. Vous ne pouvez vous faire une idée de l'état d'égarement des esprits dans l'Italie inférieure. La présence des armées pourra seule rectifier les opinions, en fermant la bouche aux déclamateurs forcenés que les cours récompensent.

Je crois qu'on ne signera le traité proposé ni à Rome ni à Naples, sans la présence des armées. Si nos forces sont nécessaires ailleurs, rien ne presse : laissez ces deux états se ruiner davantage par eux-mêmes ; mais il n'y a plus moyen de reculer d'un pas sur ce qui est avancé ; cela diminuerait trop l'idée de nos forces. Quand l'Empereur sera abattu et réduit à signer la paix, pourvu qu'on n'y comprenne ni Rome ni Naples, ces deux états seront à la discrétion du Directoire.

Cette ligue entre l'Empereur, Rome et Naples serait bientôt fortifiée par l'adhésion de Venise, de Turin, de la Toscane, si on pouvait se flatter de nous chasser d'Italie. Voilà pourquoi il ne faut pas agir au-delà de ce qui s'est opéré, sans bien examiner nos forces qu'il ne faut plus compromettre, en exposant trop une si grande fortune.

Je vous prie, citoyen général en chef, d'observer sur quel ton monsieur le cardinal secrétaire d'état m'a

écrit, au sujet d'un détachement français parvenu a Farnèse. J'ai tâché de lui répondre de manière à le redresser, ainsi que vous le verrez dans la copie ci-jointe de ma réplique.

Il me paraît qu'on s'est trompé à Livourne en envoyant un détachement à Farnèse comme si c'était un fief impérial: il ne relève que du Pape. Le prince Chigi, qui en est le propriétaire, vient de lui garantir par écrit, sur sa parole d'honneur, que jamais sa famille n'avait pris l'investiture impériale, ni payé aucune contribution à l'Empereur. J'écris au citoyen Miot pour qu'il examine cette affaire avec le commandant de Livourne. Je serais fâché que, dans un moment de doute et de fermentation, la suspension d'armes avec le Pape fût rompue avant que le Directoire ou le général en chef l'eussent ordonné.

Je vous prie, général, d'agréer mon dévouement.

CACAULT.

Du même.

Rome, le 26 vendémiaire an 5 (17 octobre 1796).

Monsieur le secrétaire-d'état à répondu fort poliment à la note où je lui indiquais que je serais bien aise de le voir: je vous envoie ci-joint copie de sa réponse.

J'ai eu hier matin avec lui une conversation qui a duré une heure et demie; je lui ai dit que j'étais assuré

Les agents d'Autriche, de Londres, de Naples unissent leur influence pour que ce pays soit victime : il leur suffit de nous opposer un obstacle de plus en animant la canaille contre nous. Il y a des gens qui voudraient me faire assassiner par le peuple, afin de l'animer à se défendre contre les Français pour en éviter la vengeance. Vous ne pouvez vous faire une idée de l'état d'égarement des esprits dans l'Italie inférieure. La présence des armées pourra seule rectifier les opinions, en fermant la bouche aux déclamateurs forcenés que les cours récompensent.

Je crois qu'on ne signera le traité proposé ni à Rome ni à Naples, sans la présence des armées. Si nos forces sont nécessaires ailleurs, rien ne presse : laissez ces deux états se ruiner davantage par eux-mêmes ; mais il n'y a plus moyen de reculer d'un pas sur ce qui est avancé ; cela diminuerait trop l'idée de nos forces. Quand l'Empereur sera abattu et réduit à signer la paix, pourvu qu'on n'y comprenne ni Rome ni Naples, ces deux états seront à la discrétion du Directoire.

Cette ligue entre l'Empereur, Rome et Naples serait bientôt fortifiée par l'adhésion de Venise, de Turin, de la Toscane, si on pouvait se flatter de nous chasser d'Italie. Voilà pourquoi il ne faut pas agir au-delà de ce qui s'est opéré, sans bien examiner nos forces qu'il ne faut plus compromettre, en exposant trop une si grande fortune.

Je vous prie, citoyen général en chef, d'observer sur quel ton monsieur le cardinal secrétaire d'état m'a

écrit, au sujet d'un détachement français parvenu à Farnèse. J'ai tâché de lui répondre de manière à le redresser, ainsi que vous le verrez dans la copie ci-jointe de ma réplique.

Il me paraît qu'on s'est trompé à Livourne en envoyant un détachement à Farnèse comme si c'était un fief impérial: il ne relève que du Pape. Le prince Chigi, qui en est le propriétaire, vient de lui garantir par écrit, sur sa parole d'honneur, que jamais sa famille n'avait pris l'investiture impériale, ni payé aucune contribution à l'Empereur. J'écris au citoyen Miot pour qu'il examine cette affaire avec le commandant de Livourne. Je serais fâché que, dans un moment de doute et de fermentation, la suspension d'armes avec le Pape fût rompue avant que le Directoire ou le général en chef l'eussent ordonné.

Je vous prie, général, d'agréer mon dévouement.

CACAULT.

Du même.

Rome, le 26 vendémiaire an 5 (17 octobre 1796).

Monsieur le secrétaire-d'état à répondu fort poliment à la note où je lui indiquais que je serais bien aise de le voir: je vous envoie ci-joint copie de sa réponse.

J'ai eu hier matin avec lui une conversation qui a duré une heure et demie; je lui ai dit que j'étais assuré

par vos lettres que vous n'aviez aucune envie de vous battre contre le sacré collége, ni contre le Pape, et qu'il était vraiment surprenant que le sage et antique conseil du Vatican montrât plus de vivacité et d'emportement qu'une armée de jeunes Français, envers qui l'on manquait à ses promesses; que des propositions de paix, quelles qu'elles soient, ne pouvaient être regardées comme un grief, tandis que le manifeste du Pape et l'inexécution de l'armistice en formaient un indubitable.

Le cardinal m'a répondu que le renvoi de M. Pierachi de Paris et le traité inadmissible, non proposé pour base des négociations à Florence, mais comme une loi qu'il fallait accepter, *sine qua non* le Pape était évidemment menacé de la guerre, avaient autorisé à la croire imminente et prochaine; et que, dans l'impossibilité de signer le traité, il avait bien fallu songer à sa sûreté; que le manifeste, ainsi que toutes les mesures que la cour de Rome prend, n'étaient que défensives; et qu'il est de droit à qui clairement est menacé, de recourir à tous les moyens de défense; qu'on voyait trop, dans ce qui était arrivé et dans ce qui se passait, que le projet de détruire le gouvernement papal était arrêté par le Directoire; qu'on périra s'il le faut, mais non sans faire toute la résistance possible; qu'il ne pouvait être sage ni juste de remplir des conditions d'armistice qui ne feraient que fournir des moyens contre soi, car la paix proposée était impossible. Jusqu'à ce qu'il y eût un traité acceptable, les menaces du Directoire rendaient la guerre trop

imminente pour qu'il soit raisonnable de remettre à présent entre ses mains les seize millions restant à payer.

J'ai fait connaître au cardinal que ce qu'il pouvait y avoir de juste et de raisonnable en faveur de la cour de Rome ne vous était point échappé, et que tout avait été représenté au Directoire; que maintenant je savais que la négociation pouvait se rouvrir en admettant la discussion.

Le cardinal m'a dit : « Vous voyez bien que le Pape et nous, n'avons d'intérêt qu'à la paix, et combien nous la désirerions; mais comment l'espérer acceptable d'après les articles du traité proposé, d'après la proclamation du général Bonaparte au sujet du manifeste répandu par ordre de Sa Sainteté; d'après les menaces des membres du gouvernement français, qui nous reviennent de tous côtés; d'après des correspondances tendant à des soulèvements dans la Romagne? » Il est ensuite tombé dans le détail des terreurs paniques qui sont la maladie des cours; que nous travaillons sans cesse à nous faire parmi leurs sujets un parti contre leur autorité, que nous aurons toujours en tête de miner et de renverser. Ce sont ces fausses idées qui rendent la paix si difficile. Je lui ai expliqué, comme je l'ai fait cent fois partout, que nous n'avions en vue que des intérêts raisonnables et justes, après qu'on nous a fait tant de mal avec la perfidie qu'on nous soupçonne et que nous méprisons; mais on ne peut guérir de la peur, aussi je n'aurai sûrement pas persuadé le cardinal.

Il ne m'a pas caché qu'on me regardait, avec ma conduite sage, comme le ministre de la République avec lequel il fallait avoir le plus de défiance; que j'avais sans doute mes instructions secrètes que je ne dirais pas; qu'il pouvait craindre que ce que je lui dirais ne tendît qu'à endormir la cour de Rome. Avec des gens soupçonneux et inquiets à ce point, comment parvenir à s'entendre?

Le Pape, piqué de votre proclamation en réponse à son manifeste (que je ne connaissais pas encore quand je lui ai fait remettre votre lettre), a de l'humeur et ne vous répondra pas tout de suite. Mon but, dans la conversation que j'ai voulu avoir avec le secrétaire d'état, était de l'amener à répondre à la note où je lui demande de votre part si le manifeste est authentique ou non : « Que cet écrit à l'administration romaine était nécessaire, dans la première agitation d'une grande crainte de la guerre prochaine dont elle était menacée; mais que Sa Sainteté, qui ne peut désirer que la paix, était toujours portée à la rechercher, et demandait une négociation réglée à l'ordinaire pour y parvenir, et qu'elle était toujours prête à remplir toutes les conditions de l'armistice. »

J'ai dit franchement que j'avais sujet de croire qu'une telle réponse était nécessaire et qu'elle pourrait réussir, et j'ai fort bien vu que la défiance ordinaire faisait regarder ma proposition, quoique filée et amenée très-doucement, comme un piége; et j'ai fort bien pénétré, dans ce que m'a dit M. le cardinal et dans le ton du discours, qu'on a promis aux coalisés, et surtout à

Naples, de ne plus rien exécuter de l'armistice, et que, aujourd'hui, on a bien dans la tête de ne jamais revenir à l'exécution de l'armistice, qu'autant que le traité de paix sera convenu et signé. On croit être échappé à un grand désastre, en retenant les seize millions qui nous auraient servi à écraser le Pape, qui n'aurait rien eu pour soutenir sa belle défense, s'il nous les avait payés.

Tout prouve qu'il y a un traité d'union concerté entre Rome et Naples, pour vous opposer la résistance de l'armée sicilienne qui est nombreuse, et celle de la haine générale contre nous qu'on inspire au peuple. On se flatte de repousser par de tels moyens l'armée d'Italie, ainsi que celles de Jourdan et de Moreau viennent de l'être en Allemagne. On espère que vous entreprendrez avec trop peu de forces de subjuguer l'Italie inférieure, et qu'il arrivera aux Français, comme du temps de Charles VIII et dans les guerres postérieures en Italie, de finir par être expulsés.

Le cardinal m'a sans cesse répété : « Nous attendons la réponse du Directoire au sujet du traité, que le Pape ne peut signer tel qu'il a été proposé ; nous nous sommes prêtés à tout ce qu'on a voulu ; s'il est possible de se flatter d'un accommodement, faites-nous des propositions. » Je lui ai fait sentir la différence de grandeur entre les deux puissances, et que l'urgence des circonstances et tant d'affaires supérieures dont s'occupait le Directoire exigeaient que le Pape, qui n'a que cette affaire sérieuse, agît pour s'accommoder, plutôt que d'attendre qu'on songeât à le rechercher ;

que je l'avertissais, par amour de la paix, que le Directoire avait une entière confiance en vous; que je savais que vous êtes dans de bonnes dispositions, et que je m'acquittais d'un devoir d'honnête homme en cherchant à remettre la cour de Rome dans la bonne voie. Comme on est trop accoutumé ici à voir parler les gens autrement qu'ils ne pensent, qui sait si l'on ne m'y prête la même habileté? Le fait est que je n'ai réussi à rien. Je n'ai point d'ordres de faire des propositions; j'ai poussé les insinuations aussi loin qu'il a été possible sans indiscrétion; j'attendrai que vous m'informiez de vos intentions ultérieures.

Je vous envoie ci-joint la réponse à votre demande au sujet du manifeste, que le cardinal secrétaire d'état vient de me faire passer.

Je vous envoie aussi la liste des nouveaux dons patriotiques pour la guerre que le Pape va soutenir.

L'assurance des gens de ce pays et leur résolution, qui est très-décidée, ne se fondent que sur l'appui des armées de Naples, et sur l'espérance que l'Empereur gagnera des avantages.

Il y a une chose désespérante ici pour la négociation. Le secrétaire d'état n'a que peu de crédit; en sorte que, après l'avoir persuadé, on n'aurait encore rien gagné.

La volonté du Pape, vieillard de quatre-vingts ans, dépend des intrigants qui l'environnent, et change suivant leurs intérêts. Ce sont les partis de Vienne, de Naples, et l'argent de l'Angleterre, qui ont l'ascendant à cette cour. De plus, le Pape n'oserait prendre

un parti sans assembler les cardinaux en congrégation. Ces hommes, la plupart étrangers à tous les intérêts de l'état, décident en corps, sans qu'aucun soit responsable de rien. Cette ancienne politique du Vatican, si célèbre autrefois, est tombée en enfance, et l'administration intérieure de l'état est aussi dans une confusion extrême.

On pense à la cour de Rome et à celle de Naples qu'un traité par lequel elles s'obligeraient à admettre les Français avec des priviléges, à ouvrir les prisons à leurs sujets détenus pour opinions politiques, et à renoncer à la persécution de ce qu'on appelle les Jacobins, ferait perdre tous leurs moyens d'autorité et de sûreté. Le sombre esprit de la tyrannie est plus fort que les sentiments du véritable intérêt. La peur que le despotisme a d'être méprisé est plus grande que celle que vos armées peuvent lui inspirer.

J'ai parlé au cardinal Busca du bruit répandu dans Rome de l'entrée en Romagne de plusieurs régiments napolitains; il m'a dit n'en avoir aucune nouvelle, et les lettres de ce pays arrivées aujourd'hui par la poste n'en parlent pas non plus. C'était, comme je l'avais jugé, un de ces faux bruits semés à je ne sais quel dessein par le parti napolitain. Je remarque que M. Galeppi est arrivé ici et qu'il ne vient point me voir. On ne cherche en aucune manière à revenir et à s'entendre.

Vous m'annoncez une lettre des commissaires du gouvernement qui ne m'est point encore parvenue; je pense qu'elle m'arrivera par le courrier de Milan : elle

contient peut-être la réponse du Directoire au sujet du traité que le Pape a refusé de signer. Je ferai tout ce qui me sera prescrit, et je vous en informerai exactement. J'ai cru devoir vous marquer d'avance à quel point en sont les choses, afin qu'on ne compte pas trop sur d'autres idées.

CACAULT.

Du même.

Rome, le 29 vendémiaire an 5 (20 octobre 1796).

On travaille, général, à lever du monde, à faire des recrues dans l'État ecclésiastique, pour augmenter l'armée papale.

Vous trouverez ci-joint la route d'étapes pour environ quinze cents soldats de la garnison de Rome qui sont en marche pour la Romagne.

On annonce qu'il viendra des officiers autrichiens et napolitains pour former et commander l'armée des prêtres.

Il y a long-temps qu'on assure que la cour de Naples et le Pape demandent à celle de Vienne le général Clairfayt.

On parle maintenant de l'arrivée prochaine d'un officier général impérial, sans en dire le nom; ces officiers allemands ne pourraient venir que par mer de Trieste. Je pense qu'on amuse le Pape par de telles promesses de secours des coalisés. Si nous occupons

l'Italie supérieure, de manière à isoler le Pape et le Roi de Naples et à ne plus leur laisser de moyens de communication par terre, ils doivent se trouver cet hiver, si la guerre a lieu, sans aucune correspondance extérieure, que par les postes de Venise, de Turin, d'Espagne et de Florence. Nous ne pouvons faire perdre au commerce des neutres la communication avec Rome et Naples; cependant, si on arrive à bloquer l'Italie inférieure, c'est le cas de ne plus laisser passer de courriers à l'ennemi, à qui ce serait sans doute porter un grand coup de le priver des communications, ôtant aux prêtres tout moyen de faire passer leur poison et de nous nuire au-dehors.

M. le marquis del Vasto a prévenu l'officier commandant les troupes du Pape qu'un corps de neuf mille cinq cents hommes des troupes du Roi de Naples entrerait dans l'État ecclésiastique, sous le commandement d'un maréchal de camp dont il n'a pas dit le nom; que six mille hommes d'infanterie passeraient le Tronto, marchant en Romagne; que trois mille hommes d'infanterie arriveraient à Rieti, et que cinq cents hommes de cavalerie avanceraient sur la route de Sora à Rome.

Le commandant romain lui a demandé la date de l'entrée, une note de la marche et des jours d'arrivée, pour pouvoir donner les ordres et préparer le nécessaire.

M. del Vasto s'est trouvé un peu embarrassé : il a répondu qu'un commissaire napolitain devait venir à Rome, avec lequel on réglerait tous ces détails.

Je suis sûr de cette conversation. Elle prouve qu'on

est bien d'accord avec le Pape concernant un passage ou un établissement des Napolitains dans l'État ecclésiastique, et que la cour de Naples n'est occupée que de faire accroire qu'à tout moment ses troupes vont entrer, tandis qu'elle n'est point encore décidée.

On attend à Rome la réponse du Directoire au sujet du refus du Pape de signer le traité, et on attend à Naples le retour du courrier expédié à Paris, qui est passé par ici il y a environ dix jours.

On ne parle, en attendant, que de mesures défensives. Tout éclatera quand les derniers éclaircissements seront venus de Paris.

Suivant les traités d'armistice avec Naples et Rome, les hostilités ne peuvent commencer qu'un certain nombre de jours après la rupture des négociations formellement déclarée. Naples voudra profiter de cette prolongation pour retirer sa cavalerie. Quant au Pape, les cinq jours de prolongation n'ont aucun inconvénient, et j'espère que vous les ferez observer, afin que j'aie le temps de me retirer.

Je n'ai point encore de nouvelles de l'homme que j'ai envoyé observer le camp napolitain sous Sosa.

On m'assure que le Roi de Naples a fait donner ordre aux maîtres de poste sur la route de Naples à Rome par Mont-Cassin, de tenir prêtes dix-huit paires de chevaux. Chacun cherche à deviner quel peut être ce passage extraordinaire du Roi ou d'officiers principaux.

Je vous prie d'agréer mon dévouement.

CACAULT.

Du même.

Rome, le 8 brumaire an 5 (29 octobre 1796).

On raconte partout à Rome, général, que vous avez été rendre visite au cardinal Mattei à Ferrare, et que vous lui avez dit ne pas comprendre comment Rome ne se pacifiait pas avec la France, et que vous l'avez engagé à venir à Rome en parler au Pape; que le cardinal avait désiré que vous lui marquassiez cette intention par écrit, ce que vous lui avez accordé.

Le cardinal Mattei a vu le Pape; il a été en conférence avec M. le cardinal secrétaire d'état, en présence de M. del Vasto.

Suivant l'étiquette de Rome, un cardinal ne fait de première visite à personne, pas même aux ambassadeurs; mais si celui-ci est venu à Rome pour travailler à la pacification, il doit chercher à me voir et m'en témoigner le premier son désir, ce qui était facile sans déroger à la suprême étiquette. Ce n'est point à moi à rechercher personne dans la situation présente des choses.

Suivant les intentions que vous m'avez marquées, je dois soutenir l'espérance d'un accommodement et éviter ce qui me mettrait dans la nécessité de partir de Rome. J'ai suivi et je suivrai cette direction, profitant de toutes les occasions pour arracher le bandeau dont les yeux du Pape sont couverts; mais il est toujours si évident qu'on s'obstine à se fourvoyer hors du bon chemin, qu'il me semble qu'on se laissera plutôt trom-

per de nouveau par des offres de médiation que Naples ne manquera pas de faire, et par ce que les intrigants les plus ardents proposeront, et par ceux qui se fourrent dans les négociations pour en tirer du profit, que de revenir bonnement à M. Azara et à moi, qui avons l'un et l'autre des intentions droites et pures.

Vous trouverez ci-joint copie du billet que j'ai écrit hier au cardinal secrétaire d'état, en lui envoyant copie des lettres qui annoncent la paix de Naples et les avantages militaires en Allemagne, avec la réponse de ce cardinal : on ne rabaisse en rien le ton très-soutenu qu'on a pris.

Je vous prie d'observer, général, sur la carte géographique de l'État ecclésiastique, combien la nature du pays se prête à la subdivision de cet État en trois républiques : celle de Bologne et Ferrare réunies, celle de Pérouse avec la Romagne, et celle de Rome jusqu'à la Méditerranée. Cela peut se faire en laissant le Pape, chef de l'Église universelle, résider, comme prêtre, avec sa cour de prêtres, et comme pontife, où il voudrait, de la manière dont il résidait à Rome avant qu'aucune donation des Français l'eût rendu souverain d'un territoire.

L'établissement de la liberté et de bonnes républiques depuis Milan jusqu'au royaume de Naples, est sans doute ce qui peut le mieux assurer nos intérêts en Italie et contenir dans les limites, d'un côté le Roi de Naples, de l'autre la puissante Allemagne.

Suivant les registres mortuaires de l'hôpital de la Consolation de Rome, où l'on porte tous les blessés,

il a passé dans cet hôpital soixante-quinze mille personnes assassinées de différentes manières à Rome et aux environs, sous le règne du Pape actuel : c'est la même chose dans le royaume de Naples et dans tout l'État ecclésiastique. D'après cela seul, jugez du reste du gouvernement, et combien les peuples doivent y être attachés! La superstition seule et un peu de crainte des sbires contiennent dans une apparence d'ordre ces populations aisées à asservir.

Je pense qu'il ne faudrait songer cet hiver qu'à réunir la légation de Ravenne à celles de Bologne et de Ferrare, et à former un nouvel état du Pérugino, d'Urbin et de la Romagne, laissant de côté la ville de Rome et tout son territoire empesté, jusqu'à la Méditerranée, qu'on dominerait par mer.

Je souhaite que la situation de nos affaires vous permette encore d'exécuter cette entreprise, et que nous soyons en état de la soutenir. Vous êtes trop sage pour rien commencer qu'on serait obligé d'abandonner ensuite.

J'apprends avec grand plaisir que l'affaire de Gènes va se terminer ainsi que je l'ai toujours désiré et proposé. La bonne politique est de nous assurer les peuples de l'Italie supérieure, qui valent infiniment mieux que ceux de la partie inférieure.

A Naples, tout gémit et fléchit sous un terrorisme inquiet. Les ministres étrangers même sont asservis au point de ne pouvoir écrire ni recevoir une lettre qui ne soit pas décachetée; ils n'osent faire venir et donner à lire chez eux, non-seulement nos gazettes

et celles des pays conquis, mais pas même celle de Florence.

M. del Vasto assure ici qu'il n'est pas possible que la paix de Naples soit signée à Paris; il a envoyé un courrier à sa cour pour demander ce qui en est. Le développement de toute cette affaire est fort comique; mais, dans ce pays-ci, le mensonge est monnaie courante; jamais on ne dit un mot de vérité; tout est imposture et erreur, et l'esprit juste, obligé de s'occuper de tant de propos et de discours insidieux et menteurs, se dégoûte et se lasse, et ne peut rester dans la ligne du vrai qu'avec une fatigue continuelle.

Au moment où ma lettre va partir, j'apprends d'une manière très-sûre que les agents de Naples soutiennent ici qu'ils ont, par le retour de leur courrier, l'assurance certaine que Sa Majesté Sicilienne n'a aucune nouvelle que sa paix soit signée à Paris; et que la lettre de Faypoult, publiée partout, qui l'annonce, et que la nouvelle qu'en donnent de Florence Miot et Azara, sont des mensonges. Je ne comprends rien à cet imbroglio.

CACAULT.

Du même.

Rome, le 2 pluviôse an 5 (21 janvier 1797).

Il y a aujourd'hui quarante-un jours que j'ai demandé au Pape l'ouverture d'une négociation de paix,

et il s'est déja écoulé quatre jours depuis que M. Galeppi est venu me dire que l'on me ferait réponse, et cette réponse n'arrive pas. On a sans doute de grandes raisons de ménagement envers l'Empereur et autres coalisés, pour n'oser correspondre vis-à-vis de nous à l'invitation la plus honnête.

Il n'est point arrivé, depuis Charlemagne, que les Français aient eu la domination de l'Italie. Notre armée tient les Allemands en dehors d'une manière qui étonne et désespère nos ennemis; mais ils se flattent toujours qu'une aussi rare fortune ne se soutiendra pas, et que la guerre d'Italie dégénérera, comme toutes les précédentes, en avantages disputés, et que tout finira par abandonner ce beau pays à son ancien état.

Le Pape croit et désire que la continuation des efforts de l'Empereur fera percer son armée dans le Ferrarais, et que le siége de Mantoue sera levé. Si les Autrichiens prenaient un moment le dessus, le Pape n'aurait rien gagné à s'accommoder avec nous. Voilà principalement ce qui retient la cour de Rome.

Si je me tourmentais pour avoir réponse, si je voulais opérer plus que la nature des choses et des dispositions de cette cour ne le permet, je ne ferais que fortifier l'idée où l'on est déja que nous ne sommes point en état d'envahir l'État ecclésiastique, et que nous n'offrons la paix que pour en tirer, sans coup férir, des avantages que l'on ne veut pas accorder sans y être forcé, afin de pouvoir dire, à tout évènement ultérieur, à la cour de Vienne, qu'on n'a jamais cédé vis-à-vis de nous qu'à l'indispensable nécessité.

D'après ces motifs, vous voyez, citoyen général, que, pour continuer, ainsi qu'on le veut, à rester ici, attendant une réponse qu'il est indécent que l'on n'ait pas rendue, je dois y être nul, tenant toujours le cardinal secrétaire d'état dans la nécessité de me faire une réponse; je ne puis le tirer de l'embarras où il est de me répondre après quarante jours, qu'en lui offrant un traité à son goût, qui soit un pont d'or : c'est à quoi je ne suis pas autorisé.

Si je n'étais pas envoyé ici par une grande puissance victorieuse, ma situation serait celle d'un suppliant fort mal traité; elle est très-désagréable et peu utile maintenant.

CACAULT.

Du même.

Rome, le 4 pluviôse an 5 (23 janvier 1797).

Les lettres de monseigneur Albani, envoyé du Pape à Vienne, ne sont pas flatteuses pour Sa Sainteté; et l'Empereur, dans la situation où il se trouve, veut que le Pape lui accorde de l'argent, lui cède Ferrare et Comacchio, et confirme tous les arrangements faits par Joseph II relativement aux affaires ecclésiastiques. Vous voyez que Sa Majesté Impériale met à haut prix l'alliance que la cour de Rome a eu la bêtise de lui demander.

D'un autre côté, le Roi de Naples continue à tenir

une garnison considérable dans Ponte-Corvo, appartenant au Pape, et le commandant des troupes napolitaines dans cette ville a fait mettre aux arrêts le gouverneur pontifical, pour n'avoir pas exécuté à point nommé une réquisition de trente chevaux.

M. le cardinal secrétaire d'état que Vienne avait intimidé, que Naples avait gagné, et Sa Sainteté qui s'enflamme et se déconcerte par boutade, se voient troublés dans leurs opérations. On leur dit qu'Alvinzi a encore une grande armée à Padoue, à Bassano et aux environs, à laquelle il arrivera de grands renforts; que nous serons obligés de gagner encore une grande bataille, et de prendre Mantoue avant de pouvoir attaquer les États de l'Église : ainsi, l'on est embarrassé, mais on n'a pas encore grand'peur.

On continue à me faire parler; et, comme je ramène tout à la nécessité de répondre par écrit à ma note, on me promet toujours de me donner cette réponse, en me disant : « Mais le traité inadmissible proposé avec tant de rigueur par le Directoire nous a mis hors de toute mesure, et dans la nécessité de chercher de l'appui partout; ce qui nous a engagés avec d'autres puissances, ce qui a égaré les idées d'une grande partie du sacré collége. Veuillez bien excuser si nous différons à répondre, le Pape veut se mettre en état de rendre une réponse catégorique. »

Je ne fais pas de tapage : suivant mes instructions, je laisse aller, sans témoigner aucun ressentiment, ce que je ne pourrais combattre sans me brouiller. Je crois qu'on me donnera bientôt la réponse par écrit

qui a déja été différée pendant quarante-quatre jours; si le Directoire voulait que je traitasse, il m'aurait donné ses instructions sur les points fondamentaux.

Que veut-on stipuler à l'égard de Bologne et de Ferrare?

Que veut-on relâcher ou concéder des anciens droits et prérogatives dont jouissait à Rome la France catholique?

Sur quelles bases et quels principes établir la réconciliation et l'amitié?

J'entends dire à tout le monde qu'il n'y a rien de si facile que la paix de Rome, et je ne connais rien de plus difficultueux.

Les conditions de l'armistice sont ratifiées d'une manière qui ne laisse au Pape aucun prétexte de s'en départir. On voudrait ici s'en exempter, ou obtenir au moins de grands adoucissements.

M. le prince de Belmonte mande de Paris qu'ayant parlé souvent en faveur de Rome au Directoire, celui-ci a répondu que, malgré tout ce qui était arrivé, la paix aurait pu avoir lieu, si on avait commencé par donner lieu à l'exécution des conditions de l'armistice, et que l'on accorderait des délais pour le paiement des sommes convenues. On juge, par ces bonnes paroles, que nous fléchissons; on ne songe qu'à obtenir davantage.

Les cours ont des mouches partout pour épier notre politique. On tâche aussi de nous miner; et comme je ne suis point instruit de ce que le Directoire aura pu décider d'après mes longues dépêches, et que j'ignore son plan à l'égard de Rome, s'il naissait une

circonstance favorable, je n'oserais en profiter pour concerter un accommodement.

On m'assure qu'il y a actuellement à Naples un envoyé de Vienne avec des pleins-pouvoirs pour faire rompre au roi de Naples son traité de paix. Je connais le caractère timide de M. Acton; je sais que son armée est désolée par une maladie épidémique terrible : il n'osera bouger; mais il est bien aise que la reine, secrètement d'accord avec lui, crie qu'elle a en horreur votre traité de paix. Cela conserve toujours ce visage à deux faces de la politique de Naples.

Aujourd'hui, un Anglais, comme tout autre étranger, n'obtient ici un passe-port pour aller à Naples qu'après beaucoup de difficultés : il trouve sur la route dix corps-de-garde où ce passe-port doit être visé; à celui le plus près de la capitale, on le fait descendre de voiture, on visite ses poches, on lui prend tous ses papiers; arrivé à Naples, il les réclame, et souvent ils sont perdus; il va chez son ministre. Aucun agent étranger n'ose se mêler de ces sortes d'affaires; celui même d'Angleterre a renoncé à réclamer pour des individus, parce qu'il ne veut pas sacrifier à de telles disputes l'intérêt majeur de l'approvisionnement des flottes anglaises dans les Deux-Siciles.

L'organisation d'une république italienne dans nos pays conquis met en fureur et au désespoir tous les cabinets d'Italie. Notre domination, assurée par ce moyen dans cette belle contrée, nous fait haïr au dernier excès par les nobles et le haut clergé : elle peut nous donner le parti incomparablement le plus fort,

celui du peuple; mais on craint d'être abandonné : ce qui fait que notre sort reste indécis dans cette presqu'île, où tout dépend d'empêcher l'entrée des Allemands.

Les bonnes dispositions à s'organiser en république, et la singulière intelligence des Italiens, nous promettent une nouvelle armée républicaine; mais tout se fait encore en tremblant, tout paraît subordonné aux négociations entamées, et il règne ainsi un sentiment timide de confiance en nous d'une part, et la fureur la plus décidée de l'autre. Il importe d'arriver à une situation mieux décidée.

CACAULT.

Du même.

Rome, le 20 ventôse an 5 (10 mars 1797).

M. le marquis Massimi, l'un des plénipotentiaires du Pape, qui a signé le traité de Tolentino, vous est envoyé par Sa Sainteté, dont il vous remettra une lettre. Je lui ai donné un passe-port pour se rendre auprès de vous, où il sera accrédité, ainsi que je le suis ici, par sa seule qualité de plénipotentiaire ayant signé le traité de paix. Il a la confiance entière du Pape et du cardinal secrétaire d'état; il est envoyé par eux : c'est une des personnes les plus considérables de Rome. Je crois qu'il sera envoyé, après la ratification du corps législatif, en qualité de ministre à Paris; c'est un des

hommes de ce pays-ci qui entendent le mieux les affaires.

Cet envoyé du Pape a pour instructions :

1° De vous demander, au nom du Pape, de la manière la plus instante, le rétablissement de l'autorité civile de Sa Sainteté à Ancône, le pape se chargeant de pourvoir à l'entretien de la garnison française tant qu'elle restera dans cette ville. Le mémoire ci-joint, en italien, n° 1er, m'a été remis par le cardinal secrétaire d'état, relativement à cet objet, et il contient des motifs dignes d'attention. Le gouvernement romain prétend que si, d'un côté, la République française n'a pas voulu, par le traité, porter un aussi grand préjudice à tout le reste de l'État ecclésiastique, que celui qui résulterait de la privation de l'autorité civile à Ancône, d'une autre part, la famine et la désorganisation politique dans tout le reste de l'État du Pape, ainsi que la ruine totale de ses finances, seraient des conséquences immédiates d'une pareille privation. La Marche d'Ancône, qui est un pays abondant, nourrit toutes les autres provinces de l'État ecclésiastique; mais si la liberté de l'extraction des blés avait lieu dans le port d'Ancône, l'appât du gain en ferait sortir tout ce qui sert aujourd'hui à l'entretien des pays voisins. De même, si un régime uniforme n'est pas suivi par rapport aux impôts, le port d'Ancône étant environné de pays ouverts, on pourra en extraire tout facilement, et les finances du Pape seront privées de toutes perceptions d'impôts; enfin, si une autorité indépendante du Pape s'établit à Ancône, vu ses rap-

ports avec les pays voisins, il y aura un état dans l'état, et l'ordre politique y sera infiniment troublé ou totalement interverti.

2° Le Pape demande aussi de pouvoir rentrer en possession, dès à présent, du gouvernement civil des autres pays tels que Pescara, Macerata, etc., qui devront être évacués par l'armée française. Les autorités nouvelles, que l'on établit dans ces mêmes pays, étant dans un contraste manifeste avec la puissance du Pape, ne cessent de prendre des mesures qui ôtent au gouvernement tous moyens, le jettent dans les plus grands embarras, et intervertissent totalement l'ordre politique et économique de l'État ecclésiastique.

3° Les municipalités d'Ancône, de Macerata, etc., ne cessent de faire les réquisitions les plus fortes dans toutes les villes et la province de la Marche, en fait de chevaux, de bœufs, de draps, de chemises, de souliers, etc., et même du blé, en ordonnant, sous les peines les plus fortes, d'en faire le transport à Ancône; ce qui met au dernier désespoir cette province, qui voit qu'on la dépouille de tout et qu'elle va être exposée à la disette la plus cruelle. Comme elle est la mère-nourrice de la capitale, et que l'on craint beaucoup pour la ville de Rome même, on demande un prompt remède à un inconvénient si grave, dans la confiance où l'on est que, d'après le traité de paix, les agents du gouvernement français ne sauraient avoir en vue la ruine totale de ce pays.

Toutes les réquisitions ne sont pas pour l'entretien journalier des troupes françaises, et les contributions

qui en résultent, quand elles ont été imposées après la signature du traité, me seront portées ici en compte pour autant de paiements faits sur la contribution stipulée à Tolentino ; et comme on ne peut rien exiger au-delà après la paix, je ne saurais, sans injustice, refuser d'admettre de pareils objets pour autant à l'acquit des dernières contributions. Veuillez bien me marquer à cet égard vos intentions.

4° Un grand nombre d'ecclésiastiques, de gens riches et de maisons religieuses, qui possèdent des biens dans la Romagne, dans le duché d'Urbin et dans la Marche d'Ancône, sont domiciliés à Rome ou employés par le gouvernement pontifical. Ils se flattaient de pouvoir jouir en paix de leurs revenus depuis le traité de paix ; mais des commissaires de l'armée française ont mis partout des séquestres sur les biens susdits, et les propriétaires s'en trouvent privés entièrement. Si les propriétés étaient situées en France, ils pourraient en jouir comme sujets d'une puissance amie de la République ; si une nouvelle loi et des rigueurs de nouvelle invention dans les pays conquis les dépouillent de tous leurs droits, nous serons exécrés ici, tandis que, si tout est conservé, on nous aura de l'obligation, et tous les grands prélats de Rome seront dans une espèce de dépendance de nous. Cet objet a sûrement besoin d'être systématisé de nouveau.

5° Les cardinaux, prélats et autres, qui possèdent des biens dans le Milanais et qui sont attachés au service du Pape, s'agissant d'une puissance actuellement en

paix avec la France, demandent de pouvoir jouir de leurs revenus, d'après les lois généralement suivies à cet égard : le séquestre a été mis non-seulement sur leurs biens ecclésiastiques, mais aussi sur leurs revenus patrimoniaux. Le cardinal Busca, secrétaire d'état, qui est du nombre, ne demande rien pour lui, si l'on a des raisons particulières contre sa personne; mais je dois dire que, depuis le traité de paix, il s'exécute et ne néglige rien pour se bien conduire envers nous; et comme nous ne connaissons ni haine, ni état de guerre par rapport aux individus, il sera sans doute traité comme les autres. Je crois avoir suivi ici les bonnes vues, en ne témoignant à personne aucun souvenir des égarements et inimitiés passés : tout est effacé par le traité, s'il s'accomplit bien. Je me suis seulement abstenu de rendre visite au cardinal doyen du collége, Albani, que cela met fort en peine, et qui me fait faire des insinuations à cet égard. Mais si j'avais eu des lettres de créances pour le Pape, en m'installant régulièrement, j'aurais été chez le cardinal Albani, comme chez les autres : car alors ces sortes de visites ne sont pas faites à la personne, mais à la place; et dès qu'on est en paix avec le souverain il faut rendre ce qui est d'usage à ses ministres. C'est ainsi que nous ferons tout plier et que nous parviendrons à tout réconcilier. Le chevalier Azara s'anime et s'embrouille dans des personnalités; il me semble que notre politique ne doit pas être de guerroyer avec personne.

6° Le marquis Massimi est chargé de s'occuper aussi

de ce qui regarde les prisonniers à restituer au Pape : je l'ai prévenu qu'il trouverait cet objet en désordre. Il s'entendra avec vous à cet égard.

7° Je vous envoie copie de la note par laquelle le cardinal secrétaire d'état m'annonce que, dans la réforme des régiments, on doit en réformer d'anciens pour conserver le régiment Colonne, que je crois à la solde du connétable, et je vous ai envoyé précédemment l'autre note dans laquelle il me fait part de la suppression de ces armements. Cet objet est peu digne d'attention. Toute l'armée du Pape restera fort peu nombreuse, mauvaise et manquant de tout ce qu'il faut pour la guerre; ce gouvernement-ci n'a en vue d'employer ses troupes que comme sbires pour contenir ses sujets. Ce n'est donc pas un article sur lequel je veuille épiloguer; cependant je dois le soumettre à votre considération, afin que, si vous en jugiez autrement, je m'attachasse à suivre vos ordres.

Le général Colli renvoie huit domestiques allemands, qu'il avait amenés dans l'idée qu'il jouerait ici un grand rôle. Il existe à Rome obscurément; mais on a en vue de le placer ici à la tête du militaire de Sa Sainteté, pour lui faire un état, et parce qu'on n'a personne capable de régler ce qui concerne les troupes. On se propose d'obtenir votre agrément pour lui donner ici le même emploi qu'avait le général Caprara.

8° Je vous ai envoyé un mémoire du général des postes du Pape, au sujet des communications à rétablir par les courriers entre l'État ecclésiastique et nos pays conquis. L'objet est important pour le commerce,

et il a besoin d'être concerté avec soin. Je fais observer que le gouvernement romain veut faire passer par Ancône le courrier ordinaire de Pezaro, qui allait précédemment par le Furlo.

Quand nous aurons tiré à peu près, de pièces et de morceaux, le mieux qu'il sera possible, les 30,000,000 f. imposés, sans compter tout ce que la guerre aura coûté de pertes à l'État ecclésiastique, nous aurons tout épuisé, et il est possible d'aller jusqu'au bout sans faire naître de trouble ni d'irritation qui puisse dégénérer en fureur. Il faut pouvoir rester ensuite bons amis, ou tout au moins dans une bonne harmonie. Permettez-moi donc de vous prier, citoyen général en chef, de vouloir bien écouter avec attention M. le marquis Massimi, et faire en sorte que ce que vous trouverez utile et juste soit ordonné et réglé d'après vos sages idées, et non abandonné à la vivacité des têtes bouillantes.

M. le marquis del Vasto est venu me voir, et nous nous sommes fait beaucoup d'amitiés. La cour de Naples paraît contente de la paix de Rome; elle se montre enfin persuadée du grand intérêt qu'elle a d'être en paix avec nous.

Elle paiera les 8,000,000. La situation imposante de l'armée d'Italie, qui va toujours en augmentant, ne peut manquer de bien assurer l'état de paix de l'Italie inférieure; mais vous sentez que si le Pape paie bien ce qu'on lui impose, ses moyens resteront épuisés, et nous aurons tant tiré, qu'il est à propos de le contenter ensuite, de le ménager après pour nos

avantages ultérieurs, qui, à l'égard du commerce, pourront être considérables.

CACAULT.

Du Pape Pie VI.

Rome, le 24 pluviôse an 5 (12 février 1797).

A notre cher fils le général Bonaparte, salut et bénédiction apostolique.

Le Pape Pie VI, désirant terminer de bon gré les différents existant entre nous et la République française, par le moyen de la retraite des troupes que vous commandez, nous envoyons et députons vers vous, comme nos plénipotentiaires, deux ecclésiastiques, M. le cardinal Matei, parfaitement connu de vous, et monseigneur Galeppi, et deux séculiers, le duc don Louis Braschi, notre neveu, et le marquis Camille Massimi; lesquels sont revêtus de nos pleins-pouvoirs pour concerter avec vous, promettre et souscrire telles conditions que nous espérons justes et raisonnables, nous obligeant, sur notre foi et parole, de les approuver et ratifier en forme spéciale, afin qu'elles soient valides et inviolables en tout temps. Assuré des sentiments de bienveillance que vous avez manifestés, nous nous sommes abstenus de tout déplacement de Rome, et par là vous serez persuadé combien grande est notre confiance en vous. Nous

finissons en vous assurant de notre plus grande estime, et en vous donnant la paternelle bénédiction apostolique.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 12 février 1797, l'an XII de notre pontificat.

SA SAINTETÉ PIE VI.

TRAITÉS, CONVENTIONS, PROCLAMATIONS, etc.

Proclamation du gouvernement romain au peuple.

Vive la religion! vive le souverain!

Les perturbateurs de la tranquillité publique, les injustes oppresseurs de la justice, de la religion, de toutes les lois, s'avancent. Ils brûlent de faire triompher leurs vices et leur scélératesse; sourds aux remords de leur conscience, ils méprisent Dieu même, qui peut les foudroyer et les anéantir en un moment. Peuple, vous avez à défendre la religion, la patrie, et vos subsistances; soyez assuré de toute l'assistance de ceux qui vous commandent. Que chacun de vous jure de sauver la religion, de défendre la patrie, l'état et le souverain, ou de mourir.

Mort aux lâches! louanges et récompenses éternelles aux braves qui exposent leur vie pour la défense de tout ce qu'il y a de plus sacré au monde!

Proclamation du général en chef de l'armée d'Italie.

Au quartier-général à Macérata, le 27 pluviôse an 5 (15 février 1797).

La loi de la Convention nationale sur la déportation défend aux prêtres réfractaires de rentrer sur le territoire de la République française, mais non pas de rester sur le territoire conquis par les armées françaises.

La loi laisse au gouvernement français la faculté de prendre, sur cet objet, les mesures que les circonstances peuvent exiger.

Le général en chef, satisfait de la conduite des prêtres réfractaires réfugiés en Italie,

Ordonne:

ARTICLE PREMIER.

Les prêtres réfractaires sont autorisés à rester dans les États du Pape, conquis par l'armée française.

ART. 2.

Il est défendu, sous les peines les plus sévères, aux individus de l'armée, aux habitants, prêtres ou religieux du pays, de molester, sous quelque titre que ce soit, les prêtres réfractaires.

ART. 3.

Les prêtres réfractaires seront mis en subsistance dans les différents couvents, où il leur sera accordé, par les supérieurs, le logement, la nourriture, la lumière et le feu.

ART. 4.

Les supérieurs des couvents donneront à chaque prêtre réfractaire 15 livres de France par mois pour leur habillement et entretien, sur lesquelles les prêtres réfractaires devront compter la valeur de leurs messes.

ART. 5.

Le supérieur de chaque couvent devra remettre au commandant de la place le nom, l'âge et le pays des prêtres réfractaires qui sont en subsistance dans son couvent. Les prêtres réfractaires prêteront serment d'obéissance à la République française entre les mains du commandant de la place.

ART. 6.

Les administrations centrales, la municipalité, les généraux commandant les différents arrondissements, les commandants de place sont spécialement chargés de l'exécution du présent ordre.

ART. 7.

Le général en chef verra avec plaisir ce que les évêques et autres prêtres charitables feront pour améliorer le sort des prêtres déportés.

BONAPARTE.

Traité de paix conclu entre la République française et le pape Pie VI, approuvé par le Directoire exécutif, et ratifié par le Conseil des Cinq-Cents dans la séance du 19 germinal, et par celui des Anciens dans celle du 10 floréal.

Le traité de paix conclu à Tolentino le 1^er^ ventôse de l'an 5 (19 février 1797, v. st.), entre la République française et le Pape Pie VI, signé par les citoyens Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, et Cacault, ministre de la République française, munis de pleins-pouvoirs du Directoire exécutif, d'une part; et son éminence le cardinal Mattei, M. Galeppi, M. le duc Braschi, M. le marquis Massimi, plénipotentiaires de Sa Sainteté, d'autre part; accepté, approuvé, ratifié, et confirmé par le Pape le 23 février 1797; arrêté par le Directoire exécutif le 12 germinal de l'an 5 de la République française, une et indivisible, et dont la teneur suit :

Le général en chef Bonaparte, commandant l'armée d'Italie, et le citoyen Cacault, agent de la République française en Italie, plénipotentiaires chargés des pouvoirs du Directoire exécutif;

Son éminence le cardinal Mattei, M. Galeppi, M. le duc Braschi, M. le marquis Massimi, plénipotentiaires de Sa Sainteté;

Sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République française et le Pape Pie VI.

ART. 2.

Le Pape révoque toute adhésion, consentement et accession, par écrit ou secrets, par lui donnés à la coalition armée contre la République française; à tout traité d'alliance offensive et défensive avec quelque puissance ou état que ce soit. Il s'engage à ne fournir, tant pour la guerre actuelle que pour la guerre à venir, à aucune des puissances armées contre la République française, aucuns secours en hommes, vaisseaux, armes, munitions de guerre, vivres et argent, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce puisse être.

ART. 3.

Sa Sainteté licenciera, dans cinq jours, après la ratification du présent traité, les troupes de nouvelle formation, ne gardant que ses régiments existants avant le traité d'armistice signé à Bologne.

ART. 4.

Les vaisseaux de guerre ou corsaires des puissances armées contre la République française ne pourront entrer, et encore moins demeurer, pendant la présente guerre, dans les ports et rades de l'État ecclésiastique.

ART. 5.

La République française continuera à jouir, comme avant la guerre, de tous les droits et prérogatives que la France avait à Rome, et sera, en tout, traitée comme les puissances les plus considérées, et spécialement à l'égard de son ambassadeur ou ministre, et des consuls et vice-consuls.

ART. 6.

Le Pape renonce, purement et simplement, à tous les droits qu'il pourrait prétendre sur les ville et territoire d'Avignon, le comtat Venaissin et ses dépendances, et transporte, cède et abandonne lesdits droits à la République française.

ART. 7.

Le Pape renonce également à perpétuité, cède et transporte à la République française tous ses droits sur les territoires connus sous les noms de légations de Bologne, Ferrare et la Romagne. Il ne sera porté aucune atteinte à la religion catholique dans les susdites légations.

ART. 8.

La ville, citadelle et villages formant le territoire de la ville d'Ancône resteront à la République française jusqu'à la paix continentale.

ART. 9.

Le Pape s'oblige, pour lui et ceux qui lui succéderont, de ne transporter à personne le titre de seigneurie attaché au territoire par lui cédé à la République française.

ART. 10.

Sa Sainteté s'engage à faire payer et délivrer à Foligno, aux trésoriers de l'armée française, avant le 15 du mois de ventôse courant (mars 1797), la somme de quinze millions de livres tournois de France, dont dix millions en numéraire et cinq en diamants et autres effets précieux, sur celle d'environ seize millions qui

restent dus, suivant l'article 9 de l'armistice signé à Bologne le 3 messidor an 4, et ratifié par Sa Sainteté le 27 juin.

ART. 11.

Pour acquitter ce qui restera définitivement à payer pour l'entière exécution de l'armistice signé à Bologne, Sa Sainteté fera fournir à l'armée huit cents chevaux de cavalerie enharnachés, huit cents chevaux de trait, des bœufs et des buffles, et autres objets, produit du territoire de l'Église.

ART. 12.

Indépendamment de la somme énoncée dans les deux articles précédents, le Pape paiera à la République française, en numéraire, diamants ou autres valeurs, la somme de quinze millions de livres tournois de France, dont dix millions dans le courant du mois de mars, et cinq millions dans le courant du mois d'avril prochain.

ART. 13.

L'article 8 du traité d'armistice, signé à Bologne, concernant les manuscrits et objets d'art, aura son exécution entière, et la plus prompte possible.

ART. 14.

L'armée française évacuera l'Ombria, Perrugia, Camerino, aussitôt que l'article 10 du présent traité sera exécuté et accompli.

ART. 15.

L'armée française évacuera la province de Macerata, à la réserve d'Ancône, de Fano et de leur territoire,

aussitôt que les cinq premiers millions de la somme mentionnée à l'article 12 du présent traité auront été payés et délivrés.

ART. 16.

L'armée française évacuera le territoire de la ville de Fano et du duché d'Urbain, aussitôt que les cinq seconds millions de la somme mentionnée à l'art. 12 du présent traité auront été payés et délivrés, et que les art. 3, 10, 11 et 13 du présent traité auront été exécutés. Les cinq derniers millions, faisant partie de la somme stipulée dans l'art. 12, seront payés, au plus tard, dans le courant d'avril prochain.

ART. 17.

La République française cède au Pape tous ses droits sur les différentes fondations religieuses françaises dans les villes de Rome et Loretto, et le Pape cède en toute propriété à la République tous les biens allodiaux appartenant au Saint-Siége dans les provinces de Ferrare, Bologne et la Romagne, et notamment la terre de Mezzola et ses dépendances; le Pape se réserve cependant, en cas de vente, le tiers des sommes qui en proviendront, lesquelles devront être remises à ses fondés de pouvoirs.

ART. 18.

Sa Sainteté fera désavouer, par un ministre à Paris, l'assassinat commis sur la personne du secrétaire de légation Basseville. Il sera payé par Sa Sainteté, et par elle mis à la disposition du gouvernement français, la

somme de 300,000 liv., pour être répartie entre ceux qui ont souffert de cet attentat.

ART. 19.

Sa Sainteté fera mettre en liberté les personnes qui peuvent se trouver détenues à cause de leurs opinions politiques.

ART. 20.

Le général en chef rendra la liberté de se retirer chez eux à tous les prisonniers de guerre des troupes de Sa Sainteté, aussitôt après avoir reçu la ratification du présent traité.

ART. 21.

En attendant qu'il soit conclu un traité de commerce entre la République française et le Pape, le commerce de la République sera rétabli et maintenu dans les états de Sa Sainteté sur le pied de la nation la plus favorisée.

ART. 22.

Conformément à l'art. 6 du traité conclu à La Haye le 27 floréal de l'an 3, la paix conclue par le présent traité, entre la République française et Sa Sainteté, est déclarée commune à la République batave.

ART. 23.

La poste de France sera rétablie à Rome de la même manière qu'elle existait auparavant.

ART. 24.

L'école des arts instituée à Rome pour tous les Français y sera rétablie, et continuera d'être dirigée comme

avant la guerre. Le palais appartenant à la République, où cette école était placée, sera rendu sans dégradations.

ART. 25.

Tous les articles, clauses et conditions du présent traité, sans exception, sont obligatoires à perpétuité, tant pour Sa Sainteté le Pape Pie VI que pour ses successeurs.

ART. 26.

Le présent traité sera ratifié dans le plus court délai possible.

Fait et signé au quartier-général de Tolentino, par les susdits plénipotentiaires, le 1^er^ ventôse an 5 de la République française, une et indivisible (19 février 1797).

Signés BONAPARTE, CACAULT, le cardinal MATTEI, LOUIS CALLEPI, le duc BRASCHI-RUFFI, le marquis CAMILLE MASSIMO.

Lo abbiamo accettato, approvato, ratificato e confermato, come in effetto accettiamo, approviamo, ratifichiamo e confermiamo, promettendo sulla nostra fede e parola, di eseguirlo e di osservarlo et di farlo inviolabilmente eseguire ed osservare in ogni punto ed articulo, e di giammai controvenirvi et permettere che direttamente o indirettamente vi si contravenga in maniera alcuna, persuasi che ugualmente sarà eseguito ed osservato nello stesso modo dalla Republica francese e dal generale ed agente di sopra nominato. In fede di che abbiamo fermata di nostra mano la pre-

sente approvazione, accettazione, ratifia et conferma, e comandato che vi si apponga il nostro pontifico sigillo.

Dato dal Vaticano questo dì 23 febbrazo 1797.

Signé PIUS. P. P. VI.

Pour expédition conforme,

Signé REWBELL, *président.*

Par le Directoire exécutif,

Signé LAGARDE, *secrétaire-général.*

Le Directoire exécutif arrête et signe le présent traité de paix avec le Pape, négocié au nom de la République française par les commissaires Bonaparte, général en chef commandant l'armée d'Italie, et Cacault, ministre plénipotentiaire de la République. Fait au palais national du Directoire exécutif, le 12 germinal an 5 de la République française, une et indivisible.

Pour expédition conforme,

Signé REWBELL, *président.*

Par le Directoire exécutif,

Signé LAGARDE, *secrétaire-général.*

LÉOBEN.

(CHAP. XVIII.)

Projets transmis au Directoire par Napoléon.

Léoben, le 27 germinal an 5 (16 avril 1797).

PREMIER PROJET.

ARTICLE PREMIER.

La cession de la Belgique, les limites constitutionnelles de la France.

ART. 2.

A la paix avec l'Empire, l'on fixera tout ce qui est relatif au pays qu'occupe la France jusqu'au Rhin.

ART. 3.

Les deux puissances s'arrangeront ensemble pour donner à l'Empereur tous les pays du territoire vénitien compris entre le Mincio, le Pô et les États d'Autriche.

ART. 4.

On donnera au duc de Modène les pays de Brescia compris entre l'Oglio et le Mincio.

ART. 5.

Le Bergamasque et tous les pays des États de Venise compris entre l'Oglio et le Milanais, ainsi que le Milanais, formeraient une république; Modène, Bo-

logne, Ferrare, la Romagne, formeraient une république.

ART. 6.

La ville de Venise continuerait à rester indépendante, ainsi que l'Archipel.

DEUXIÈME PROJET.

Les articles 1 et 2 sont les mêmes que les précédents.

ART. 3.

L'évacuation du Milanais et de la Lombardie.

TROISIÈME PROJET.

Les deux premiers articles comme dans les précédents.

ART. 3.

La renonciation, par Sa Majesté l'Empereur, de tous ses droits au Milanais et à la Lombardie.

ART. 4.

La France s'engagerait à donner à Sa Majesté l'Empereur des compensations proportionnées au Milanais et au duché de Modène, qui seront l'objet d'une négociation, et dont il devrait être en possession au plus tard dans trois mois.

BONAPARTE.

Instructions pour les généraux Bonaparte et Clarke.

Paris, le 17 floréal an 5 (6 mai 1797).

Les généraux Bonaparte et Clarke proposeront, comme une condition capitale de la paix définitive avec l'Empereur, que les troupes françaises n'évacueront les portions de l'Italie qui doivent être occupées par l'Empereur, qu'autant qu'il évacuera tout le territoire jusqu'au Leck et à la Rednitz, ainsi que Mayence, Ehrenbrenstein et Manheim, et nous en laissera prendre possession. C'est le seul moyen de ne point faire une paix de dupe, et qui pourrait nous enlever tout le fruit de deux campagnes.

Quant à l'idée de reporter une partie de l'indemnité de l'Empereur en Allemagne, le Directoire ne se déterminerait à y consentir qu'autant qu'il renoncerait à une partie équivalente de ce qu'il doit avoir en Italie, et qui forme une indemnité plus que suffisante. Il voit du danger à cet accroissement de puissance de l'Empereur en Allemagne, parce que le roi de Prusse en voudrait tout autant.

Quant au Fricktall, dont parle le général Clarke dans une dernière dépêche, il sera sans doute utile de l'obtenir, si cela ne nuit pas au succès et à la promptitude des négociations.

Le Directoire y verrait un moyen facile d'améliorer notre frontière vers la Suisse.

Pour parvenir à l'exécution des articles préliminaires, le Directoire ne croit pas nécessaire d'en venir

à une déclaration de guerre à la république de Venise: les hostilités qu'elle a commises autorisent le général en chef à prendre toutes les mesures de rigueur que les circonstances exigeront.

Le général en chef choisira le moment qu'il croira le plus convenable pour notifier au sénat de Venise les arrangements pris avec Sa Majesté Impériale, et lui proposer de se réunir aux légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, en adoptant la constitution cispadane. Il peut arriver que le sénat refuse cet arrangement; dans ce cas, le général en chef doit toujours aller en avant, pour l'occupation de la terre-ferme et l'exécution des préliminaires.

Il est à craindre que les oligarques de Venise, qui possèdent des terres très-considérables dans les pays que doit occuper l'Empereur, ne soient tentés de livrer leur ville à ce prince, qui, par là, devenant une puissance maritime, et acquérant une augmentation de population de près de deux cent mille ames, pourrait porter des coups funestes à notre commerce du Levant, et menacerait avec plus de force la république lombarde. Pour éviter cet inconvénient, il convient d'épargner aux nobles vénitiens la crainte de perdre leur patrimoine, en stipulant la libre jouissance et disposition de ce qu'eux, ainsi que les habitants des autres pays cédés, possèdent dans les pays qui sont ou vont être soumis à l'Empereur. Il faut leur faire sentir l'intérêt qu'ils ont, pour la conservation de la portion de territoire qui doit leur rester, du crédit et des jouissances de chacun d'eux, d'adopter le gouver-

nement que s'est donné la république cispadane, de se mêler avec elle et avec le reste de la république lombarde, pour former un gouvernement vigoureux et capable de résistance. Il est à présumer que, quand même les oligarques se refuseraient à cette proposition, le reste de la noblesse et la population entière de Venise et des lagunes sentiraient combien ils ont intérêt de l'accepter.

Le général en chef ne négligera rien pour obtenir cette résolution, et s'occupera sans délai de l'organisation de la république lombarde, composée de tout ce qu'occupe la république cispadane, de Venise, et des états cédés par l'Empereur. Le Directoire se réfère à ce qu'il a précédemment marqué au général en chef sur les principes qui doivent être adoptés pour cette organisation. Ainsi, réunion de Venise aux trois légations, en adoptant la constitution cispadane; ou bien réunion de Venise à la république lombarde, augmentée de tout ce qui formerait la république cispadane, en adoptant une constitution analogue; ou bien enfin, au cas de refus des Vénitiens, réunion de la république cispadane et transpadane, pour former une seule république, dont Pizzighitone serait le chef-lieu. Le général en chef, dans tous les cas, s'occupera promptement de l'organisation républicaine. Il sera très-utile de comprendre dans les articles secrets ce qui concerne Venise et autres objets importants, en mettant la plus grande attention à ce que ces articles ne contiennent rien qui soit destructif des articles patents, ainsi que le prescrit l'article 332.

Les présentes instructions ne sont pas tellement impératives, qu'ils ne puissent s'en écarter, si le bien de la république l'exige. Le Directoire exécutif finit en recommandant de nouveau au général en chef de ne pas perdre un instant pour organiser les pays qui, dans l'une ou l'autre des suppositions ci-dessus exprimées, doivent former la république lombarde.

Convention entre les plénipotentiaires Gallo, Bonaparte et Clarke.

Montébello, le 5 prairial an 5 (24 mai 1797).

Articles convenus dans la séance du 24 mai 1797 (5 prairial an 5 de la République française), entre les plénipotentiaires de Sa Majesté l'Empereur et Roi, et ceux de la République française.

ARTICLE PREMIER.

Les négociations pour la paix définitive entre Sa Majesté l'Empereur et Roi et la République française seront ouvertes demain, 25 mai 1797 (6 prairial an 5 de la République française), à Montébello, entre son excellence M. le marquis de Gallo, plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur et Roi; et les citoyens Bonaparte, général en chef de l'armée française en Italie, et Clarke, général de division des armées de la République française, plénipotentiaires de ladite République.

Le traité de cette paix définitive devra être conclu

et ratifié par Sa Majesté l'Empereur et Roi, et par le Directoire exécutif de la République française, avant l'ouverture des négociations pour la paix de l'Empire. Il sera tenu secret, et ne sera soumis à la ratification du Corps législatif de France qu'au moment dont les deux puissances contractantes conviendront.

ART. 2.

Les négociations pour la paix définitive entre l'Empereur germanique et la République française auront lieu à Rastadt; elles commenceront le 1^er^ juillet 1797 (13 messidor an 5 de la République).

ART. 3.

Aucune puissance étrangère ne sera admise à ces négociations; mais Sa Majesté l'Empereur et Roi offrira, par un des articles du traité définitif entre elle et la République française, sa médiation pour la paix à conclure entre ladite République et les alliés de Sa Majesté Impériale et Royale : cette médiation sera acceptée dans le même article pour la République française.

ART. 4.

Si, dans quinze jours, le plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale préfère, au lieu de la condition stipulée dans l'article précédent, que les puissances alliées soient appelées au congrès de Rastadt, Sa Majesté l'Empereur et Roi, et le Directoire de la République française, se chargeront, chacun de son côté, d'y inviter leurs alliés respectifs, et il sera donné des

passe-ports de part et d'autre pour les plénipotentiaires des alliés invités.

Fait à, etc.

VENISE.

(CHAP. XIX.)

Traité de paix entre la République française et la République de Venise.

Le Directoire exécutif de la République française et le Grand-Conseil de la République de Venise, voulant rétablir sans délai l'harmonie et la bonne intelligence qui régnaient ci-devant entre elles, conviennent des articles suivants :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura paix et amitié entre la République française et la République de Venise; toutes les hostilités cesseront dès à présent.

ART. 2.

Le Grand-Conseil de Venise, ayant à cœur le bien de sa patrie et le bonheur de ses concitoyens, et voulant que les scènes qui ont eu lieu contre les Français ne puissent plus se renouveler, renonce à ses droits de souveraineté; ordonne l'abdication de l'aristocratie héréditaire, et reconnaît la souveraineté de l'état dans la réunion de tous les citoyens, sous la

condition cependant que le gouvernement garantira la dette publique nationale, l'entretien des pauvres gentilshommes qui ne possèdent aucun bien-fonds, et les pensions viagères accordées sous le titre de *provisions*.

ART. 3.

La République française, sur la demande qui lui en a été faite, voulant contribuer, autant qu'il est en elle, à la tranquillité de la ville de Venise et au bonheur de ses habitants, accorde une division de troupes françaises pour y maintenir l'ordre et la sûreté des personnes et des propriétés, et seconder les premiers pas du gouvernement dans toutes les parties de son administration.

ART. 4.

La station des troupes françaises à Venise n'ayant pour but que la protection des citoyens, elles se retireront aussitôt que le nouveau gouvernement sera établi, ou qu'il déclarera n'avoir plus besoin de leur assistance. Les autres divisions de l'armée française évacueront également toutes les parties du territoire vénitien qu'elles occuperont dans la terre-ferme lors de la conclusion de la paix continentale.

ART. 5.

Le premier soin du gouvernement provisoire sera de faire terminer le procès des inquisiteurs et du commandant du fort de Lido, prévenus d'être les auteurs et instigateurs des Pâques vénitiennes, et de l'assassinat commis dans le port de Venise; il désavouera d'ailleurs

ces faits, de la manière la plus convenable et la plus satisfaisante pour le Gouvernement français.

ART. 6.

Le Directoire exécutif, de son côté, par l'organe du général en chef de l'armée, accorde pardon et amnistie générale pour tous les autres Vénitiens qui seraient accusés d'avoir pris part à toute conspiration contre l'armée française, et tous les prisonniers seront mis en liberté après la ratification.

Ainsi a été arrêté et convenu, savoir, au nom de la République française, par les citoyens Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, et Lallement, ministre plénipotentiaire de la République française près celle de Venise; et au nom du Grand-Conseil vénitien, par MM. François Dona, Léonard Justiniani et Louis Moncenigo, députés munis de pleins-pouvoirs, dont l'original est annexé aux présentes, lesquelles devront être ratifiées par les hautes puissances contractantes dans le plus court délai possible, pour sortir leur entière exécution.

Fait à Milan, le 27 floréal an 5 de la République française (16 mai 1797).

Signé BONAPARTE, etc.

Articles secrets faisant suite et partie du traité de paix conclu aujourd'hui, 27 floréal an 5 de la République française (16 mai 1797), entre la République française et celle de Venise.

ARTICLE PREMIER.

La République française et la République de Venise s'entendront entre elles pour l'échange de différents territoires.

ART. 2.

La République de Venise versera, dans la caisse du payeur de l'armée d'Italie, trois millions tournois en numéraire; savoir : un million dans le mois de prairial prochain, un second million dans le mois de messidor, et le troisième million lorsque le gouvernement provisoire sera entièrement organisé.

ART. 3.

La République de Venise fournira pour la valeur de trois autres millions tournois en chanvres, cordages, agrès et autres objets nécessaires à la marine, sur la réquisition des commissaires qui seront nommés par le général en chef de l'armée, et en tant que ces objets existeront réellement dans les magasins ou dépôts de l'Arsenal.

ART. 4.

La République de Venise fournira en outre trois vaisseaux de ligne et deux frégates en bon état, armés et équipés de tout le nécessaire, sans comprendre l'équipage, et au choix du général en chef, qui, de

son côté, promet au gouvernement vénitien la médiation de la République française pour terminer promptement les différends survenus entre celle de Venise et la régence d'Alger.

ART. 5.

La République de Venise remettra enfin aux commissaires à ce destinés vingt tableaux et cinq cents manuscrits au choix du général en chef.

Les cinq articles ci-dessus, quoique convenus et transcrits séparément, sont néanmoins essentiellement inhérents au traité ostensible conclu aujourd'hui entre les deux Républiques, et n'en sont de fait que la continuation; en sorte que la non exécution d'un seul desdits articles secrets rendrait le traité en entier nul et non stipulé.

Ainsi a été arrêté et convenu, savoir, au nom de la République française, par le citoyen Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, et par le citoyen Lallement, ministre plénipotentiaire de la République française près celle de Venise, et au nom du Directoire exécutif;

Et au nom du Grand-Conseil vénitien, par MM. François Dona, Léonard Justiniani et Louis Moncenigo, députés munis de pleins-pouvoirs, dont l'original est annexé au traité ostensible de ce jour.

Fait et signé à Milan, le 27 floréal an 5 de la République française (16 mai 1797).

Signé BONAPARTE, etc.

CAMPO-FORMIO.

(CHAP. XXII.)

Lettre du Directoire à Napoléon.

Rome, le 8 vendémiaire an 6 (26 septembre 1797).

Il est trop évident que, si on laisse à l'Empereur Venise, le Frioul, le Padouan, la Terre-Ferme jusqu'aux bords de l'Adige, dont le cours se dessine de manière à le faire entrer dans le cœur de la Lombardie, l'Autriche donnera la main à Naples et à la Toscane, sans parler de l'Istrie et de la Dalmatie, qui, par la convenance et par leur valeur intrinsèque, l'emportent seules de beaucoup sur la Lombardie même. La république cisalpine, cernée presque de tous côtés par cette puissance vorace, en deviendra bientôt la proie. Loin de pouvoir la maintenir, nous serons expulsés nous-mêmes de toute l'Italie. Nous n'aurons donc pas fait la paix; nous aurons ajourné la guerre; nous aurons fourni à l'Autriche le moyen de nous attaquer avec plus d'avantage; nous aurons traité en vaincus, indépendamment de la honte d'abandonner Venise, que vous croyez vous-même si digne d'être libre. Et ce serait la France qui gratifierait l'Empereur des éléments d'une marine faite pour s'emparer de son commerce

du Levant! Combien de fautes nous ferions, et qu'elles seraient graves! que l'Autriche en profiterait! Et que diraient la France et la postérité de nous voir prodiguer à la maison d'Autriche de pareils dédommagements pour cette Lombardie, qu'il vaudrait cent fois mieux lui rendre que de la payer à ce prix?

Calculons tout au pis, citoyen général; admettons l'hypothèse que repoussent votre génie et la valeur de votre armée : supposons-nous vaincus et expulsés de l'Italie. Alors, ne cédant qu'à la force et au hasard des armes, notre honneur sera sauf, nous serons demeurés fidèles aux vrais intérêts de la France, et nous n'aurons pas connivé à une perfidie, qui n'aurait point d'excuse, puisqu'elle entraînerait des effets plus sinistres que les chances de guerre les plus défavorables.

La seule objection qui nous aurait fait balancer, c'était de supposer qu'avec vos forces actuelles vous ne seriez pas en mesure de résister à celles que l'Empereur a eu le temps de rassembler autour de vous. Mais d'abord songez que vos forces seraient moindres encore dans quelques mois, après la paix que nous aurions la honte et l'imprudence de conclure. Songez que ce serait alors que l'Autriche, placée par notre propre fait au sein de l'Italie, pourrait nous prendre au dépourvu et nous détruire sans ressource.

Toute la question se réduit à savoir si nous voulons, si nous devons livrer l'Italie à l'Autriche. Or, le Gouvernement français ne le doit et ne le veut pas.

Ainsi donc, il préfère les chances de la guerre, plu-

tôt que de changer un mot à son *ultimatum*, déja trop favorable à la maison d'Autriche. En reprenant les armes, il conserve l'honneur et les intérêts de la France; et il ne peut douter que ces puissants motifs n'émeuvent aussi en vous-même, citoyen général, l'amour de la patrie et celui de la gloire, ces deux passions des grands cœurs, qui caractérisent le vôtre.

Le Directoire exécutif voit bien votre position. Il ne s'abuse pas sur l'état de vos forces; vous ne pouvez guère compter que sur vous-même et votre armée accoutumée à vaincre. Les secours directs du Piémont ne nous conviennent point. La République cisalpine peut enrôler des Piémontais. Vous pouvez exciter les Vénitiens, les Dalmates, peut-être même les Hongrois. De leur côté, le Directoire, le Corps législatif, sont disposés à vous aider de tout ce qui sera possible. Vous en verrez la preuve dans la dépêche du ministre, et vous pouvez compter que les yeux du Gouvernement vont être constamment fixés sur l'Italie et sur l'Allemagne.

Le Directoire exécutif aurait voulu sans doute ne point commettre votre gloire à de nouveaux hasards. C'est à regret qu'il s'y résout; mais vous devez juger vous-même, citoyen général, que c'est la patrie qui l'exige : c'est elle qui, par notre voix, vous redemande encore ce que vous avez déja montré avec tant de succès, connaissance du caractère du soldat que vous conduisez, activité dans les apprêts, vitesse dans

la marche, vivacité dans les attaques, diligence après la victoire. Soyez vous-même enfin, citoyen général, et la France pourra dicter les conditions d'une paix glorieuse et durable.

FIN DU SIXIÈME VOLUME DES MÉMOIRES.

TABLE

DES CHAPITRES CONTENUS DANS LE TOME VI

DES MÉMOIRES.

CHAPITRE PREMIER.

Situation politique de l'Europe en 1798.

§ I^er^. De l'Autriche.....Page 1
II. De la Russie..... 3
III. De l'Angleterre..... 6
IV. De l'Italie..... 17
V. De l'Espagne et du Portugal..... 19
VI. De la Prusse, de la Suède et du Danemarck... 21

CHAPITRE II.

Politique du Directoire.

§ I^er^. Négociations de Rastadt..... 25
II. Révolution romaine..... 41
III. Révolution helvétique..... 48
IV. Révolution de Hollande..... 68

CHAPITRE III.

Administration intérieure du Directoire.

§ I^er^ Système général..... 171
II. Violation de la constitution à l'égard des élections. 176

CHAPITRE IV.

Vendée.

§ 1er. Exposé général..... 181
II. Première époque..... 193
III. Deuxième époque..... 244
IV. Troisième époque..... 262

CHAPITRE V.

Seconde coalition contre la France.

§ 1er. Préparatifs des puissances belligérantes..... 303
II. Premières opérations de l'armée de Naples.... 308
III. Conquête de Naples..... 317
IV. Observations..... 323

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES DU TOME VI.

TABLE

DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

DE LA GUERRE D'ITALIE,

CONTENUES DANS LE TOME VI.

RÉVOLTE DE PAVIE (CHAP. VII).

Lettres du Directoire.

Lettre du 27 prairial an 4 (15 juin 1796).....Page 329

Lettres de Napoléon.

Lettre au Directoire; de Milan, le 19 prairial an 4 (7 juin 1796)..... 330

— au duc d'Aoste; de Roverbello, le 15 prairial an 4 (3 juin 1796)..... 332

Traités, Conventions, etc.

Suspension d'armes entre les troupes françaises et napolitaines; du 17 prairial an 4 (5 juin 1796)... 333

MARCHE SUR LA RIVE DROITE DU PO (CHAP. VIII).

Lettres du Directoire à Napoléon.

Lettre du 2 messidor an 4 (20 juin 1796)..... 335

— du 3 messidor an 4 (21 juin 1796)..... 336

Lettres de Napoléon.

Lettre au Directoire; de Milan, le 20 prairial an 4 (8 juin 1796)..... 340

Lettre au Directoire; de Roverbello, le 18 messidor an 4 (6 juillet 1796)..... 341
— au même; de Castiglione, le 2 thermidor an 4 (20 juillet 1796)..... 343
— au général Moreau; de Milan, le 23 prairial an 4 (11 juin 1796)..... 345
— au sénat de Gênes; de Tortone, le 26 prairial an 4 (14 juin 1798)..... 346
— au grand-duc de Toscane; de Pistoja, le 8 messidor an 4 (26 juin 1796)..... 348
— au même; de Livourne, le 11 messidor an 4 (29 juin 1796)..... 349
— au ministre à Gênes (Faypoult); de Milan, le 25 messidor an 4 (13 juillet 1796)..... 350

Lettres diplomatiques adressées à Napoléon.

Lettre de Victor-Emmanuel; de Turin, le 29 mai 1796 (10 prairial an 4)..... 352
— du grand-duc de Toscane; de Florence, le 11 juillet 1796 (23 messidor an 4)..... 353

Traités, Conventions, etc.

Suspension d'armes, de Bologne, avec le Saint-Siége; du 5 messidor an 4 (23 juin 1796)..... 354
Ordre du jour; de Roverbello, le 16 messidor an 4 (4 juillet 1796)..... 357

BATAILLE DE CASTIGLIONE (CHAP. IX).

Lettres du Directoire à Napoléon.

Lettre du 12 messidor an 4 (30 juin 1796)..... 358
— du 9 thermidor an 4 (27 juillet 1796)..... 362
— du 25 thermidor an 4 (12 août 1796)..... 364
— du 6 fructidor an 4 (23 août 1796)..... 367

Lettres de Napoléon.

Lettre au Directoire; de Brescia, le 26 thermidor an 4 (13 août 1796)..... 371

MANOEUVRES ET COMBATS ENTRE LE MINCIO ET LA BRENTA (CHAP. X).

Lettres du Directoire à Napoléon.

Lettre du 6 fructidor an 4 (23 août 1796) 373
— du 17 fructidor an 4 (3 septembre 1796)..... 376
— du 23 fructidor an 4 (9 septembre 1796)..... 379
— du 3e complémentaire an 4 (19 septembre 1796)..... 381

Lettres de Napoléon.

Lettre au Directoire; de Milan, le 10 vendémiaire an 5 (1er octobre 1796)..... 382
— au roi de Sardaigne; de Milan, le 5e complémentaire an 4 (21 septembre 1796)..... 386

PRÉCIS DES OPÉRATIONS EN ALLEMAGNE. (CHAP. XI.)

Traité entre la Prusse et la République; du 18 thermidor an 4 (5 août 1796)..... 389

BATAILLE D'ARCOLE (CHAP. XII).

Lettres du Directoire à Napoléon.

Lettre du 20 vendémiaire an 5 (11 octobre 1796)... 392

Lettres de Napoléon.

Lettre au Directoire; de Milan, le 11 vendémiaire an 5 (2 octobre 1796)..... 396
— au même; de Milan, le 11 vendémiaire an 5 (2 octobre 1796)..... 403

Lettre au cardinal Mattei; de Ferrare, le 30 vendémiaire an 5 (21 octobre 1796)..... 406

NÉGOCIATIONS EN 1796 (CHAP. XIII).

Lettres du Directoire.

Lettre à Napoléon; du 14 brumaire an 5 (4 novembre 1796)..... 408
— au général Clarke (instruction); du 26 brumaire an 5 (16 novembre 1796)..... 413
— au même; du 10 nivôse an 5 (30 décembre 1796)..... 418
— au même; du 18 nivôse an 5 (7 janvier 1797).. 422
— au même (instructions)..... 424

Lettres de Napoléon.

Lettre au Directoire; de Milan, le 16 frimaire an 5 (6 décembre 1796)..... 432
— au même; de Milan, le 8 nivôse an 5 (28 décembre 1796)..... 433

Traités, Conventions, etc.

Traité entre la République et le Roi des Deux-Siciles; du 19 vendémiaire an 5 (10 octobre 1796).... 435
— entre la République et l'Infant duc de Parme; du 15 brumaire an 5 (5 novembre 1796)..... 439
— entre la République et le Roi de Sardaigne; du 26 floréal an 4 (15 mai 1796)..... 446

BATAILLE DE RIVOLI (CHAP. XIV).

Lettres du Directoire à Napoléon.

Lettre du 10 pluviôse an 5 (29 janvier 1797)..... 454

Lettres de Napoléon.

Lettre au Directoire; de Milan, le 8 nivôse an 5 (28 décembre 1796)..... 456
— au même; de Milan, le 8 nivôse an 5 (28 décembre 1796)..... 459
— au même; de Milan, le 17 nivôse an 5 (6 janvier 1797)..... 464
Note du général Clarke..... 467

TOLENTINO (CHAP. XV).

Lettres du Directoire à Napoléon.

Lettre du 18 nivôse an 5 (7 janvier 1797)..... 475
— du 15 pluviôse an 5 (3 février 1797)..... 477

Lettres de Napoléon.

Lettre au Directoire; de Vérone, le 1^er^ pluviôse an 5 (20 janvier 1797)..... 480
— au cardinal Mattei; de Vérone, le 3 pluviôse an 5 (22 janvier 1797)..... 488
— au même; d'Ancône, le 25 pluviôse an 5 (13 février 1797)..... 489
— au Pape Pie VI; de Tolentino, le 1^er^ ventôse an 5 (19 février 1797)..... 491

Lettres diplomatiques adressées à Napoléon.

Lettre du citoyen Cacault, chargé d'affaires en Italie; de Rome, le 8 vendémiaire an 5 (29 septembre 1796)..... 492
— du même; de Rome, le 26 vendémiaire an 5 (17 octobre 1796)..... 495
— du même; de Rome, le 29 vendémiaire an 5 (20 octobre 1796)..... 502
— du même; de Rome, le 8 brumaire an 5 (29 octobre 1796)..... 505

Lettre du citoyen Cacault, chargé d'affaires en Italie; de Rome, le 2 pluviôse an 5 (21 janvier 1797).. 508
— du même; de Rome, le 4 pluviôse an 5 (23 janvier 1797)..... 510
— du même; de Rome, le 20 ventôse an 5 (10 mars 1797)..... 514
— du Pape; de Rome, le 24 pluviôse an 5 (12 février 1797)..... 521

Traités, Conventions, etc.

Proclamation du Gouvernement romain..... 522
Proclamation du général en chef de l'armée d'Italie; de Macérata, le 24 pluviôse an 5 (12 février 1797)..... 523
Traité entre la République et le Pape; à Tolentino, le 1er ventôse an 5 (19 février 1797)..... 525

LÉOBEN (CHAP. XVIII).

Projets transmis au Directoire..... 533
Instructions du Directoire; du 17 floréal an 5 (6 mai 1797)..... 535
Convention de Montebello; du 4 prairial an 5 (23 mai 1797)..... 538

VENISE (CHAP. XIX).

Traité de paix; du 27 floréal an 5 (16 mai 1797).... 540

CAMPO-FORMIO (CHAP. XXII).

Lettre du Directoire à Napoléon; du 8 vendémiaire an 6 (29 septembre 1797)..... 545

FIN DE LA TABLE
des pièces justificatives de la campagne d'Italie.

ERRATA. Page 280, supprimez § *VII.*